

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union – Discipline – Travail*



MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : 27 20 21 19 81

[www.famille.gouv.ci](http://www.famille.gouv.ci)

**ANNUAIRE STATISTIQUE DU  
MINISTRE DE LA FEMME, DE LA  
FAMILLE ET DE L'ENFANT**

**2024**



**Mars 2024**

# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union – Discipline – Travail*



## MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

### DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

## ANNUAIRE STATISTIQUE 2024

**Tableau 1** : Les personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique 2024 du MFFE

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED /MFFE
Diéman Landry TAHA	Sous-Directeur de la planification et des statistiques	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, Chef de service Statistiques, Administrateur du SIPE / GBVIMS	DPED /MFFE
Issa OUATTARA	Chargé d'études	DPED /MFFE
Konaté Alima Epse SINGBO	Chargé d'études	DPED /MFFE
Yao Guy Hermann KONAN	Chargé d'études	DPED /MFFE
Brou Georges KOUADIO	Chargé d'études	DPED /MFFE
Yaya SAMAKE	Chargé d'études	DPED /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chef de service Suivi-Evaluation	PNLVBG /MFFE
Fleu Igor Kevin GUEYPOU	Sous-Directeur	DCESPPE-CSE /MFFE
Abdoulh Mohamed SOGODOGO	Chef de service	DPE /MFFE
Boitrin Serge DJABAN	Chef de service	DRH /MFFE
Constantin DRO	Assistant chargé de Programme	ONEG /PRIMATURE
Marthe Koffi Epse KOUAKOU	Chef de Service	DAS /MEPS
Justine KOUA	Agent	DAS /MEPS
Toh ZEREGBE	Médecin, Promoteur de capacités VBG	PNSME /MSHP-CMU
Gnondé Cédric GUEI	Administrateur Protection Enfant	UNICEF
Kouassi YEBOUA	Economiste	ONU FEMMES
Yao Alex KOUASSI	Analyste programme	ONU FEMMES
Maxime YAPO	Conseiller technique	SAVE THE CHILDREN

Sous l'autorité de :



Avec le concours de :



# TABLE DES MATIERES

---

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	IX
LISTE DES TABLEAUX.....	XII
LISTE DES FIGURES .....	XIII
PREFACE .....	XVII
REMERCIEMENTS.....	XVIII
AVERTISSEMENT.....	XIX
RESUME EXECUTIF.....	XX
INTRODUCTION.....	1
– <b>Contexte et justification</b> .....	1
– <b>Définition des concepts clés</b> .....	1
<b>I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Outils de collecte de données</b> .....	<b>6</b>
1.1. GBVIMS et SIPE .....	6
1.2. SIG-OEV .....	7
<b>2. Sources, contrôle et validation des données 2024</b> .....	<b>9</b>
<b>3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques</b> ....	<b>10</b>
<b>4. Rédaction et validation de l’annuaire statistique</b> .....	<b>11</b>
<b>II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</b> .....	<b>12</b>
<b>1. Activités de prévention des VBG</b> .....	<b>13</b>
1.1. Sensibilisation sur les VBG .....	13
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées.....	14
1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2024 .....	15
1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG) .....	15
1.5. Alertes d’excision et de mariage forcé gérées par les structures sociales .....	16
1.6. Comités de surveillance de VBG .....	16
1.7. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.) relatives aux VBG .....	17
<b>2. Incidents de violences basées sur le genre</b> .....	<b>17</b>
2.1. Répartition des six types de VBG par région .....	19
2.2. Quelques Catégories de VBG .....	22
2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents .....	23

2.3.1 Milieux de perpétration des incidents.....	23
2.3.2 Lieux de perpétration des incidents .....	23
2.3.3. Moments de perpétration des incidents .....	24
<b>3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés .....</b>	<b>24</b>
3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge .	24
3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge .....	25
3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi .....	26
3.4. Auteurs présumés des VBG .....	27
3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe .....	27
3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs .....	28
3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG .....	28
3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG .....	29
<b>4. Prise en charge des cas de VBG .....</b>	<b>30</b>
4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale.....	30
4.2. Délai de prise en charge des VBG .....	30
4.3. Couverture des VBG par les services de PEC .....	31
4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG .....	32
<b>5. Cas des fistules obstétricales .....</b>	<b>33</b>
5.1. Porteuses de fistule obstétricale et prise en charge.....	33
5.2. Sensibilisations et renforcements de capacités sur les fistules obstétricales et personnes touchées .....	33
<b>III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT .....</b>	<b>35</b>
<b>1. Activités de promotion des droits de l'enfant.....</b>	<b>36</b>
1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant .....	36
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées.....	37
1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2024.....	37
1.4. Surveillance des violences et des négligences .....	38
1.4.1. Mécanismes d'alertes et Gestion des alertes .....	38
1.4.2. Répartition des mécanismes d'alertes et de prévention, et des alertes gérées par milieu .....	38
1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse).....	39

1.5. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.) .....	40
<b>2. Violences et négligences subies par les enfants .....</b>	<b>40</b>
2.1. Répartition des violences et des négligences par région .....	42
2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents .....	46
2.2.1 Milieux de perpétration des incidents .....	46
2.2.2 Lieux de perpétration des incidents .....	47
<b>3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés .....</b>	<b>47</b>
3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge .....	51
3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi .....	52
3.3. Statut OEV des enfants victimes .....	52
3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe .....	53
3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes .....	53
<b>4. Prise en charge des enfants victimes .....</b>	<b>54</b>
<b>5. Prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA .....</b>	<b>55</b>
5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida .....	55
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique .....	55
5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition .....	56
5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services .....	56
<b>6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables .....</b>	<b>57</b>
<b>7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>59</b>
<b>8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance .....</b>	<b>59</b>
8.1. Effectifs des élèves dans les structures d'encadrement de la petite enfance .....	59
8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement .....	60
<b>9. Principaux indicateurs sur les établissements de protection de remplacement (EPR) .....</b>	<b>62</b>
9.1. Effectifs des enfants dans les EPR .....	62
9.2. Effectifs des EPR en 2024 .....	63
<b>10. Nutrition .....</b>	<b>63</b>
10.1. Enfants pesés .....	63
10.2. Enfants et mères (futures mères) vaccinés .....	64
10.3. Actions essentielles pour la nutrition plus (AEN+) .....	64
<b>IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME.....</b>	<b>65</b>

<b>1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF) .....</b>	<b>66</b>
1.1. Répartition nationale des IFEFF .....	66
1.2. Effectifs dans les IFEFF .....	67
1.3. Organisation des examens dans les IFEFF .....	68
1.4. Actions menées par les IFEFF en animation communautaire .....	69
<b>2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>69</b>
2.1. Cellules genres .....	69
2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2024.....	71
2.2.1. Sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme.....	71
2.2.2. Renforcement de capacité sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme .....	72
<b>3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire...73</b>	<b>73</b>
3.1. Renforcement de capacités pour l'autonomisation économique de la femme.....	73
3.2. Sensibilisation sur l'autonomisation économique de la femme .....	75
3.3. Appuis à l'autonomisation économique de la femme .....	77
<b>4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement .....</b>	<b>78</b>
<b>V. FAMILLE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>81</b>
<b>1. Promotion de la famille.....</b>	<b>82</b>
1.1. Actions pour la promotion de la famille .....	82
1.1.1. Personnes formées dans le cadre de la famille .....	82
1.1.2. Cellules d'écoute et familles assistées.....	84
1.2. Personnes ayant bénéficié d'un appui financier, en vivre ou non-vivre.....	84
1.3. Activités de la Cellule Médico-Sociale (CMS) .....	86
<b>2. Affaires juridiques et coopération internationale.....</b>	<b>88</b>
2.1. Les affaires juridiques.....	88
2.1.1 La légistique.....	88
2.1.2 Les contentieux .....	89
2.2. La coopération internationale .....	90
<b>3. Ressources humaines .....</b>	<b>91</b>
3.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois .....	91
3.1.1. Fonctionnaires du MFFE en activité .....	91
3.1.2. Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système .....	92

3.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE en activité par famille d'emplois .....	93
3.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base .....	93
3.4. Répartition des fonctionnaires et des structures du MFFE par direction régionale .....	93
3.5. Besoins en personnel .....	95
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>99</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>XX</b>

# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
<b>ACACI</b>	Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire
<b>AGR</b>	Activité Génératrice de Revenu
<b>AFJCI</b>	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
<b>AP</b>	Agression Physique
<b>APVDH</b>	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
<b>AS</b>	Agression Sexuelle
<b>ASAPSU</b>	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
<b>CACE</b>	Centre d'Action Communautaire pour Enfance
<b>AVEC</b>	Association pour la Valorisation de l'Entraide Communautaire
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
<b>CEFA GABIADJI</b>	Caisse d'Epargne et de Financement Agricole de Gabiadji
<b>CMEC N'ZIANOUAN</b>	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de N'Zianouan
<b>CMEC AFFIENOU</b>	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de d'Affienou
<b>CDE</b>	Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CMS</b>	Cellule Medico-Sociale
<b>CNLVFE</b>	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
<b>CNLTEE</b>	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
<b>CPPE</b>	Centre de Protection de la Petite Enfance
<b>CS</b>	Centre Social
<b>CSE</b>	Complexe Socio-Educatif
<b>D.A.</b>	District Autonome
<b>DAEF</b>	Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme
<b>DAS</b>	Direction de l'Action Sociale
<b>DCESPPE-CSE</b>	Direction de Coordination des Etablissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et Complexes Socio-Educatifs
<b>DDE-CI</b>	Dignité & Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
<b>DF</b>	Direction de la Formation
<b>DGDDL</b>	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
<b>DGE</b>	Direction du Genre et de l'Equité
<b>DMOSS</b>	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
<b>DPE</b>	Direction de la Protection de l'Enfant
<b>DPED</b>	Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation
<b>DR</b>	Direction Régionale
<b>DREAMS</b>	Determined, Resilient, Empowered, AIDS-free, Mentored and Safe
<b>DRFFE</b>	Direction Régionale de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DROS</b>	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
<b>DRPS</b>	Direction Régionale de la Protection Sociale
<b>DSI</b>	Direction des Systèmes d'Information
<b>F</b>	Sexe Féminin

<b>FO</b>	Fistule Obstétricale
<b>GBVIMS-CI</b>	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
<b>GESCI</b>	Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
<b>GPROTECT</b>	Global PROTECTIon – système intégré du MFFE
<b>GTT</b>	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
<b>HTA</b>	HyperTension Artérielle
<b>IFEF</b>	Institution de Formation et d'Education Féminine
<b>IMC</b>	Indice de Masse Corporelle
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRC</b>	International Rescue Committee
<b>JIF</b>	Journée Internationale de la Femme
<b>M</b>	Sexe Masculin
<b>MEPS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
<b>MESAD</b>	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
<b>MF</b>	Mariage Forcé
<b>MFFE</b>	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
<b>MGF</b>	Mutilation Génitale Féminine
<b>MJDH</b>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
<b>MSHP-CMU</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
<b>MUCREFBO OUME</b>	Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé Caisse d'Oumé
<b>OAC</b>	Organisation Communautaire
<b>OBC</b>	Organisation à Base Communautaire
<b>OEV</b>	Orphelin et autre Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
<b>OIS AFRIQUE</b>	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU FEMMES</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Prioritaires
<b>PE</b>	Protection de l'Enfant
<b>PEC</b>	Prise En Charge
<b>PEPFAR</b>	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
<b>PEV</b>	Programme Elargi de Vaccination
<b>PF VBG</b>	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
<b>PFS</b>	Point Focal Statistique
<b>PGNFD</b>	Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNOEV</b>	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
<b>PNPE</b>	Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPEAV</b>	Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables
<b>PS-Gouv</b>	Programme Social du Gouvernement
<b>PTN</b>	Pratique Traditionnelle Néfaste
<b>PVVIH</b>	Personne Vivant avec le VIH

<b>RSB</b>	Renaissance Santé Bouaké
<b>SCI</b>	Save the Children International
<b>S&amp;E</b>	Suivi-Evaluation
<b>SIG-OEV</b>	Système d'Information et de Gestion des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA
<b>SIPE</b>	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
<b>SNLVBG</b>	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
<b>SNPE</b>	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
<b>SODEFOR</b>	SOciété de DEveloppement des FORêts
<b>SOS VS</b>	SOS Violences Sexuelles
<b>SOSTECI</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
<b>TSL</b>	Travailleur Social Local
<b>TSR</b>	Travailleur Social Régional
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>V</b>	Viol
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VPE</b>	Violence Psychologique ou Emotionnelle
<b>VPP</b>	Violence physique et psychologique
<b>VS</b>	Violence Sexuelle
<b>VSC</b>	Violence Sexuelle liée au Conflit

# LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	Personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique du MFFE 2024	ii
<b>Tableau 2</b>	Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident	24
<b>Tableau 3</b>	Sexe des auteurs présumés de VBG	27
<b>Tableau 4</b>	Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs	28
<b>Tableau 5</b>	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	28
<b>Tableau 6</b>	Profession des auteurs présumés de VBG	29
<b>Tableau 7</b>	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	30
<b>Tableau 8</b>	Proportion des services offerts selon les types de VBG	31
<b>Tableau 9</b>	Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	47
<b>Tableau 10</b>	Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants	53
<b>Tableau 11</b>	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes	53
<b>Tableau 12</b>	Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence	54
<b>Tableau 13</b>	Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	55
<b>Tableau 14</b>	Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation des OEV	56
<b>Tableau 15</b>	Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence	67
<b>Tableau 16</b>	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	68
<b>Tableau 17</b>	Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire	69
<b>Tableau 18</b>	Personnes ayant participé aux séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	72
<b>Tableau 19</b>	Personnes formées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme par les CS et CSE	73
<b>Tableau 20</b>	Personnes formées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme	75
<b>Tableau 21</b>	Personnes sensibilisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme	76
<b>Tableau 22</b>	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par domaine d'activité	78
<b>Tableau 23</b>	Prêts octroyés (FCFA) en 2023 par les institutions financières par région	79
<b>Tableau 24</b>	Répartition des effectifs des personnes formées par la DPF par région et par thème	83
<b>Tableau 25</b>	Effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE	95
<b>Tableau 26</b>	Effectif demandé pour la famille d'emploi AFFAIRES SOCIALES	95
<b>Tableau 27</b>	Effectif demandé pour la famille d'emploi EDUCATION - FORMATION	96
<b>Tableau 28</b>	Effectif demandé pour la famille d'emploi ECONOMIQUE ET FINANCIERE	96
<b>Tableau 29</b>	Effectif demandé pour la famille d'emploi PRODUCTION LITTERAIRE	97
<b>Tableau 30</b>	Effectif demandé pour la famille d'emploi SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE	97
<b>Tableaux 31 à 33</b>	Recommandations	100 - 101
<b>Annexe 1</b>	Taux de transmission de données par les structures sociales étatiques	xxi
<b>Annexe 2</b>	Outils de collecte de données du SIG-OEV	xxiii
<b>Annexe 3</b>	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu	xxiv
<b>Annexe 4</b>	Répartition des appels répondus sur la ligne verte 1308 par type de VBG	xxiv
<b>Annexe 5</b>	Statistiques 2024 des VBG par région et par district administratif	xxv
<b>Annexe 6</b>	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	xxvi
<b>Annexe 6 bis</b>	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe (suite)	xxvi
<b>Annexe 7</b>	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	xxvii
<b>Annexe 8</b>	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	xxvii
<b>Annexe 9</b>	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	xxviii
<b>Annexe 10</b>	VBG par lieu de perpétration de l'incident	xxix
<b>Annexe 11</b>	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2024	xxix
<b>Annexe 12</b>	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu	xxx
<b>Annexe 13</b>	Appels reçus en 2024 sur la ligne verte 116	xxx
<b>Annexe 14</b>	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	xxxii
<b>Annexe 15</b>	Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants	xxxii

<b>Annexe 16</b>	Violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants	xxxii
<b>Annexe 17</b>	Répartition des enfants PEC par région administrative et par type d'incident/vulnérabilité	xxxiii
<b>Annexe 18</b>	Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	xxxv
<b>Annexe 19</b>	Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV	xxxv
<b>Annexe 20</b>	Effectifs des structures de la petite enfance et CSE sous tutelle du MFFE	xxxvi
<b>Annexe 21</b>	Cartographie des IFEF de l'année scolaire 2023-2024	xxxvi
<b>Annexe 22</b>	Activités de sensibilisation de la DGE pour la promotion du genre et personnes touchées	xxxviii
<b>Annexe 23</b>	Liste des textes juridiques rédigés en 2024 par la DAJCI par domaine	xxxix
<b>Annexe 24</b>	Liste des demandes de partenariats acceptés par le MFFE en 2024	xliv
<b>Annexe 25</b>	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFD selon la région	xlix
<b>Annexe 26</b>	Effectifs des fonctionnaires du MFFE répartis par emploi et par sexe	xlix
<b>Annexe 27</b>	Effectifs des fonctionnaires du MFFE dans les structures centrales répartis par sexe	liii
<b>Annexe 28</b>	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données de 2024 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 05 au 06 mars 2025 à Yamoussoukro	liv

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b>	Rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG	6
<b>Figure 2</b>	Circuit de l'information du SIG-OEV/DREAMS	7
<b>Figure 3</b>	Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2024	11
<b>Figure 4</b>	Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en CI	12
<b>Figure 5</b>	Répartition des séances de sensibilisation sur les VBG par type	13
<b>Figure 6</b>	Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention	13
<b>Figure 7</b>	Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention	13
<b>Figure 8</b>	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge	14
<b>Figure 9</b>	Profil des personnes cibles sensibilisées sur les VBG	14
<b>Figure 10</b>	Evolution des sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2024	15
<b>Figure 11</b>	Répartition des appels reçus sur la 1308	15
<b>Figure 12</b>	Répartition des signalements de VBG sur la 1308 par type de VBG	15
<b>Figure 13</b>	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées	16
<b>Figure 14</b>	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention	16
<b>Figure 15</b>	Comités de surveillance de VBG installées par milieu d'intervention	16
<b>Figure 16</b>	Enquêtes sociales relatives aux VBG	17
<b>Figure 17</b>	Visites à domicile relatives aux VBG	17
<b>Figure 18</b>	Répartition des VBG rapportées en 2024 par type	17
<b>Figure 19</b>	Evolution des types de VBG de 2020 à 2024	18
<b>Figure 20</b>	Carte de répartition des VBG déclarées en 2024 par région administrative	19
<b>Figure 21</b>	Répartition des cas de viols rapportés par région	20
<b>Figure 22</b>	Répartition des cas d'agressions sexuelles rapportées (hors MGF) par région	20
<b>Figure 23</b>	Répartition des cas de MGF rapportées par région	20
<b>Figure 24</b>	Répartition des cas d'agressions physiques rapportées par région	21
<b>Figure 25</b>	Répartition des cas de mariages forcés rapportés par région	21
<b>Figure 26</b>	Répartition des cas de DROS rapportés par région	21
<b>Figure 27</b>	Répartition des cas de VPE rapportées par région	22

<b>Figure 28</b>	Catégories de VBG réparties par sexe des personnes survivantes	22
<b>Figure 29</b>	VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	23
<b>Figure 30</b>	Lieu de perpétration des incidents de VBG	23
<b>Figure 31</b>	Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante	24
<b>Figure 32</b>	VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante	25
<b>Figure 33</b>	Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap	25
<b>Figure 34</b>	Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante	26
<b>Figure 35</b>	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	26
<b>Figure 36</b>	Statut scolaire des personnes survivantes des VBG	27
<b>Figure 37</b>	Délais de la prise en charge médicale des cas de viol	30
<b>Figure 38</b>	Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et /ou judiciaire	32
<b>Figure 39</b>	Porteuses de fistule obstétricale prises en charge par les CS et CSE	33
<b>Figure 40</b>	Séances de sensibilisation et de renforcement de capacités sur les fistules obstétricales	33
<b>Figure 41</b>	Personnes sensibilisées sur les fistules obstétricales par les CS et CSE	34
<b>Figure 42</b>	Personnes formées sur les fistules obstétricales par les CS et CSE	34
<b>Figure 43</b>	Répartition des séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant par type	36
<b>Figure 44</b>	Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	36
<b>Figure 45</b>	Répartition des types de sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	36
<b>Figure 46</b>	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge	37
<b>Figure 47</b>	Evolution des séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2024	37
<b>Figure 48</b>	Mécanismes d'alertes et de prévention	38
<b>Figure 49</b>	Gestion des alertes reçues	38
<b>Figure 50</b>	Mécanismes d'alertes et de prévention installés par milieu	38
<b>Figure 51</b>	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	38
<b>Figure 52</b>	Description des alertes reçus en 2024 sur la ligne verte 116	39
<b>Figure 53</b>	Enquêtes sociales relatives de Protection de l'Enfant	40
<b>Figure 54</b>	Visites à domicile relatives de protection de l'enfant	40
<b>Figure 55</b>	Violences et négligences subies par les enfants	40
<b>Figure 56</b>	Répartition des autres vulnérabilités des enfants prises en charge par sexe des enfants	41
<b>Figure 57</b>	Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2022 à 2024	41
<b>Figure 58</b>	Carte de répartition par région des violences subies par les enfants	42
<b>Figure 59</b>	Carte de répartition des exploitations et négligences subies par les enfants	43
<b>Figure 60</b>	Répartition des cas d'exploitations économiques des enfants par région	43
<b>Figure 61</b>	Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil	44
<b>Figure 62</b>	Répartition par région des cas d'enfants privés de soins	44
<b>Figure 63</b>	Répartition par région des cas d'enfants disparus	44
<b>Figure 64</b>	Répartition des enfants victimes de viol par région	45
<b>Figure 65</b>	Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique	45
<b>Figure 66</b>	Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine	45
<b>Figure 67</b>	Répartition par région des cas de mariage d'enfant	46
<b>Figure 68</b>	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	46
<b>Figure 69</b>	Répartition des négligences et autres types de violence par milieu et sexe de l'enfant	47
<b>Figure 70</b>	Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime	48
<b>Figure 71</b>	Répartition des enfants repérés et retirés des zones d'exploitation par le CNLTEE selon le pays de provenance et par sexe	49
<b>Figure 72</b>	Répartition des enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par pays de provenance et par sexe	49
<b>Figure 73</b>	Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par tranche d'âge	50
<b>Figure 74</b>	Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par service	50
<b>Figure 75</b>	Offres de services aux enfants victimes de traite et exploitation repartis par sexe	51

<b>Figure 76</b>	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	51
<b>Figure 77</b>	Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant	52
<b>Figure 78</b>	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	52
<b>Figure 79</b>	OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	55
<b>Figure 80</b>	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages OEV	55
<b>Figure 81</b>	OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	56
<b>Figure 82</b>	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	56
<b>Figure 83</b>	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	56
<b>Figure 84</b>	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis par sexe	57
<b>Figure 85</b>	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis par région	57
<b>Figure 86</b>	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis par tranche d'âge	58
<b>Figure 87</b>	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis selon les services offerts	58
<b>Figure 88</b>	Adoptions réalisées en 2024 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur	59
<b>Figure 89</b>	Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	59
<b>Figure 90</b>	Effectifs des enfants dans les structures de la petite enfance privées	60
<b>Figure 91</b>	Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE & CACE)	60
<b>Figure 92</b>	Structures de protection de la petite enfance par secteur	61
<b>Figure 93</b>	Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie	61
<b>Figure 94</b>	Evolution des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats publics de 2022 à 2024	62
<b>Figure 95</b>	Répartition des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats en 2023 et 2024 par secteur	62
<b>Figure 96</b>	Point des enfants dans les pouponnières publiques en 2024 selon la situation de handicap	62
<b>Figure 97</b>	Répartition des EPR en 2024 selon le type	63
<b>Figure 98</b>	Enfants pesés, enfants détectés malnutris dans les centres sociaux	63
<b>Figure 99</b>	Enfants vaccinés PEV et hors PEV dans les centres sociaux	64
<b>Figure 100</b>	Femmes vaccinées contre le tétanos dans les centres sociaux	64
<b>Figure 101</b>	Personnes sensibilisées sur les AEN+ et ayant bénéficié d'une démonstration diététique	64
<b>Figure 102</b>	Carte de répartition des IFEF au plan national	66
<b>Figure 103</b>	Evolution du nombre d'IFEF de 2017 à 2024	67
<b>Figure 104</b>	Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2024 selon la spécialité	68
<b>Figure 105</b>	Statistiques relatives à l'organisation des examens 2023 dans les IFEF	68
<b>Figure 106</b>	Répartition des cellules genre selon la fonctionnalité	69
<b>Figure 107</b>	Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire selon le lieu d'installation	70
<b>Figure 108</b>	Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire par secteur	70
<b>Figure 109</b>	Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire	70
<b>Figure 110</b>	Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation et par sexe de la personne	71
<b>Figure 111</b>	Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	71
<b>Figure 112</b>	Répartition des personnes formées sur le genre par thème de formation organisée par la DGE	72
<b>Figure 113</b>	Sessions de formation organisée par les CS et les CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	73
<b>Figure 114</b>	Répartition des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées par la DAEF par thème de formation	74
<b>Figure 115</b>	Répartition par région des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées par la DAEF sur l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique	74
<b>Figure 116</b>	Sessions de formation organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme	74

<b>Figure 117</b>	Effectif des femmes entrepreneures/entreprenantes ayant participé aux journées commémoratives	75
<b>Figure 118</b>	Effectif des femmes ayant participé aux séances de sensibilisation par milieu de résidence	76
<b>Figure 119</b>	Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme	76
<b>Figure 120</b>	Appuis en matériels apportés aux coopératives de femmes par région	77
<b>Figure 121</b>	Mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme	77
<b>Figure 122</b>	Bénéficiaires des mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme	78
<b>Figure 123</b>	Répartition des demandes de prêt satisfaites par le PGNFNFD par domaine d'activité et par région	79
<b>Figure 124</b>	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFD selon la région	79
<b>Figure 125</b>	Taux de répartition des fonds alloués par le MFFE par région	80
<b>Figure 126</b>	Effectif des personnes formées par la DPF réparties par thème et par sexe des participants	82
<b>Figure 127</b>	Répartition des cellules d'écoute installées par la DPF par région administrative	84
<b>Figure 128</b>	Familles assistées par la DPF selon la région administrative	84
<b>Figure 129</b>	Personnes bénéficiaires d'un appui financier du PPEAV pour l'autonomisation des familles, réparties par région et par sexe	85
<b>Figure 130</b>	Evolution des familles ayant bénéficié d'appuis directs du PNOEV de 2022 à 2024	85
<b>Figure 131</b>	Prestations fournies par la CMS en 2024	86
<b>Figure 132</b>	Interventions de la CMS au cours des journées médicales	86
<b>Figure 133</b>	Patients ayant un IMC hors de la normale selon le niveau	87
<b>Figure 134</b>	Dépistage HTA-Diabète-IMC dans les CSE Abidjan	87
<b>Figure 135</b>	Renforcements de capacités des travailleurs sociaux pour certaines interventions médicales	88
<b>Figure 136</b>	Textes juridiques rédigés par la DAJCI repartis par type	88
<b>Figure 137</b>	Textes juridiques rédigés par la DAJCI repartis par domaine d'intervention du MFFE	88
<b>Figure 138</b>	Dossiers de contentieux reçus par la DAJCI repartis par statut	89
<b>Figure 139</b>	Dossiers de contentieux repartis par objet de la demande	89
<b>Figure 140</b>	Dossiers de contentieux repartis par sexe des concernés	90
<b>Figure 141</b>	Demandes de partenariat reçues par le MFFE réparties par avis favorable ou non	90
<b>Figure 142</b>	Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut	91
<b>Figure 143</b>	Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi	91
<b>Figure 144</b>	Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade	92
<b>Figure 145</b>	Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système repartis par sexe	92
<b>Figure 146</b>	Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois	93
<b>Figure 147</b>	Répartition des fonctionnaires du MFFE par emploi de base	93
<b>Figure 148</b>	Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale	94
<b>Figure 149</b>	Effectif des fonctionnaires dans les directions régionales par rapport au nombre de structures	94
<b>Figure 150</b>	Carte de répartition des demandes de personnel des structures du MFFE par direction régionale	98

# PREFACE

---

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la promotion économique, sociale et juridique de la femme, de la promotion de la famille, de la lutte contre les violences exercées sur les femmes et les enfants, et enfin, de la protection de l'enfant. Cette mission tire son fondement de la vision du Président de la République SEM Alassane OUATTARA, exprimée dans le décret n° 2021-468 du 18 septembre 2021 organisant ce Ministère. Il s'agit de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à court et moyen terme.

Pour parvenir au développement durable escompté de façon efficace et efficiente, il est nécessaire de s'appuyer sur des indicateurs de performance bien renseignés, tout en ayant à l'esprit l'importance capitale de la qualité de l'analyse statistique relativement à la prise de décisions politiques éclairées. Cet esprit a guidé nos acteurs de développement à contribuer à obtenir les statistiques dans les quatre domaines suivants : les violences basées sur le genre (I) ; la protection de l'enfant et de l'adolescent (II) ; le genre et l'autonomisation de la femme (III) ; et enfin la famille, les affaires juridiques et les ressources humaines (IV).

A l'évidence, le présent annuaire statistique est une contribution à la dynamique d'orientation des choix judicieux de stratégie du ministère. Le travail ayant été effectué de façon satisfaisante, je voudrais me réjouir des avancées notables enregistrées au regard du respect des normes et standards internationaux concernant les indicateurs qui impliquent notre politique.

Je tiens à renouveler mes remerciements à tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour leur appui et leur contribution au développement de notre système statistique par le processus de perfectionnement des outils de collecte des systèmes de gestion d'informations. Leurs apports sont perceptibles au niveau des activités concernant les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS), l'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE), et le renforcement des capacités des acteurs. Ce qui a permis de capter les données sous-tendant l'élaboration du présent annuaire statistique.

Aussi, féliciterai-je le personnel de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation, et particulièrement son Directeur, dont l'action par la publication régulière des données dans l'annuaire statistique concourt à améliorer la qualité de notre mission et à aider à la prise de décision. J'encourage cette promptitude de respect du temps de production des données statistiques, témoignage d'une volonté de construire, dans ce cadre, une résilience efficace de nos cibles dans la transparence.

J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et les intervenants dans ce domaine, à faire de cet important document, une bonne lecture et un bon usage.

**Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant**

**Nassénéba TOURE**

# REMERCIEMENTS

---

La bonne gouvernance et la volonté d'atteindre les objectifs tels que prescrits dans les accords auxquels notre pays a souscrit imposent une soumission quasi-totale de l'action gouvernementale à l'analyse statistique des données répondant aux normes et standards internationaux. La production de telles données implique la conjugaison d'efforts de personnes ressources. Aussi voudrais-je exprimer mon infinie reconnaissance :

- ☞ A Madame Nassenaba TOURE, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui a toujours soutenu la production des statistiques et l'élaboration de l'annuaire ;
- ☞ A Madame Fatou SORO, Directeur Général de la Protection Sociale pour son implication au processus de collecte de données ;
- ☞ Aux Directeurs centraux et de programmes du MFFE, et à la Directrice de l'Action Sociale du MEPS pour leur franche collaboration ;
- ☞ Aux Directeurs Régionaux du MFFE et du MEPS pour la sollicitude dont ils ont fait montre dans la transmission des données ;
- ☞ Aux partenaires techniques et financiers pour leur appui constant à ce projet ;
- ☞ Aux membres du GTT et à l'équipe de rédaction ;
- ☞ Aux travailleurs sociaux des structures de base et aux Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE, du MEPS et les ONG pour leur disponibilité ;
- ☞ Au personnel de la DPED et en particulier, les agents de la Sous-direction de la Planification et des Statistiques qui n'ont ménagé aucun effort pour s'associer à l'équipe de rédaction pour la production de cet ouvrage.

**Directeur de la Planification, des  
Etudes et de la Documentation**

**Monsieur SYLLA Losseny**

## AVERTISSEMENT

---

Les données présentées dans cet annuaire sont majoritairement issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et des ONG partenaires (voir **Annexe 1**), au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2024. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, il importe de réitérer que l'annuaire statistique de l'année 2024 ne présente que des statistiques de routine portant sur la protection de l'enfant et de l'adolescent, des VBG, la famille, l'autonomisation de la femme et le genre, les affaires juridiques et les effectifs du personnel du Ministère.

# RESUME EXECUTIF

---

En 2024, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), de la Protection de l'enfant, de l'autonomisation de la femme et de la promotion du genre, et de la promotion de la famille, tant par les structures sociales de base, à savoir les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, et des Organisations Non Gouvernementales, que par les structures et directions au niveau central.

## **En matière de protection de l'enfant et de l'adolescent, et de nutrition**

Au total 3 126 sensibilisations de masse (1 710 en milieu urbain contre 1 416 en milieu rural) et 3 364 sensibilisations de proximité (2 883 en milieu urbain contre 481 en milieu rural) ont été menées. Ces sensibilisations ont touché 293 320 personnes, et ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (64,38 %), de sexe féminin (60,48 %) ou âgées de plus de 18 ans (66,03 %).

6 641 enfants victimes, composés de 1 933 cas de violence, 3 934 cas de négligence, 208 cas d'exploitation, 212 cas de pratique traditionnelle néfaste et 354 autres vulnérabilités ont été pris en charge. Au nombre des violences, on compte 656 viols, 249 agressions sexuelles hors MGF, 643 maltraitements physiques, 385 maltraitements psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrées.

**En 2024, selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2024), environ deux enfants sont pris en charge par jour pour des incidents de viol.**

Le programme OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectées par le VIH Sida a identifié au cours de l'année 2024, 196 642 bénéficiaires répartis en 58,35 % de sexe féminin et 41,65 % de sexe masculin. Ces bénéficiaires représentent 75,61 % OEV (0 à 21 ans) et 24,39 % adultes (plus de 21 ans) membres des ménages. Parmi eux, 177 717 actifs ont été servis, soit un taux de bénéficiaires servis de 90,38 %. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 75,48 % d'OEV et 24,52 % adultes.

Plusieurs autres appuis sont apportés aux enfants et adolescents en situation de rue et à leurs familles afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. En 2024, 1 209 de ces enfants ont été identifiés : 63,03 % de garçons et 36,97 % de filles. Ils sont majoritairement des enfants dans la rue et sont âgés de 5 à 10 ans (48,47 %).

Les structures publiques d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 294, ont quant à elles, enregistré 19 998 enfants dont 9 928 filles (49,64 %) et 10 070 garçons (50,36 %), sensiblement les mêmes taux que l'année 2021. Ces structures d'encadrement se composent de 113 Centres de Protection de la Petite Enfance et de 181 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE).

Les pouponnières et orphelinats publics comme privés ont enregistré 1 168 enfants dont 50,43 dans les structures publiques ; 45,46 % enfants dans les pouponnières.

Les centres sociaux et complexes socio-éducatifs ont pesé 33 332 enfants dont 886 détectés malnutris modérés et 230 malnutris sévères, ont vacciné 16 308 enfants PEV et 931 hors PEV et ont sensibilisé 38 789 personnes sur les actions essentielles pour la nutrition plus (AEN+).

## **En matière de Violence Basée sur le Genre et de Fistule Obstétricale**

1 843 séances de sensibilisations de masse et 2 172 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 2 220 localités. Aussi ont-elles vu la participation de 118 816 femmes (58,56 % des participants) et 84 090 hommes (41,44 % des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 4 620 prestataires de services, 5 218 leaders communautaires, 1 157 leaders religieux, 105 élus, 72 leaders politiques et 1 603 autres agents de l'administration publique.

Au total 9 607 cas de VBG ont été pris en charge : 920 viols, 287 agressions sexuelles hors MGF, 25 mutilations génitales féminines, 2 030 agressions physiques, 153 mariages forcés, 4 394 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 1 798 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, près de 98 % des violences sexuelles et des mariages forcés sont commis sur les personnes de sexe féminin, et spécifiquement sur les filles et 78,22 % sont des violences domestiques.

Aussi, 8 porteuses de fistules obstétricales ont été prises en charge par les services sociaux dont 2 seulement ont été réinsérées dans leur communauté.

## **En matière d'autonomisation des femmes et de promotion du genre en Côte d'Ivoire**

Au sein de 145 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), 8 038 auditrices ont été encadrés par 622 enseignantes, soit un ratio de 13 auditrices/auditeurs par enseignante. La répartition de ces auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (2 130), Couture (2 054), Pâtisserie (3 854).

Une (1) nouvelle cellule genre a été installée en 2024, portant le nombre à 71, et des activités de promotion du genre et de l'entrepreneuriat féminin ont été organisées afin d'assurer une meilleure répartition des rôles entre les hommes et les femmes et permettre ainsi un développement harmonieux dans nos communautés. Des fonds, dont un montant de 23 000 000 FCFA, ont été également mis à disposition des 82 femmes sous forme de prêts, en vue de favoriser leur autonomisation.

## **En matière de promotion de la famille**

Au total 5 273 personnes membres de ménages ont été renforcées sur la gestion du budget familial, la communication constructive dans le couple et dans la famille, le planning familial et autres thèmes sur la famille et 36 cellules d'écoute dans les régions de la Côte d'Ivoire ont permis d'assister 4 039 familles. 1 111 autres personnes ont bénéficié d'appuis financiers du PPEAV et 2 281 familles d'appuis directs du PNOEV pour l'autonomisation des familles.

## **En matière d'affaire juridique et coopération internationale**

Le MFFE a élaboré et apporté son appui à l'élaboration de soixante (60) projets de textes juridiques dont 38,33 % en matière de protection de l'enfant et 18,33 % en matière de protection et promotion de la femme. 157 demandes de partenariat ont été accordées et 119 dossiers de contentieux ont été reçus et traités à 80,67 %.

## **En matière de ressources humaines**

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose en 2024 d'un effectif de 3 966 fonctionnaires et 20 contractuels, dont 2 783 femmes (69,82 %) et 1 203 hommes (30,18 %). Le personnel du MFFE est composé à 80,99 % de la famille d'emplois EDUCATION - FORMATION et à 6,28 % des AFFAIRES SOCIALES.

# INTRODUCTION

---

## – Contexte et justification

Au regard de l'exigence des normes internationales, l'action gouvernementale nécessite une orientation stratégique fondée sur des analyses statistiques à partir des données fiables.

Dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs eu égard à la vision du Gouvernement inspirée par son Excellence Alassane OUATTARA, le ministère en charge de la Femme, de la famille et de l'Enfant s'est doté, en plus des instruments et des mécanismes de défense de droits des femmes et des enfants, un système intégré d'information sur les VBG (GBVIMS) et sur la Protection de l'Enfant (SIPE) à partir duquel il produit et diffuse, chaque année, les données qui rendent compte de la mise en œuvre de ses actions sur le terrain dans un annuaire statistique.

La Direction de la Planification, des études et de la Documentation qui est en charge de l'élaboration de ce document s'assure d'une collaboration entre toutes les structures et parties prenantes pour une synergie d'actions essentielles pour une complétude des données. Elle soumet à votre lecture l'analyse des données relatives aux indicateurs clés enregistrées, à partir de ce système, au titre de l'année 2024.

## – Définition des concepts clés

**Abandon d'enfant** : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental ».

**Acte de consentement** : Lors de la remise de l'enfant aux services de l'aide sociale à l'enfance, le ou les remettants donnent leur consentement à l'adoption.

**Adolescence** : L'adolescence est la période de la vie qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, c'est-à-dire entre 10 et 21 ans. C'est une étape unique du développement humain et un moment important pour poser les fondations d'une bonne santé.

**Adoption plénière** : L'adoption plénière permet l'intégration complète de l'enfant dans la famille adoptive élargie, à égalité avec l'enfant de sang. Ce type d'adoption cause l'extinction du lien de filiation dans la famille d'origine, y compris l'extinction des droits, responsabilités et obligations des parents naturels ou du tuteur, qui sont alors exercés exclusivement par les adoptants.

L'adopté change de famille dans l'adoption plénière. Il obtient les mêmes droits et obligations que des enfants biologiques.

**Adoption simple** : Il s'agit de l'adoption qui consacre un lien de filiation entre les adoptants et l'adopté tout en maintenant l'existence des liens avec la famille d'origine ; il n'y a donc pas de rupture complète du lien de filiation juridique.

**Agression physique** : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

**Agression sexuelle** : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

**Apparentement** : Proposition d'établir une relation adoptive entre un enfant et une famille donnée. L'apparentement (appelé " Matching " par les anglo-saxons) n'est pas la décision d'adoption. Il se concrétise par l'identification d'une future famille adoptive spécifique pour un enfant donné.

Ce principe est renforcé par l'article 17 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale.

**Auteur/agresseur** : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

**Cas incidents** : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

**Cas non incidents** : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

**Cas rapportés** : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

**Défaut de déclaration à l'Etat civil** : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

**Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service** : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

**Enfant** : Toute personne âgée de moins de 18 ans.

**Enfant en contact avec la loi** : Un enfant en contact avec le système judiciaire, soit en tant qu'auteur de crime ou délit, soit en tant que témoin, soit en tant que victime de violence ou de négligence, soit en danger.

**Enfant et Adolescents à la rue** : Enfants et adolescents égarés, se retrouvant dans la rue par crainte de réprimandes ou de punitions.

**Enfant et Adolescents dans la rue** : Enfants et adolescents exerçant de petites activités et qui retournent après en famille.

**Enfant et Adolescents de la rue** : Enfants et adolescents ayant élu domicile dans la rue et qui y vivent quotidiennement, en rupture partielle ou totale avec leurs familles.

**Enfant privé de soins** : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance.

**Exploitation sexuelle / sexe transactionnel** : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

**Genre** : Selon le document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

**Majeur(e)** : Toute personne âgée de 18 ans ou plus.

**Mariage forcé** : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

**Mariage précoce / Mariage d'enfant**: mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal: en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

**Mutilation Génitale Féminine** : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

**Négligence** : La négligence d'un enfant peut être basée sur une action répétitive ou sur un incident ou une omission isolée qui se traduit ou pourrait en tout état de cause se traduire par une blessure physique ou mentale grave, voire un risque mortel pour l'enfant. Elle peut comprendre (mais ne se limite pas à cela) le fait d'échouer à apporter en quantité suffisante de la nourriture, des vêtements, un abri, une supervision et des médicaments. Elle peut aussi comprendre le fait de ne pas faire d'efforts suffisants pour protéger un enfant contre les abus, l'exploitation ou la négligence d'une autre personne.

**Petit métier** : Travail temporaire, le plus souvent artisanal, n'étant pas forcément en lien direct avec sa formation, exercé par une personne dans l'attente d'un travail désiré. Les petits métiers sont entre autres : conducteur de tricycle, gérant de cabine, apprenti (mécanicien, menuisier, etc.), cordonnier, ...

**Pires Formes de Travail des Enfants** : Sont considérés comme pires formes de travail, interdits aux enfants (1) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés ; (2) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ; (3) les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant.

**Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes** : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

**Prostitution forcée :** Toute situation de prostitution dans laquelle se trouve un enfant (ou une personne majeure) à la suite d'une action de traite des personnes. Le Protocole de Palerme définit la traite des enfants comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation (...) ».

**Survivant(e)/victime :** Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG ». Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

**Taux de complétude :** C'est le nombre total de fiches de collecte des données reçues des structures rapportées au nombre total de fiches de collectes de données attendues de ces structures.

**Taux de couverture :** c'est le nombre total des services de sociaux et ONG ayant produit et fourni leurs données statistiques rapportées au nombre total des services sociaux et ONG concernées.

**Viol :** Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

**Violences basées sur le genre :** Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe. La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

**Violence psychologique ou émotionnelle :** Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

**Violence sexuelle :** Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles hors excisions.

**Violence sexuelle liée au conflit :** Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

# I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION



# 1. Outils de collecte de données

## 1.1. GBVIMS et SIPE

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

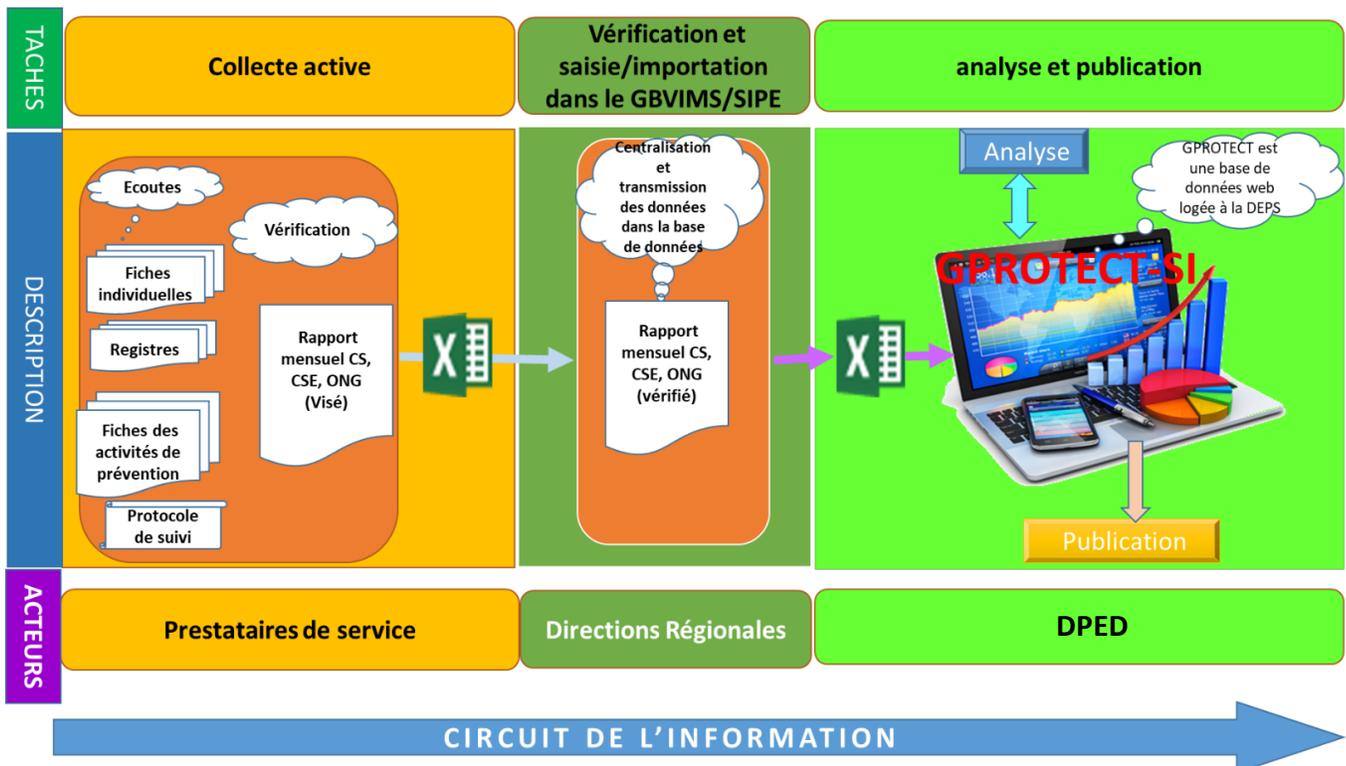
Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement/assentiment éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grâce à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (Voir **figure 1**). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent trois (3) niveaux dans le circuit de l'information :

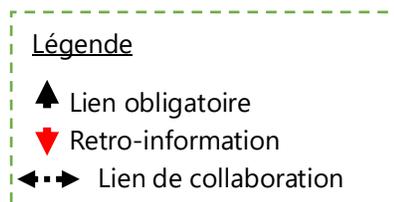
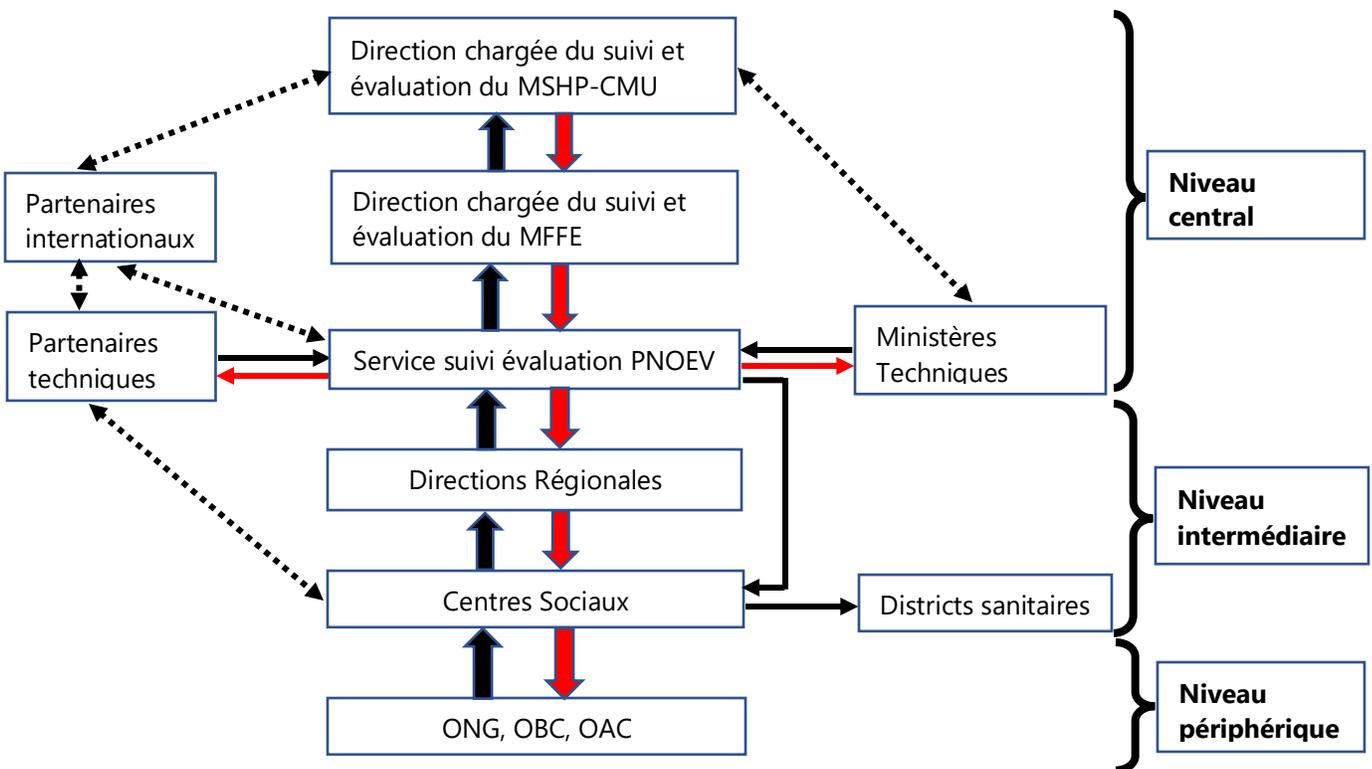
**Figure 1** : rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG



- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
  - La prévention, la prise en charge holistique et l'accompagnement des victimes ;
  - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
  - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
  - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
  - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DPED du MFFE qui a en charge :
  - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
  - La gestion de la base de données nationale ;
  - La production des statistiques nationales de routine.

## 1.2. SIG-OEV

**Figure 2** : Description du SIG-OEV/DREAMS



Le système de S&E du PN-OEV est articulé autour des trois axes :

- Le niveau central (Service S&E du PNOEV, le département S&E du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le département S&E du ministère de la Santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle) ;
- Le niveau intermédiaire (Centre Social et Direction régionale) ;
- Le niveau périphérique intégrant les organisations communautaires et le secteur privé (ONG, OBC, OAC, Services déconcentrés de la DMOSS, Structures privée).

i. Le niveau communautaire

Il s'agit des travailleurs communautaires et des organisations à base communautaires. Ils ont tous un rôle de production de données. Cette production est faite en remplissant les outils de collecte lors de la mise en œuvre des activités. Outre la production ils doivent analyser les données en utilisant des graphiques, des tableaux. De même ils doivent saisir les données dans les bases de données SIG-OEV et DREAMS. Enfin, ils élaborent des rapports qu'ils transmettent chaque trimestre au centre social.

ii. Le centre social

Le responsable suivi et Evaluation du centre social est responsable de la gestion de l'information communautaire en général et des données soins et soutien, VGB et DREAMS en particulier. Il est aidé dans sa tâche par les autres agents du centre social pour réaliser cette importante activité. Il compile tous les rapports trimestriels des organisations à base communautaires, analyse les données recueillies avec des courbes de tendances et fait la retro information aux organisations à base communautaires. Par ailleurs il apportera un appui technique à ces organisations pour l'utilisation outils de collecte (bases OEV, DREAMS, outils physiques).

iii. La direction régionale

La direction régionale est le répondant du programme dans la région. A ce titre, elle dispose d'un service évaluation qui est chargé de compiler et d'analyser les données des centres sociaux. Les analyses peuvent se faire à l'aide des graphiques et des tableaux pour apprécier les tendances et s'assurer du bon déroulement des activités conformément aux directives du PN-OEV. Enfin, elle transmet des rapports trimestriels au programme.

iv. Le service Suivi et Evaluation du PN-OEV

Le PNOEV est en général le niveau où sont établies les politiques en matière de prise en charges des orphelin et enfants rendu vulnérables du fait du VIH, des cas de VBG et où, le plus souvent, les ressources sont attribuées. A ce titre le responsable suivi et évaluation joue un rôle essentiel en soutenant les niveaux intermédiaires et périphériques. De surcroît, il doit analyser les tendances générales dans l'identification, la prise en charges des OEV et leurs familles, les victimes des VBG et cibler les ressources pour une meilleure intégration des enfants infectés par le VIH dans le programme OEV. Une fois les données recueillies et analysées, les différents rapports trimestriels sont établis et transmis au ministère.

L'ensemble des outils de collecte du SIG-OEV peut être consulté à l'**Annexe 2**.

## 2. Sources, contrôle et validation des données 2024

Les données sur la protection de l'enfant et les VBG ont été produites et fournies par 172 services sociaux sur les 205 existants en 2024, avec un taux de couverture d'environ 85,37 %. Le taux de complétude (taux de transmission de données) s'élève à 96,05 %. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent l'ONG DDE-CI. Voir **Annexe 1, page xxi**.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

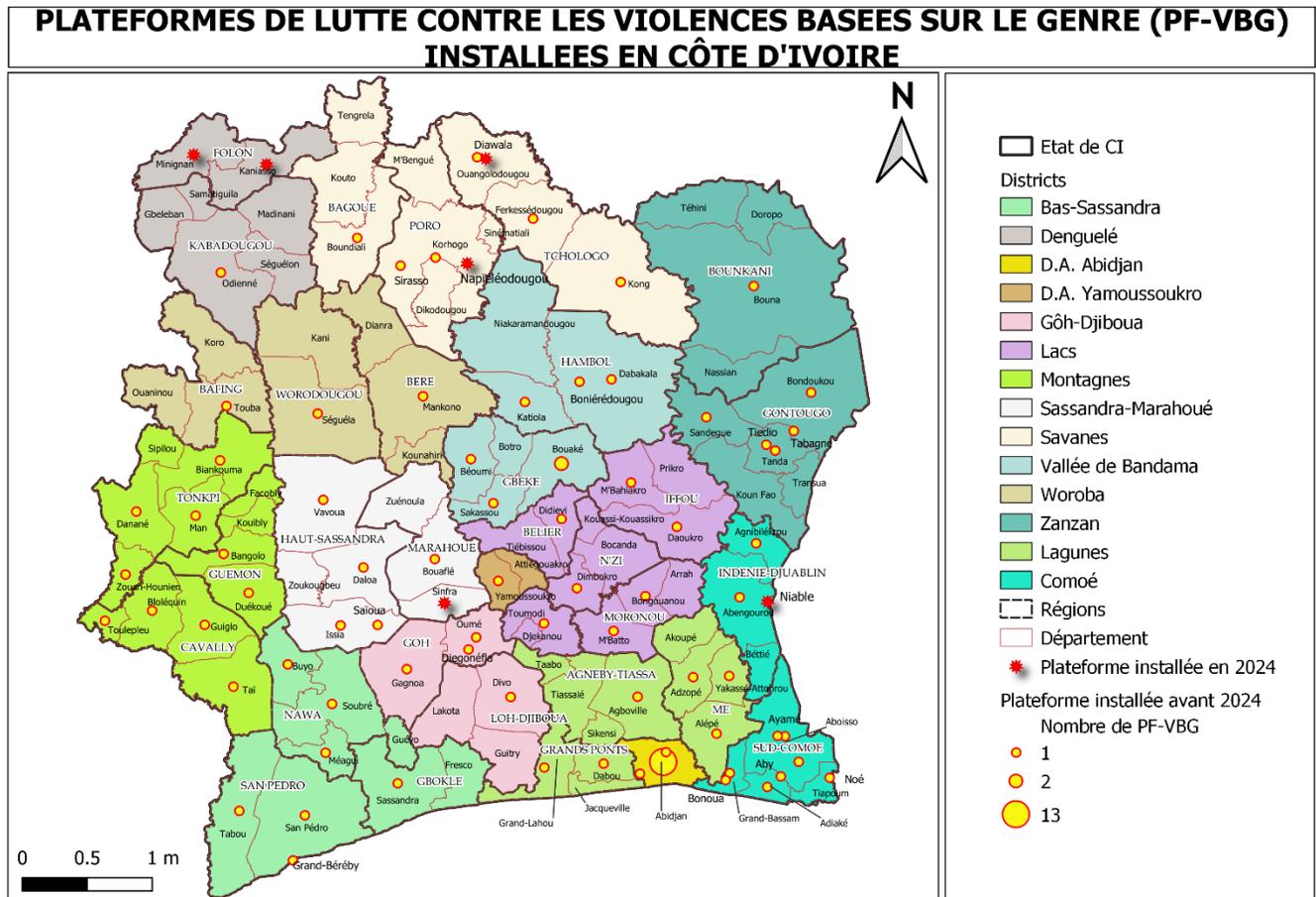
En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a effectué une troisième vérification, de contrôle qualité des données, à l'issue de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 04 au 06 mars 2025 à Yamoussoukro (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données à (voir **Annexe 28, page liv**), et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

### 3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques

Figure 3 : Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2024

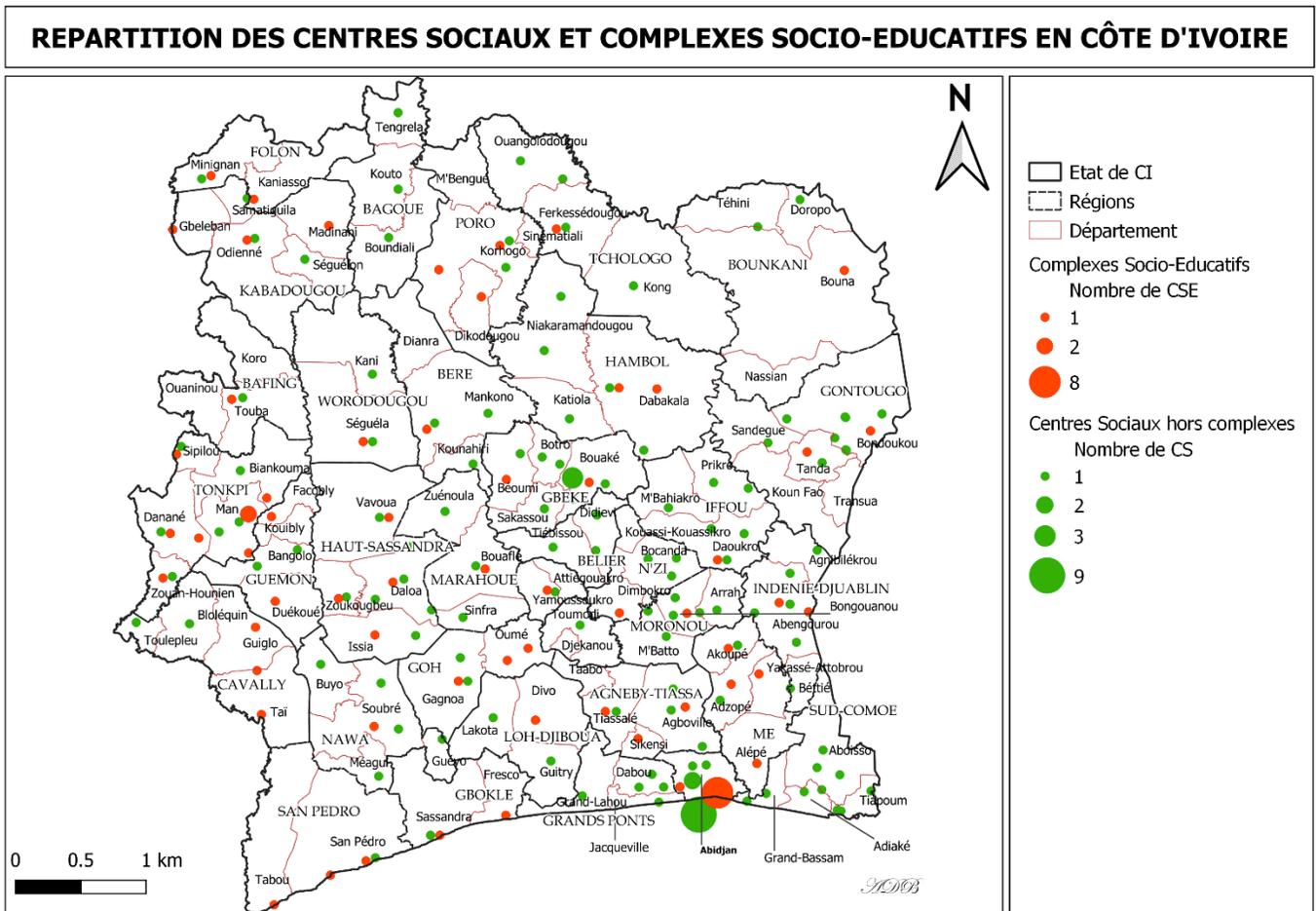


Source : MFFE-PNLVBG 2024

En 2024, six (6) nouvelles plateformes ont été installées à Kaniasso, Minignan, Napié, Niablé, Ouangolodougou et Sinfra. On note à ce jour 94 plateformes installées. Bien qu'elles soient inégalement réparties sur le territoire national, il convient de préciser que toutes les régions de la Côte d'Ivoire sont désormais pourvues en plateformes.

La carte ci-après montre la répartition nationale des structures sociales de base.

**Figure 4** : Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en Côte d'Ivoire



#### 4. Rédaction et validation de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique 2024 du MFFE est le fruit d'un processus participatif conduit par la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) qui s'est appuyée sur un comité de rédaction composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG), de la Direction de la Protection de l'Enfant, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et de l'ONG internationale SAVE THE CHILDREN.

Ce comité a produit un premier draft, essentiellement centré sur les données relatives à la protection de l'enfant et aux VBG, qui a été soumis à la validation des participants d'un atelier tenu à Yamoussoukro du 04 au 06 mars 2025 (voir **Annexe 28**). Un second draft issu des travaux de cet atelier a été présenté à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) et a donné lieu à un troisième draft. Pour s'assurer de sa conformité des observations retenues, cette dernière version a été parcourue et validée par les membres du GTT au cours d'une réunion présentielle.

Cet ouvrage est ainsi la version officielle après avoir été endossé par le cabinet du MFFE.

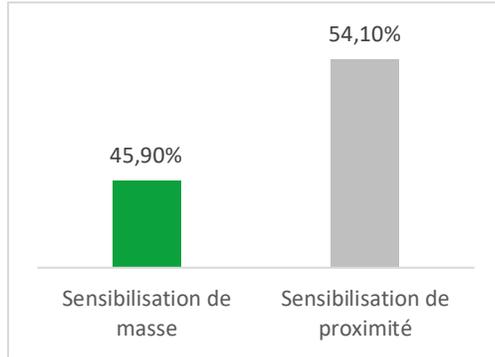
## II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



# 1. Activités de prévention des VBG

## 1.1. Sensibilisation sur les VBG

**Figure 5** : Répartition des Séances de sensibilisation sur les VBG par type

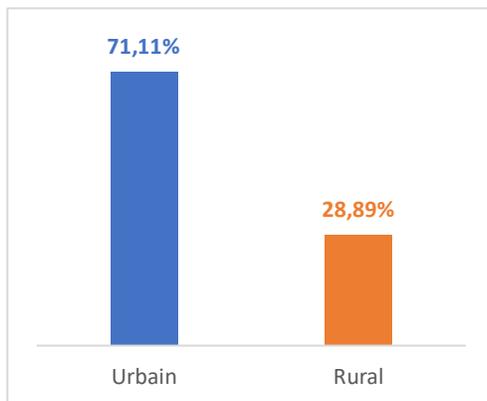


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, les structures sociales ont réalisé 4 015 séances de sensibilisation sur les VBG contre 3 943 en 2023, soit une hausse de 1,82%. Comme en 2023, on constate la prépondérance des séances de sensibilisation de proximité (2172 soit 54,1%) par rapport aux séances de sensibilisation de masse (1 843 soit 45,9%).

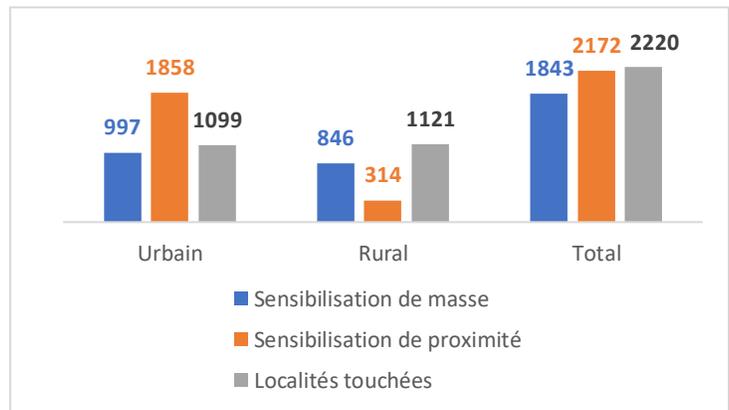
Quoique prééminentes, les séances de sensibilisation de proximité connaissent cependant une légère baisse d'environ 1% sur la période 2023-2024.

**Figure 6** : Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 7** : Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention



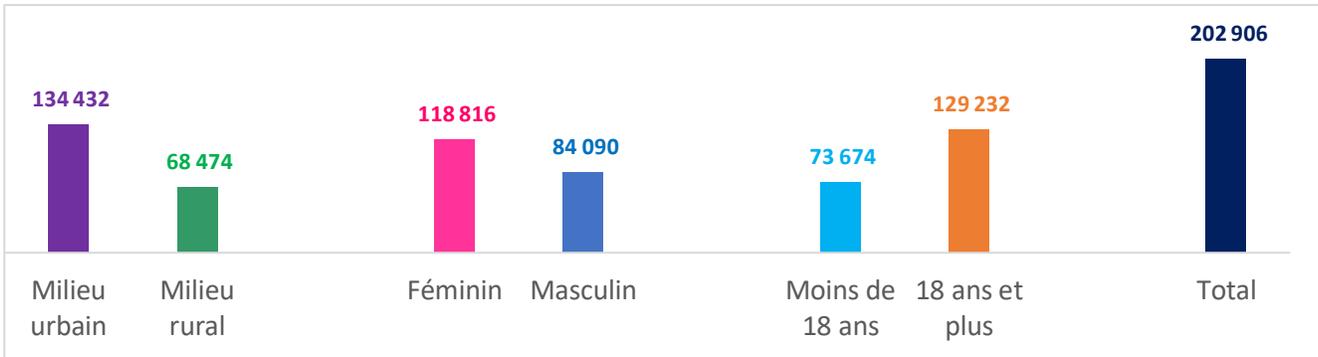
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les sensibilisations sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines (71,11%). Dans ce milieu, les sensibilisations de proximité (65,08%) sont les plus utilisées et en milieu rural ce sont les sensibilisations de masse (72,93%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures de base majoritairement implantées en milieu urbain optent pour les sensibilisations de masse afin de pouvoir toucher plus de personnes en milieu rural.

Par ailleurs, on remarque une baisse relative de 11 séances des activités de sensibilisation en zone urbaine (2855) comparativement à 2023 (2866). Au total 2 220 localités (quartiers/villages) ont été touchées par les activités de sensibilisation sur les VBG, 49,50% pour le milieu urbain et 50,50% pour le milieu rural.

## 1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

**Figure 8** : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge

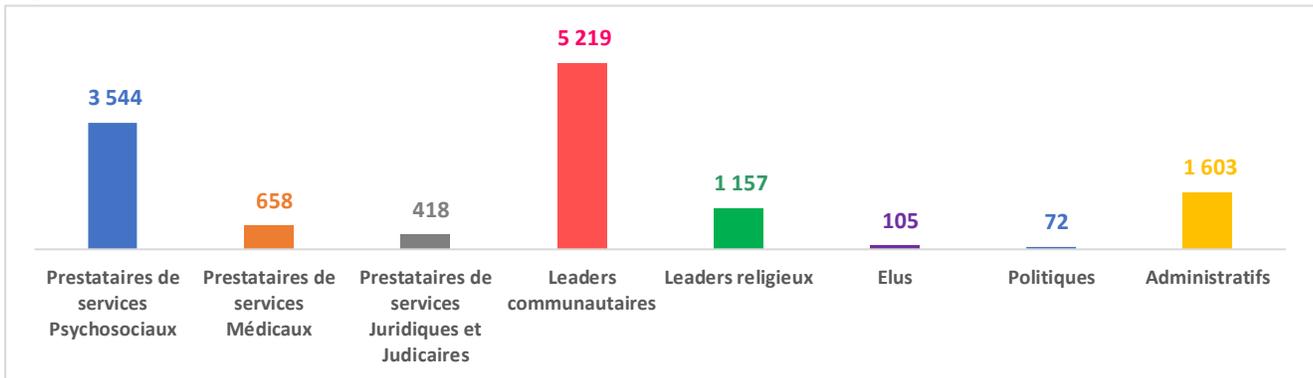


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, les sensibilisations sur les VBG ont touché 202 906 personnes qui sont majoritairement issues des zones urbaines soit 66,25 % avec 41,30 % de femmes de 18 ans et plus (voir **Annexe 3**). Les femmes constituent plus de la moitié (58,56 %) et les personnes de 18 ans et plus représentent 63,69%.

Les femmes de façon générale, sont plus accessibles du fait de leur grande implication dans les activités communautaires. Par ailleurs, l'on note une participation croissante des hommes aux séances de sensibilisation comparativement à 2023, avec un taux de croissance de 14,42 %.

**Figure 9** : Profil des personnes cibles sensibilisées sur les VBG

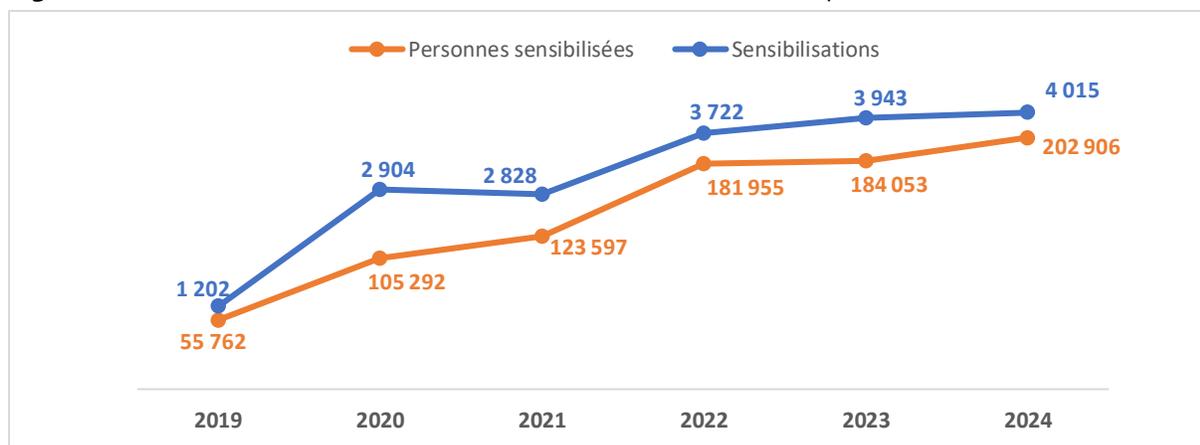


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Parmi les personnes sensibilisées sur les VBG se trouvent des cibles prioritaires pour la lutte contre les VBG. Comme défini à la **Figure 9**, en 2024, les prestataires psychosociaux et médicaux ont été les plus touchés par les sensibilisations en raison de leur proximité et du rôle primordial qu'ils jouent auprès des populations. De même les leaders communautaires, porte d'accès des communautés, ont participé massivement aux sensibilisations.

### 1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2024

**Figure 10** : Evolution des séances de sensibilisation sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2024



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

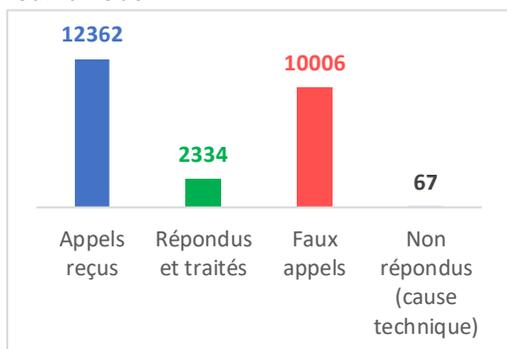
De 2019 à 2024, les séances de sensibilisation sur les VBG n'ont cessé de croître, sauf en 2021 où elles ont sensiblement baissé par rapport à 2020. Entre 2019 et 2020, elles sont passées du simple à plus du double, et entre 2019 à 2024, du simple à plus du triple. Le nombre de personnes touchées par ces activités de sensibilisation a continué de progresser.

### 1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG)

En 2024, la ligne verte 1308<sup>1</sup> a enregistré 12 362 appels (voir **Annexe 4**). Au total 2 334 soit 18,88% de ces appels ont porté sur les cas de VBG. 10 004 soit 80,93% étaient de faux appels et 67 soit 0,54% n'ont pas reçu de réponse pour causes techniques. Les alertes de VBG sont composées de viols (94 soit 7,83%), agressions sexuelles (157 soit 13,07%), agressions physiques (322 soit 26,81%), violences psychologiques ou émotionnelles (301 soit 25,06%), mariages forcés (102 soit 8,49%) et de DROS (225 soit 18,73%).

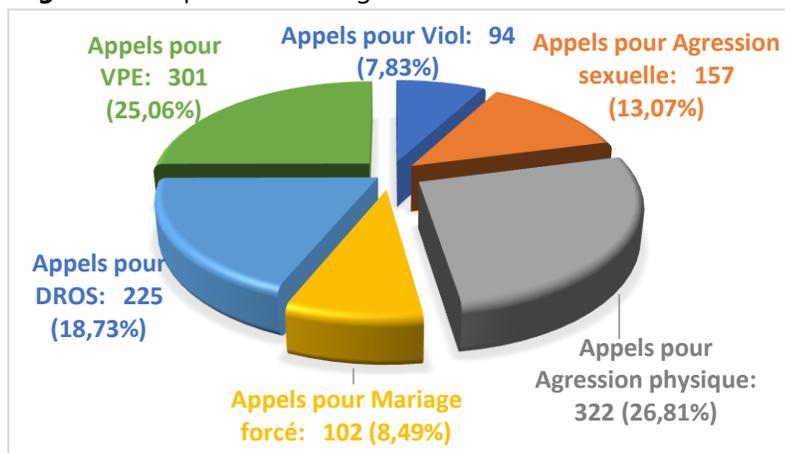
Le taux élevé de faux appels indique qu'il faut renforcer les activités de sensibilisation et de promotion du bon usage de cette ligne dans la lutte contre les VBG à l'endroit des populations.

**Figure 11** : Répartition des appels reçus sur la 1308



Source : MFFE-PNLVBG 2024

**Figure 12** : Répartition des signalements de VBG sur la 1308

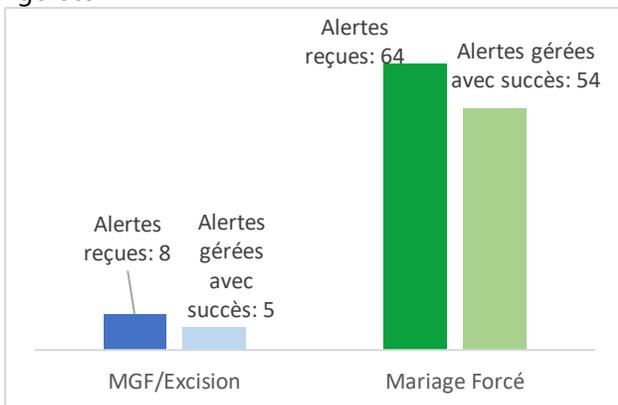


Source : MFFE-PNLVBG 2024

<sup>1</sup> La 1308 est une ligne verte gérée par le PNLVBG qui permet de signaler et dénoncer les cas de VBG.

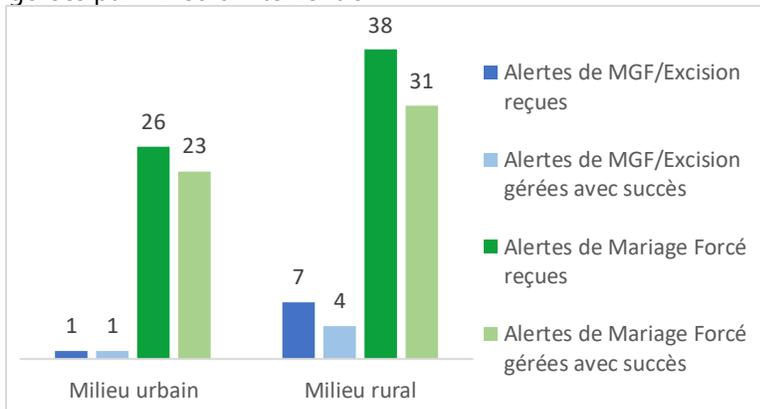
## 1.5. Alertes d'excision et de mariage forcé gérées par les structures sociales

**Figure 13** : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 14** : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention



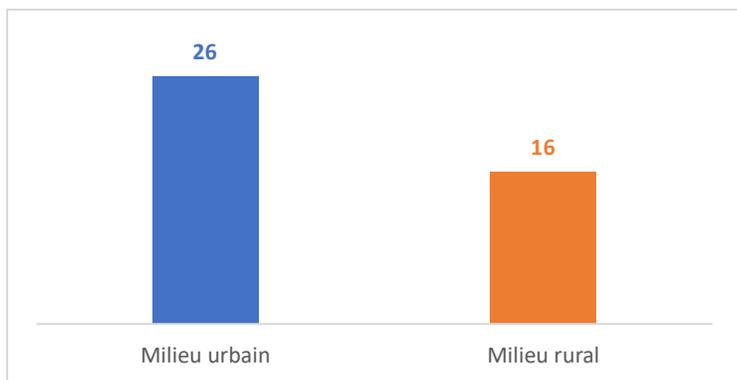
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, 8 alertes de MGF dont 5 gérées avec succès et 64 alertes de mariages forcés dont 54 gérées avec succès ont été enregistrées. Le taux de réussite de la gestion des alertes de MGF s'élève à 62,50% et celui des mariages forcés à 84,38%. Ces alertes proviennent à 87,5% pour les MGF et 59,38% pour les mariages forcés du milieu rural. Il demeure que ces alertes restent marginales au regard de la prévalence de ces pratiques indiquées dans les résultats d'enquêtes (EDS-CI 2021, SIGI 2022).

## 1.6. Comités de surveillance de VBG

Au total 42 comités de surveillance des VBG (CSVBG) ont été installés dont 26 en milieu urbain. Outre les CSVBG, d'autres mécanismes d'alerte permettant de signaler les incidents de VBG tels que les Comités de Protection de l'Enfant et les Groupements Enfants ont été installés. Ce qui porte le nombre de mécanismes d'alerte à 292.

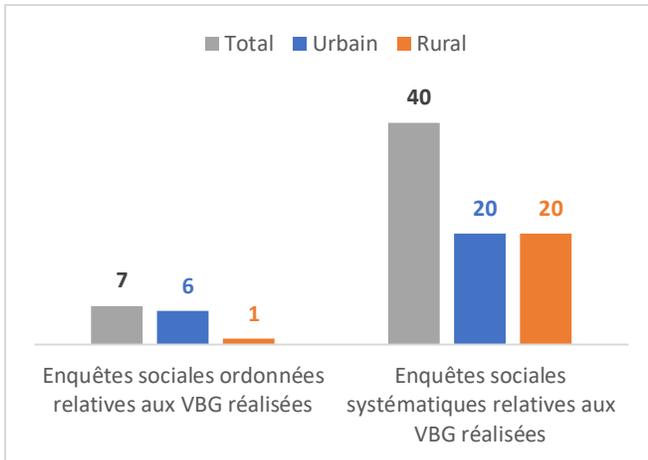
**Figure 15** : Comités de surveillance de VBG installés par milieu



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

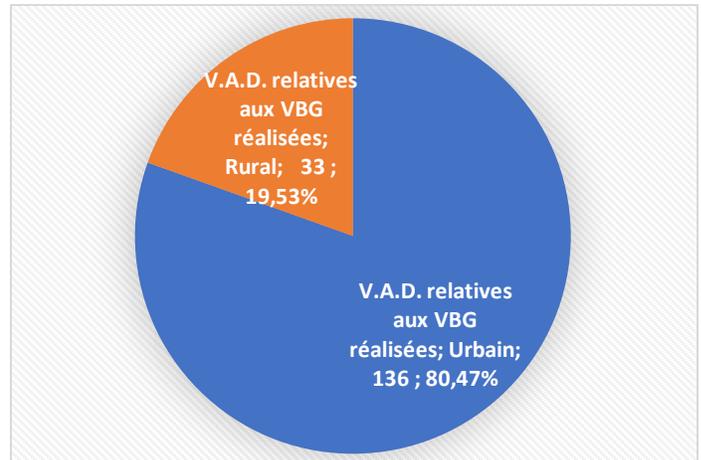
## 1.7. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.) relatives aux VBG

**Figure 16** : Enquêtes sociales relatives aux VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 17** : Visites à domicile relatives aux VBG



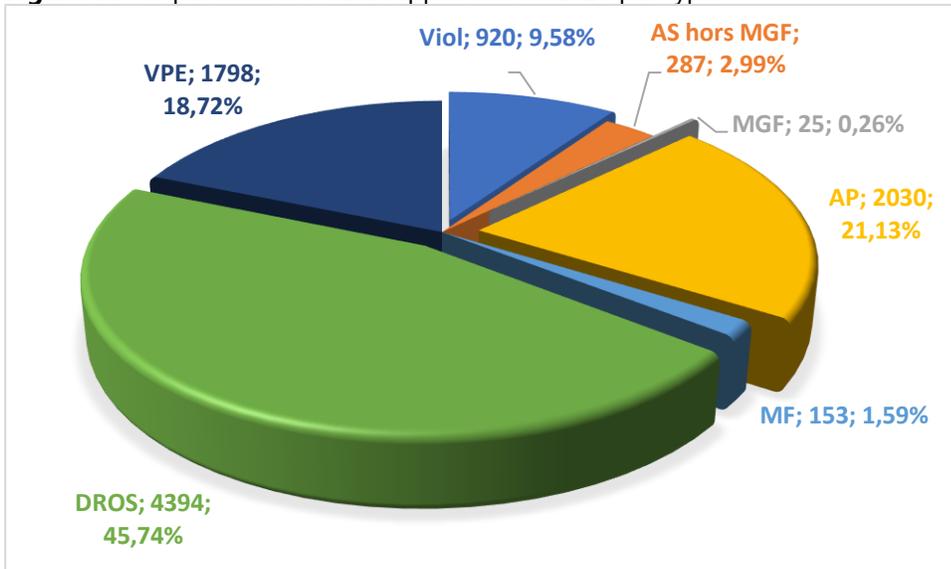
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les enquêtes sociales concernant les VBG sont à 85,11 % systématiques et à 14,89 % ordonnées. 44,68% de celles-ci sont réalisées en milieu rural. Concernant les V.A.D. relatives aux VBG, environ une visite sur cinq est faite dans le milieu rural.

## 2. Incidents de violences basées sur le genre

En 2024, 9 607 cas de VBG ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et se répartissent par type comme suit :

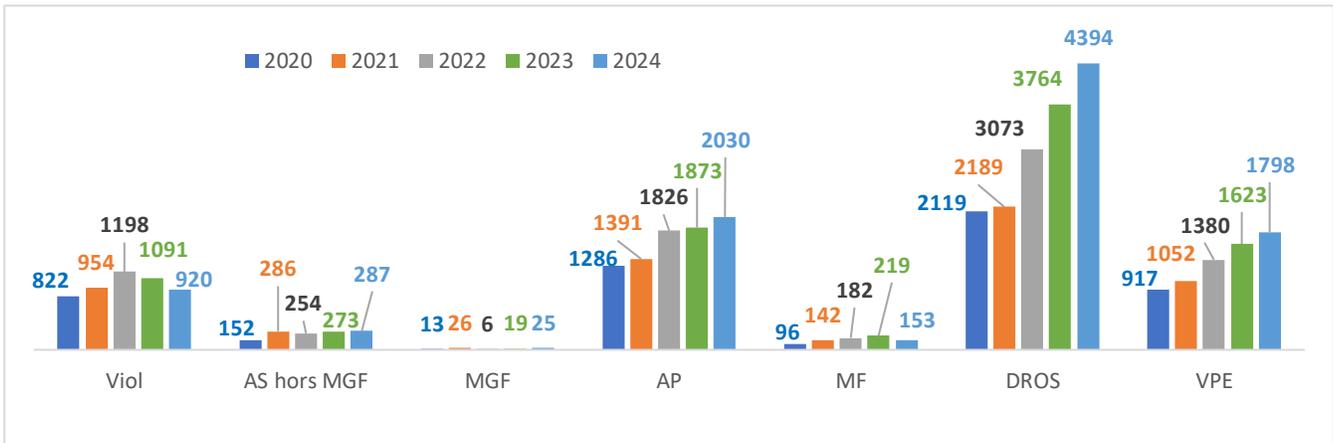
**Figure 18** : Répartition des VBG rapportées en 2024 par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les cas de VBG rapportés en 2024 montrent encore une prédominance des dénis de ressources, d'opportunités ou de services (DROS) avec 45,74% contre 42,47 % en 2023. Le nombre de viols représente 9,58%. Comparativement à 2023, on constate une hausse des cas de VBG qui passe de 8 862 à 9 607 en 2024, soit une évolution de 8,41%. Cette augmentation est observée sur tous les types de VBG à l'exception des cas de viol.

**Figure 19** : Evolution des différents types de VBG de 2020 à 2024



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

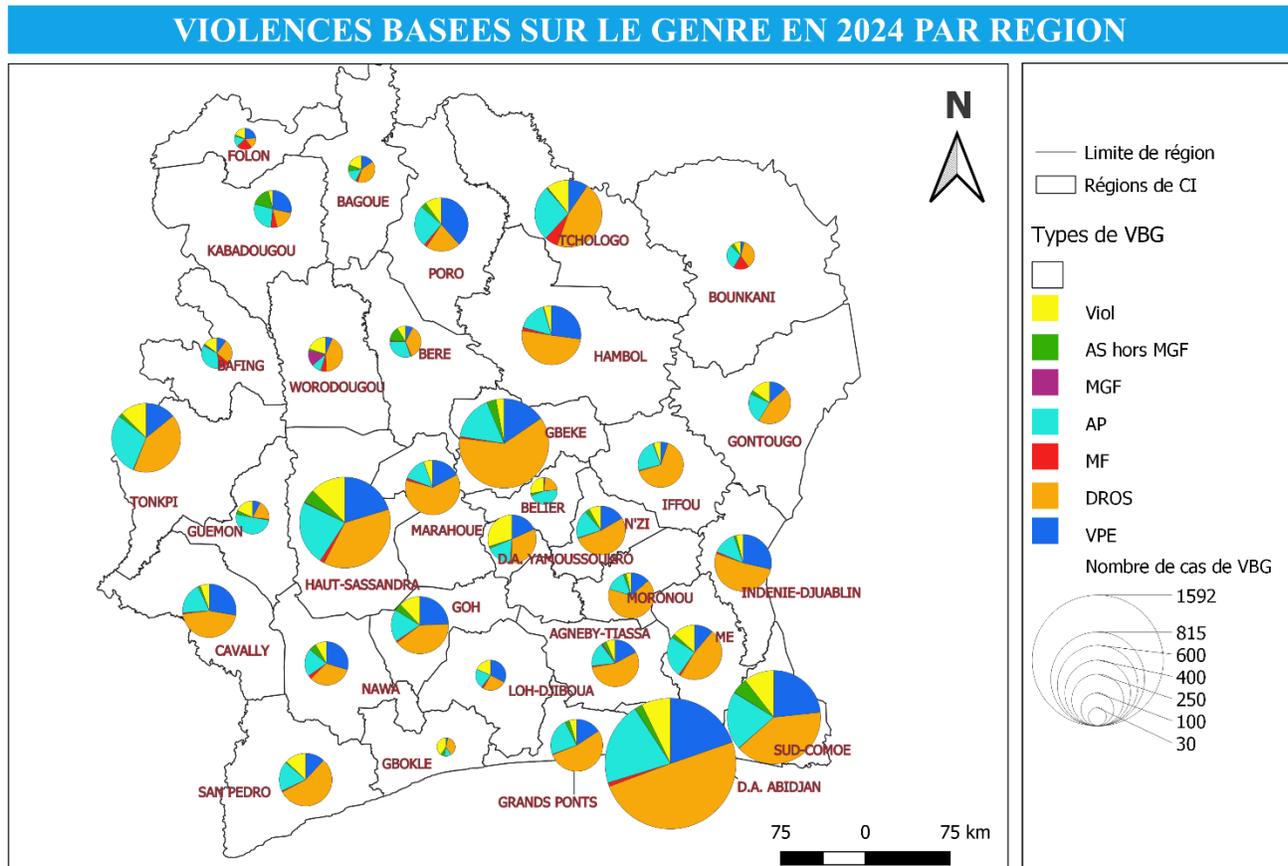
De 2020 à 2024, les cas d'agression physique, de déni de ressources, d'opportunité ou de services et de violence psychologique ou émotionnelle sont passés respectivement de 1286 à 2030, 2 119 à 4 394 et de 917 à 1798, soit des taux d'évolution respectifs de 57,54%, 107,36% et 96,07%.

Les cas de viols par contre ont connu une hausse de 2020 à 2022 (taux d'évolution de 45,74%). Mais on note une régression de -23,20% à partir de 2022. Également, les mariages forcés ont augmenté de 2020 à 2023 (taux d'augmentation de 128,13%) puis ont régressé de 30,14% de 2023 à 2024.

Quant aux Mutilations Génitales Féminines et les Agressions Sexuelles hors MGF, elles ont progressé en dents de scie. Les MGF qui ont baissé en 2022 ont renoué avec la progression en passant de 6 à 25 cas de 2022 à 2024. Les AS hors MGF ont connu leurs pics en 2021 et 2024 avec respectivement 286 et 287 cas. Vu l'évolution des différents types de VBG, l'accentuation des sensibilisations des populations s'impose.

## 2.1. Répartition des six types de VBG par région

**Figure 20** : Carte de répartition par région administrative des personnes survivantes de VBG prises en charge

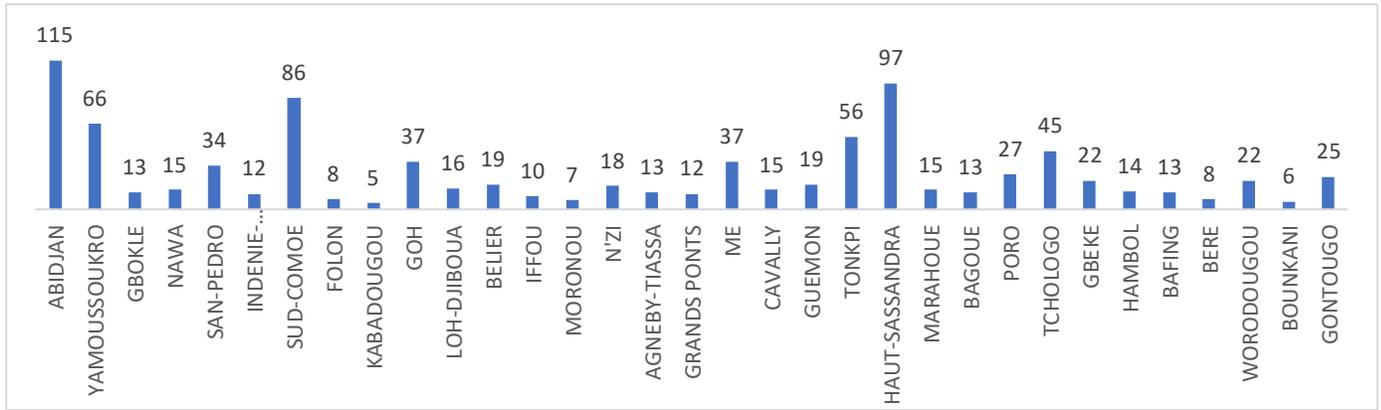


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les 5 régions qui ont enregistré plus de cas de VBG sont le District Autonome d'Abidjan (1 592 soit 16,57%), Sud-Comoé (815 soit 8,48%), Haut-Sassandra (769 soit 8%), Gbêkê (744 soit 7,74%) et Tonkpi (447 soit 4,65%). On note une hausse générale des cas de VBG déclarés sauf dans la région du Tonkpi où on observe une baisse de 105 cas (annuaire statistique du MFFE 2023). Des sensibilisations doivent être accentuées dans toutes les régions et même renforcer la dotation en infrastructures sociales de base (les centres sociaux, centres de santé, ...) pour un meilleur référencement des cas et une prise en charge de qualité.

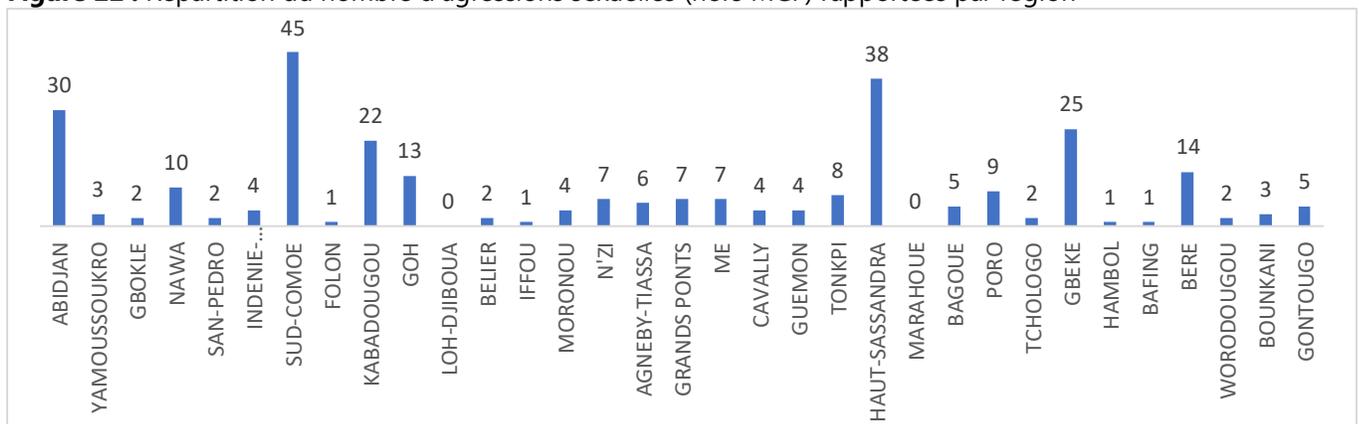
Les histogrammes ci-après indiquent le nombre de VBG par type dans les différentes régions du pays.

**Figure 21** : Répartition du nombre de cas de viols rapportés par région



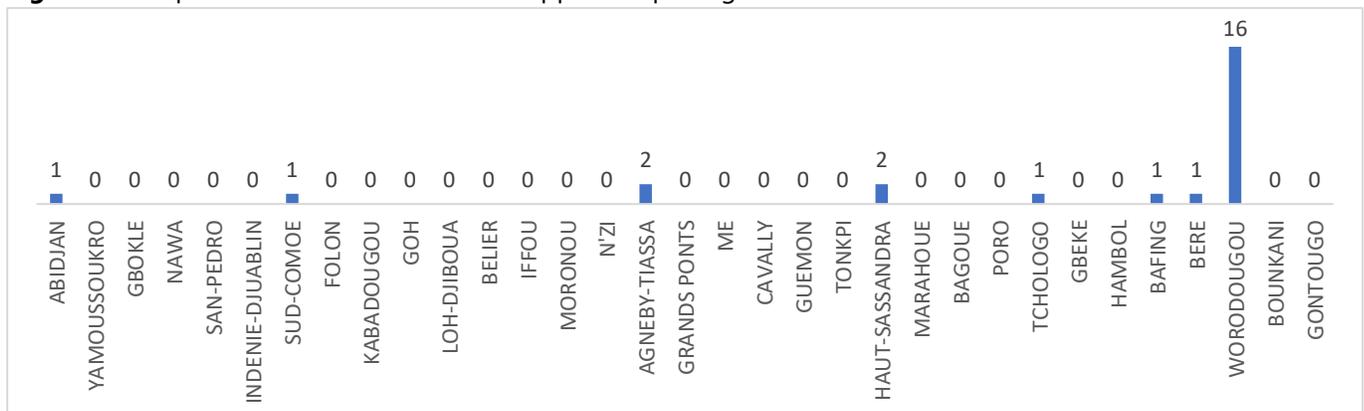
Abidjan (115 soit 12,50 %), le Haut-Sassandra (97 soit 10,54 %), le Sud-Comoé (86 soit 9,34 %), Yamoussoukro (66 soit 7,17 %) et le Tonkpi (56 soit 6,09 %) sont les principales régions avec le plus de cas de viols signalés et pris en charge.

**Figure 22** : Répartition du nombre d'agressions sexuelles (hors MGF) rapportées par région



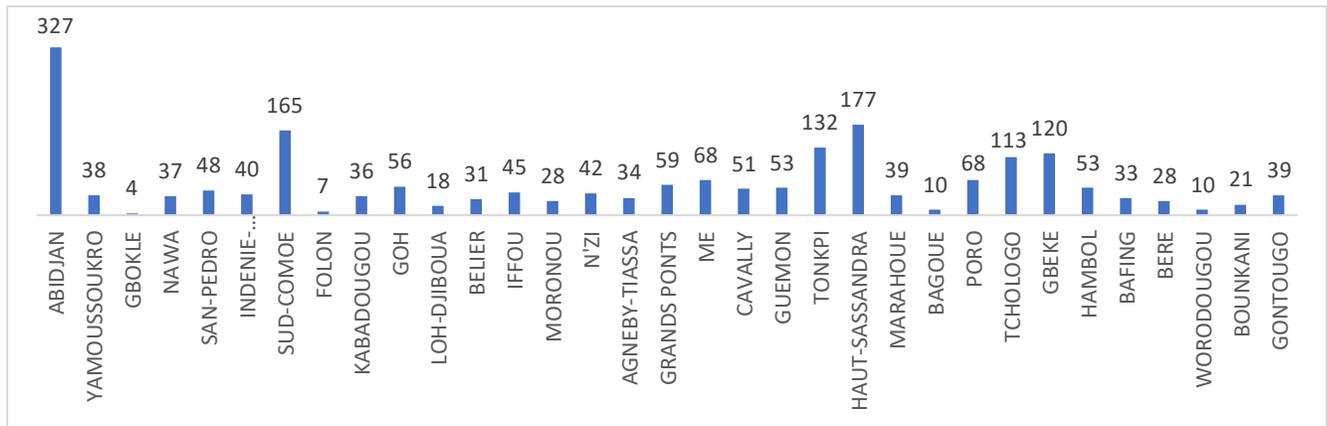
Pour les agressions sexuelles hors MGF, le Sud-Comoé (15,68%), le Haut-Sassandra (13,24%), Abidjan (10,45%), le Kabadougou (8,71%) et le Gbêkê (7,67%) sont les régions avec le plus de cas signalés et pris en charge.

**Figure 23** : Répartition du nombre de MGF rapportées par région



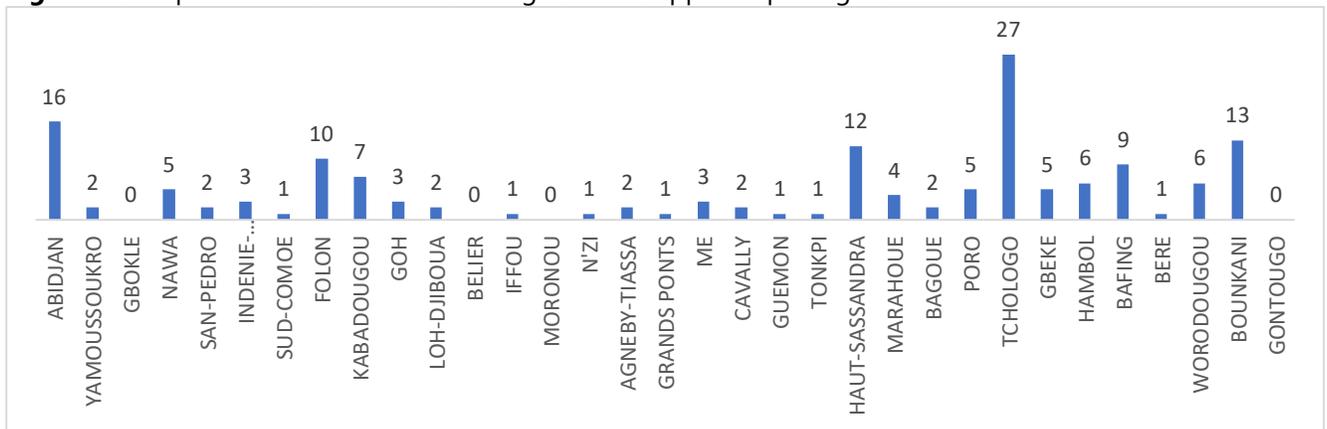
La région du Worodougou a rapporté plus de cas de MGF avec 16 cas sur 25 déclarés soit un taux de 64%.

**Figure 24 :** Répartition du nombre d'agressions physiques rapportées par région



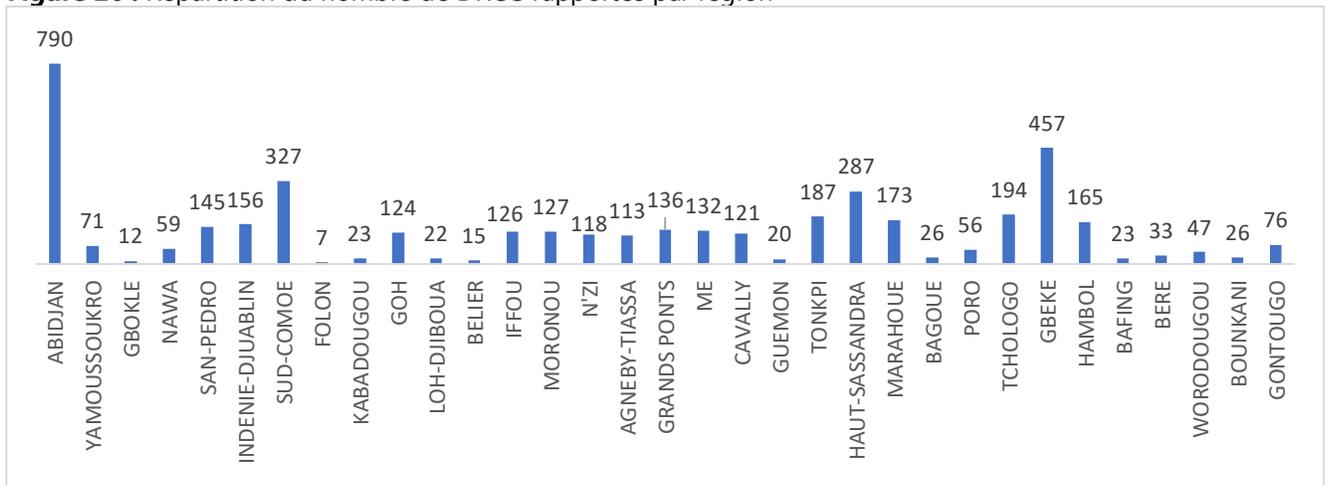
Les régions d'Abidjan, Haut-Sassandra, Sud-Comoé, Tonkpi, et du Gbêké enregistrent plus de cas d'agressions physiques pris en charge.

**Figure 25 :** Répartition du nombre de mariages forcés rapportés par région



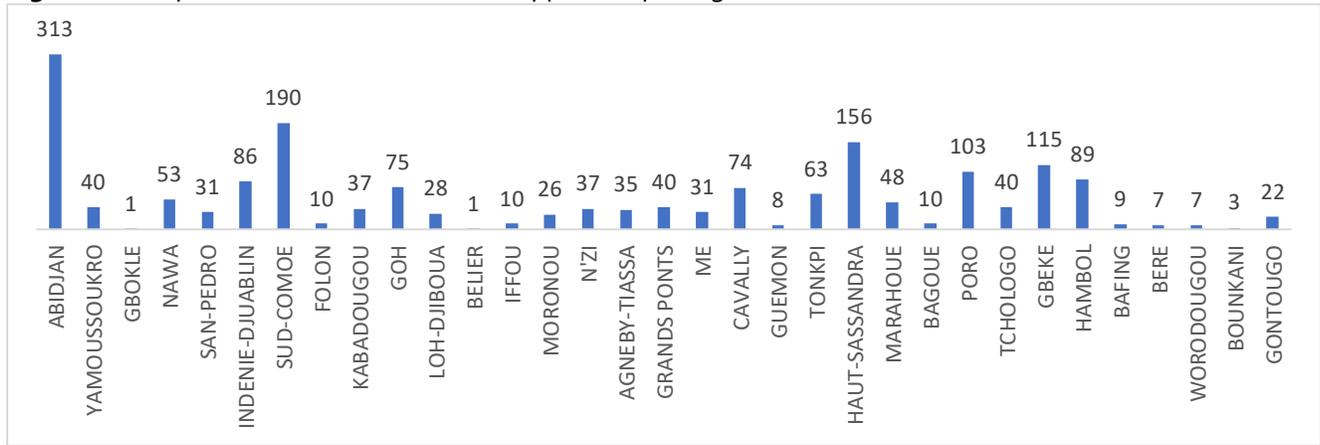
Des 5 régions Tchologo (17,65%), Abidjan (10,46%), Bounkani (8,50%), Haut-Sassandra (7,84%) et Folon (6,54%), ayant rapporté le plus de cas de mariages forcés, 3 sont du nord.

**Figure 26 :** Répartition du nombre de DROS rapportés par région



Les DROS sont plus enregistrés et pris en charge principalement dans le District d'Abidjan, le Gbêké, le Sud-Comoé, le Haut-Sassandra, et le Tchologo. On note qu'Abidjan est passé de 391 cas en 2023 à 790 en 2024.

**Figure 27** : Répartition du nombre de VPE rapportées par région

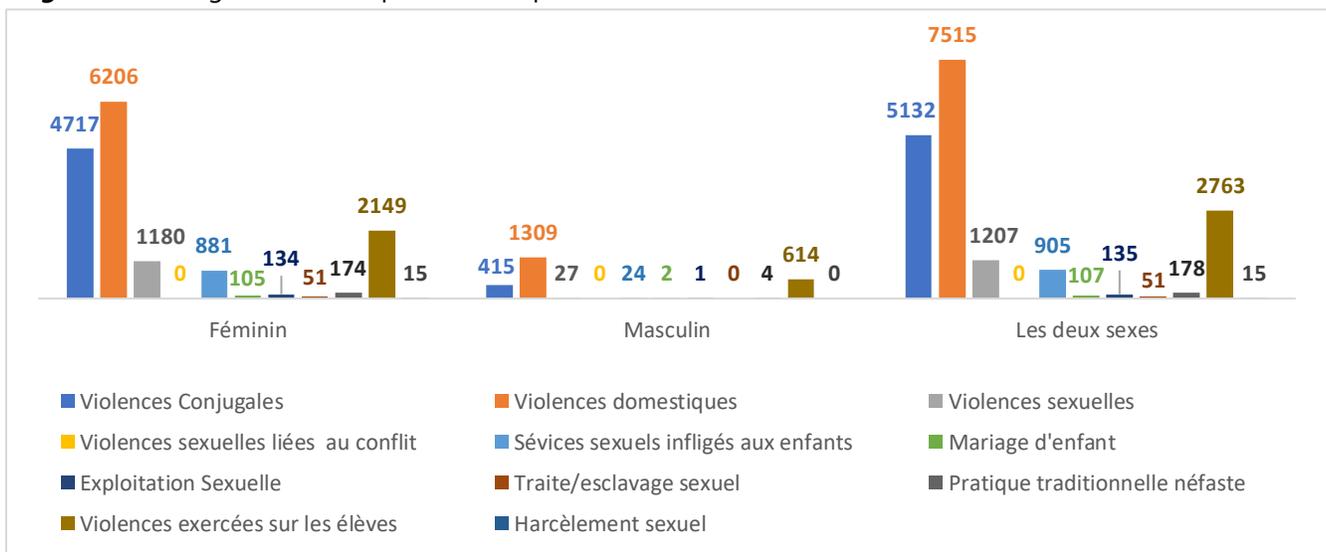


Les violences psychologiques et émotionnelles sont observées généralement à Abidjan, dans le Sud-Comoé et le Haut-Sassandra.

En somme, les violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles hors MGF) et les agressions physiques sont élevées dans les régions de Haut Sassandra, Abidjan et Sud-Comoé parce qu'il y a plus de structures sociales qui rapportent les cas. Les MGF ont été plus signalées dans le district de Woroba (Worodougou, Bafing et Béré), avec 72% des cas. Il faut souligner que selon la MICS 2016 la région du Tonkpi est une zone à haute prévalence de MGF Cependant aucun cas n'y a été documenté.

## 2.2. Quelques Catégories de VBG

**Figure 28** : Catégories de VBG par sexe des personnes survivantes



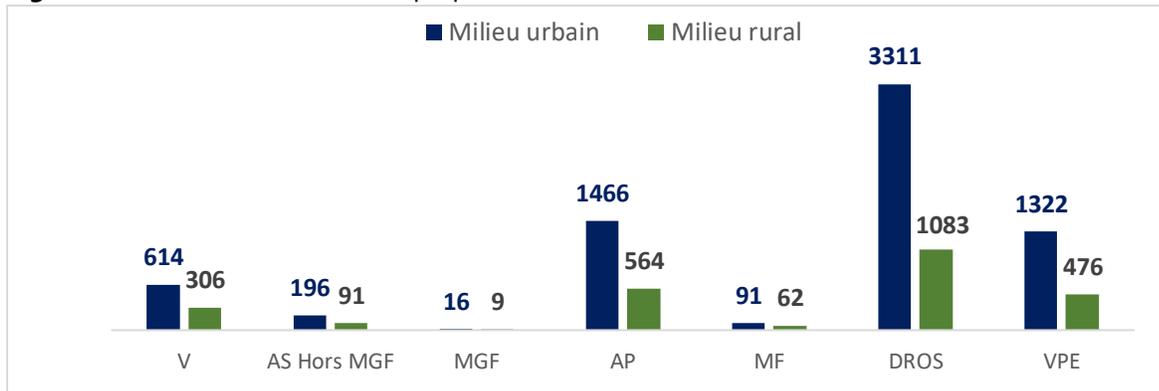
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Environ 80% des violences rapportées en 2024 sont des violences domestiques (78,22 %) ; 53,41 % sont des violences conjugales. Les violences exercées sur les élèves (28,76 %) restent très importantes mais en baisse par rapport à 2023 (30,34 %). Les cas de sérvices sexuels infligés aux enfants sont généralement exercés sur les filles. Cependant, on constate que 2,65% des cas ont été perpétrés sur les garçons.

## 2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents

### 2.3.1 Milieux de perpétration des incidents

**Figure 29** : VBG selon le milieu de perpétration

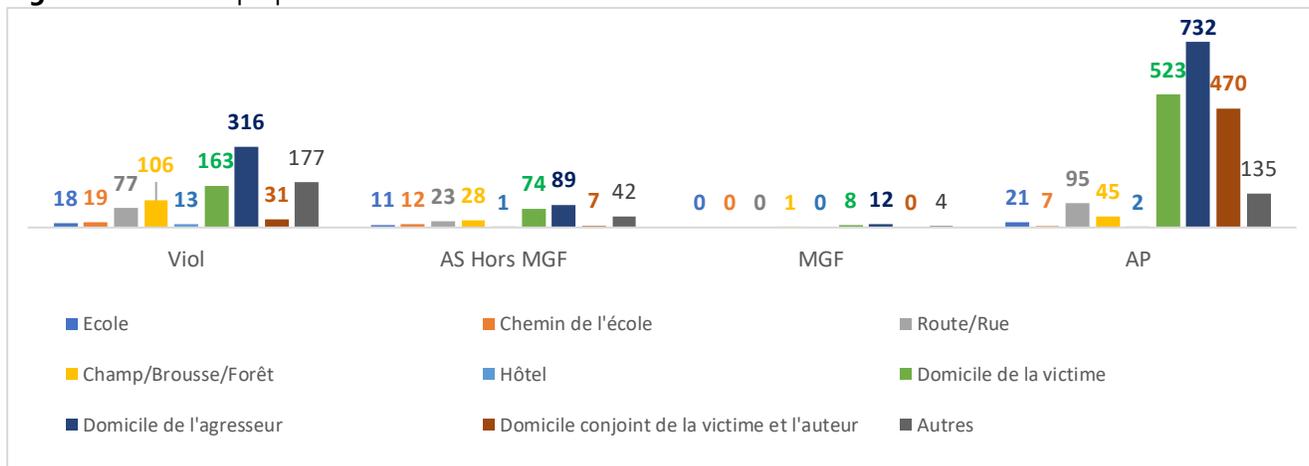


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Selon les cas déclarés, les VBG sont pratiquées majoritairement dans les zones urbaines avec 6 401 cas, soit un taux de 73,03 %. Sur l'ensemble des incidents, plus de 75% des DROS et plus de 66% des viols ont été perpétrés en zone urbaine. Ce fait pourrait s'expliquer, entre autres, par l'accessibilité des structures de prise en charge ou la non-dénonciation due aux règlements à l'amiable en milieu rural.

### 2.3.2 Lieux de perpétration des incidents

**Figure 30** : Lieu de perpétration des incidents de VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

On remarque d'une façon générale que sur l'ensemble des 9 607 cas de VBG documentés, 33,52 % se sont déroulés au domicile de la victime, suivi de 29,71 % des violences perpétrés au domicile du présumé auteur et 14,72 % au domicile conjoint de la victime et du présumé auteur. Le nombre élevé de violences domestiques pourrait expliquer en partie cette réalité.

### 2.3.3. Moments de perpétration des incidents

**Tableau 2** : Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	165	51	23	506	46	870	408	2069
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	182	57	1	313	12	320	152	1037
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	427	131	1	752	28	430	269	2038
Non applicable <sup>2</sup>	146	48	0	459	67	2774	969	4463

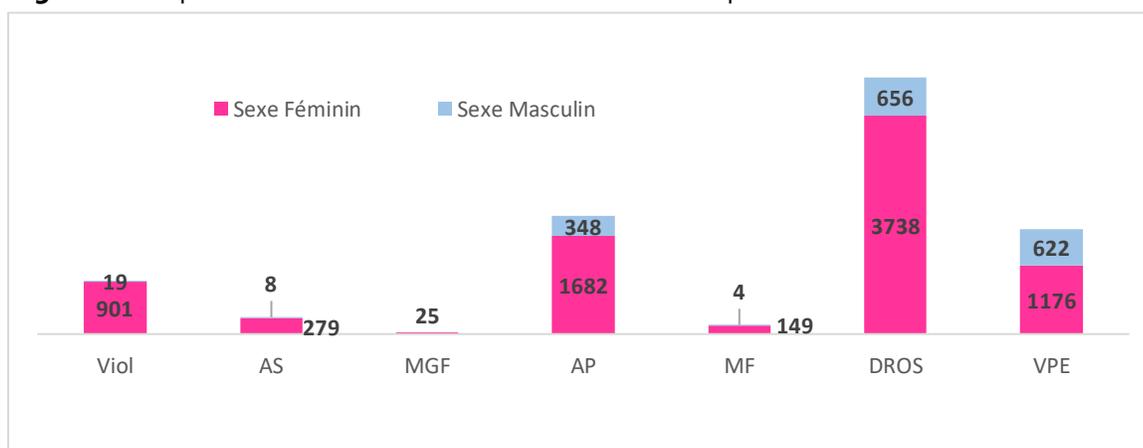
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Généralement les cas de VBG sont perpétrés les matins et les soirs. L'analyse du tableau montre que les violences sexuelles sont plus pratiquées les soirs, entre le coucher et le lever du soleil.

## 3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés

### 3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge

**Figure 31** : Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante

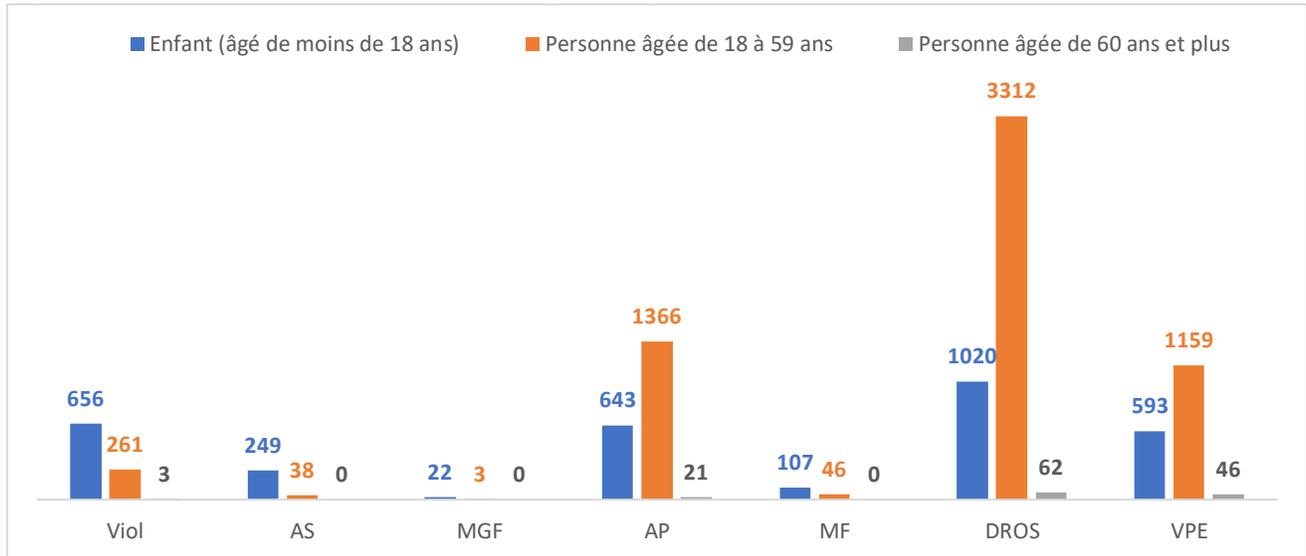


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Quel que soit le type de VBG considéré, les victimes sont essentiellement des filles/femmes.

<sup>2</sup> Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

**Figure 32** : VBG déclarées selon la tranche d'âge de la personne survivante

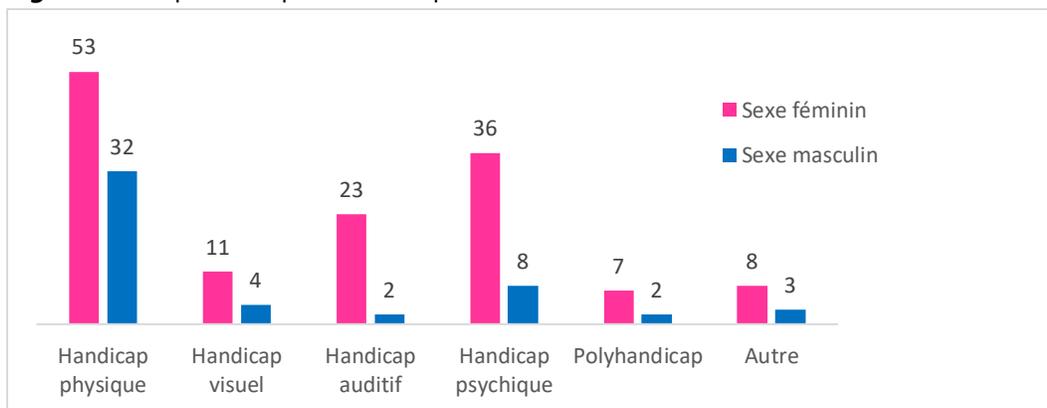


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Comparativement aux personnes de plus de 18 ans, les enfants sont plus touchés par les violents (71,30% des cas rapportés), les agressions sexuelles (86,76%), les MGF (88%) et les mariages forcés (69,93%). Pour les autres types de VBG (AP, DROS et VPE), la tranche d'âge de 18 à 59 ans est la plus touchée. Les personnes âgées de 60 ans et plus restent concernées par les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et les violences psychologiques ou émotionnelles. Certaines parmi elles sont par ailleurs victimes d'agression physique.

### 3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge

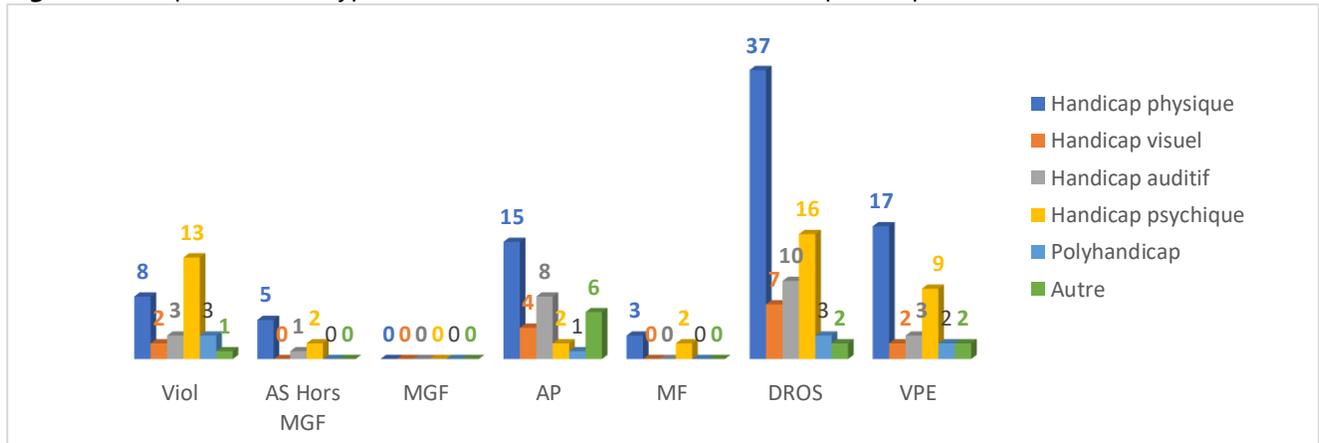
**Figure 33** : Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, sur 9 607 cas de VBG rapportés, 189 personnes survivantes en situation de handicap ont été enregistrées. Le handicap physique représente 44,97 % de ces cas, le handicap psychique 23,28 %, le handicap auditif 13,23 %, le handicap visuel 7,94 %, le polyhandicap 4,76 % et les autres types de handicap 5,82 %. Les femmes représentent 73,02 %.

**Figure 34** : Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante

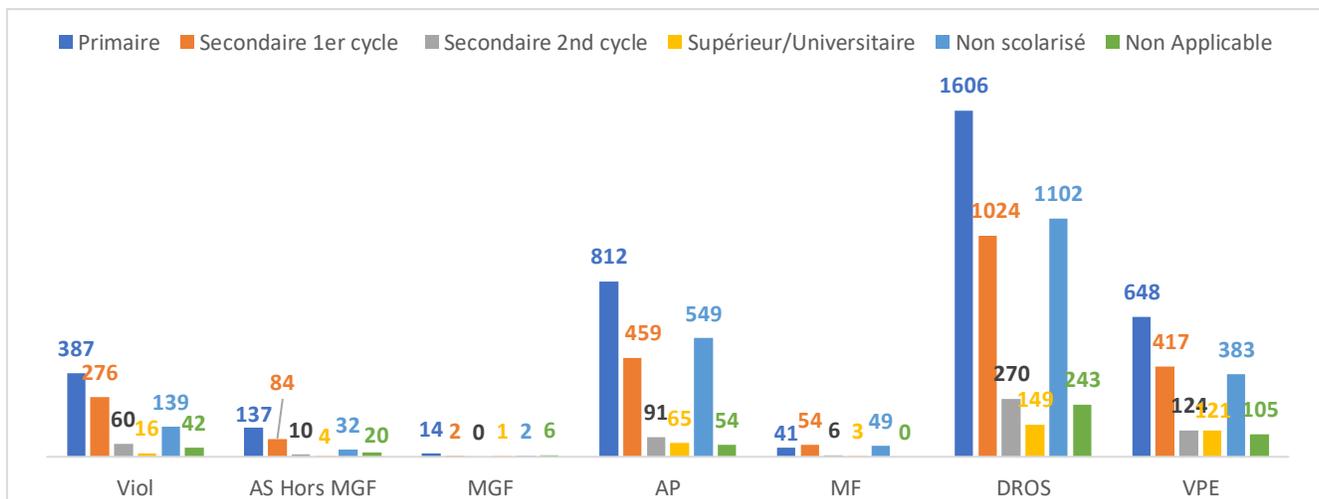


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les personnes en situation de handicap sont touchées par tous les types de VBG, sauf les MGF. Pour les violents, 13 cas soit 43,33 % ont été enregistrés chez celles en situation de handicap psychique/intellectuel. Les personnes en situation de handicap physique sont plus victimes d'agression physique, de déni de ressource d'opportunité ou de service et de violence psychologique ou émotionnelle.

### 3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

**Figure 35** : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

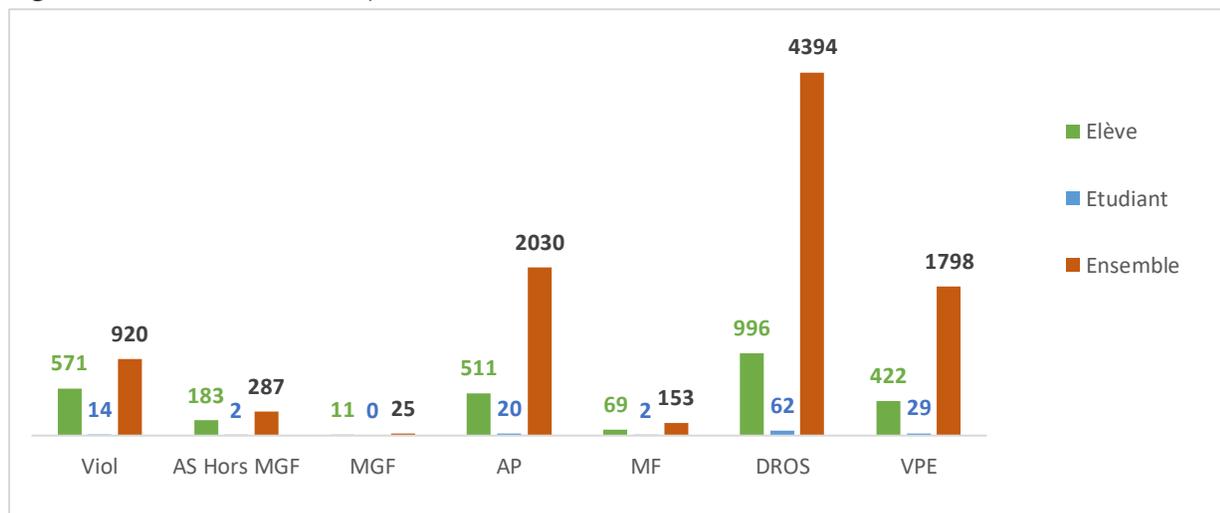
Les victimes de VBG sont généralement des personnes ayant un faible niveau d'instruction.

En effet, en 2024, sur 9 607 cas de VBG rapportés, 3 645 personnes survivantes ont un niveau d'instruction primaire (37,94 %) et 2 256 n'ont jamais été scolarisées (23,48 %), soit un taux de 61,42 % des victimes qui ont un faible niveau d'instruction.

La non-scolarisation et le faible niveau d'instruction de la femme (primaire) exacerbent les VBG surtout les questions de déni de ressources, d'opportunités ou de services, qui représentent le plus fort taux de VBG rapportés. Ces deux niveaux d'instruction semblent réduire l'accès à l'emploi et aux actifs économiques. Ce qui rend la femme dépendante de son conjoint.

Sur 153 cas de mariage forcé, 49 (soit 32,03 %) n'ont jamais été scolarisé et 41 (26,80 %) ont seulement le niveau primaire soit au total 58,82 % des cas de mariage forcé. Au regard de ces données, le faible niveau d'instruction et la non-scolarisation des femmes ou des filles les exposeraient au mariage forcé.

**Figure 36** : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Ce graphique indique que les élèves sont les plus exposés au viol. Sur 920 incidents de viol rapportés, 571 survivants sont des élèves soit un taux de 62,07 %. Pour les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et les agressions physiques, les élèves représentent respectivement 22,67 % et 25,17 %.

### 3.4. Auteurs présumés des VBG

#### 3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe

Au cours de l'année 2024, 9 100 cas de VBG ont été commis par les personnes âgées de 18 ans et plus, soit 94,72 % (voir **Annexe 7, page xxvii**, tranche d'âge des auteurs présumés de VBG).

**Tableau 3** : Sexe des auteurs présumés de VBG

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	20	7	5	391	5	214	478	1120
Masculin	845	276	1	1559	85	4049	1135	7950
Mixte	45	2	19	74	63	131	165	499
Inconnu	10	2	0	6	0	0	20	38

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les auteurs des VBG sont principalement des hommes avec 7 459 cas (82,75 %) contre 1 120 auteures (11,66 %). Ce qui confirme que l'une des causes principales des VBG est l'inégalité des sexes.

### 3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

**Tableau 4 :** Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	743	247	4	1829	79	4123	1524	8549
Deux	61	24	3	127	35	134	174	558
Plus de deux	90	6	18	47	33	63	41	298
Inconnu	26	10	0	27	6	74	59	202

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, Le nombre de cas de VBG commis par un seul auteur s'élevé à 8 549 (88,99 % des cas). Toutefois on note respectivement 558 cas (5,81 %) commis par deux personnes et 298 cas (3,10 %) commis par plus de deux personnes. Ces données observées indiquent qu'il y a eu 151 cas de viol en réunion soit un taux de 16,41 % du nombre total des cas de viol.

### 3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

**Tableau 5 :** Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Conjoint/partenaire intime	47	9	0	955	18	1777	605	3411	40,04%
Ex-partenaire intime	14	5	0	148	6	1198	350	1721	20,20%
Père/Mère	29	4	4	231	44	932	382	1626	19,09%
Chef de ménage dans lequel vit l'utilisateur	21	10	0	151	17	113	99	411	4,83%
Autre membre du ménage dans lequel vit l'utilisateur	28	24	8	153	5	65	50	333	3,91%
Membre de la famille ne vivant pas dans le ménage	29	12	1	60	17	109	56	284	3,33%
Autre membre de la communauté résidente	110	28	1	47	13	33	39	271	3,18%
Voisin	95	31	7	45	0	7	17	202	2,37%
Camarade	47	20	0	26	1	21	15	130	1,53%
Ami de la famille	55	22	2	19	7	4	20	129	1,51%
Autres liens*	48	21	0	71	10	66	66	282	3,31%
Sans lien	264	62	1	82	2	25	61	497	5,83%
Inconnu	133	39	1	42	13	44	38	310	3,64%

\* Autres liens + colocataire + prestataires de service + enseignant/responsable scolaire + superviseur/employeur

La majorité des VBG est perpétrée dans le milieu familial. En 2024, 40,04% des cas ont été perpétrés par le conjoint ou le partenaire intime, suivi respectivement de l'ex-partenaire intime (20,20 %), du père ou de la mère (19,09 %) et du chef de ménage dans lequel vit la victime (4,83 %). Les situations de précarité, l'ignorance des droits pourraient expliquer cet état de fait. Le lien de confiance entre les partenaires et ex-partenaires intimes, ainsi que le voisinage immédiat qui devrait constituer des mesures de protection font que les éventuels survivants baissent la garde.

#### 3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG

Comme l'année dernière, les planteurs sont majoritairement les auteurs présumés des cas rapportés soit 32,84 %, suivi des commerçants avec 17,26 % et des personnes exerçant des petits métiers avec 15,66 %. Malgré les activités de prévention, le milieu rural où vivent la majorité des planteurs reste influencé par les pesanteurs socio-culturelles qui favorisent les VBG. Il convient donc de renforcer les activités de prévention à l'endroit de cette cible.

**Tableau 6 :** Profession des auteurs présumés de VBG

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Planteur/Agriculteur	98	35	5	416	52	1118	373	2097	32,84%
Commerçant(e)	49	24	16	322	31	435	225	1102	17,26%
Petits métiers	86	32	0	192	4	507	179	1000	15,66%
Travailleur du privé	47	10	0	145	1	457	169	829	12,98%
Transporteur	37	9	0	107	6	224	69	452	7,08%
Etudiant(e)/Elève	69	28	0	39	1	82	41	260	4,07%
Fonctionnaire du public	5	1	0	49	0	135	59	249	3,90%
Enseignant(e)	17	2	0	62	3	104	41	229	3,59%
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire, ...)	11	2	0	33	0	96	26	168	2,63%
Prestataire de santé	0	0	0	18	0	29	11	58	0,91%
Autres*	136	35	2	283	26	572	262	1316	20,61%
Sans emploi	79	37	0	160	5	275	181	737	11,54%
Inconnue	286	72	2	204	24	360	162	1110	17,38%

\* Autres emplois + Leaders politiques + Leaders communautaires + Dignitaires religieux + Dozos/mercenaires.

## 4. Prise en charge des cas de VBG

### 4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

**Tableau 7** : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

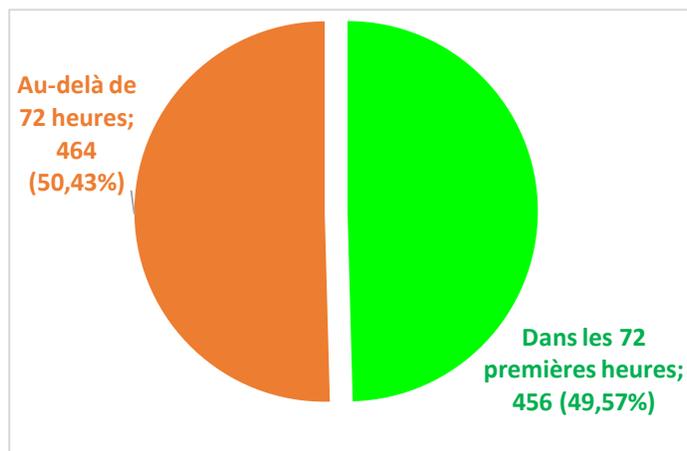
Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	519	181	2	1 442	69	1 533	739	4 485	46,68%
4 à 14 jours	162	49	4	272	30	585	256	1 358	14,14%
15 à 30 jours	46	18	0	67	13	288	106	538	5,60%
31 à 90 jours	89	16	2	96	17	686	233	1 139	11,86%
91 jours et plus	104	23	17	153	24	1 302	464	2 087	21,72%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Le temps écoulé entre la date de l'incident de VBG et celle de sa déclaration aux prestataires de prise en charge psychosociale se situe généralement entre 0 et 3 jours (4 485 cas, soit un taux de 46,68 %), 04 et 14 jours (14,14 %) et au-delà de 90 jours (21,72 %). Pour les cas de viol, 56,41 % ont été déclaré dans les 3 jours comparativement à l'année 2023 où le pourcentage était de 59,94 %.

### 4.2. Délai de prise en charge des VBG

**Figure 37** : Délais de la prise en charge médicale des cas de viol



Le délai de prise en charge dans les 72 premières heures n'est pas généralement respecté. Pour la première, ce délai dans les 72 premières heures pour les cas de viols est passé sous la barre de 50%. Ce taux était de 57,47 % en 2023.

Pendant que le taux de prise en charge médicale des viols dans le délai de 72 heures est en baisse, celui des viols pris en charge hors délai c'est-à-dire au-delà des 72 heures reste significatif (50,43 %).

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Le nombre de cas pris en charge après 72 heures restant élevé, cela augmente le risque d'infection aux IST surtout le VIH et les grossesses non désirées, qui ne peuvent être prévenu que dans le délai maximal de 72 heures. Il est donc nécessaire d'accroître la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viols.

### 4.3. Couverture des VBG par les services de PEC

**Tableau 8 :** Proportion des services offerts en 2024 selon les types de VBG

	Viol		AS (hors MGF)		MGF		Agression physique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	730	79,3	217	75,6	20	80,0	1020	50,2
Psychosocial/psychologique	920	100,0	287	100,0	25	100,0	2030	100,0
Juridique/Judiciaire	511	55,5	96	33,4	21	84,0	373	18,4
Alimentaire/Nutritionnel	75	8,2	15	5,2	0	0,0	141	6,9
Economique	38	4,1	7	2,4	1	4,0	38	1,9
Aide financière pour résoudre les besoins essentiels	23	2,5	5	1,7	0	0,0	22	1,1
Hébergement temporaire	70	7,6	7	2,4	0	0,0	140	6,9
Sécuritaire	201	21,8	42	14,6	18	72,0	194	9,6
Scolaire	11	1,2	2	0,7	0	0,0	14	0,7
Mise en apprentissage	1	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Insertion socio-professionnelle	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Réunification familiale	16	1,7	6	2,1	0	0,0	77	3,8
Réinsertion communautaire	4	0,4	0	0,0	0	0,0	9	0,4
AGR/AVEC	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	0,7
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat, etc.)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Conseil pour gérer le handicap	10	1,1	4	1,4	0	0,0	13	0,6
Protection /prévention au VIH /SIDA	73	7,9	8	2,8	11	44,0	10	0,5
Autres	99	10,8	23	8,0	0	0,0	211	10,4

	Mariage Forcé		DROS		VPE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	30	19,6	395	9,0	185	10,3
Psychosocial/psychologique	153	100,0	4394	100,0	1798	100,0
Juridique/Judiciaire	55	35,9	238	5,4	166	9,2
Alimentaire/Nutritionnel	27	17,6	345	7,9	125	7,0
Economique	15	9,8	97	2,2	48	2,7
Aide financière pour résoudre les besoins essentiels	4	2,6	61	1,4	37	2,1
Hébergement temporaire	47	30,7	36	0,8	105	5,8
Sécuritaire	23	15,0	70	1,6	80	4,4
Scolaire	8	5,2	72	1,6	82	4,6
Mise en apprentissage	2	1,3	5	0,1	1	0,1
Insertion socio-professionnelle	0	0,0	2	0,0	1	0,1
Réunification familiale	30	19,6	59	1,3	73	4,1
Réinsertion communautaire	17	11,1	15	0,3	8	0,4
AGR/AVEC	2	1,3	87	2,0	7	0,4
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat, etc.)	0	0,0	0	0,0	3	0,2
Conseil pour gérer le handicap	2	1,3	32	0,7	70	3,9
Protection /prévention au VIH /SIDA	2	1,3	22	0,5	25	1,4
Autres	18	11,8	443	10,1	227	12,6

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

L'ensemble des cas de VBG déclarés en 2024 (9 607 cas) ont reçu au moins une prise en charge.

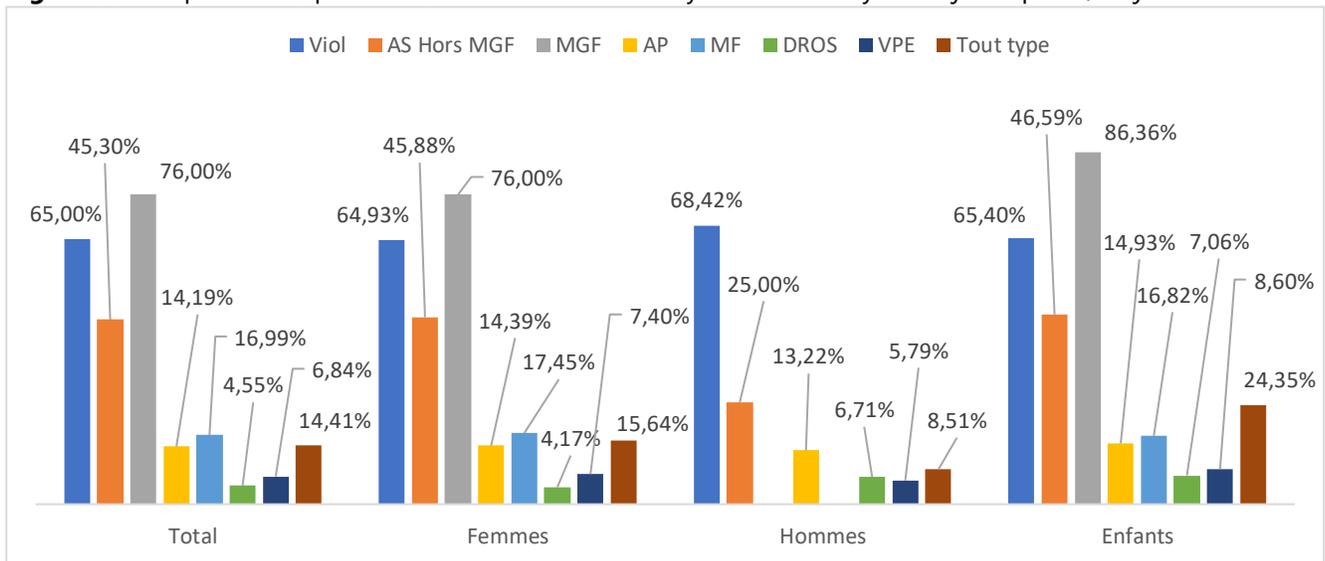
En effet, la PEC psychosociale/psychologique est fournie automatiquement pour tous les cas de VBG, sauf si la personne survivante est un enfant de bas âge. Dans ce cas, le service est offert à la personne majeure qui l'accompagne. En plus de ce service, d'autres services sont offerts aux survivants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### 4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Sur un total de 9 607 cas de VBG, seulement 14,41 % ont fait l'objet de plaintes. Le graphique ci-dessous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol (65,00 %) demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette proportion est sensiblement la même par rapport à 2023 où 65,35 % de victimes avaient porté plaintes.

Il faut donc continuer à vulgariser les textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi, faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol, et en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux.

**Figure 38** : Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire

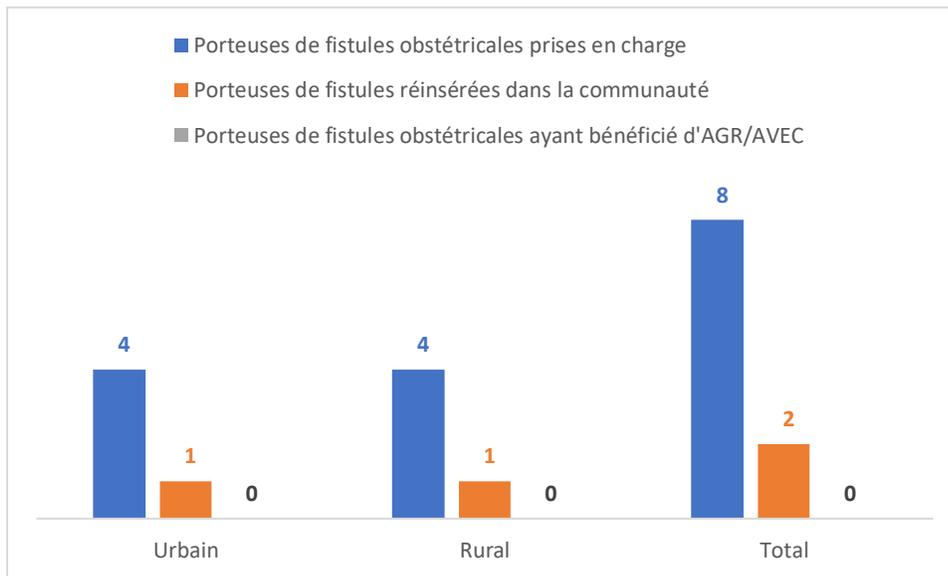


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

## 5. Cas des fistules obstétricales

### 5.1. Porteuses de fistule obstétricale et prise en charge

**Figure 39 :** Porteuses de fistule obstétricale prises en charge par les CS et CSE

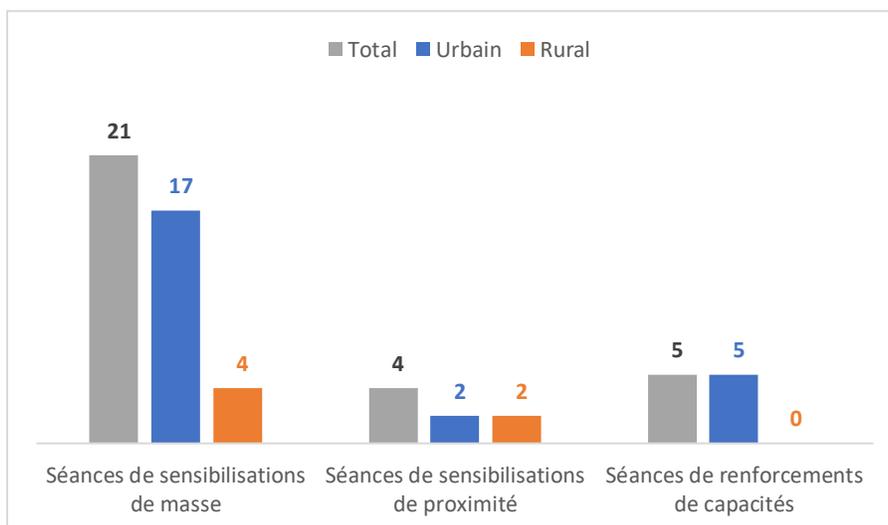


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au total 8 porteuses de fistules obstétricales ont été prises en charge par les services sociaux, dont 4 en milieu urbain. Seulement 2 ont été réinsérées dans leur communauté. En Côte d'Ivoire la prévalence des fistules obstétricales a été estimée à 1% soit un effectif d'environ 73 856 en 2021 (calculé à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021). Ce chiffre est d'ailleurs sous-estimé puisque les femmes porteuses de fistules vivent le plus souvent cachées et en marge de la société et de leurs communautés du fait du caractère avilissant de la maladie.

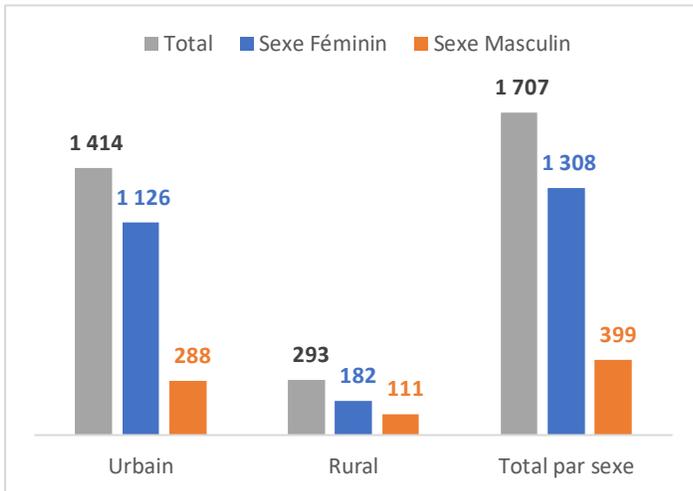
### 5.2. Sensibilisations et renforcements de capacités sur les fistules obstétricales et personnes touchées

**Figure 40 :** Séances de sensibilisation et de renforcement de capacités sur les fistules obstétricales



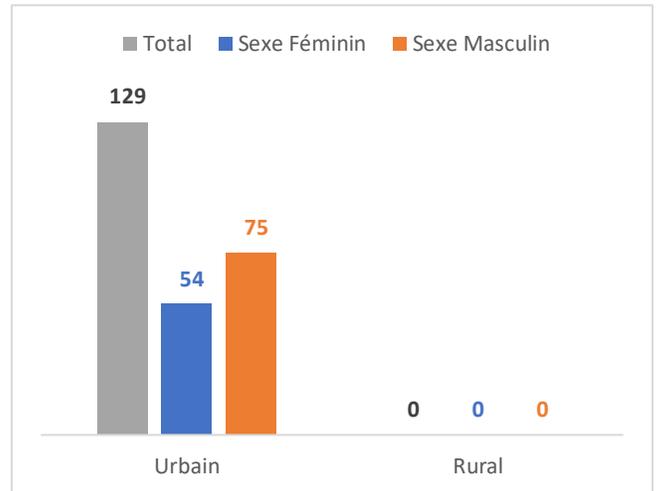
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 41 :** Personnes sensibilisées sur les fistules obstétricales



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 42 :** Personnes formées sur les fistules obstétricales



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les figures ci-dessus indiquent que 25 séances de sensibilisation dont 84 % sont de masse et 5 séances de renforcements de capacités sur les fistules obstétricales ont été réalisées. Cela a permis d'atteindre 1 707 personnes dont 76,63 % de femmes sensibilisées, et 129 personnes (41,86 % de femmes et 58,14% d'hommes) formées. Le milieu urbain a été le plus impacté par les sensibilisations en raison de l'implantation de la majorité des structures sociales dans les villes.

Tout en maintenant le cap des sensibilisations en milieu urbain, il faut celles en milieu rural car la prévention est primordiale afin d'éviter la recrudescence des cas et de réduire au maximum l'incidence du phénomène. Pour ce qui concerne la fistule obstétricale, la prévention sera basée sur la sensibilisation à travers les médias, télé, radios et les réseaux sociaux en faveur de l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive.

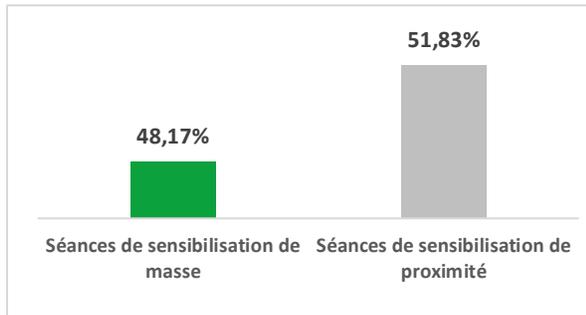
# III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



# 1. Activités de promotion des droits de l'enfant

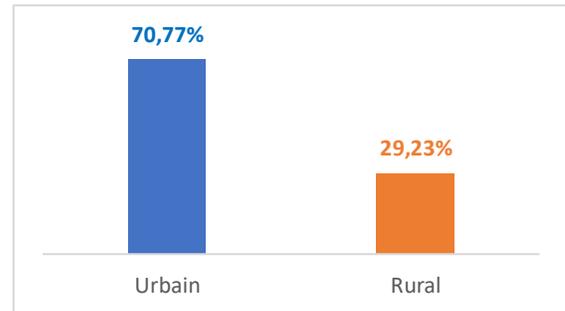
## 1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant

**Figure 43** : Répartition des séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 44** : Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention



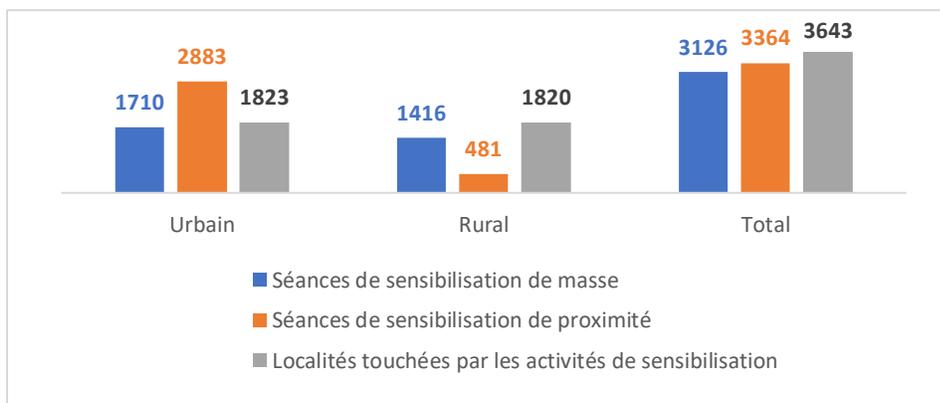
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En ce qui concerne la protection de l'enfant, le nombre de sensibilisations est de 6 490 soit une hausse d'environ 1% comparativement à celles réalisées en 2023 (6 448). Elles se répartissent en 3 364 séances de sensibilisations de proximité soit 51,83 % et 3 126 sensibilisations de masse soit 48,17 %.

En matière de lutte contre les violences et les négligences, y compris celles affectant les enfants, les sensibilisations de proximité sont promues car elles touchent mieux les cibles par rapport aux sensibilisations de masse et sont moins coûteuses. Aussi, ces activités sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines parce que les structures de base y sont majoritairement implantées.

Pour ce qui concerne les sensibilisations en milieu rural, il y a une hausse de 1,14%.

**Figure 45** : Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

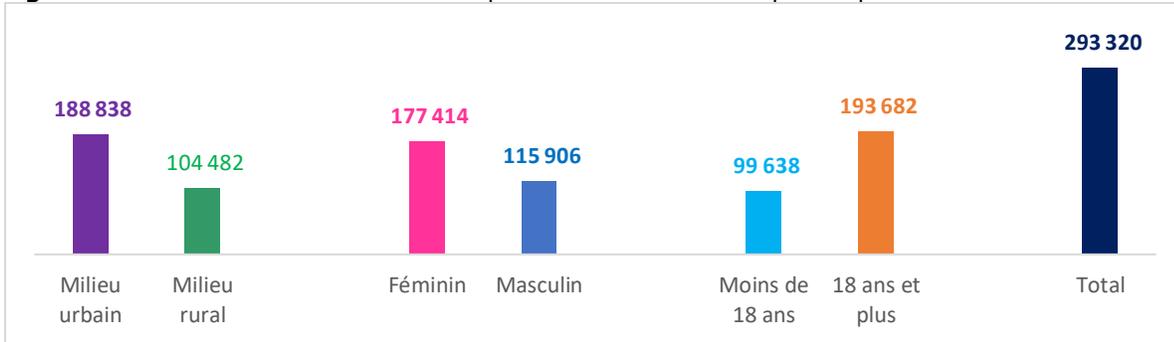


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

3 126 séances de sensibilisations de masse et 3 364 séances de proximité ont été réalisées majoritairement en milieu urbain. Ces sensibilisations sur la protection de l'enfant ont permis de toucher sensiblement la même taille de localité en milieu urbain qu'en milieu rural (3 643 localités au total).

## 1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant

**Figure 46** : Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant réparties par milieu, sexe et tranche d'âge

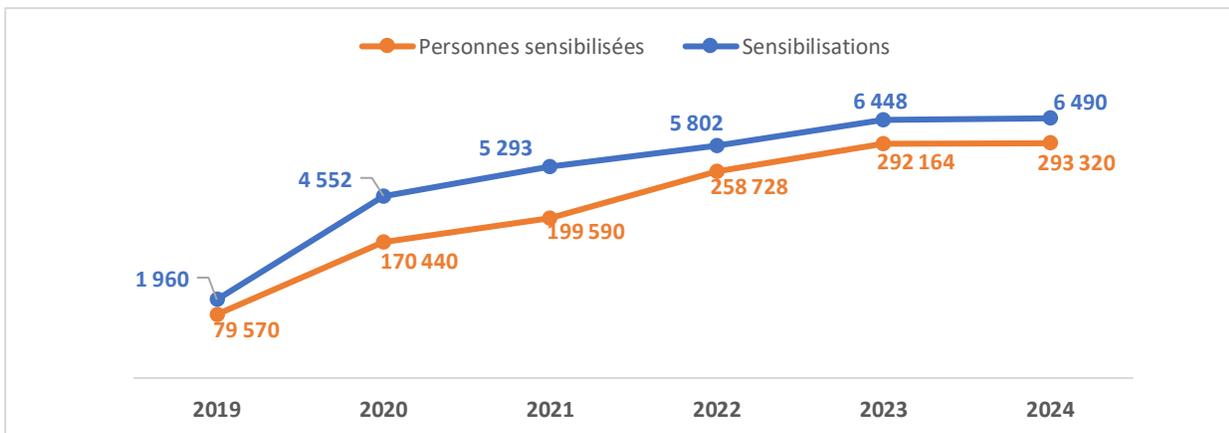


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Comme en 2023, le milieu urbain a encore été le plus touché par les sensibilisations. Cependant, on note une hausse de 7,37 % du taux de participation aux activités en milieu rural en 2024. Pour les activités de protection de l'enfant et de promotion de ses droits, les sensibilisations ont mobilisé 293 320 personnes dont 177 414 femmes. Les personnes ayant participé aux séances de sensibilisation sont en grande partie âgées de 18 ans et plus (193 682 personnes).

## 1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2024

**Figure 47** : Evolution des sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2024

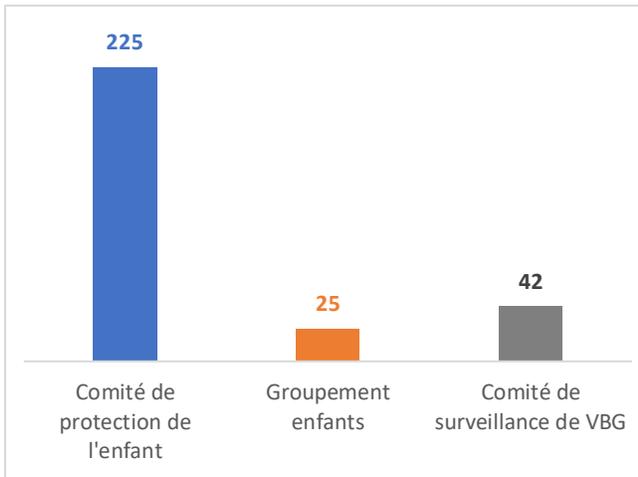


De 2019 à 2024, les séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant n'ont cessé de croître. Entre 2019 et 2020 elles ont connu une croissance rapide, avant de progresser lentement entre 2020 à 2023.

## 1.4. Surveillance des violences et des négligences

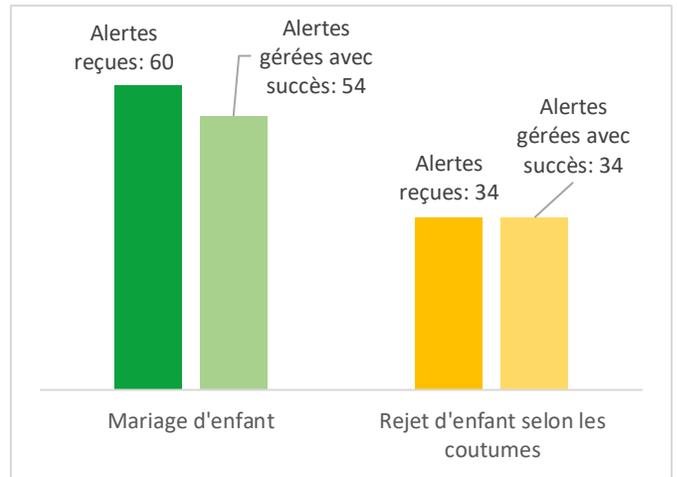
### 1.4.1. Mécanismes d'alertes et Gestion des alertes

**Figure 48** : Mécanismes d'alertes et de prévention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 49** : Gestion des alertes reçues



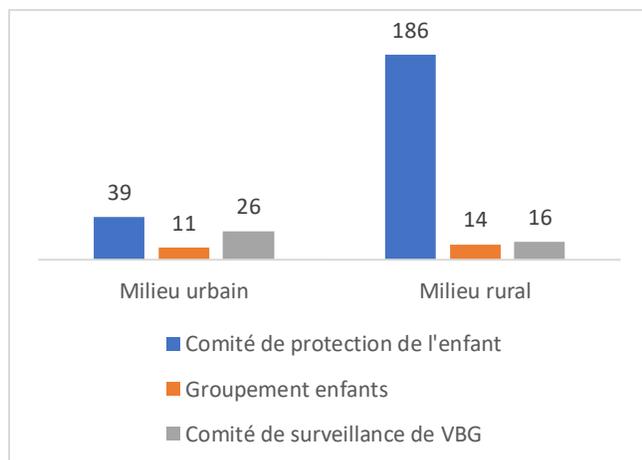
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les mécanismes de prévention et de protection ont permis de notifier 60 alertes de mariage d'enfant dont 90% ont été gérées avec succès et 34 alertes de risque de rejet d'enfant selon les coutumes dont toutes gérées avec succès.

Ces valeurs indiquent cependant la persistance des pratiques traditionnelles néfastes (Mariage d'enfant, rejet d'enfant selon la coutume, ...) sur les femmes et les enfants dans nos communautés. Le taux élevé des alertes gérées avec succès montre que la mise en place des mécanismes communautaires a permis de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs.

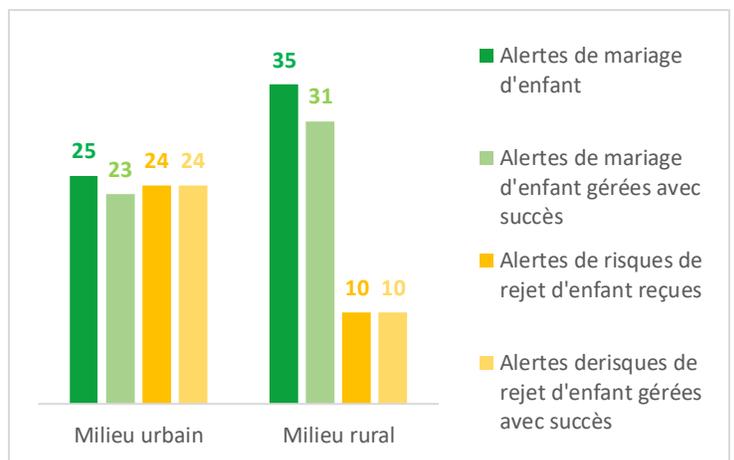
### 1.4.2. Répartition des mécanismes d'alertes et de prévention, et des alertes gérées par milieu

**Figure 50** : Mécanismes d'alertes et de prévention installés par milieu



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 51** : Alertes reçues et gérées par milieu de provenance



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

52,13 % de ces alertes ont été signalées en milieu urbain et 47,87% en milieu rural. En milieu urbain le mécanisme de dénonciation et de signalement est plus développé qu'en milieu rural. La gestion de ces alertes a permis d'obtenir un taux de réussite de 95,91 % en milieu urbain et 91,11 % en milieu rural.

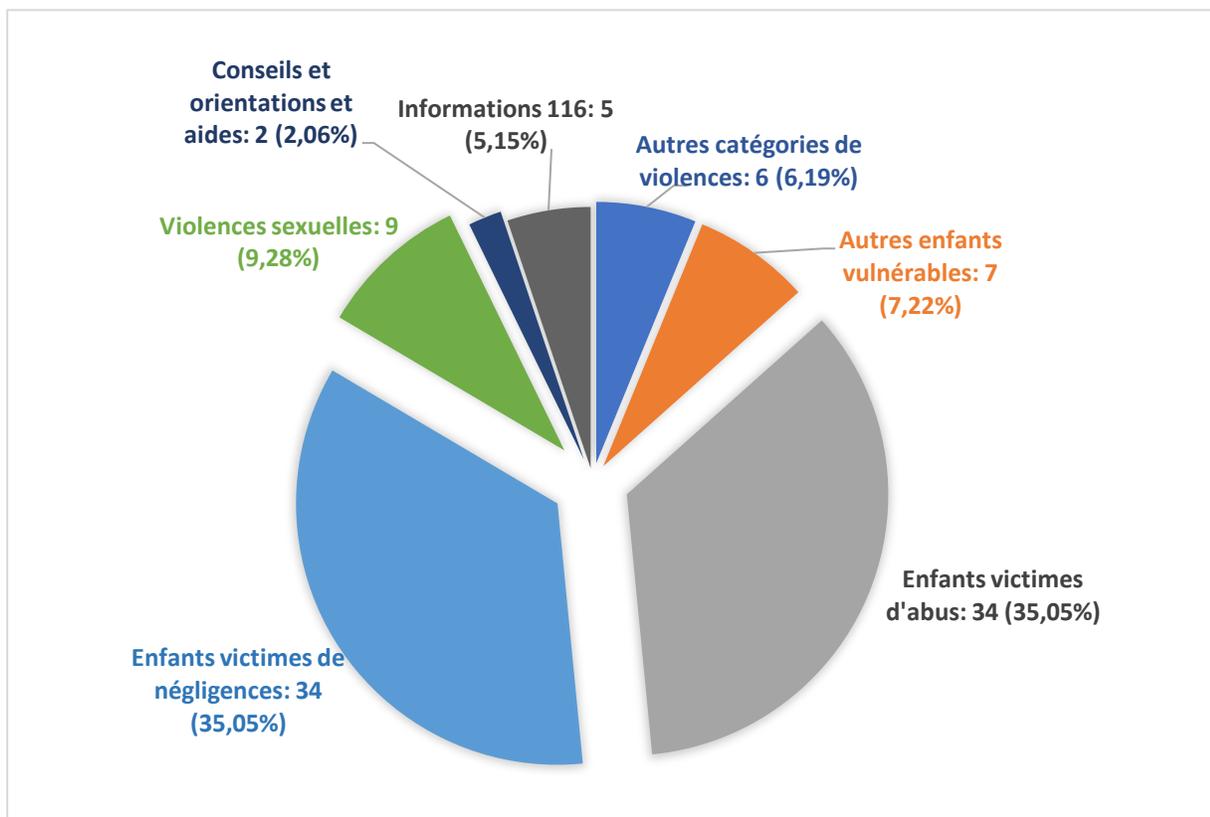
Il faut noter que les règlements amiables, les pesanteurs socio-culturelles, l'absence des services sociaux et judiciaires et les difficultés d'accès (routes impraticables) en milieu rural constituent un obstacle pour les dénonciations et la gestion des alertes.

Si les séances de sensibilisation sont plus utilisées en milieu urbain, les mécanismes de surveillance des violences qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural.

### 1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse)

En 2024, la ligne d'assistance aux enfants en détresse 116 a enregistré au total 91 592 appels dont 9408 effectivement répondus répartis (voir **Annexe 13**). Parmi ces appels, l'on retrouve 9 207 appels ludiques, 90 appels pervers et 14 appels muets et autres. Seulement 97 appels sont à contenu comme présenté par le graphique ci-après.

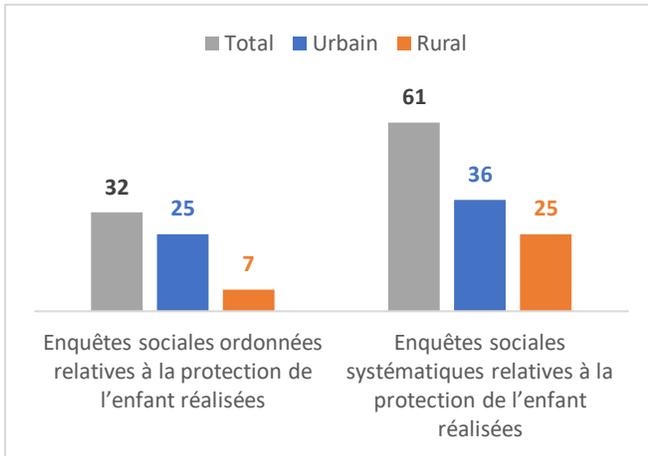
**Figure 52** : Description des appels reçus en 2024 sur la ligne verte 116



Source : MFFE-DPE 2024

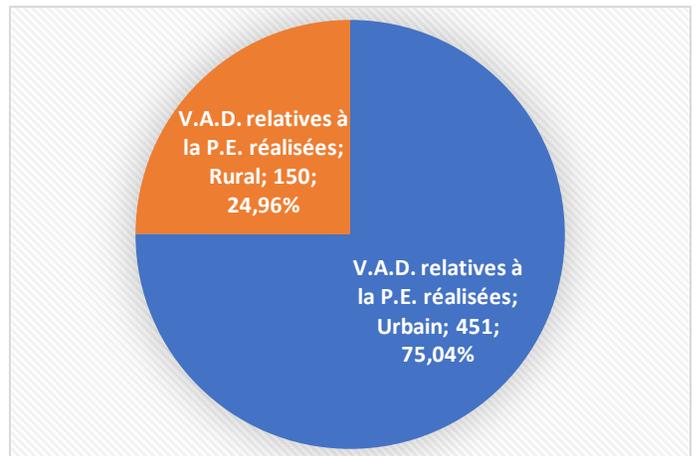
## 1.5. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.)

**Figure 53 :** Enquêtes sociales en matière de Protection de l'Enfant (P.E.)



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 54 :** Visites à domicile en matière de protection de l'enfant



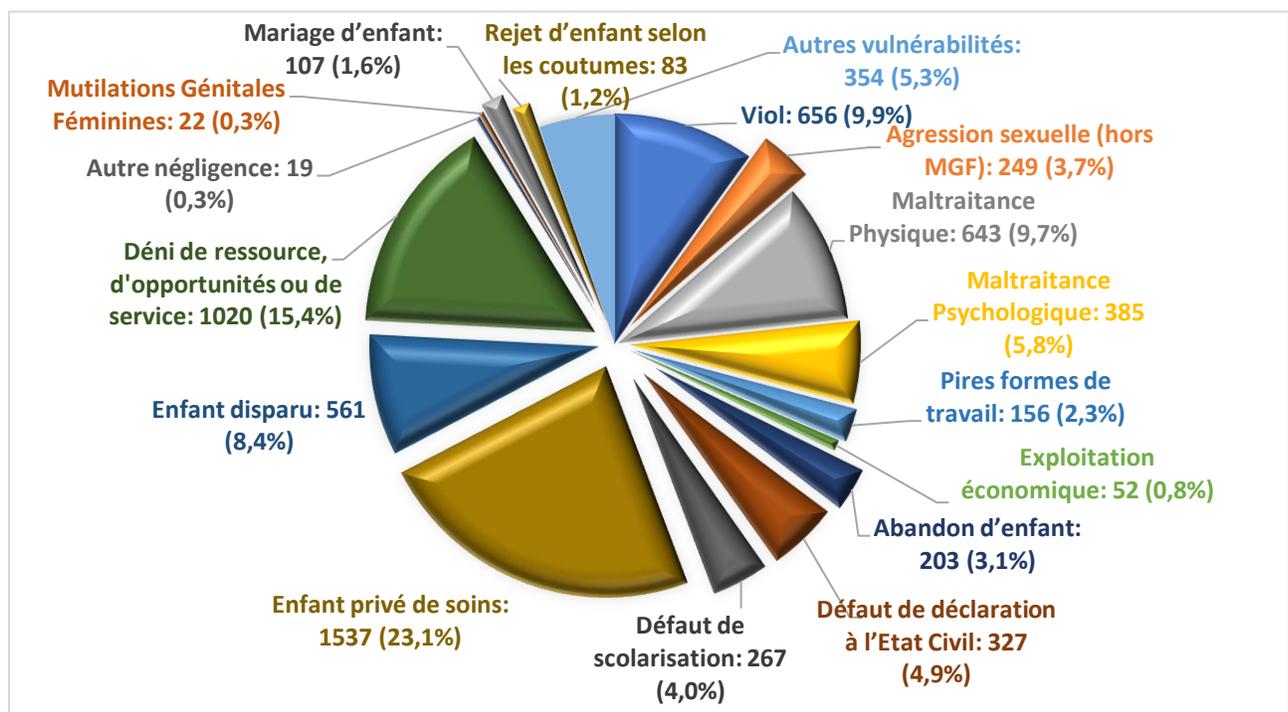
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les enquêtes sociales sont à 65,59 % systématiques et à 34,41 % ordonnées. Environ 2 enquêtes sociales sur 3 sont réalisées en milieu urbain. Concernant les V.A.D. relatives à la protection de l'enfant, trois quarts ont faites dans le milieu urbain.

## 2. Violences et négligences subies par les enfants

Relativement aux incidents dont sont victimes les enfants, les données collectées et rapportées se regroupent en 16 grands indicateurs : 2 sur les violences sexuelles, 2 sur les abus, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes et 1 pour les autres.

**Figure 55 :** Violences et négligences subies par les enfants

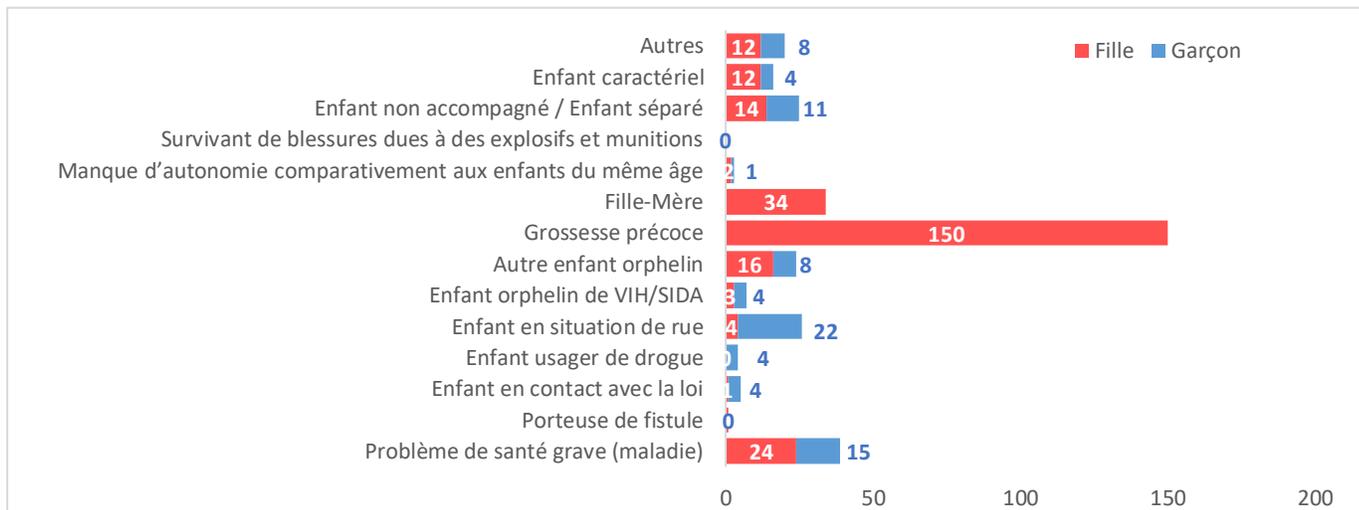


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En 2024, 6 641 enfants victimes ont été enregistrés et pris en charge par les structures sociales. Les formes de vulnérabilités les plus observées chez les enfants sont la privation de soins, le déni de ressources et le viol qui représentent respectivement 23,1%, 15,4% et 9,9 %. Les cas de maltraitements physiques et psychologiques, de disparition et d'abandon s'avèrent aussi importants. Les enfants non déclarés se positionnent avec un taux de 4,9 %. Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique et leur manque ou leur faible information concernant la nutrition, et les pesanteurs socioculturelles.

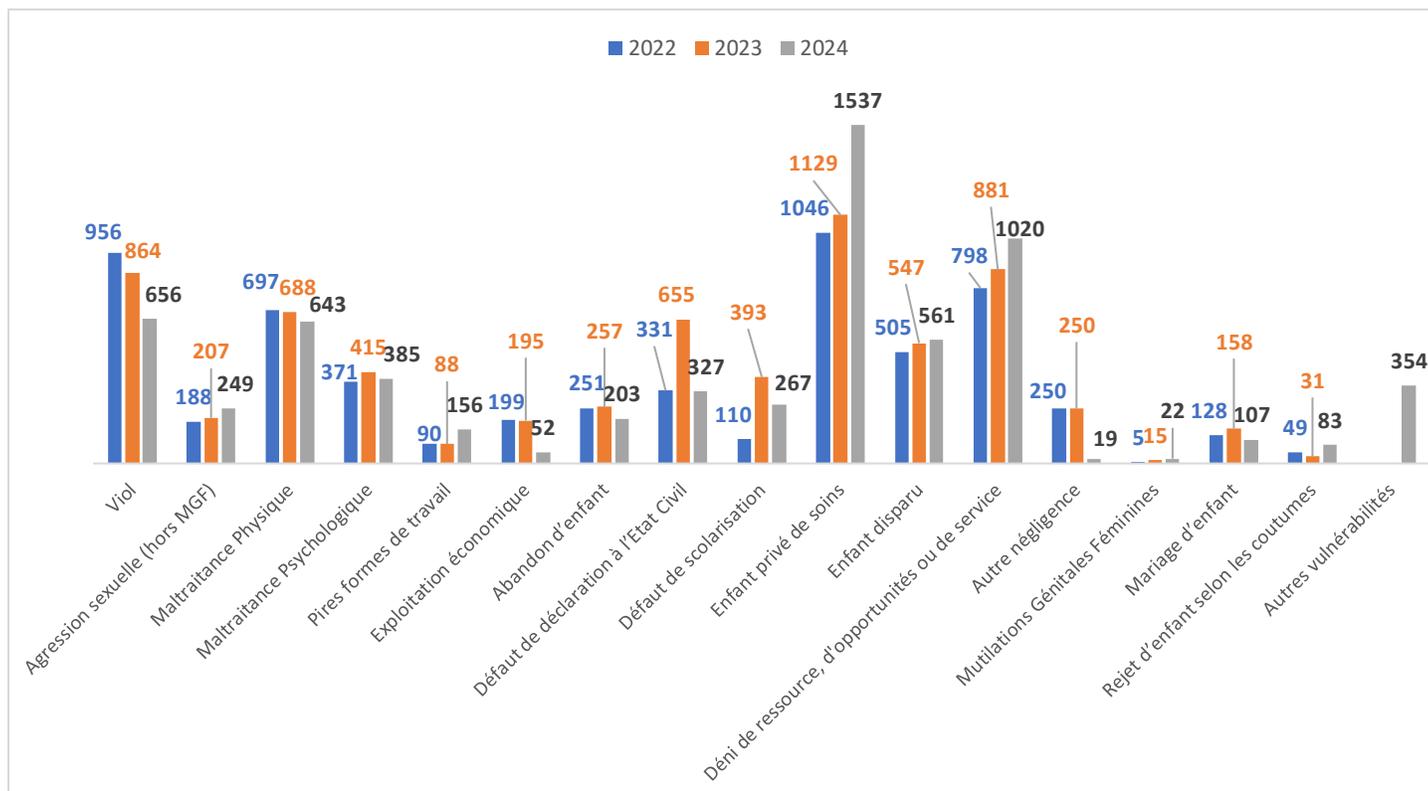
Les autres vulnérabilités des enfants qui ont été prises en charge sont détaillées sur la figure ci-après :

**Figure 56** : Autres vulnérabilités des enfants prises en charge



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 57** : Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2022 à 2024

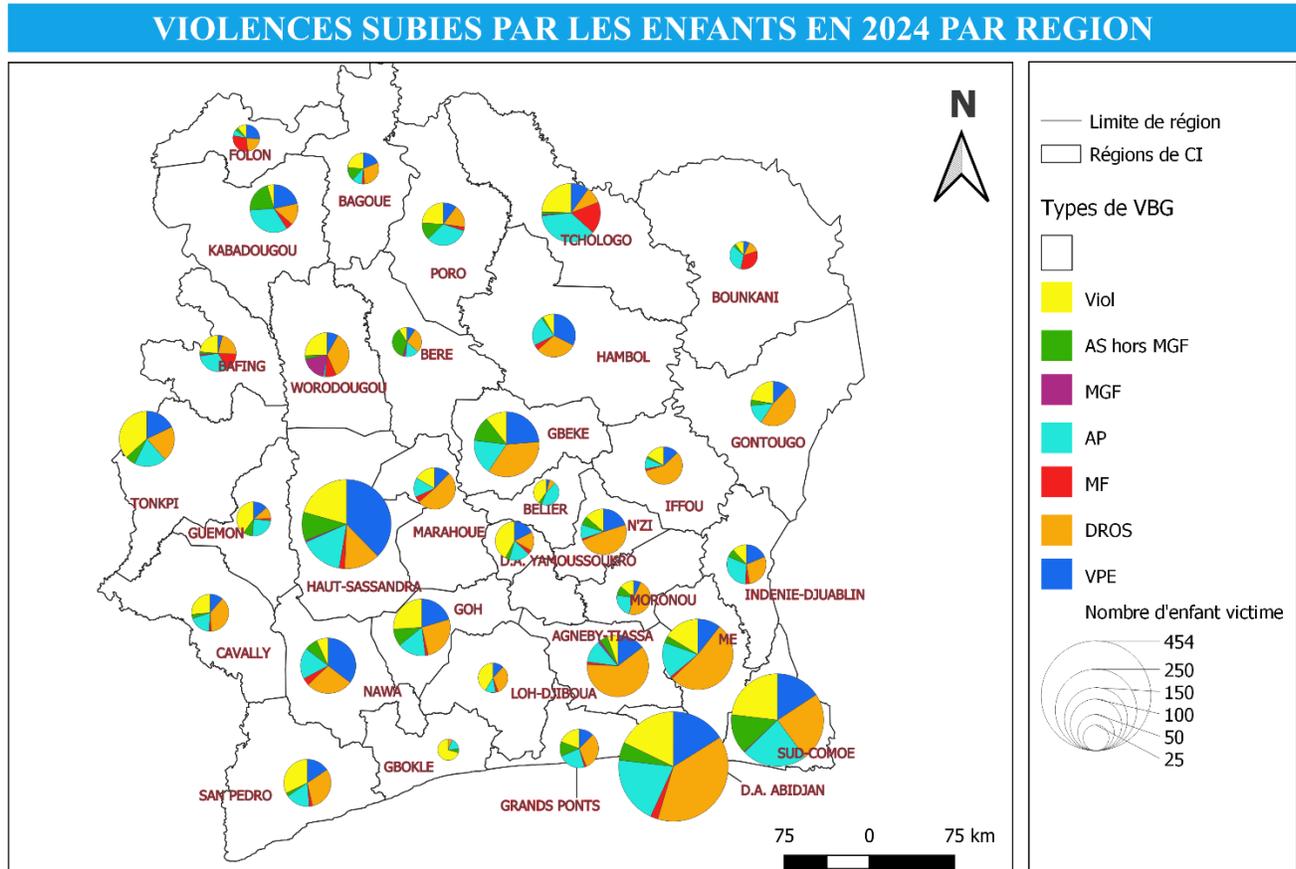


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

De 2022 à 2024, les incidents de privation de soins, de déni de ressources et disparition dont sont victimes les enfants ont connu des accroissements.

## 2.1. Répartition des violences et des négligences par région

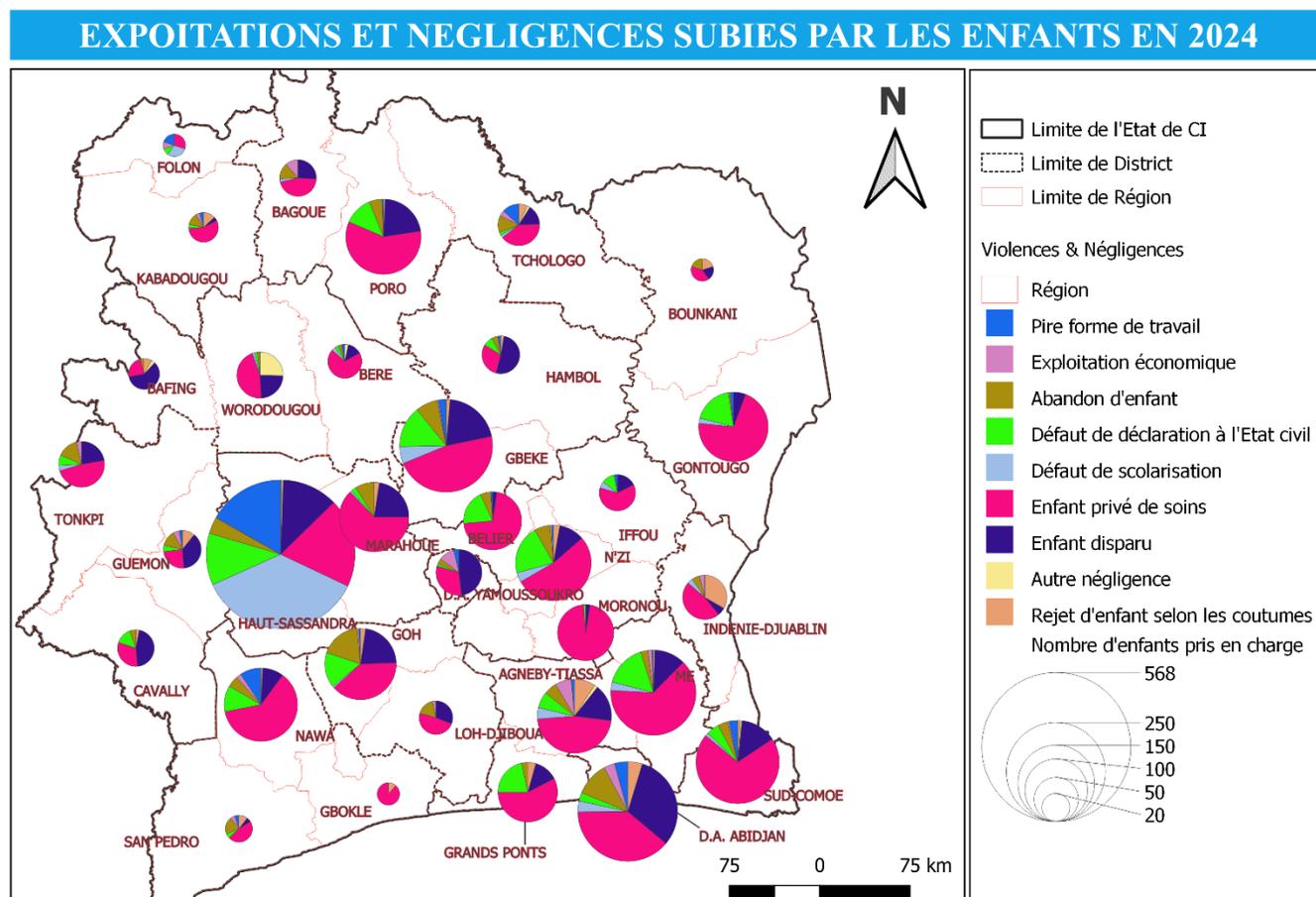
**Figure 58** : Carte de répartition par région des violences subies par les enfants en 2024



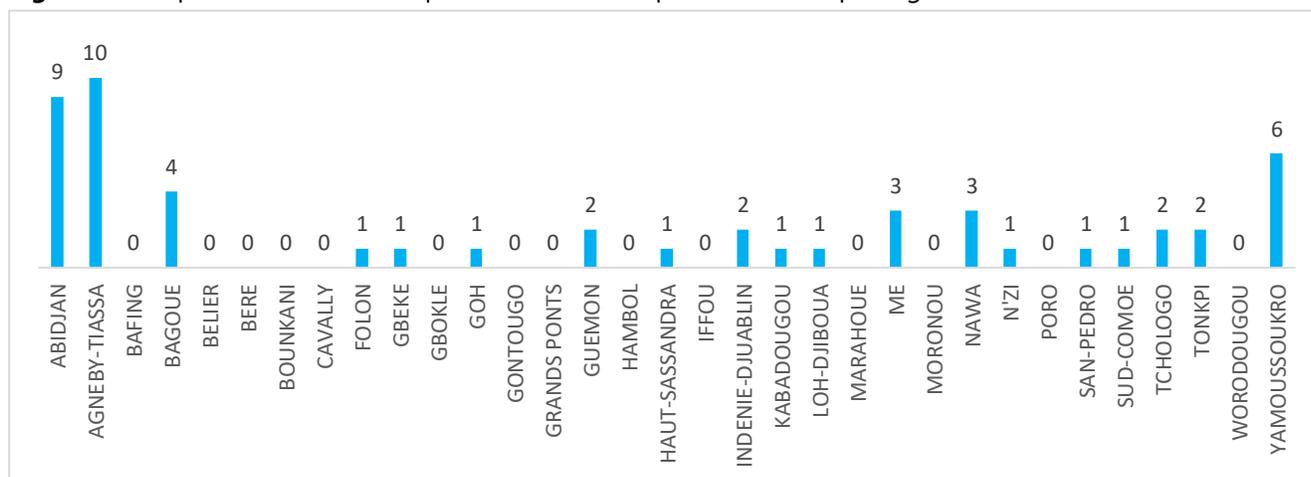
Les régions ayant enregistré et pris en charge le plus de cas de VBG exercés sur les enfants sont : Abidjan (454 cas), Sud-Cômoé (324 cas), Haut-Sassandra (300 cas), Mé (189 cas) et Gbêké (160 cas).

Relativement aux négligences et autres violences subies par les enfants (voir **Figure 59**), les régions du Haut-Sassandra (568 cas), Abidjan (255 cas), Gbêké (221 cas), Mé (186 cas) et du Sud-Cômoé (179 cas) ont enregistré le plus grand nombre de cas.

**Figure 59** : Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants

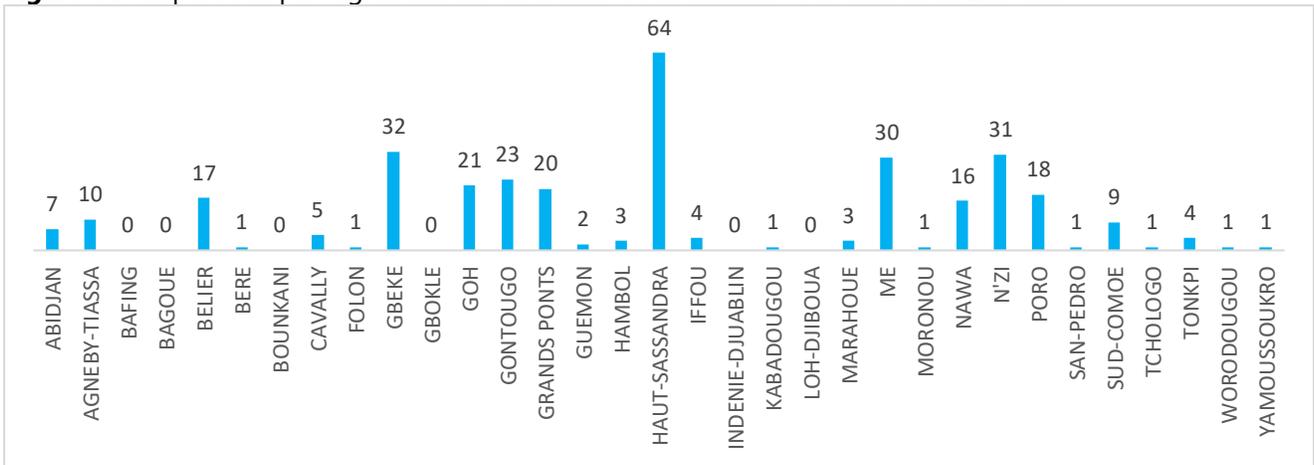


**Figure 60** : Répartition des cas d'exploitation économique des enfants par région



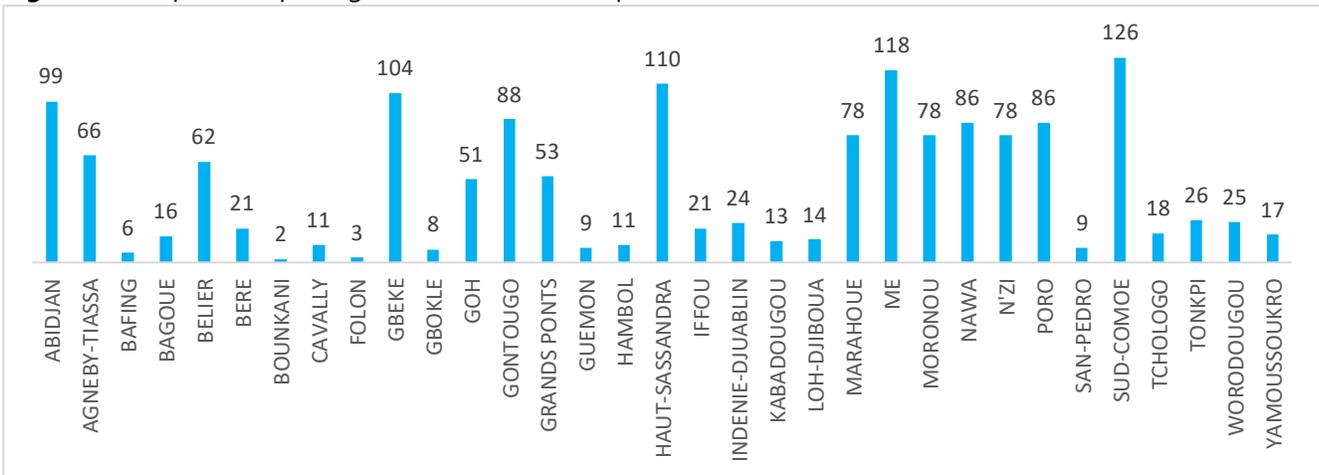
Les régions qui regroupent le plus de cas d'exploitation économique d'enfant sont l'Agnéby-Tiassa (10), le District d'Abidjan (9), le District de Yamoussoukro (6) et la Bagoué (4). Cela pourrait s'expliquer par le phénomène des portefaix « tantie bagage », la présence très prononcée des enfants talibés et l'utilisation des enfants à des fins de mendicité.

**Figure 61** : Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil



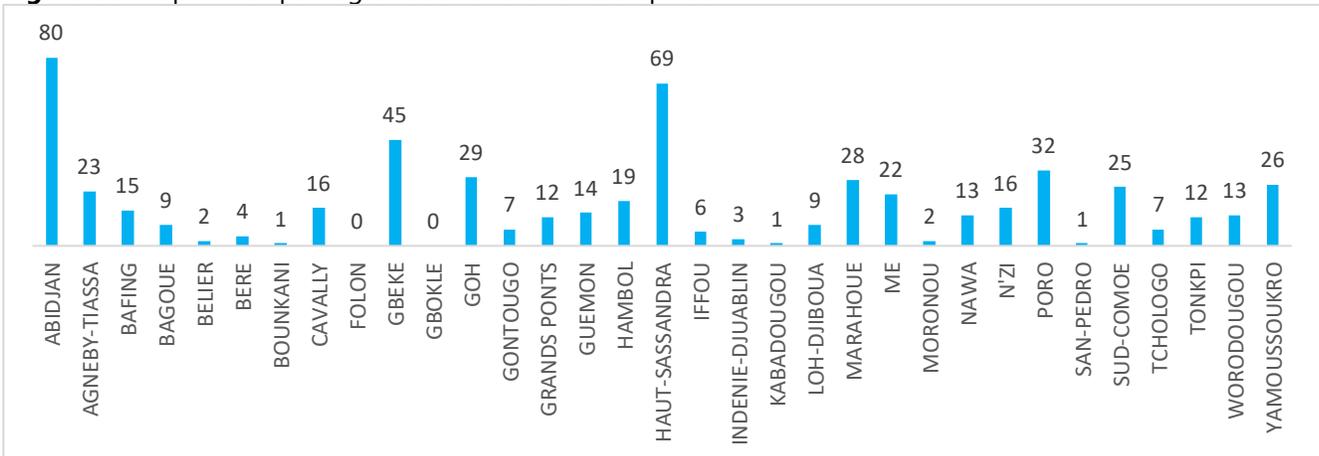
Les cas d'enfants non déclarés à l'État civil ont été plus rapportés dans les régions du Haut-Sassandra (19,57 %), du Gbêkè (9,79 %), du N'Zi (9,48 %) et de la Mé (9,17 %).

**Figure 62** : Répartition par région des cas d'enfants privés de soins



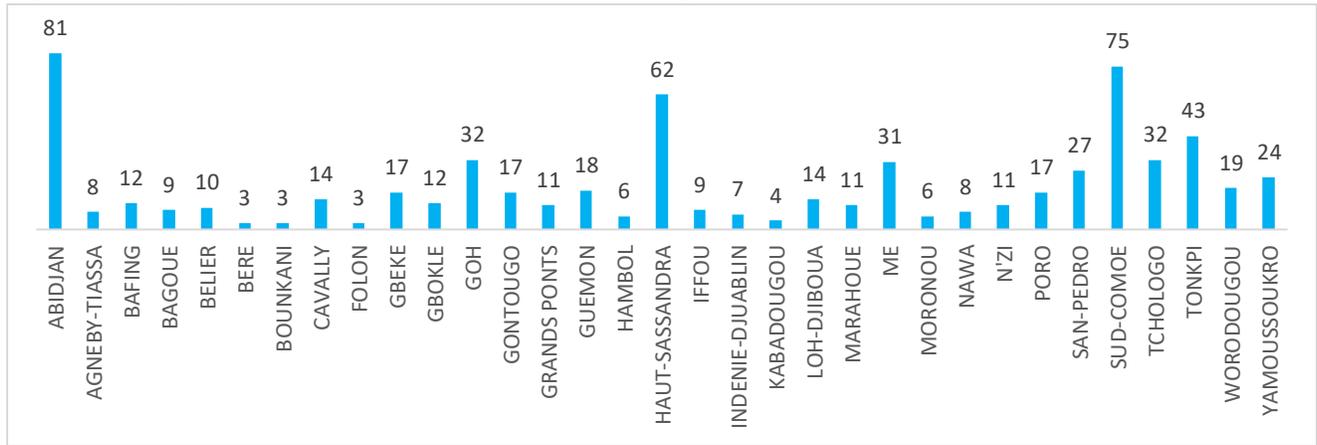
Les enfants privés de soins ont été pris en charge sont répartis comme suit : 8,20 % dans la région du Sud-Comoé ; 7,68 % dans la Mé ; 7,16 % dans le Haut-Sassandra.

**Figure 63** : Répartition par région des cas d'enfants disparus



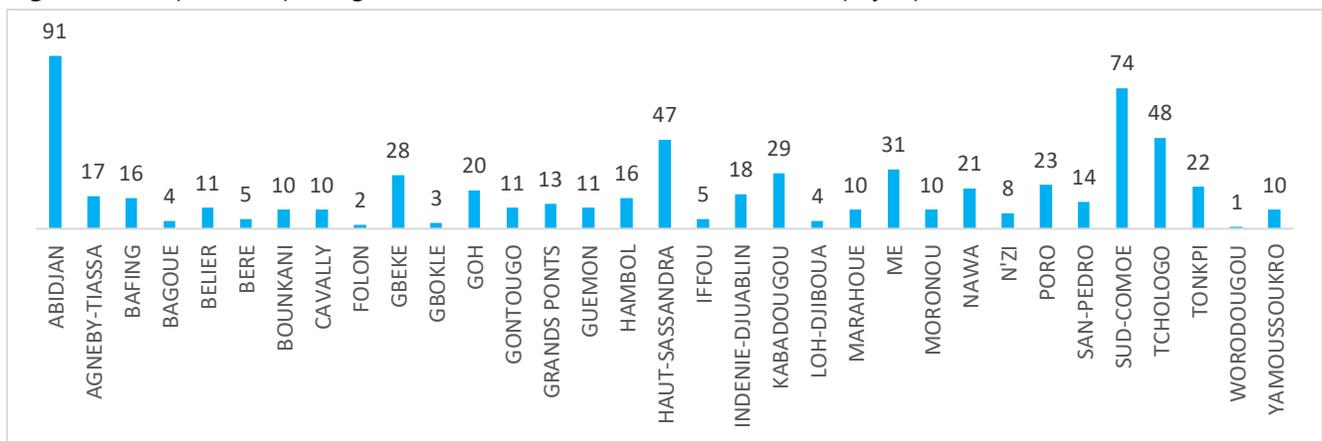
Les cas d'enfants disparus se généralisent avec une prédominance dans le district autonome d'Abidjan (14,26 %) et dans les régions du Haut-Sassandra (12,30 %) et du Gbêkè (8,02 %).

**Figure 64 :** Répartition des enfants victimes de viol par région



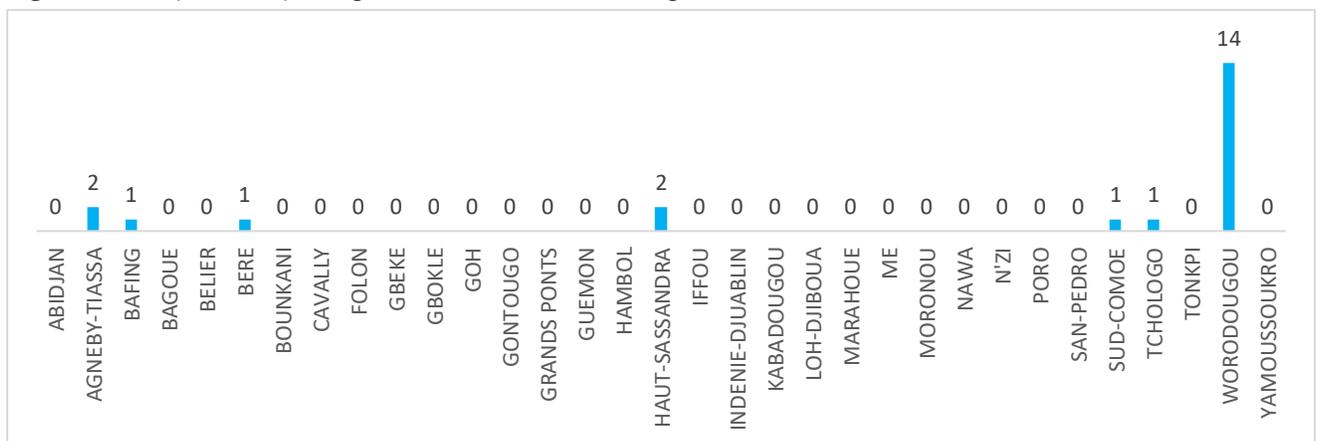
Il y a une baisse du nombre d'enfants victimes de viol au niveau général (656 contre 864 cas en 2023). Cependant les taux au niveau du district d'Abidjan (12,35%) et du Sud-Comoé (11,43%) et du Haut-Sassandra (9,45%) sont élevés.

**Figure 65 :** Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique



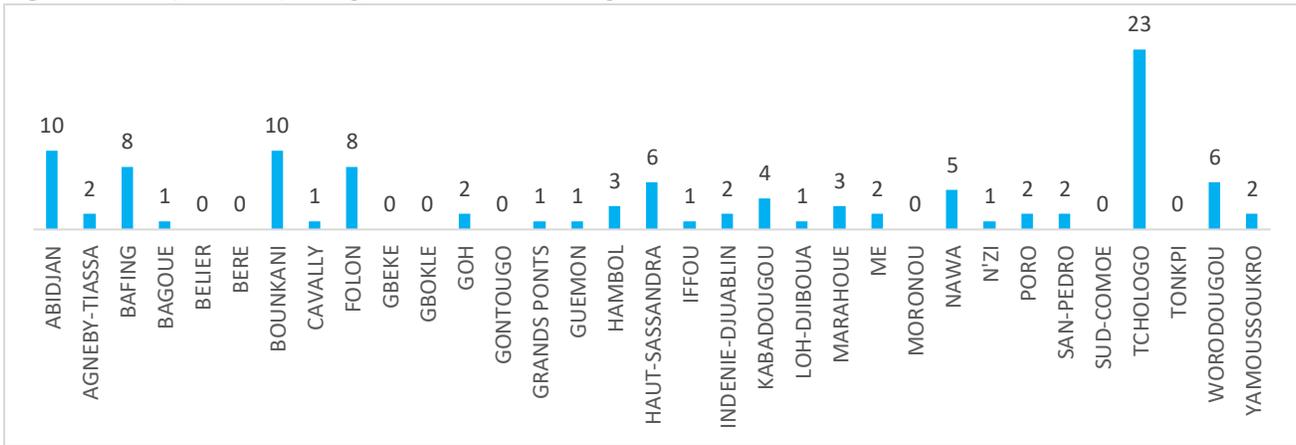
Les cas de maltraitance physique sur enfant ont été enregistrés dans toutes les régions du pays. Le total s'élève à 643 enfants dont 91 dans le district d'Abidjan et 74 dans le Sud-Comoé.

**Figure 66 :** Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine



22 cas de MGF perpétrés sur les enfants ont été documentés dont les plus élevés sont dans le Worodougou avec 14 cas.

**Figure 67** : Répartition par région des cas de mariage d'enfant

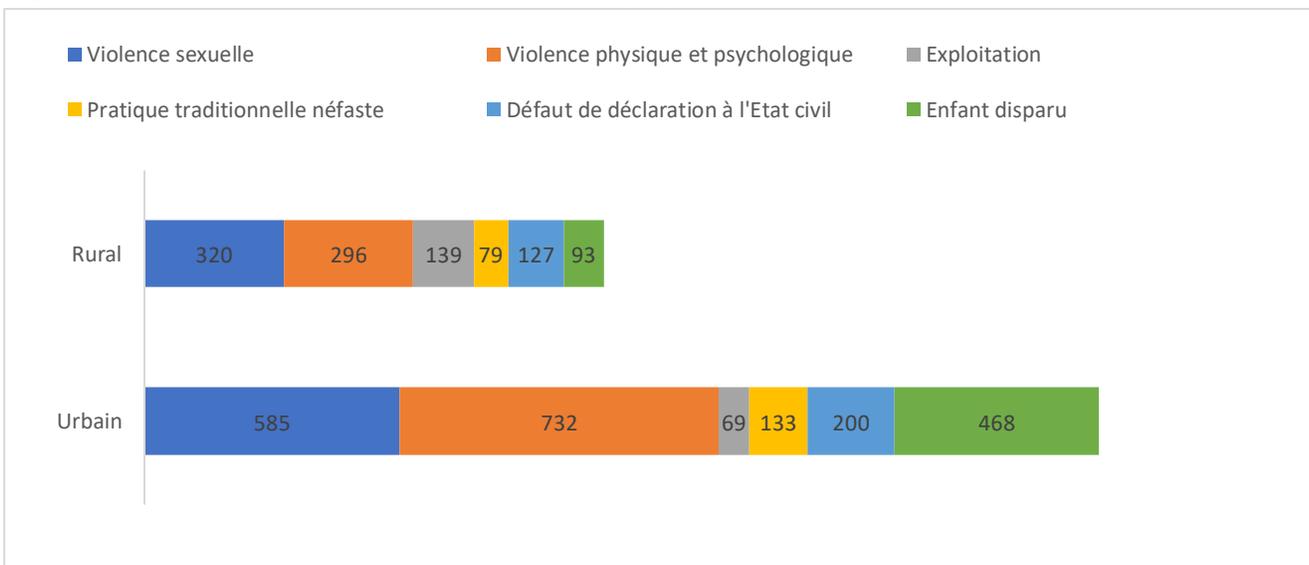


Plusieurs régions ont enregistré des cas de mariage d'enfant avec des proportions élevées dans le Tchologo 21,50 %, le district d'Abidjan 9,35 % et le Bounkani 9,35 %.

## 2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents

### 2.2.1 Milieux de perpétration des incidents

**Figure 68** : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Pour les types d'incidents représentés sur la **figure 68**, 2 187 cas (67,48 %) ont eu lieu en milieu urbain et 1 054 cas (32,52 %) en milieu rural, avec un nombre élevé de violences physiques et psychologiques (732 cas), de violence sexuelle (585 cas) et d'enfants disparus (468 cas) en milieu urbain.

Le milieu urbain regorge plus de zones à risques et d'activités économiques qui pourraient expliquer le nombre élevé de violences constatées. Cependant les barrières culturelles, la négligence, l'inaccessibilité aux services d'état civil et scolaire, sont autant d'éléments qui pourraient traduire ce nombre élevé de violation en milieu rural comparément à celle enregistré en milieu urbain.

## 2.2.2 Lieux de perpétration des incidents

**Tableau 9** : Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

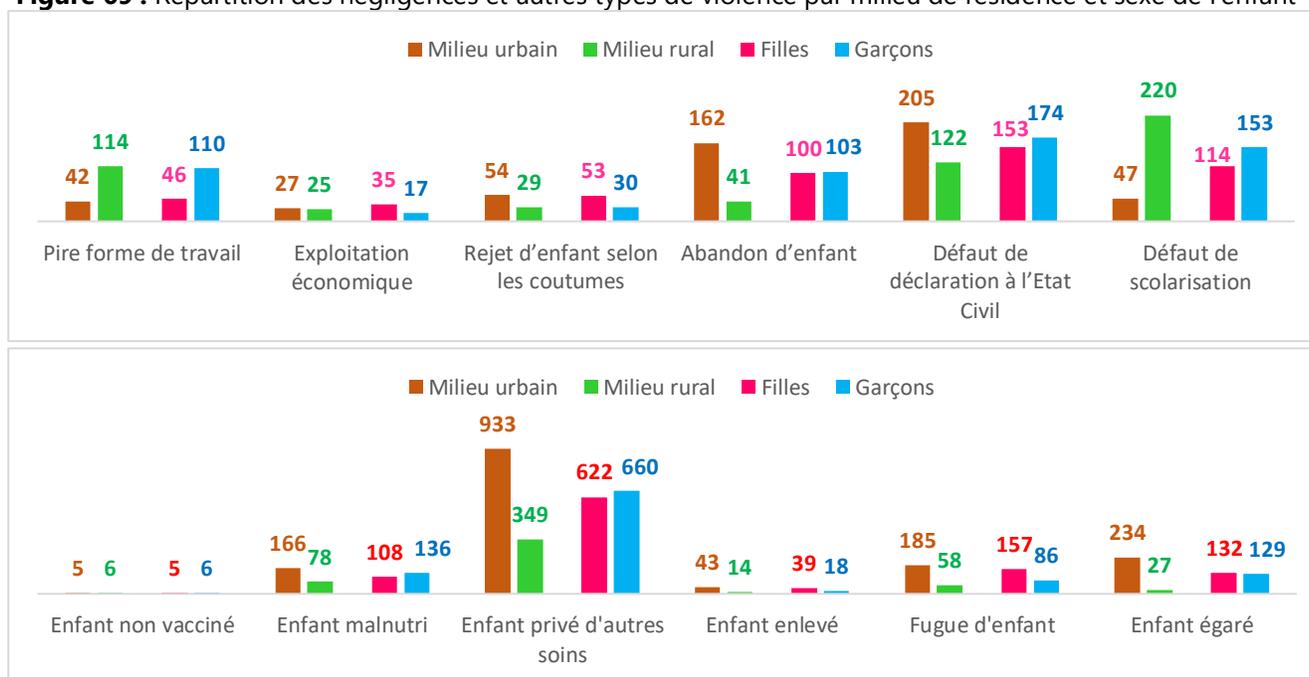
	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autre vulnérabilité	Total	Proportion
Domicile de l'enfant	169	306	12	1490	66	89	2132	36,43%
Domicile de l'auteur présumé	338	412	102	1029	73	110	2064	35,27%
Route/Rue	73	41	26	305	4	14	463	7,91%
Autre domicile	57	41	6	297	18	34	453	7,74%
Domicile conjoint de l'enfant et de l'auteur	15	103	1	179	7	9	314	5,37%
Brousse/Forêt	72	14	7	18	1	1	113	1,93%
Au marché	6	13	6	50	0	1	76	1,30%
Ecole	28	17	0	41	1	5	92	1,39%
Au champ	17	5	24	11	1	1	59	1,01%
Chemin de l'école	29	7	0	13	0	3	52	0,89%
Hôtel	8	2	0	2	0	5	17	0,29%
Point de contrôle /Barrage	1	2	2	12	0	0	17	0,29%
Site d'accueil	0	2	2	7	0	2	13	0,22%
Camp	0	0	0	3	0	0	3	0,05%
Autres	73	45	16	255	32	41	462	7,89%
Non applicable	19	18	4	222	9	39	311	5,31%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En général, les violences sur les enfants sont perpétrées dans leur environnement immédiat 36,43 % ont été commis au domicile de l'enfant et 35,27 % au domicile de l'agresseur.

## 3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés

**Figure 69** : Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant



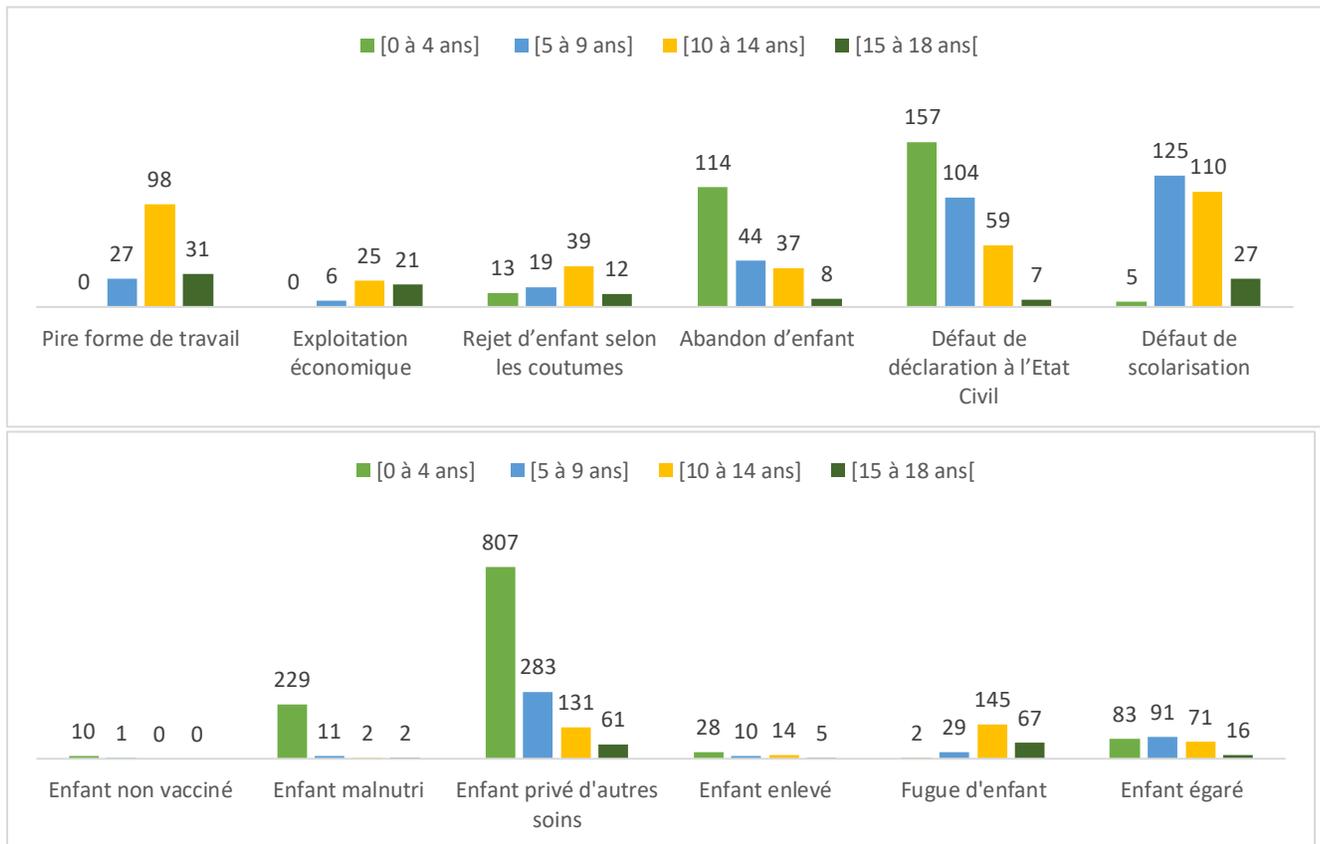
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Sur un total de 3 186 enfants concernés par ces catégories de vulnérabilités présentées sur la **figure 69**, on compte 49,09 % de filles et 50,91 % de garçons. Selon le graphique, les garçons sont majoritairement victimes, comparativement à 2023 où les filles étaient majoritairement victimes. Les types de négligence et de vulnérabilité affectant le plus les filles par rapport aux garçons sont les exploitations économiques, les rejets d'enfant selon les coutumes et les cas de fugue

Par ailleurs, ces incidents sont produits majoritairement dans le milieu urbain (66,01 % des cas). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures sociales publiques sont pour la plupart implantées en milieu urbain, donc plus accessibles par les personnes y résidant et cela favorise les déclarations et les signalements.

Malgré les campagnes de sensibilisation et les mesures de répression prévues par la loi, les mineurs sont de plus en plus victimes de violences sexuelles. **En 2024, selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2024), environ deux enfants sont pris en charge par jour pour des incidents de viol.**

**Figure 70 :** Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime

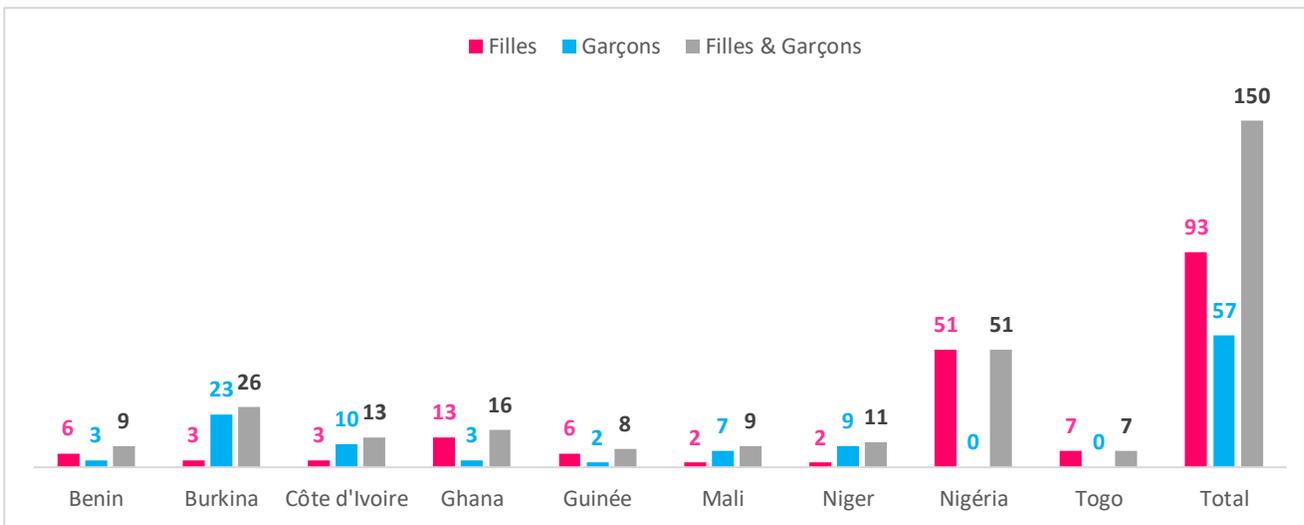


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Un nombre élevé d'enfants âgés de 5 à 9 ans ne sont pas scolarisés et un nombre important d'enfants de 0 à 4 ans et de 5 à 9 ans ne sont pas déclarés à l'Etat civil. La majorité des enfants privés d'autre soins sont âgés de 0 à 4 ans.

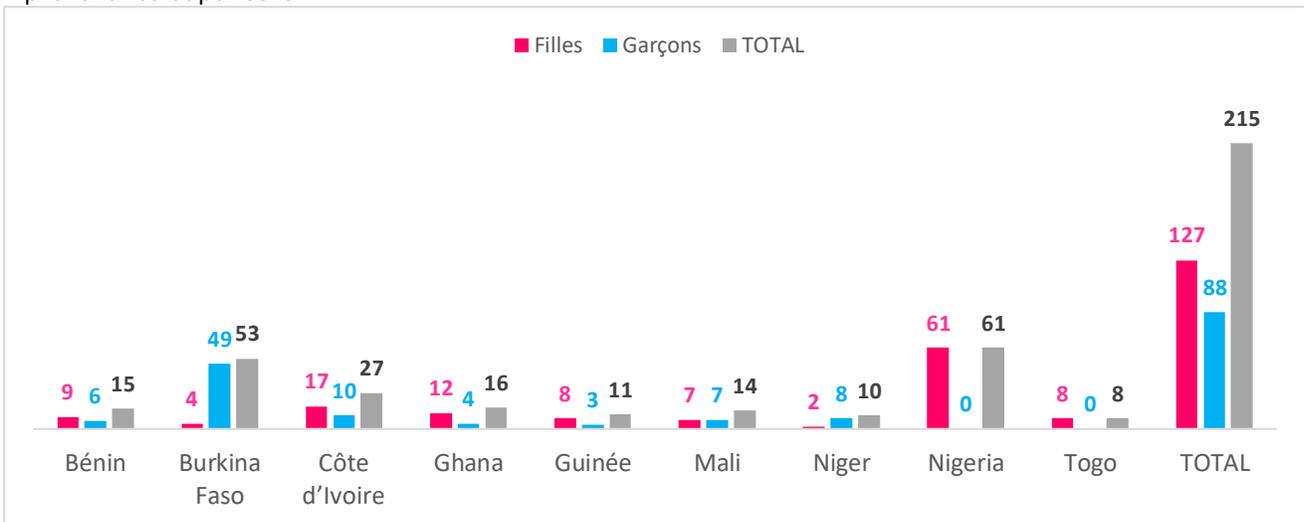
Plusieurs enfants victimes de traite et d'exploitation ont été pris en charge par le Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants (CNLTEE). Parmi eux, 150 ont été repérés et retirés des zones d'exploitation en 2024. 143 enfants effectivement victimes de traite et d'exploitation ont été pris en charge. En outre, à travers les centres d'accueil de Ferkessedougou, de Soubré, l'ONG CAVOEQUIVA et la Communauté ABEL de Grand-Bassam, le CNLTEE a fait le suivi et l'insertion de 72 autres enfants victimes. Ce qui porte le nombre à 215 enfants pris en charge. Voir **figures 71** et **72**.

**Figure 71** : Enfants repérés et retirés des zones d'exploitation selon le pays de provenance et par sexe



Source : MFFE-CNLTEE 2024

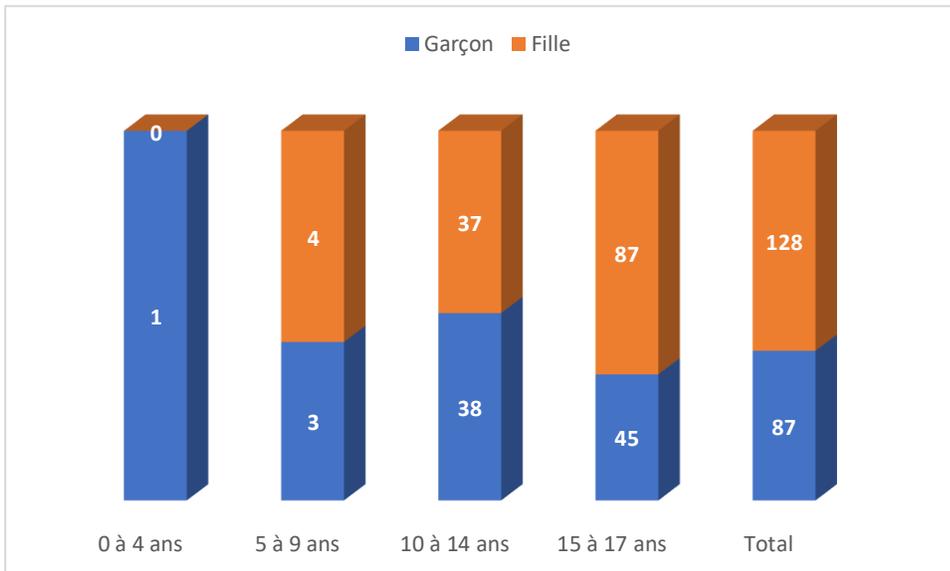
**Figure 72** : Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par pays de provenance et par sexe



Source : MFFE-CNLTEE 2024

Les enfants victimes proviennent tous de l'espace CEDEAO. 28,37 % des enfants sont du Nigéria et tous sont des filles, 24,65 % du Burkina, 12,56% de la Côte d'Ivoire, 7,44 % du Ghana. Tandis que les taux d'enfants des autres pays de la CEDEAO baissent par rapport à l'année 2023, les taux du Burkina et de la Côte d'Ivoire passant respectivement de 17,36 % à 24,65 % et de 8,33 % à 12,56 %.

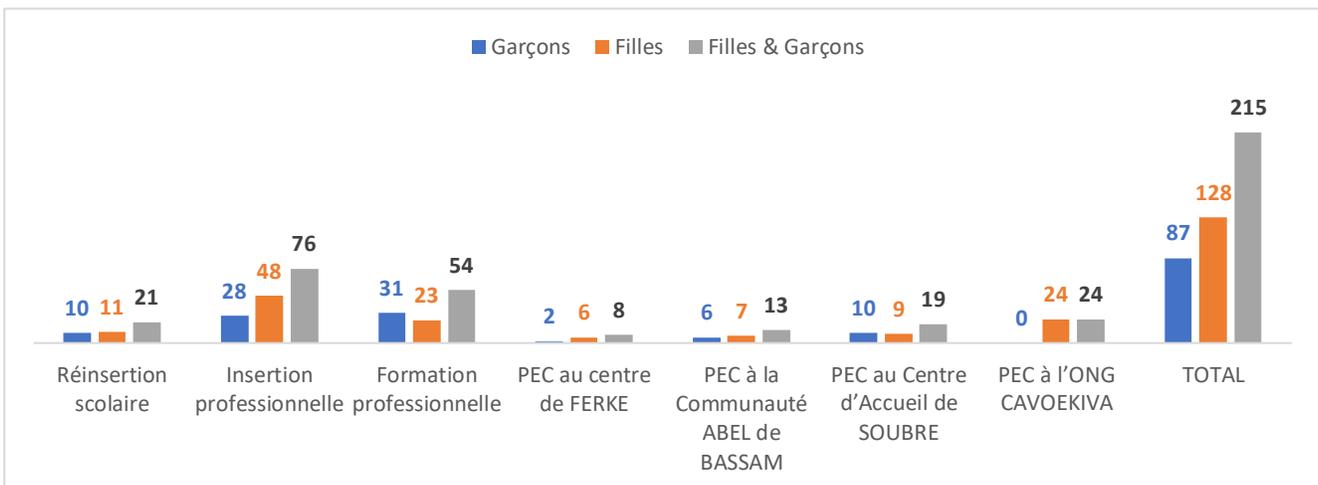
**Figure 73** : Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par tranche d'âge



Source : MFFE-CNLTEE 2024

Les enfants victimes de traite et exploitation sont majoritairement âgés de 15 à moins de 18 ans (61,40 %). Les filles sont les plus touchées.

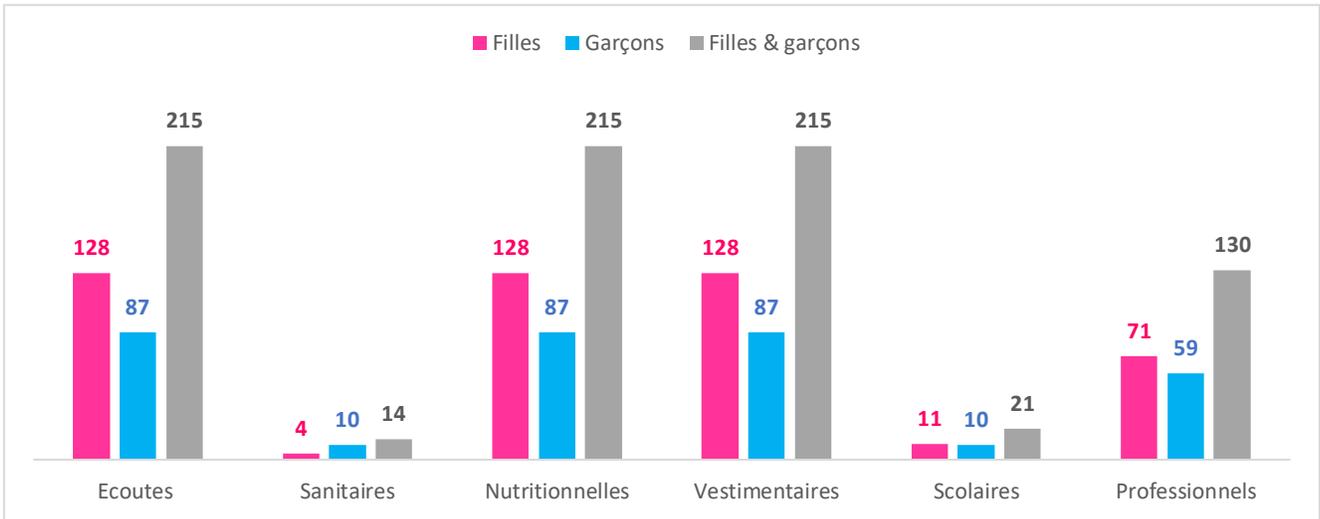
**Figure 74** : Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par service



Source : MFFE-CNLTEE 2024

Environ 60,47 % de ces enfants ont bénéficié d'une insertion ou d'une formation professionnelle, 9,77% d'une réinsertion scolaire et les autres ont été pris en charge dans les centres de Ferkessédougou, Grand-Bassam, Soubré et de l'ONG CAVOEKIVA.

**Figure 75** : offres de services aux enfants victimes de traite et exploitation répartis par sexe des enfants

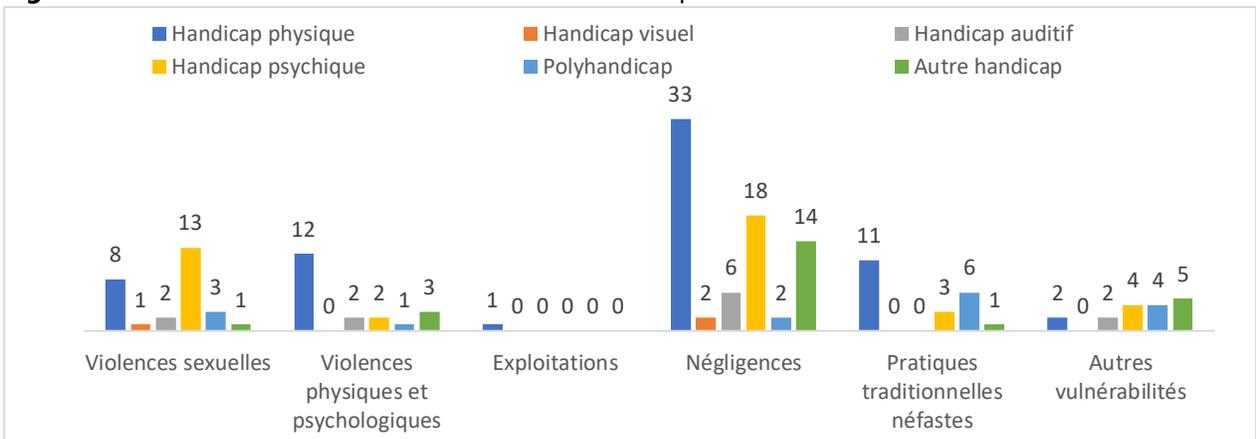


Source : MFFE-CNLTEE 2024

Pour l'année 2024, tous les 215 enfants (87 garçons et 128 filles) ont été écoutés, et ont bénéficié d'appuis nutritionnels et vestimentaires, 60,47 % d'entre eux de soutiens scolaires.

### 3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge

**Figure 76** : Cas d'enfants victimes en situation de handicap



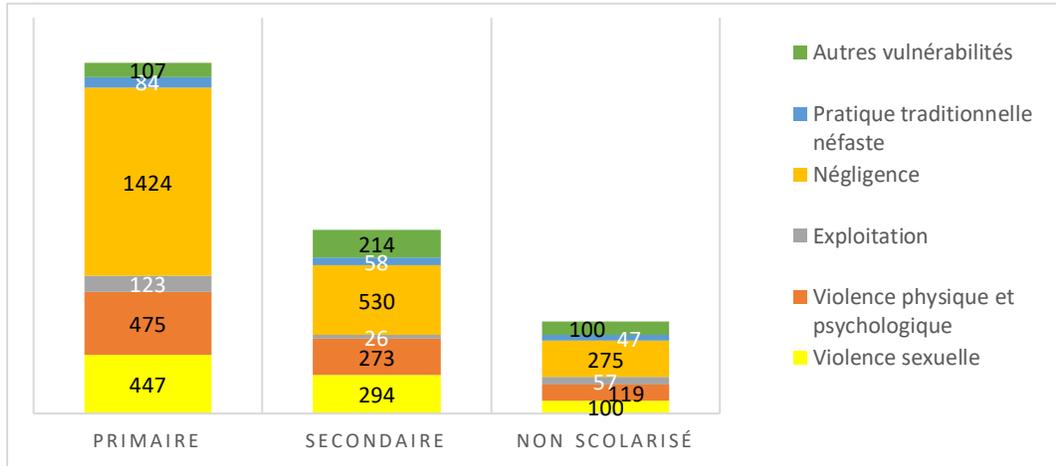
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les enfants en situation de handicap sont en majorité victimes de négligence (75 enfants soit 46,30 %). Ils sont aussi victimes d'autres catégories de violences dans les proportions suivantes : violence sexuelle 28 soit 17,28 %, violence physique et psychologique 20 soit 12,35 %, pratique néfaste et émotionnelle 21 soit 12,96 % et exploitation : 1 soit 0,61 %. Les enfants en situation de handicap physique sont les plus touchés (67 enfants soit 41,36 %).

Ce graphique montre la difficulté de la prise en charge de ces enfants par leurs parents, ce qui pourrait être la conséquence d'une mauvaise perception de leurs handicaps. Par ailleurs, on note que les enfants en situation de handicap sont moins victimes d'exploitation.

### 3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

**Figure 77** : Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant



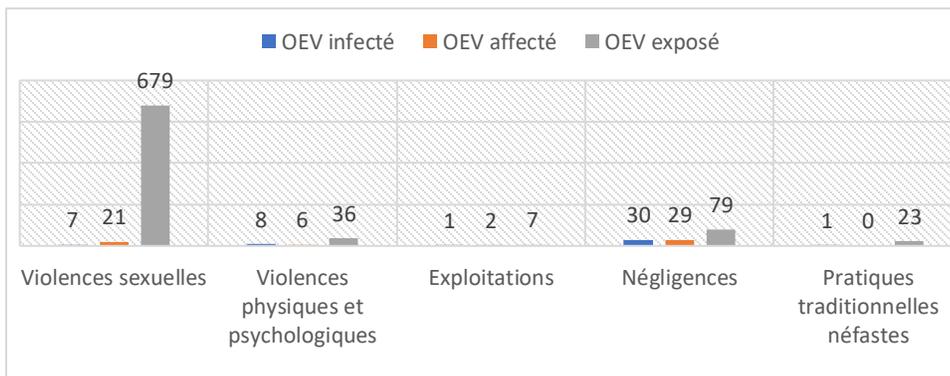
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

La majorité des enfants victimes de violences sont du primaire soit 55,96 %. Par ailleurs, quel que soit leur niveau d'instruction, les négligences sont plus perpétrées sur les enfants : 53,53 % au primaire, 37,99 % au secondaire et 39,40 % pour les non scolarisés.

Les enfants victimes de violences sexuelles (841 cas) sont généralement les enfants ayant un faible niveau d'instruction (53,15% au primaire, 34,96% au secondaire et 11,89% pour les non scolarisés). L'immaturité de ces enfants, en majorité ceux du primaire, avec la vie scolaire parsemée de difficultés, les rend plus vulnérables. Malgré les activités de sensibilisation, certains phénomènes tels que la drogue « khadafi », l'alcool, les tontines sexuelles et autres continuent de miner l'école et favorisent la persistance de ces violences.

### 3.3. Statut OEV des enfants victimes

**Figure 78** : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Le nombre OEV victimes de violences et de négligences s'élève à 968 cas en 2024. Parmi eux, on enregistre 851 enfants qui ont été exposés au VIH/Sida, dont 79,79% exposés du fait des violences sexuelles, et 50 enfants infectés. Bien qu'étant de 50, le nombre d'OEV infectés victimes s'avère préoccupant du fait de la gravité de la maladie à VIH et de ses conséquences. Pour plus d'informations sur les OEV en général, voir **page 55**.

### 3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe

**Tableau 10** : Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Autres vulnérabilités	Total
Féminin	17	359	47	567	35	47	1072
Masculin	863	584	69	2548	95	225	4384
Mixte	21	72	90	598	78	29	888
Inconnu	4	13	2	221	4	53	297

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les hommes sont principalement les auteurs des violations sur les enfants du fait qu'ils incarnent l'autorité au sein de la cellule familiale.

En effet, 66,01 % des présumés auteurs de violences et négligences faites aux enfants au cours de l'année 2024 sont de sexe masculin.

### 3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes

**Tableau 11** : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes

	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total	Proportion
Père/Mère	27	428	103	2963	72	98	3691	55,58%
Chef de ménage dans lequel vit l'enfant	26	155	34	161	21	9	406	6,11%
Autre membre du ménage dans lequel vit l'enfant	46	130	6	144	15	11	352	5,30%
Partenaire intime	24	35	0	85	12	85	241	3,63%
Membre de la famille ne vivant pas dans le ménage	35	44	13	125	16	5	238	3,58%
Autre membre de la communauté résidente	116	22	8	31	24	19	220	3,31%
Voisin	116	17	0	8	8	6	155	2,33%
Autres liens	185	112	18	105	18	50	488	7,35%
Sans lien	219	51	18	52	3	9	352	5,30%
Inconnu	111	34	8	260	23	62	498	7,50%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Les principaux auteurs des violences et négligences sur les enfants sont leurs parents et des personnes de leur entourage. Ces violations sur les enfants sont généralement faites par le père/mère avec 55,58% (on note certains cas d'inceste) et par le chef de ménage dans lequel vit l'enfant avec un taux de 6,11%.

## 4. Prise en charge des enfants victimes

**Tableau 12** : Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence

Type de soutien	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total
Médical	767	464	47	741	96	145	2260
Psychosocial/psychologique	905	1028	208	3934	212	354	6641
Juridique/Judiciaire	480	194	43	502	89	42	1350
Alimentaire/Nutritionnel	76	144	39	780	64	55	1158
Economique	34	32	19	188	15	11	299
Aide financière pour résoudre les besoins	18	44	1	155	4	18	240
Hébergement temporaire	61	133	45	282	74	23	618
Sécuritaire	209	122	26	235	64	12	668
Scolaire	12	15	77	287	5	4	400
Mise en apprentissage	1	1	0	12	1	0	15
Insertion socio-professionnelle	1	0	0	1	1	0	3
Réunification familiale	17	72	22	265	52	23	451
Réinsertion communautaire	4	6	3	16	21	1	51
AGR/AVEC	0	2	0	17	1	1	21
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat,	0	3	0	1	0	0	4
Conseil pour gérer le handicap	11	9	1	25	4	3	53
Protection /prévention au VIH /SIDA	66	12	0	28	13	8	127
Autres	90	81	25	334	24	52	606

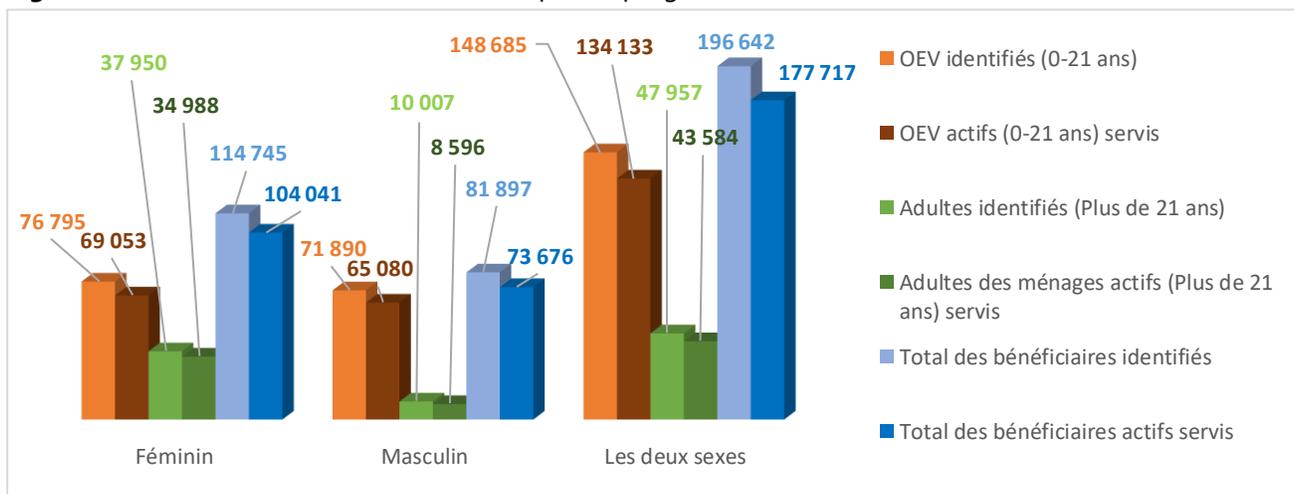
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

L'ensemble des enfants victimes ont été pris en charge. 100% ont bénéficié de prise en charge psychosociale, 34,03% de soutien médical, 20,33% de soutien juridique et/ou judiciaire et d'aide alimentaire/nutritionnelle (17,44%).

## 5. Prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA

### 5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

**Figure 79** : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV



Source : MFFE-PNOEV 2024

Au cours de l'année 2024, le Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH Sida a identifié 196 642 bénéficiaires dont 148 685 OEV (75,61 %) et 47 957 adultes (24,39 %) membres des ménages. Parmi ces bénéficiaires, 58,35 % sont de sexe féminin et 41,65 % de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 92,38 %, dont 75,48% d'OEV et 24,52% d'adultes membres des ménages OEV. Comparativement à l'année 2023, Il y a une baisse de 20,37% de bénéficiaires identifiés.

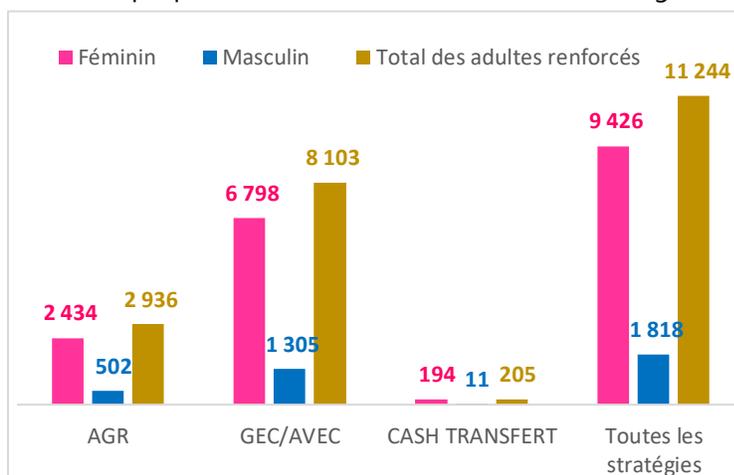
### 5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

**Tableau 13** : Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents

	Féminin	Masculin	TOTAL
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	292	137	429

En 2024, 666 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été relevés et 429 personnes des services sociaux dont 292 femmes ont été formées pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 11 244 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

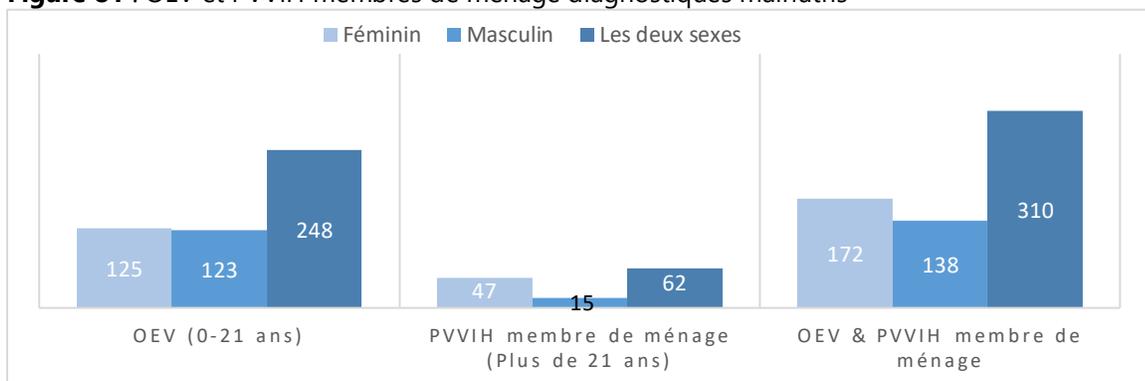
**Figure 80** : Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages



Source : MFFE-PNOEV 2024

### 5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

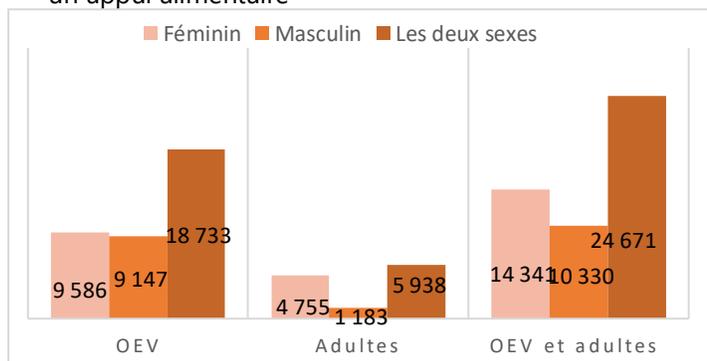
**Figure 81** : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris



Source : MFFE-PNOEV 2024

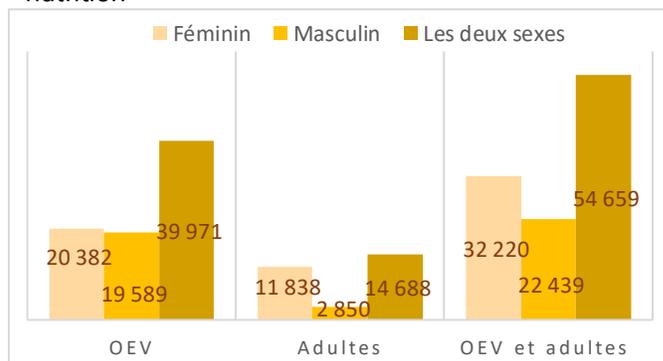
Le nombre d'OEV et de personnes adultes vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris est de 310, dont 80 % OEV. La majorité des personnes identifiées malnutries est de sexe féminin (55,48 %).

**Figure 82** : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire



Source : MFFE-PNOEV 2024

**Figure 83** : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition



Source : MFFE-PNOEV 2024

Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les **figures 82 et 83**. Parmi les bénéficiaires actifs servis, le pourcentage de ceux ayant reçu un appui alimentaire est de 13,88 %. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 30,76 %.

### 5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

**Tableau 14** : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation des OEV

	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	28 532	26 833	55 365
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés ayant reçu un soutien en éducation	15 490	14 484	29 974

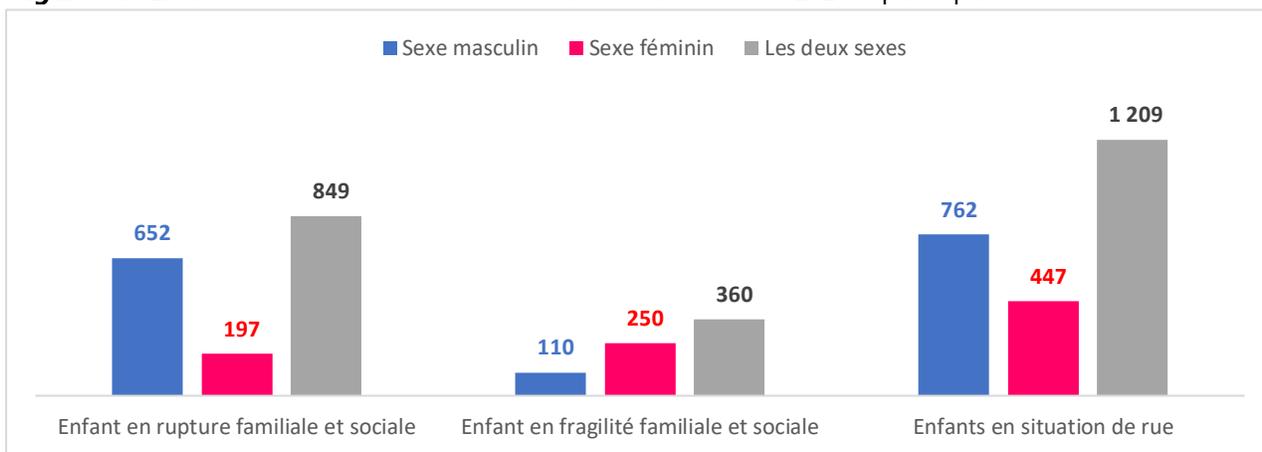
Source : MFFE-PNOEV 2024

55 365 OEV et adolescents sont scolarisés dont 54,14 % ont bénéficié d'un soutien en éducation.

## 6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables

Les enfants et adolescents vulnérables sont pris en charge par le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Ils sont généralement identifiés à travers les maraudes qui sont une importante activité ayant pour objectif de sortir les enfants des situations de vulnérabilité afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. Ces enfants pris en charge, sont, en fonction de leurs besoins, ou réintégrés dans leurs familles, ou accueillis dans des structures adaptées en vue de les accompagner dans un parcours de reconstruction personnelle, ou insérés dans le système scolaire ou mis en apprentissage professionnel. Aussi, afin d'aider les familles de ces enfants à être autonomes financièrement pour mieux les protéger, et prévenir leur retour dans la rue, des appuis sont octroyés aux familles (voir section sur la promotion des familles à la **page 82**).

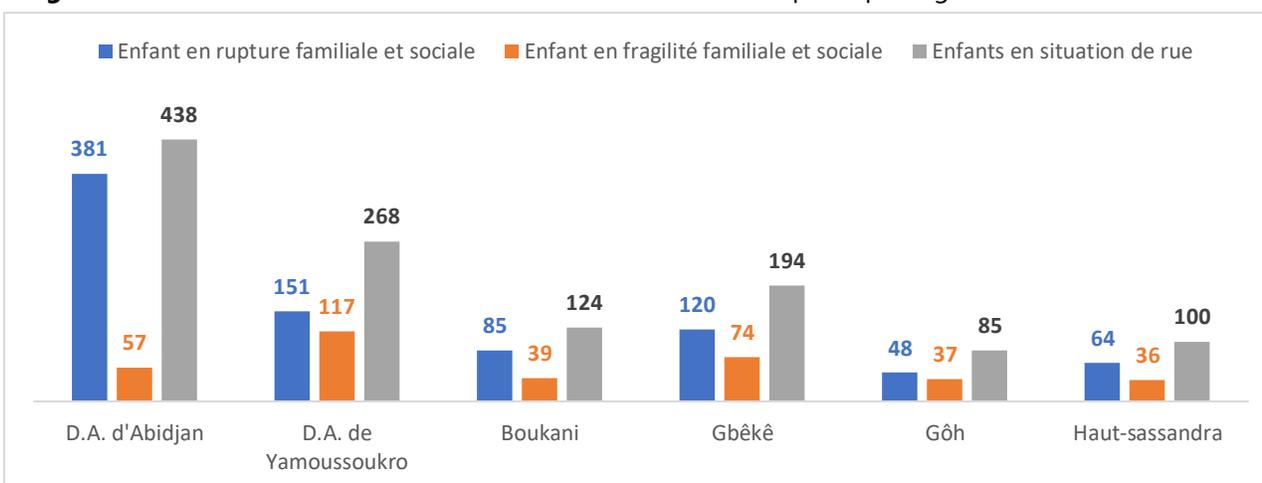
**Figure 84** : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis par sexe



Source : MFFE-PPEAV 2024

En 2024, 83 maraudes ont été organisées par le PPEAV et ont permis d'identifier 1 209 enfants et adolescents vulnérables dont 63,03 % de garçons. Parmi eux, on dénombre 849 enfants en rupture familiale et sociale (76,79 % de garçons et 23,21 % de filles) et 360 enfants en fragilité familiale et sociale (30,56 % de garçons et 69,44 % de filles). Au regard de ces chiffres, l'on peut affirmer que les garçons sont plus en proie à la rupture familiale et sociale tandis que les filles sont en fragilité.

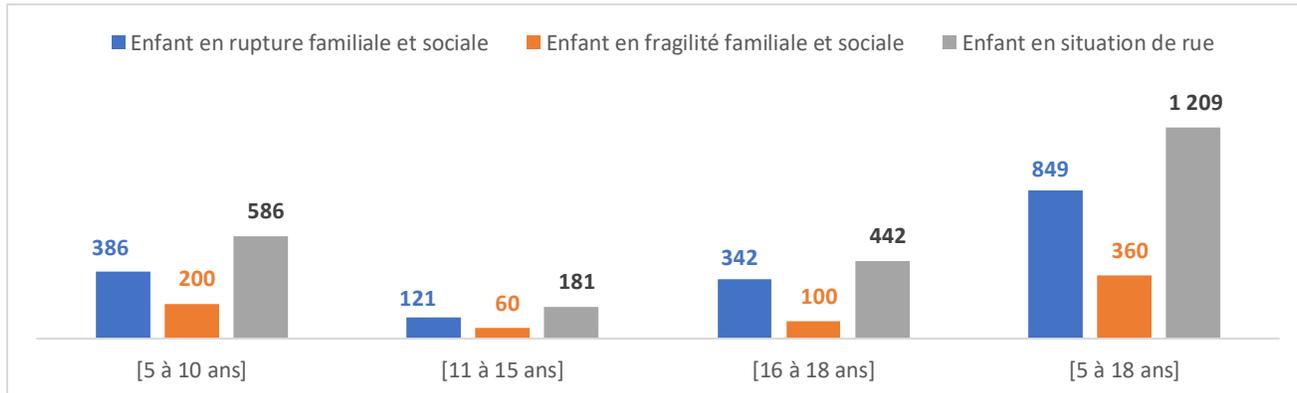
**Figure 85** : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés répartis par région



Source : MFFE-PPEAV 2024

Les enfants et adolescents identifiés à Abidjan, Yamoussoukro et dans le Gbêkê représentent respectivement 36,23%, 22,17% et 16,05%, soit un total de 74,44% dont 72,44% d'enfants et adolescents en rupture familiale et sociale.

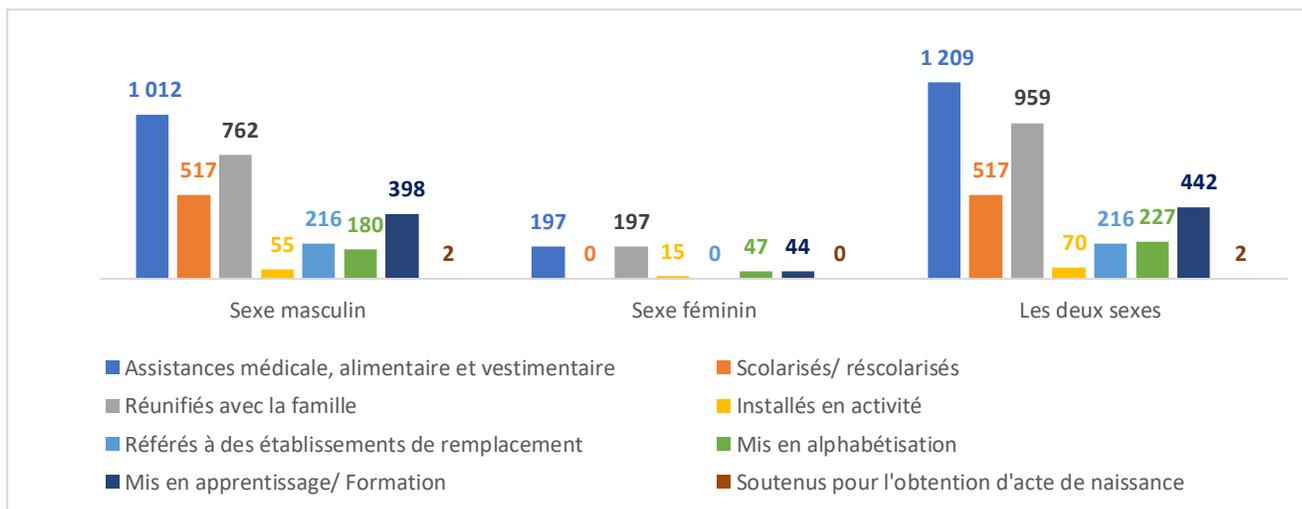
**Figure 86** : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis par tranche d'âge



Source : MFFE-PPEAV 2024

Près de la moitié (48,47 %) des enfants en situation de rue identifiés sont âgés de 5 à 10 ans, contrairement à 2023 où 51,68 % de ces enfants et adolescents étaient âgés de 11 à 15 ans. **Entre 2023 et 2024, nous constatons un rajeunissement des enfants en situation de rue.**

**Figure 87** : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2024 répartis selon les services offerts



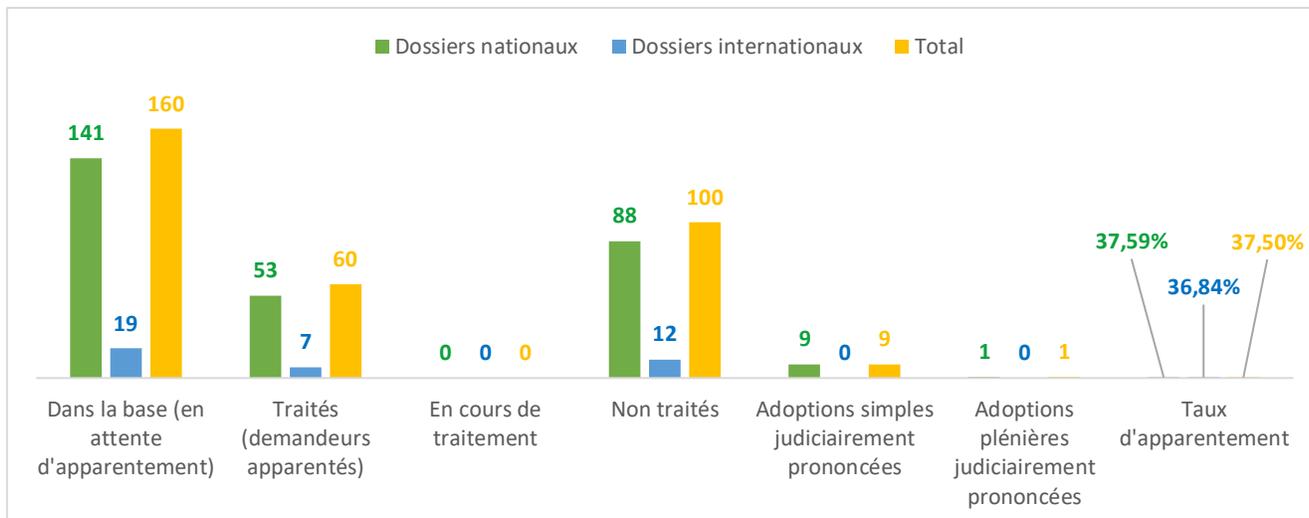
Source : MFFE-PPEAV 2024

Tous les enfants et adolescents identifiés reçoivent des assistances médicales, alimentaires et vestimentaires. 36,56 % parmi eux ont été mis en apprentissage ou en formation, 17,86 % ont été référés aux établissements de remplacement, 82,13 % ont été réunifiés avec leur famille, ... D'autres soutiens sont apportés à ces enfants et adolescents comme le montre la figure ci-dessus.

Des enfants et adolescents identifiés les années antérieures à 2024 ont également pris en charge. L'on peut dénombrer 796 qui ont été rescolarisés et 34 qui étaient en attente dans les institutions qui ont été réunifiés à leur famille. Ce qui porte **le nombre d'enfants et adolescents scolarisés/rescolarisés en 2024 à 1 313 et ceux réunifiés à leur famille à 993.**

## 7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire

**Figure 88** : Adoptions réalisées en 2024 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur



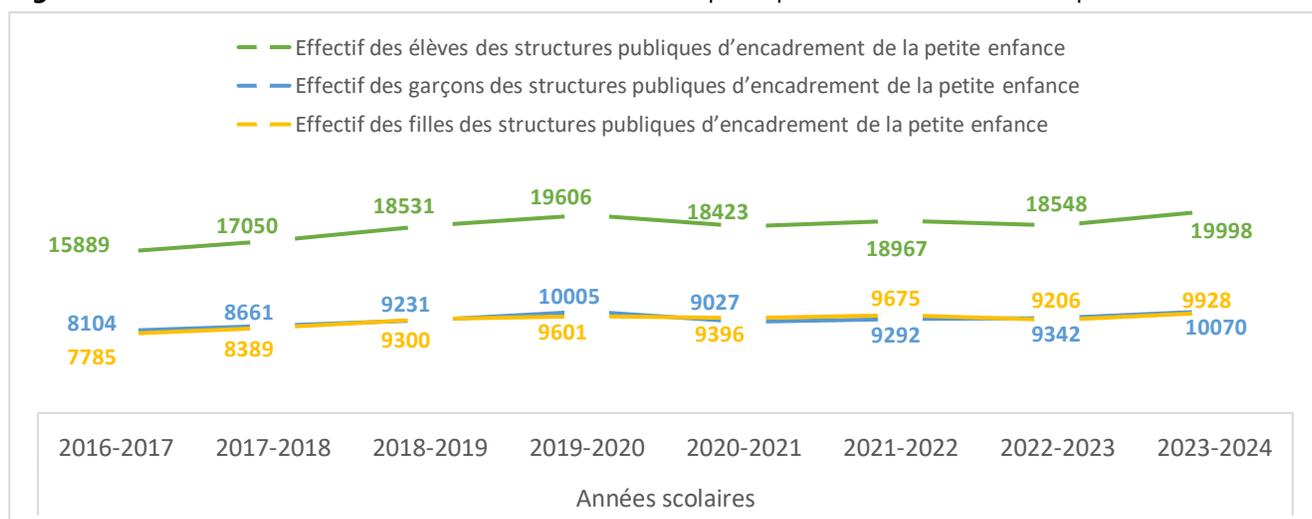
Source : MFFE-ACACI 2024

En 2024, 91 nouveaux dossiers de demande d'adoption ont été enregistrés par l'autorité en charge de l'adoption en Côte d'Ivoire, portant le nombre de demandes à 160 (69 anciens dossiers sont issus des années 2022 et 2023). L'ensemble de ces dossiers proviennent à 88,13 % des résidents nationaux et 11,87 % des internationaux. 37,59 % des nationaux et 36,84 % des internationaux ont vu leurs dossiers traités c'est-à-dire une relation adoptive a été établie entre les demandeurs et les enfants pupilles de l'Etat, soit un taux d'apparement global de 37,50 %. Au total 10 adoptions dont 9 adoptions simples ont été judiciairement prononcées soit un taux d'adoption de 16,67 %.

## 8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance

### 8.1. Effectifs des élèves dans les structures d'encadrement de la petite enfance

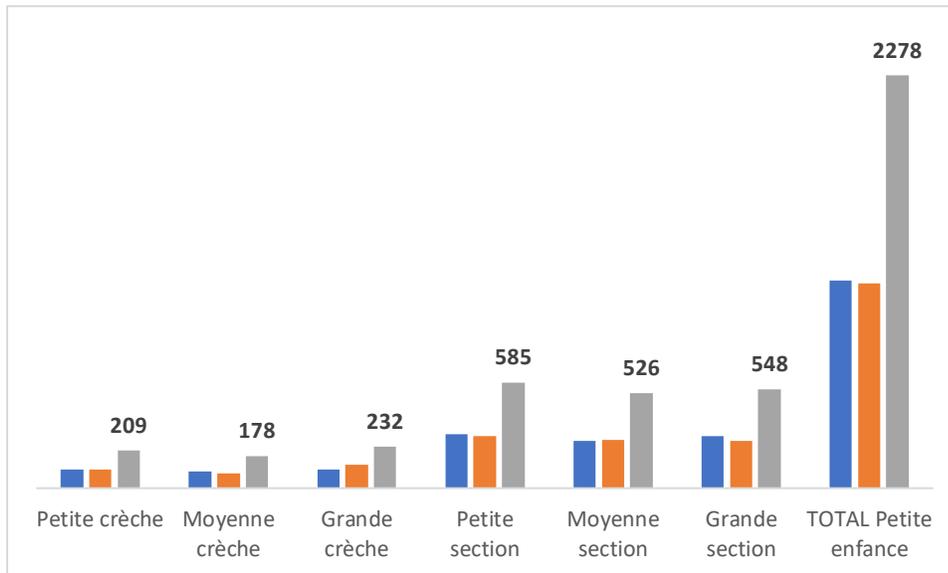
**Figure 89** : Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance



Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

Les effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance ont augmenté régulièrement de 2017 jusqu'à 2020 avant d'évoluer en dents de scie de 2021 jusqu'à 2024. Le taux moyen de croissance annuel de 2017 à 2024 s'élève à **3,34 %**. A ces enfants du public (19 998) s'ajoutent 2 278 enfants du privé dont 1 146 filles et 1 132 garçons, portant le nombre d'enfants à 22 276.

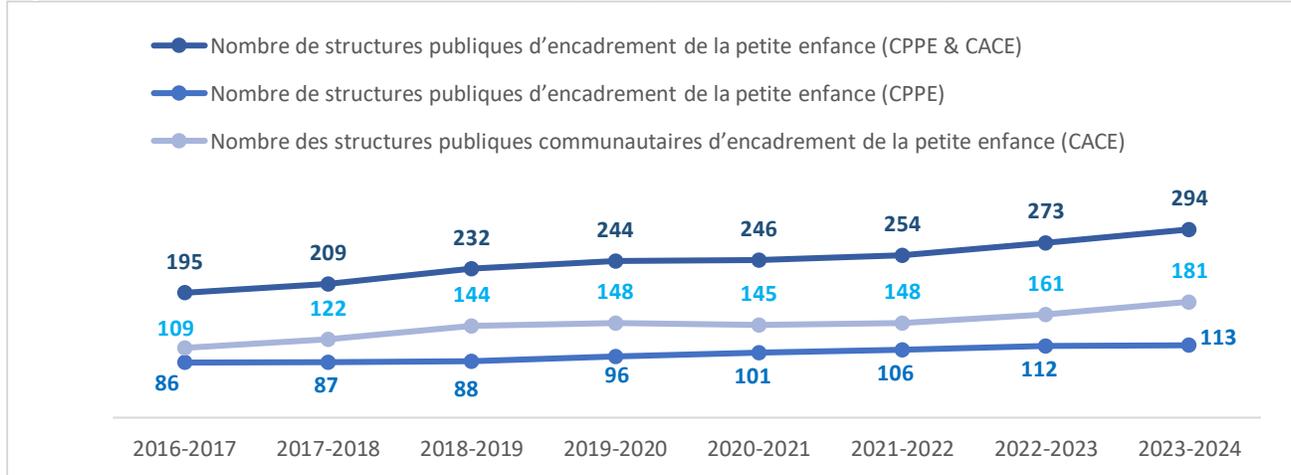
**Figure 90** : Effectifs des enfants dans les structures de la petite enfance privées



Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

## 8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement

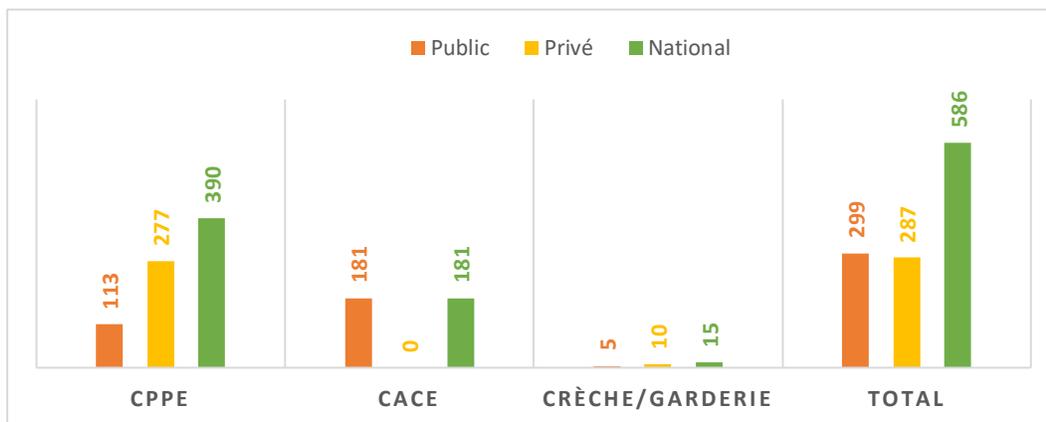
**Figure 91** : Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE & CACE)



Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

Afin d'être toujours à mesure d'accueillir les enfants dont l'effectif est relativement croissant, de nouvelles structures d'encadrement sont construites et équipées, avec une moyenne de 14 structures par an. Cependant, ces nouvelles constructions restent essentiellement les structures communautaires. Aux CPPE et CACE, s'ajoutent 5 garderies/crèches comme présenté ci-après.

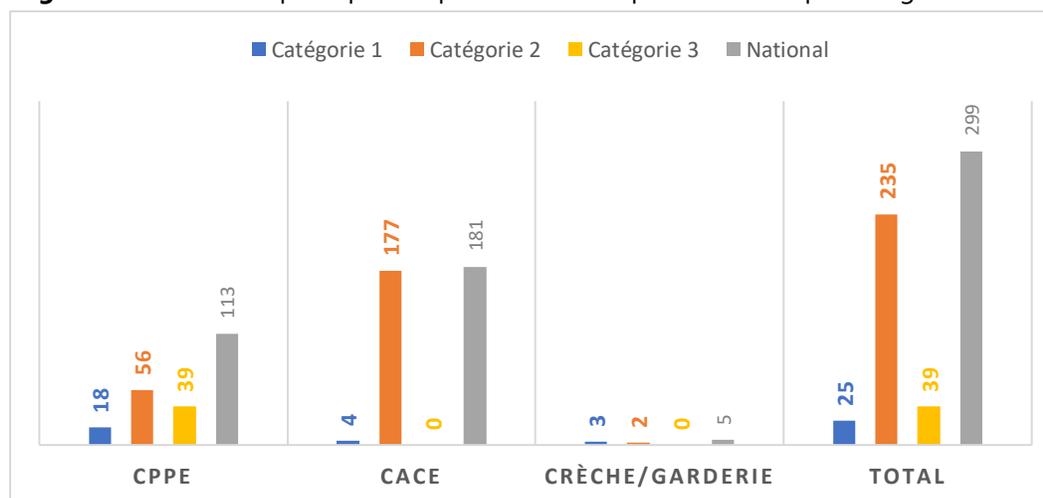
**Figure 92** : Structures de protection de la petite enfance par secteur



Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

Au total, les structures de protection de la petite enfance sont au nombre de 586 ; 51,02 % dans le public et 48,98 % dans le privé. On dénombre 390 CPPE dont 28,97 % au public, 181 CACE et 15 Crèches/Garderie. Les structures du privé combinent à la fois, la crèche/garderie et le préscolaire.

**Figure 93** : Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie



Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

La Direction de Coordination des Etablissement et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-Educatifs (DCESPPE-CSE) a procédé à la classification de ses établissements publics selon leur localisation. Trois catégories ont été définies, présentées comme suivant :

Pour les CPPE :

Catégorie 1 : CPPE présent dans le département d'Abidjan (15,93 %)

Catégorie 2 : CPPE dans les autres chefs-lieux de Département (49,56 %)

Catégorie 3 : CPPE dans les Sous-Préfectures et village (34,51 %)

Pour les CACE :

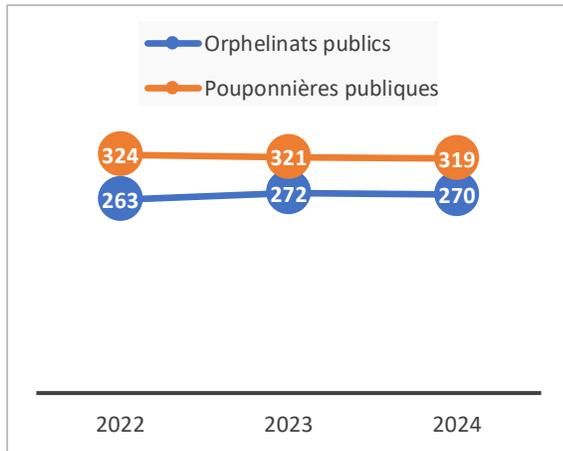
Catégorie 1 : CACE présent dans le département d'Abidjan (2,21 %)

Catégorie 2 : Tous les autres CACE de l'intérieur du pays (97,79 %).

## 9. Principaux indicateurs sur les établissements de protection de remplacement (EPR)

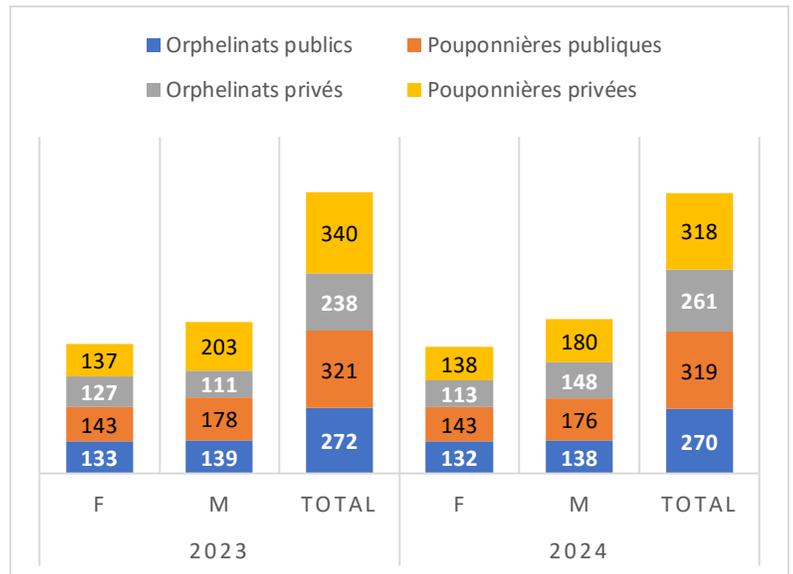
### 9.1. Effectifs des enfants dans les EPR

**Figure 94 :** Evolution des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats publics de 2022 à 2024



Source : MFFE-DPE 2024

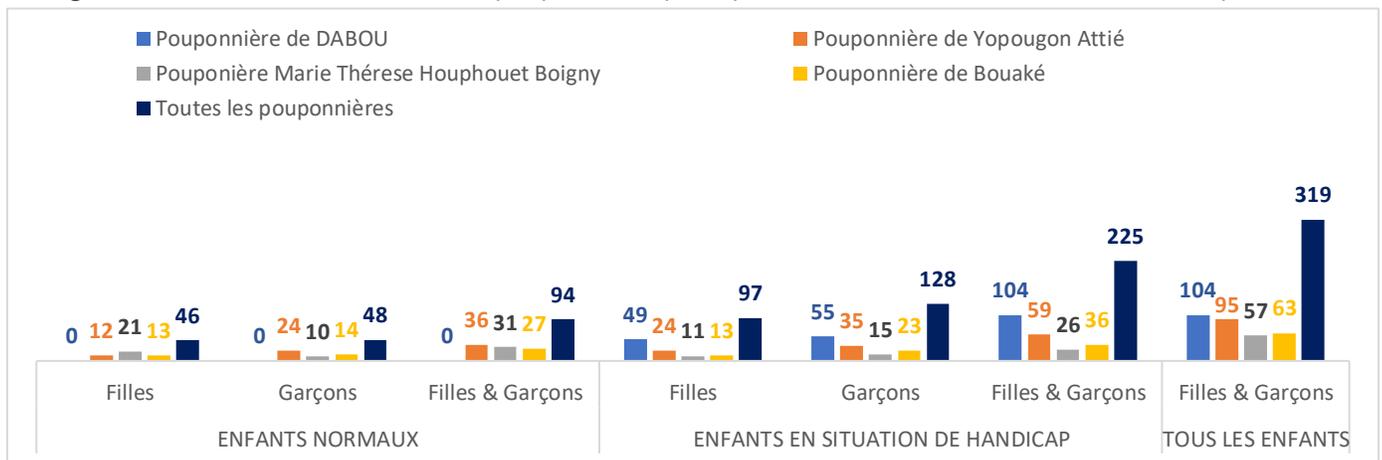
**Figure 95 :** Répartition des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats en 2023 et 2024 par secteur



Source : MFFE-DPE 2024

Les effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats publics de 2024 semblent sensiblement égaux à ceux de 2022 ; celui dans les pouponnières est légèrement en baisse depuis cette période. Entre 2023 et 2024, l'effectif des enfants dans les orphelinats privés a augmenté de 9,66 %, tandis que celui dans les pouponnières privées a baissé de 6,47 %.

**Figure 96 :** Point des enfants dans les pouponnières publiques en 2024 selon la situation de handicap

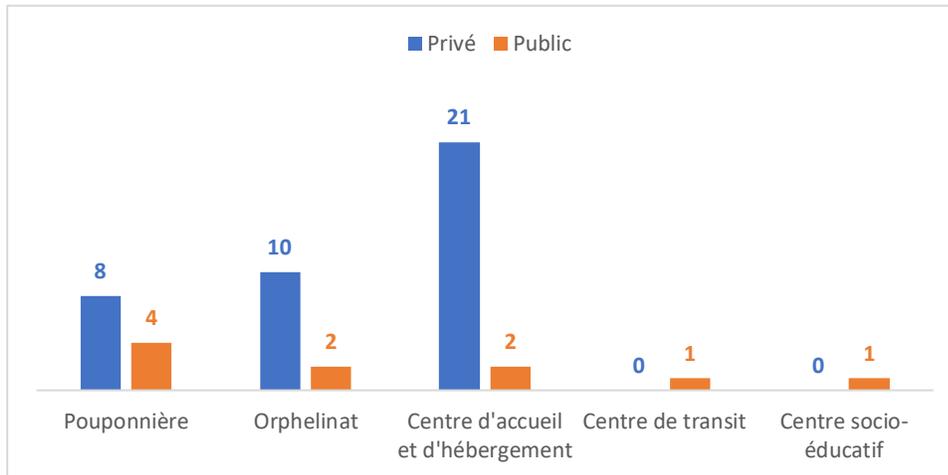


Source : MFFE-DPE 2024

Les enfants dans les pouponnières publiques sont à 70,53 % en situation de handicap, 56,89 % de garçons et 43,11 % de filles.

## 9.2. Effectifs des EPR en 2024

**Figure 97** : Répartition des EPR en 2024 selon le type



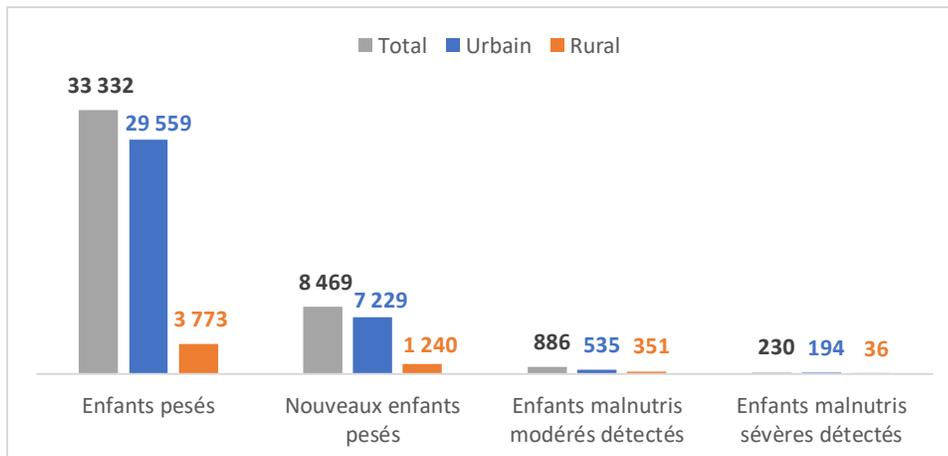
Source : MFFE-DPE 2024

Les EPR en Côte d'Ivoire sont officiellement au nombre de 49 ; 10 soit 20,41 % dans le public et 39 soit 79,59 % dans le privé. Les centres d'accueil et d'hébergement représentent 46,94 % des EPR dont 91,30% sont des structures privées.

## 10. Nutrition

### 10.1. Enfants pesés

**Figure 98** : Enfants pesés, enfants détectés malnutris

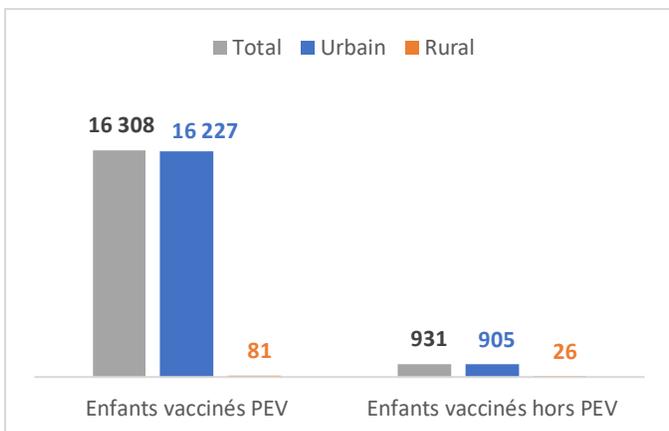


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au total 33 332 enfants ont été pesés dans les centres sociaux dont 88,68 % viennent du milieu urbain. Parmi eux, on retrouve 25,41 % nouveaux enfants et 3,35 % enfants détectés malnutris (79,39 % malnutris modérés et 20,61 % malnutris sévères).

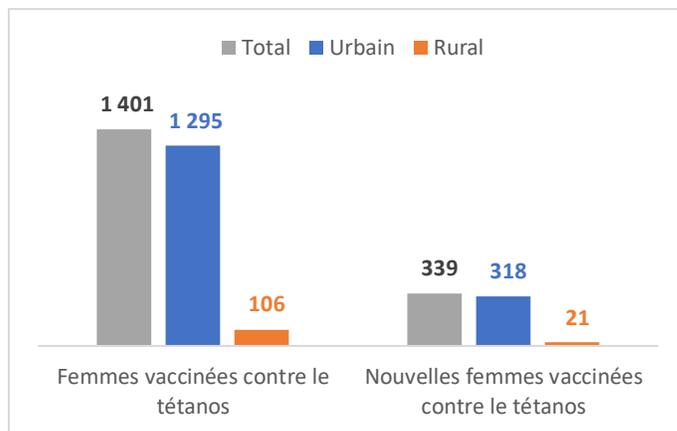
## 10.2. Enfants et mères (futures mères) vaccinés

**Figure 99** : Enfants vaccinés PEV et hors PEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Figure 100** : Femmes vaccinées contre le tétanos

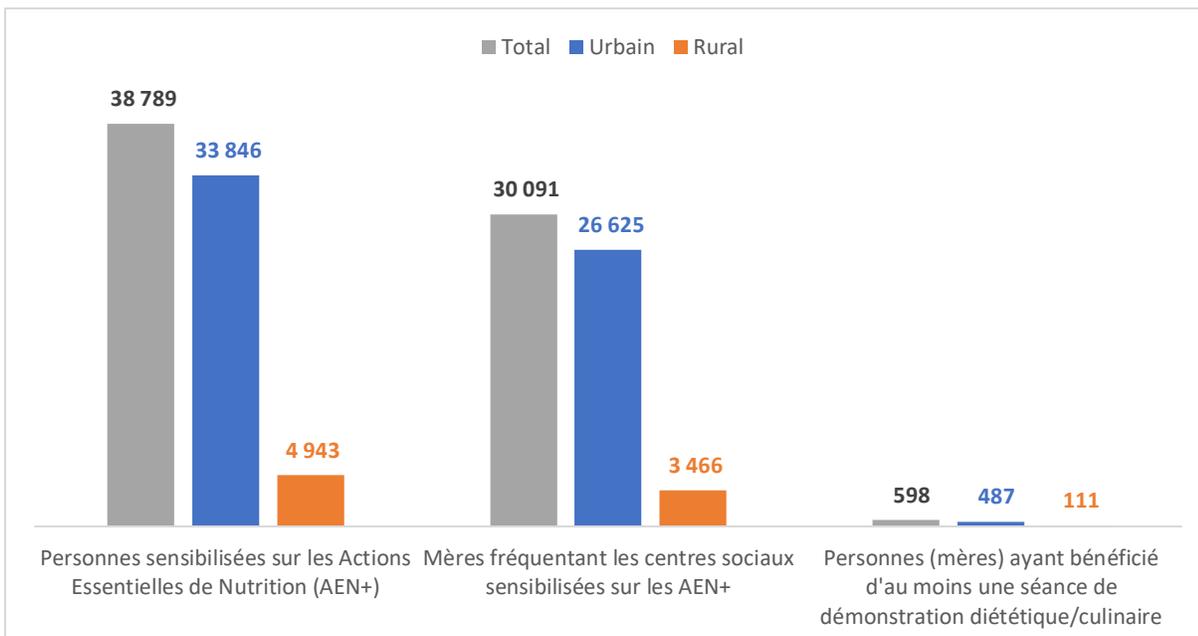


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au total 17 239 enfants ont été vaccinés dont 5,4 % vaccinés hors Programme Elargi de Vaccination (PEV) et 1 401 femmes ont été vaccinées contre le tétanos dont 24,20 % par elles sont nouvelles.

## 10.3. Actions essentielles pour la nutrition plus (AEN+)

**Figure 101** : Personnes sensibilisées sur les AEN+ et ayant bénéficié d'une démonstration diététique



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au cours de l'année 2024, plusieurs personnes dont des mères ont participé aux séances de sensibilisation sur les AEN+ et de démonstration diététique. Au total, 38 789 personnes ont été sensibilisées sur les AEN+ dont 77,58 % de mères, et 598 mères soit 1,54 % ont bénéficié de démonstration diététique. Quand bien même le milieu urbain est plus représentatif, le milieu rural arrive avec des taux non négligeables de 12,74 % pour les personnes sensibilisées sur les AEN+, 11,52 % pour les mères sensibilisées et 18,56 % pour celles ayant bénéficié d'au moins une séance de démonstration diététique/culinaire.

# IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

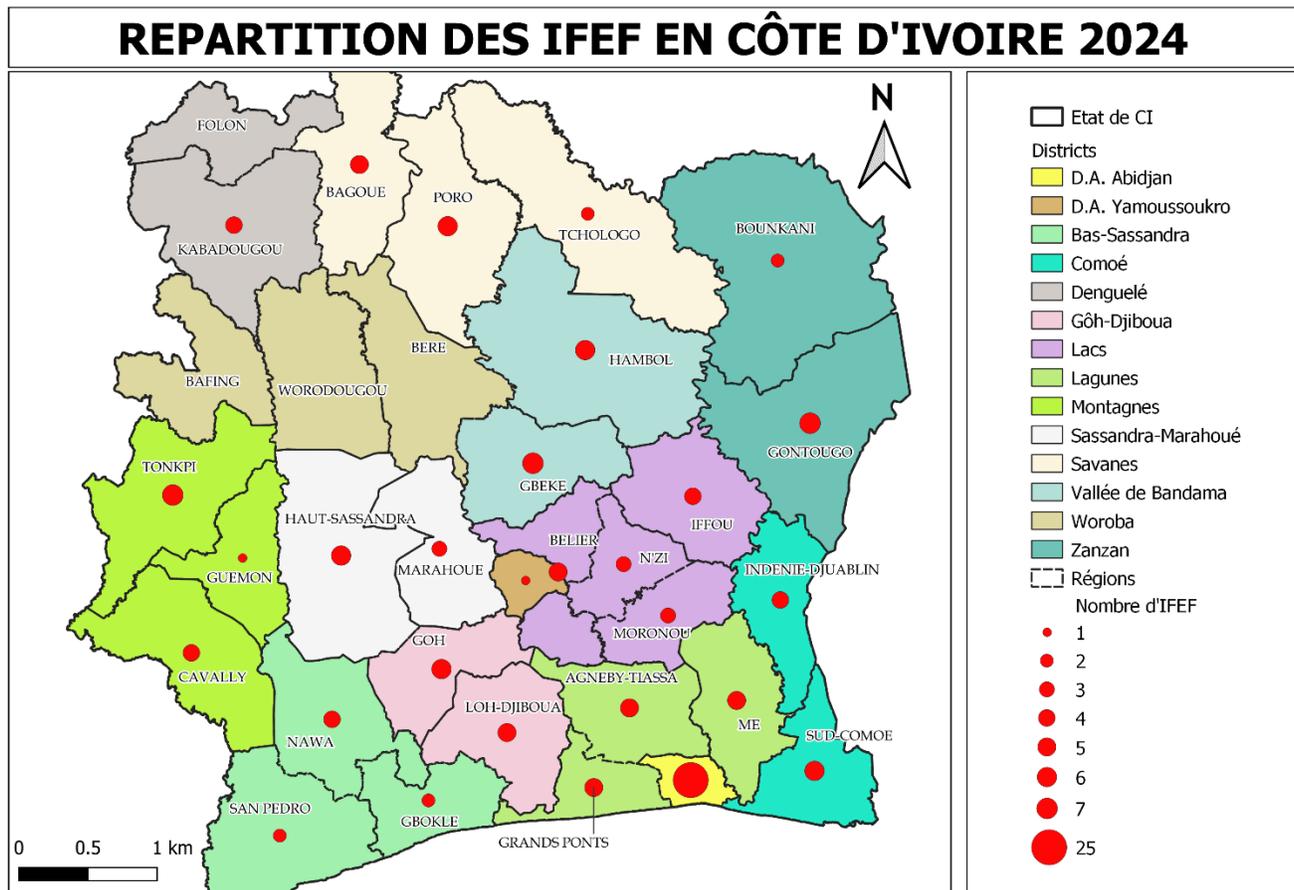


# 1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEF)

## 1.1. Répartition nationale des IFEF

Le nombre d'Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF) est passé de 130 pour l'année académique 2022-2023 à 145 pour 2023-2024. Il est constitué de 93,01% d'établissements publics et 6,99 % privés confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est inégalement réparti sur le territoire national. Les effectifs des IFEF dans les régions sont les suivants : Abidjan (25), Agnèby-Tiassa (5), Bafing (0), Bagoué (5), Béliér (5), Béré (0), Bounkani (2), Cavally (4), Folon (0), Gbêkê (7), Gboklê (2), Gôh (6), Gontougo (7), Grands Ponts (5), Guémon (1), Hambol (6), Haut-Sassandra (6), Iffou (4), Indénié-Djuablin (4), Kabadougou (4), Lôh-Djiboua (5), Marahoué (3), Mé (5), Moronou (3), Nawa (4), N'zi (3), Poro (6), San-Pedro (2), Sud-Comoé (6), Tchologo (2), Tonkpi (7), Worodougou (0) et Yamoussoukro (1).

**Figure 102 :** Carte de répartition des IFEF au plan national



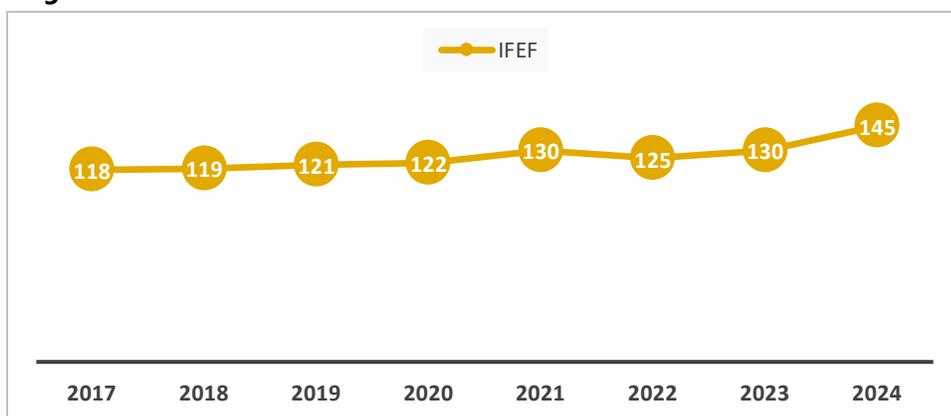
Source : MFFE-DF 2024

**Tableau 15** : Répartition des IFEF par zone et par milieu d’implantation

Zones	Total IFEF	Milieu rural	Milieu urbain	% IFEF en milieu rural	% IFEF en milieu urbain	Statut des IFEF	
						Public	Privé
Abidjan	25	0	25	0	100	25	5
Sud	30	9	21	30,00	70,00	27	3
Centre	19	2	17	10,53	89,47	19	0
Ouest	28	4	24	14,29	85,71	26	2
Est	20	6	14	30,00	70,00	20	0
Nord	23	8	15	34,78	65,22	23	0
Total	145	29	116	20,00	80,00	135	10

Source : MFFE-DF 2024

La répartition des IFEF selon le milieu d’implantation fait ressortir qu’au niveau national, 80 % de ces structures sont localisées en milieu urbain tandis que 20 % seulement se trouvent en milieu rural. Les trois zones qui comptent le plus d’IFEF en milieu urbain sont Abidjan (100 %), le Centre (88,47 %) et l’Ouest (85,71 %). Dans leur grande majorité, 93,10 % des IFEF sont publiques et les privées (6,90 %), reste la propriété des organisations confessionnelles. Au total 8 IFEF sont non fonctionnelles, **soit un taux de fonctionnalité de 94,48 %**.

**Figure 103** : Evolution du nombre d’IFEF de 2017 à 2024

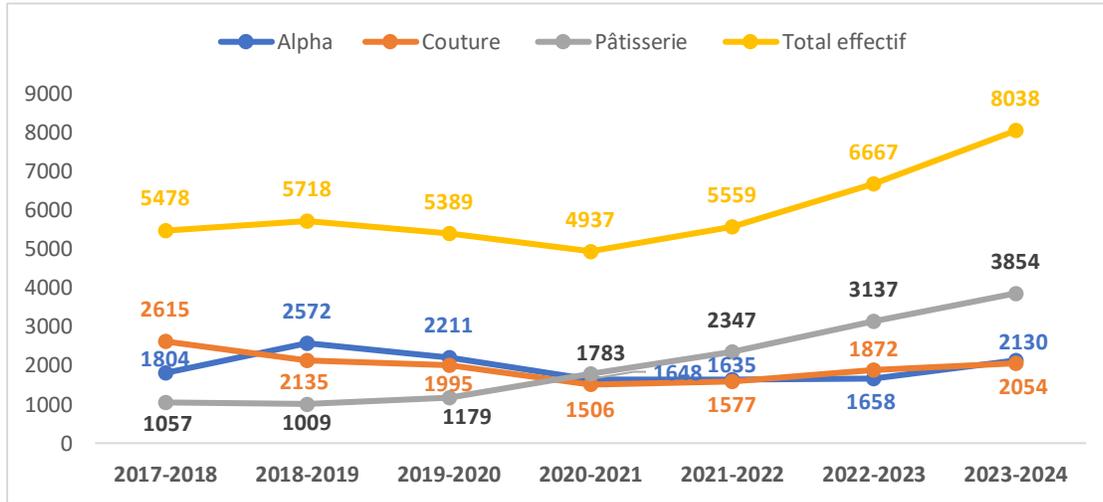
Source : MFFE-DF 2024

Dans l’ensemble, de 2017 à 2023, le nombre des IFEF augmente timidement, avec l’ouverture de 2 IFEF en moyenne par année. Une baisse est cependant constatée en 2022 (de 130 en 2021 à 125), qui s’explique par la fermeture temporaire de certaines IFEF due à l’absence d’auditrices, à l’absence de personnels enseignants et/ou à la réhabilitation de la structure suite à son délabrement. En 2023, ces 5 IFEF ont renforcées, ramenant l’effectif à 130. En 2024, 15 IFEF ont été ouvertes dont certains ont été créées, portant le nombre à 145.

## 1.2. Effectifs dans les IFEF

8 038 auditrices ont été inscrites dans les IFEF au cours de l’année scolaire 2023-2024 et sont repartis en alphabétisation, couture et en pâtisserie comme indiqué par le graphique ci-après :

**Figure 104 :** Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2024 selon la spécialité



Source : MFFE-DF 2024

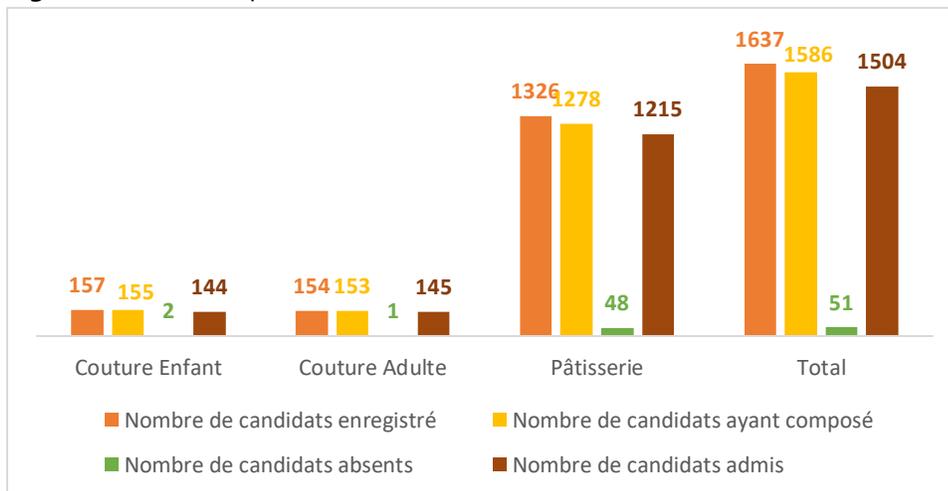
**Tableau 16 :** Ratio d’encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
622	8 038	01 enseignante pour 13 auditrices/auditeurs

Le ratio de 1 enseignante pour 13 auditrices indique une disponibilité du personnel d’encadrement dans les IFEF. La norme pour la couture/pâtisserie est de 1 enseignante pour 20 auditrices et pour l’alphabétisation 1 : 25. Cela devrait permettre d’améliorer la qualité de la formation.

### 1.3. Organisation des examens dans les IFEF

**Figure 105 :** Statistiques relatives aux examens 2024 dans les IFEF



Source : MFFE-DF 2024

Sur 1 637 candidats enregistrés, 1 586 ont pris part aux examens de fin d’année et 1 504 ont été déclarés admis, d’où un taux de réussite de 94,83 %, légèrement en hausse par rapport à 2023 (93,67 %).

## 1.4. Actions menées par les IFEF en animation communautaire

**Tableau 17** : Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire

	Alpha	Sensibilisation	Total par milieu
Milieu urbain	1 984	65 266	67 250
Milieu rural	119	726	845
TOTAL	2 103	65 992	68 095

Source : MFFE-DF 2024

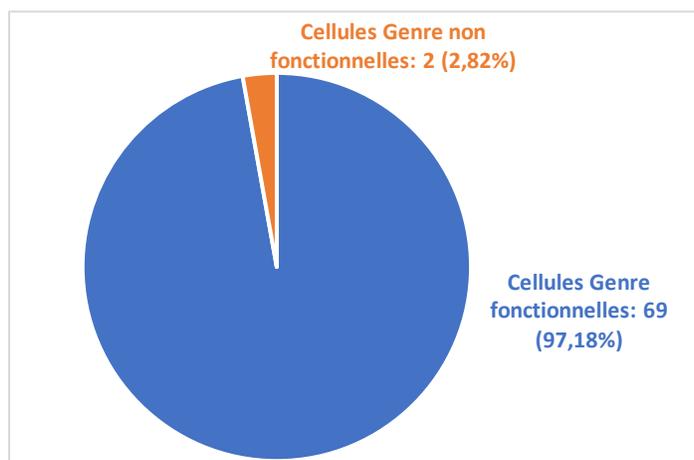
Les actions menées par les IFEF en animation communautaire au titre de l'année 2023-2024 se sont essentiellement déroulées en milieu urbain et ont touché 68 095 personnes.

## 2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire

### 2.1. Cellules genres

De 2007 à 2024, pour l'intégration durable de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques, la Direction en charge du genre (DGE) a procédé à l'installation de 71 cellules genre dans les ministères et structures techniques dont 69 sont fonctionnelles.

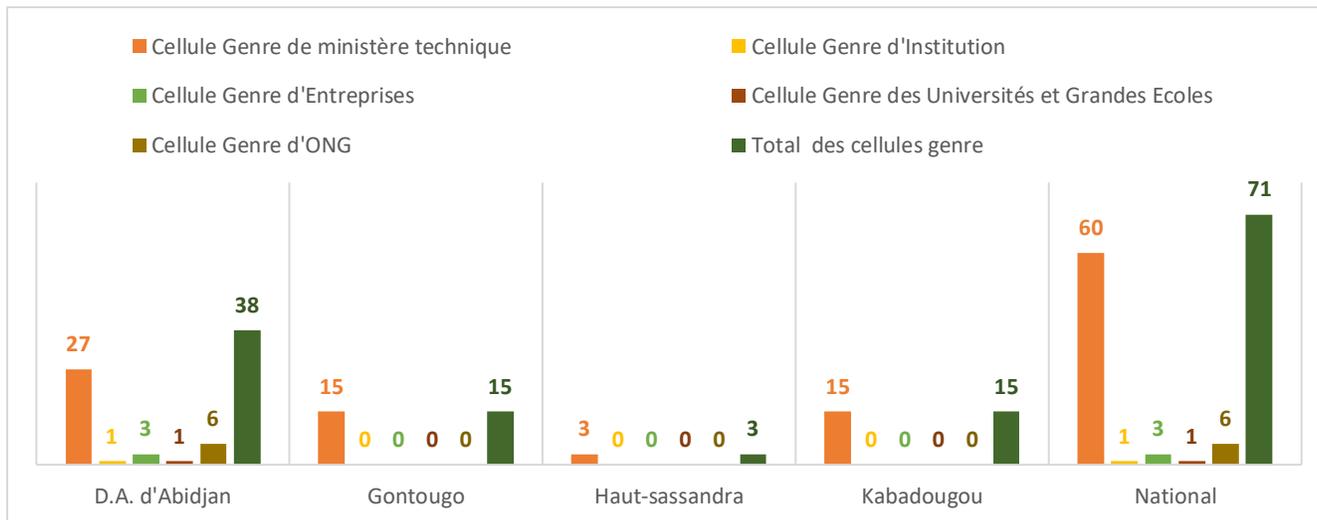
**Figure 106** : Cellules genre et fonctionnalité



Source : MFFE-DGE 2024

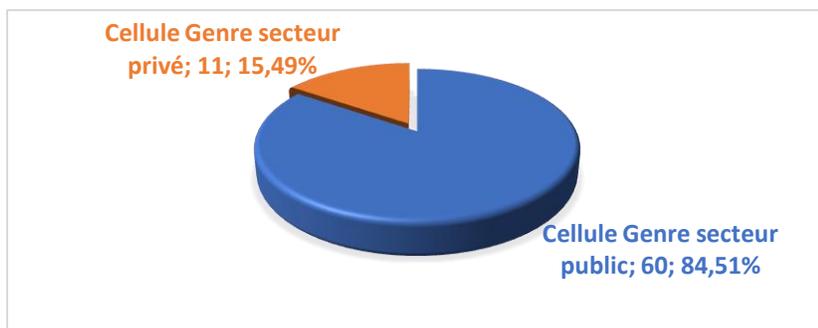
Seules deux (2) cellules genre restent non fonctionnelles depuis 3 années. La DGE devrait initier des consultations en vue de renforcer ces cellules et de les rendre dynamiques et fonctionnelles.

**Figure 107** : Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire selon le lieu d'installation



Source : MFFE-DGE 2024

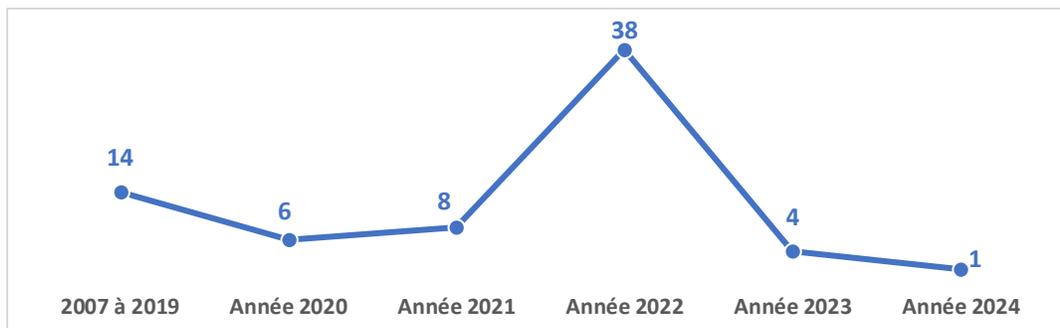
**Figure 108** : Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire par secteur



Source : MFFE-DGE 2024

**Les figures 107 et 108** font remarquer que sur les 71 cellules genre existantes, au total 60 sont des ministères techniques et sont toutes publiques, soit un taux 84,51 %. Celles du secteur privé (15,49 %) sont toutes installées dans le District Autonome d'Abidjan où l'on compte 53,52 % des cellules Genre. Dans le Gontougo et le Kabadougou, on dénombre 21,13 % et dans le Haut-Sassandra 4,23 %.

**Figure 109** : Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire



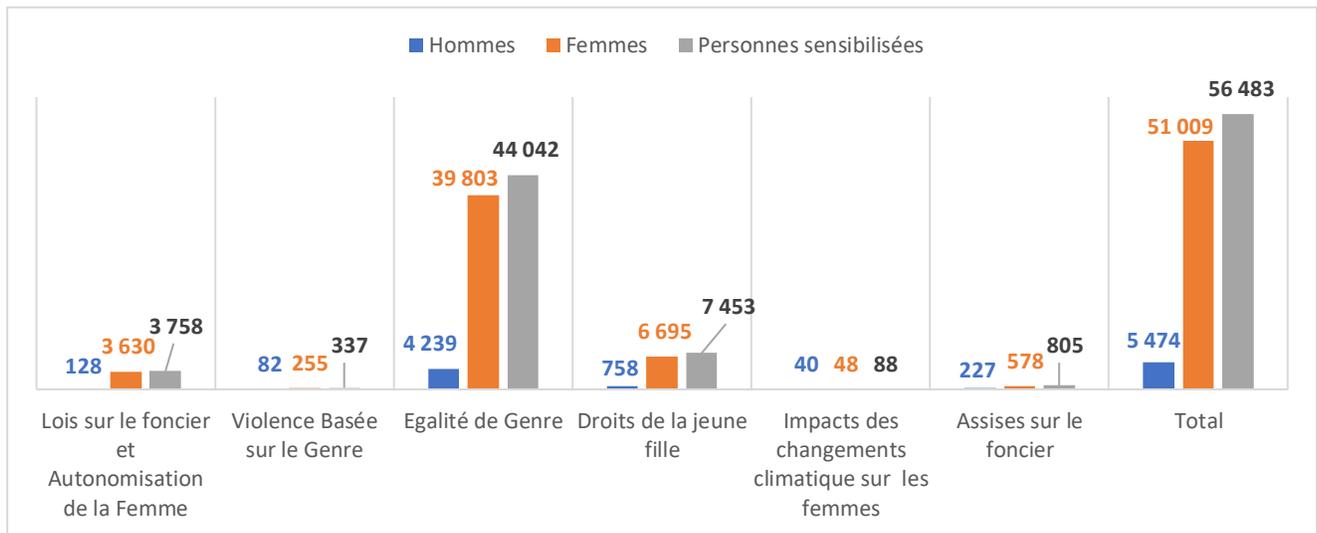
Source : MFFE-DGE 2024

En 2024, seule une (1) nouvelle cellule genre a été installée.

## 2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2024

### 2.2.1. Sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

**Figure 110** : Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation

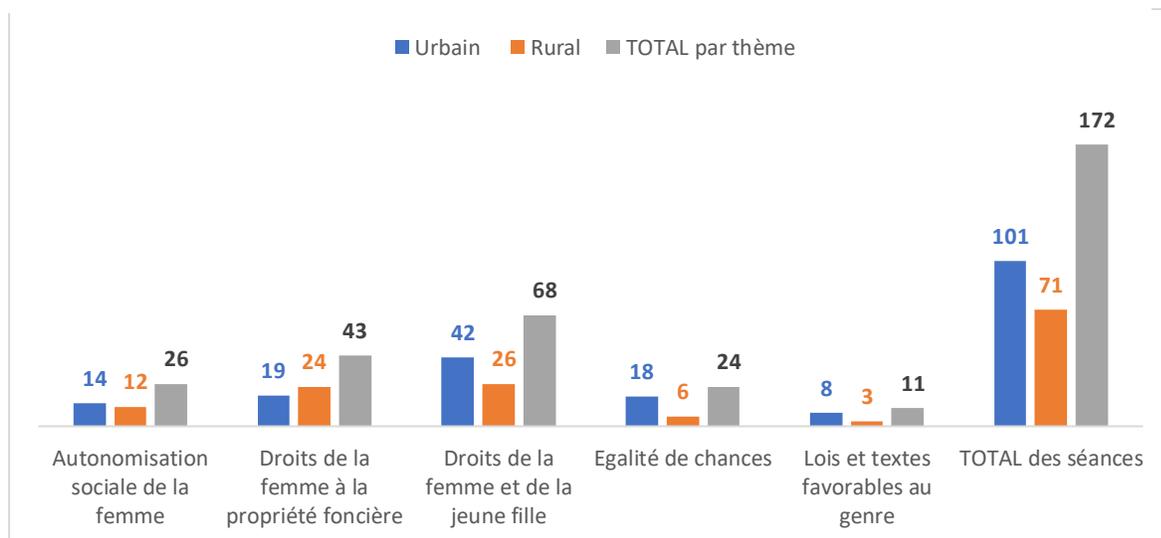


Source : MFFE-DGE 2024

La DGE a mené plusieurs activités telles les campagnes communautaires de sensibilisation, la journée internationale de la femme, etc. Ces activités ont vu la participation de 56 483 personnes dont 90,31 % de femmes. Sur le thème Egalité de genre, 77,97 % de ces personnes ont participé dont 90,38 % de femmes.

Les structures sociales (CS et CSE) ont organisé plusieurs séances de sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme comme le montrent les graphiques ci-après :

**Figure 111** : Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Tableau 18** : Personnes ayant participé aux séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

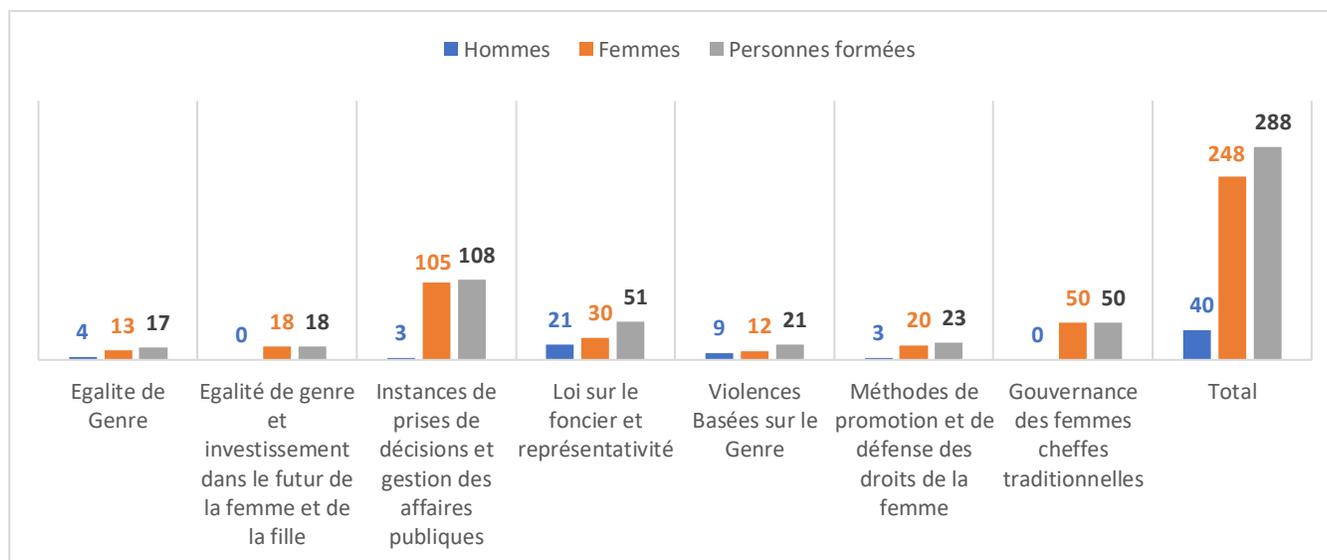
Thèmes de sensibilisation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
Autonomisation sociale de la femme	270	87	357	401	627	488	1 115
Droits de la femme à la propriété foncière	193	160	328	301	521	461	982
Droits de la femme et de la jeune fille	1 569	672	1 158	923	2 727	1 595	4 322
Egalité de chances	1 504	378	206	136	1 710	514	2 224
Lois et textes favorables au genre	193	73	200	156	393	229	622
Tout thème	3 729	1 370	2 249	1 917	5 978	3 287	<b>9 265</b>

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au regard de la **figure 111** et du **tableau 18**, 172 séances de sensibilisation ont été organisées et ont vu la participation 9 265 dont 5 978 femmes. Ce qui porte le nombre de personnes sensibilisées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme à **65 748 dont 86,67 % de femmes**.

## 2.2.2. Renforcement de capacité sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

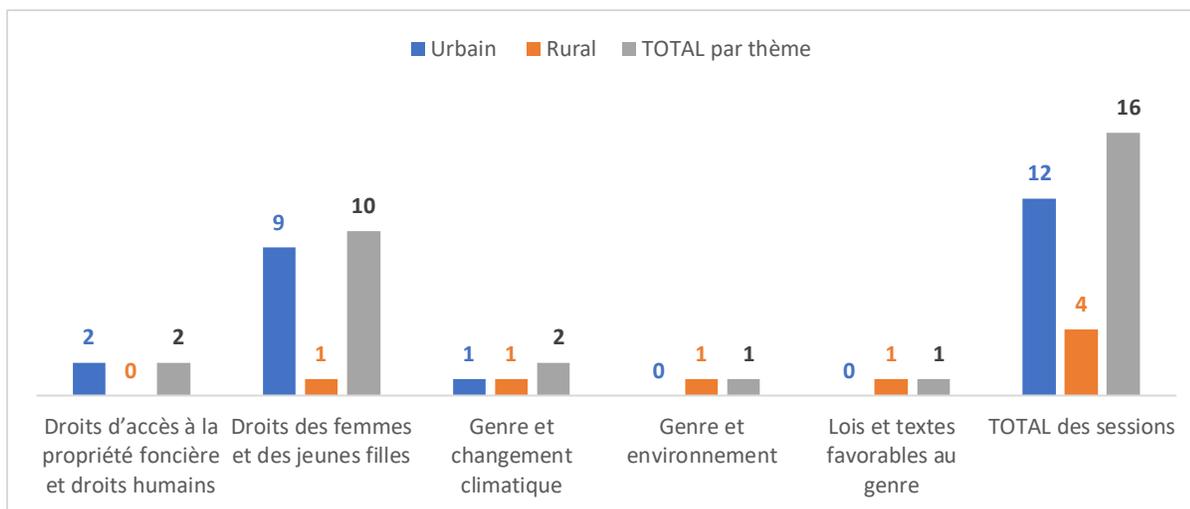
**Figure 112** : Répartition des personnes formées sur le genre par thème de formation organisée par la DGE



Source : MFFE-DGE 2024

86,11 % de femmes et 13,89 % d'hommes sur 288 personnes ont pris part à ces formations.

**Figure 113** : Sessions de formation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Tableau 19** : Personnes formées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme par les CS et CSE

Thèmes de formation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
Droits d'accès à la propriété foncière et droits humains	40	67	0	0	40	67	107
Droits des femmes et des jeunes filles	130	110	1	31	131	141	272
Genre et changement climatique	42	8	1	31	43	39	82
Genre et environnement	0	0	1	31	1	31	32
Lois et textes favorables au genre	0	0	13	12	13	12	25
<b>TOTAL des personnes</b>	<b>212</b>	<b>185</b>	<b>16</b>	<b>105</b>	<b>228</b>	<b>290</b>	<b>518</b>

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

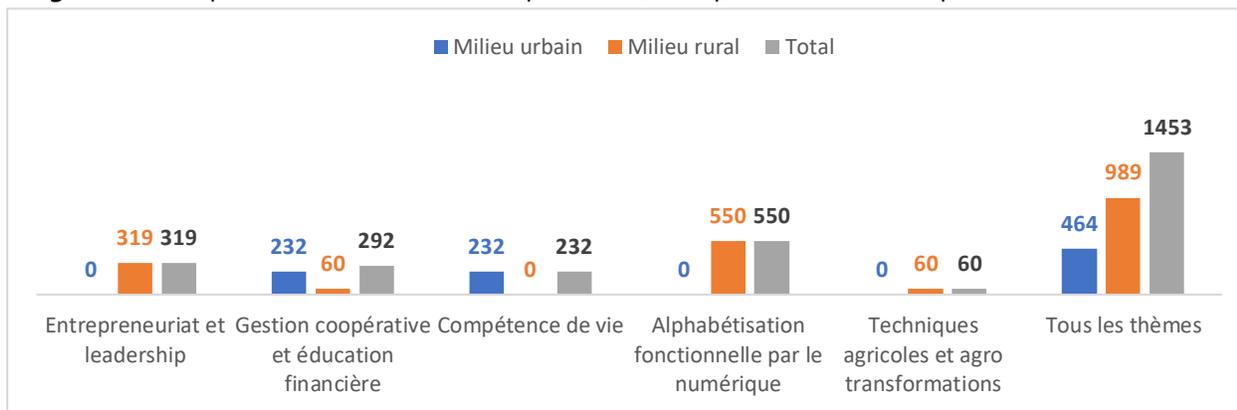
Au total 16 sessions de formation ont permis de renforcer les capacités de 518 personnes dont 228 femmes. Voir **figure 113** et **tableau 19**. Le nombre total de personnes formées en 2024 sur les thématiques de genre et d'autonomisation sociale de la femme est de **806 dont 59,06 % de femmes**.

### 3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire

#### 3.1. Renforcement de capacités pour l'autonomisation économique de la femme

La mission d'autonomiser économiquement la femme est dévolue à la Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme (DAEF). En 2024, elle a organisé des sessions de renforcements de capacités sur plusieurs thèmes dont l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique, qui ont vu la participation de 1 453 femmes entrepreneures/entrepreneuses, dont 989 proviennent du milieu rural, soit 76,85 %.

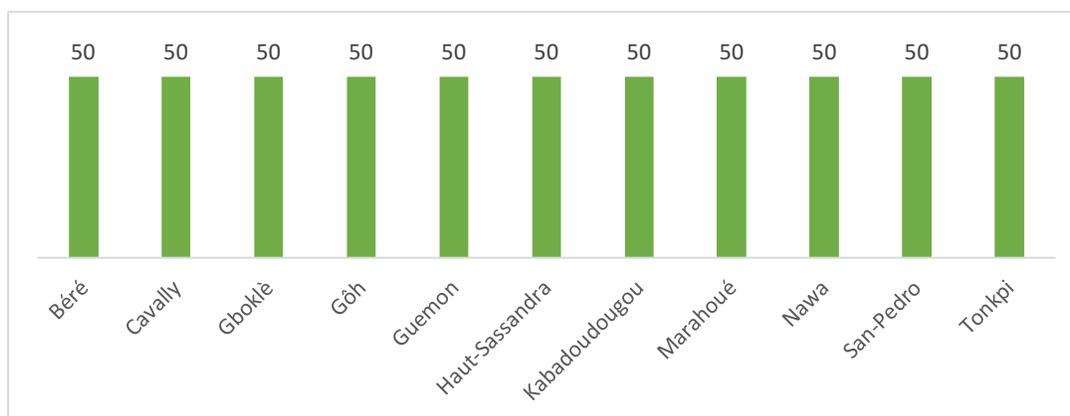
**Figure 114** : Répartition des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées par thème de formation



Source : MFFE-DAEF 2024

Les formations en alphabétisation fonctionnelle par le numérique sont réparties par région comme présenté par la figure ci-après :

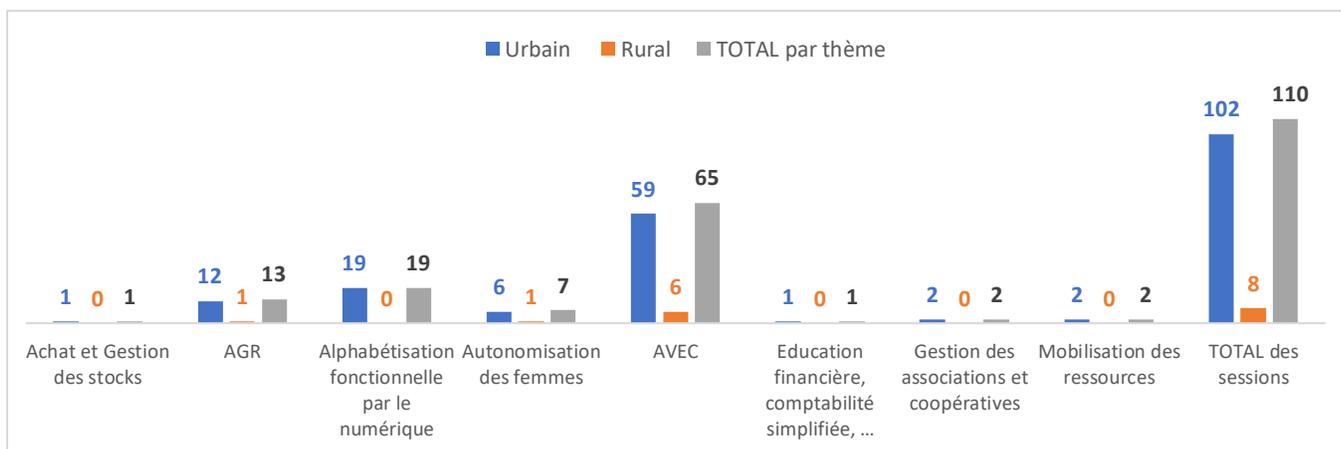
**Figure 115** : Répartition par région des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées sur l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique



Source : MFFE-DAEF 2024

Les graphique et tableau suivants présentent les formations organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme.

**Figure 116** : Sessions de formation organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Tableau 20** : Personnes formées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme

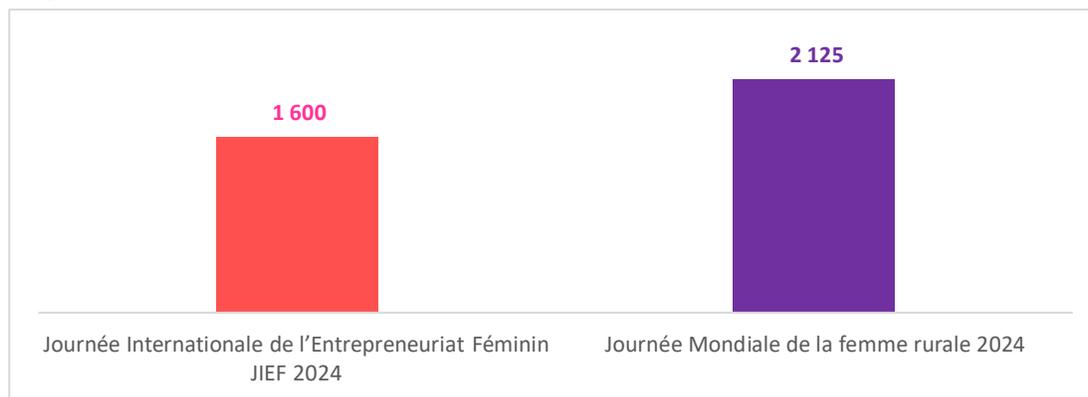
Thèmes de formation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
Achat et Gestion des stocks	13	10	0	0	13	10	23
Activité Génératrice de Revenu (AGR)	222	132	25	16	247	148	395
Alphabétisation fonctionnelle par le numérique	332	3	0	0	332	3	335
Autonomisation des femmes	144	72	35	21	179	93	272
A.V.E.C.	1 090	383	86	48	1 176	431	1 607
Education financière, comptabilité simplifiée, ...	12	0	0	0	12	0	12
Gestion des associations et coopératives	32	13	0	0	32	13	45
Mobilisation des ressources	13	23	0	0	13	23	36
TOTAL des personnes	1 858	636	146	85	2 004	721	2 725

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au total 110 sessions de formation organisées par les CS et CSE ont permis de renforcer les capacités de 2 725 personnes dont 2 004 femmes. Voir **figure 116** et **tableau 20**. Le nombre total de personnes formées en 2024 à l'autonomisation économique de la femme s'élève à **4 178 dont 82,74 % de femmes**, avec 29,20 % de ces personnes provenant du milieu rural.

### 3.2. Sensibilisation sur l'autonomisation économique de la femme

**Figure 117** : Femmes entrepreneures/entreprenantes ayant participé aux journées

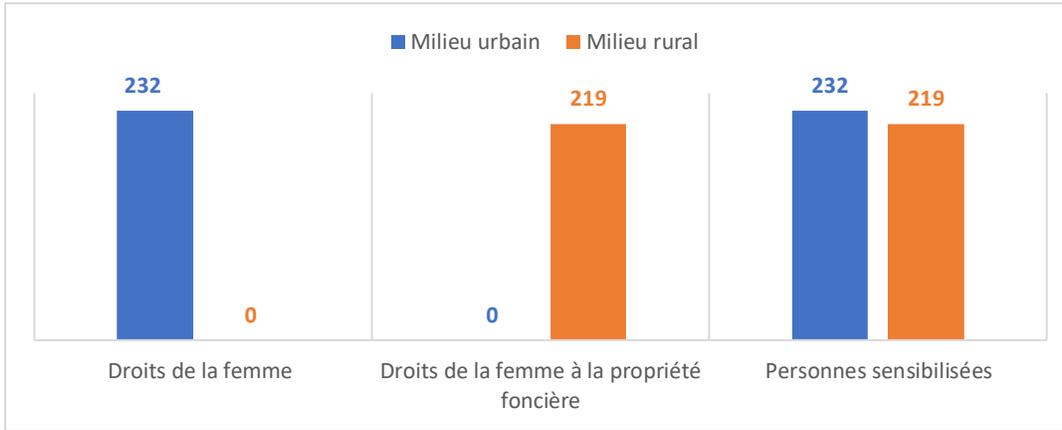


Source : MFFE-DAEF 2024

Au total 1 600 femmes entrepreneures/entreprenantes ont été mobilisées pendant la journée internationale de l'entrepreneuriat féminin (JIEF) et 2 125 autres pendant la journée Mondiale de la femme rurale.

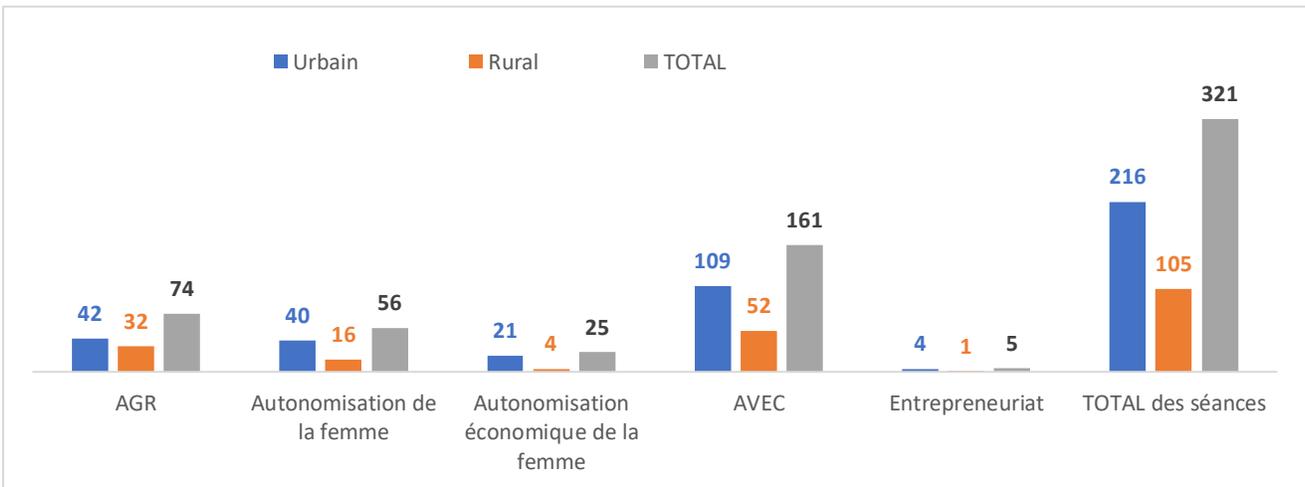
Outre les renforcements de capacités et les journées commémoratives, la DAEF a organisé des séances de sensibilisation sur les droits de la femme, et à la propriété foncière à l'endroit de 451 femmes.

**Figure 118** : Femmes ayant participé aux séances de sensibilisation par milieu de résidence



Source : MFFE-DAEF 2024

**Figure 119** : Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Tableau 21** : Personnes sensibilisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme

Thèmes de sensibilisation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
A.G.R.	1 551	567	959	689	2 510	1 256	3 766
Autonomisation de la femme	1 331	401	476	289	1 807	690	2 497
Autonomisation économique de la femme	1 443	213	94	72	1 537	285	1 822
A.V.E.C.	2 898	753	1 173	638	4 071	1 391	5 462
Entrepreneuriat	140	63	126	161	266	224	490
TOTAL des personnes	7 363	1 997	2 828	1 849	10 191	3 846	14 037

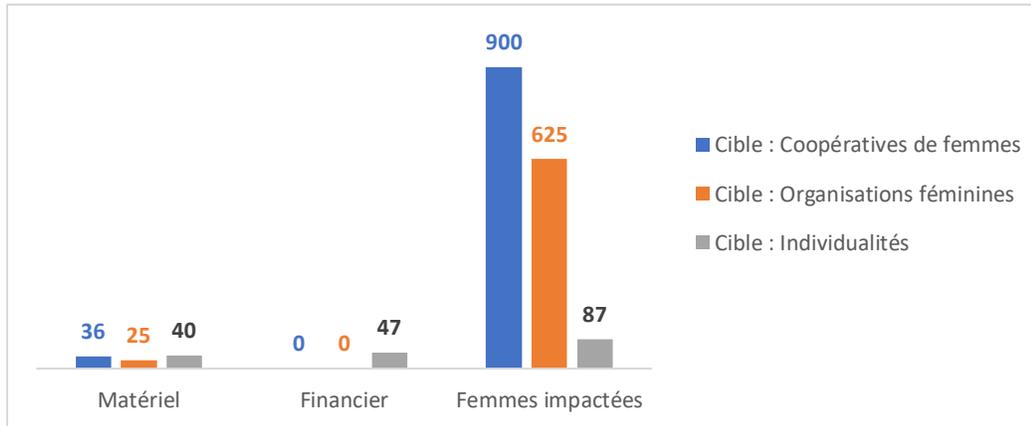
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

En somme, **le nombre total de personnes sensibilisées sur l'autonomisation économique de la femme s'élève à 14 488.**

### 3.3. Appuis à l'autonomisation économique de la femme

La DAEF a apporté des appuis en matériels de technologie de production (115) aux coopératives de femmes dans diverses régions pour accroître leur productivité (**figure 120**). Il faut rappeler que la direction en charge de l'autonomisation économique de la femme encadre plus de 300 coopératives et associations féminines et 100 start-ups.

**Figure 120** : Appuis en matériels et financiers apportés par la DAEF aux femmes, coopératives de femmes et organisations féminines

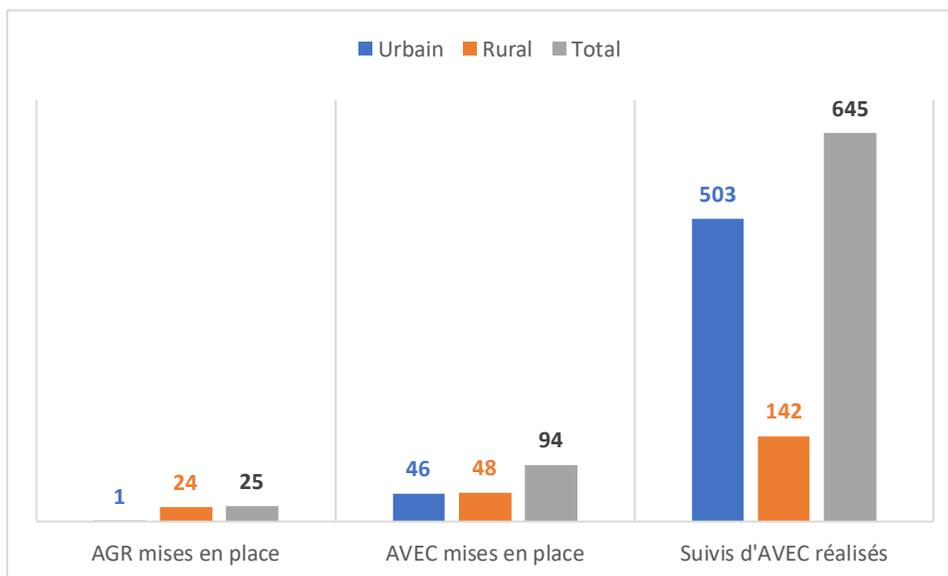


Source : MFFE-DAEF 2024

**Des appuis matériels et financiers ont été apportés à des coopératives de femmes, des organisations féminines et à des femmes individuellement, permettant d'impacter 1 612 femmes.**

Les structures de base telles que les centres sociaux et les centres socio-éducatifs contribuent massivement à l'atteinte des objectifs d'autonomisation de la femme. A cet effet, au cours de l'année 2024, elles ont mis en place plusieurs mécanismes économiques (les AGR et les AVEC) en faveur des populations, majoritairement des femmes.

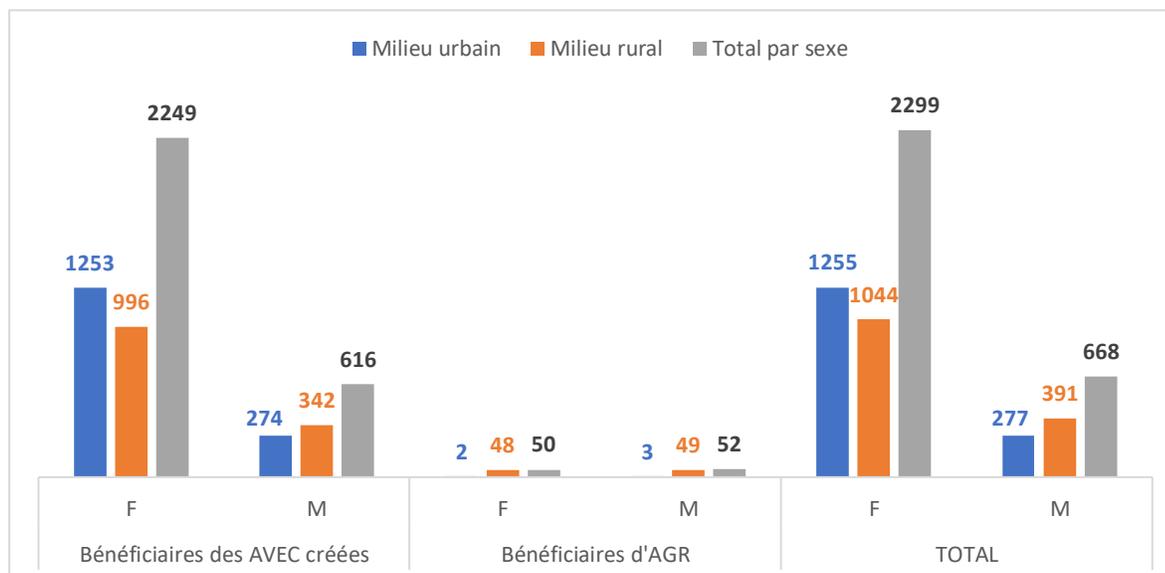
**Figure 121** : Mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

Au total, 94 nouvelles AVEC et 25 AGR ont été mises en place dont 60,50 % en milieu rural. 645 suivis mensuels d'anciennes AVEC ont été également réalisés. Ces mécanismes économiques permettent à 2967 personnes dont 77,49 % femmes de bénéficier de soutien financier pour soutenir leur famille. Parmi ces personnes, 102 dont 49,02 % de femmes ont bénéficié d'AGR.

**Figure 122** : Bénéficiaires des mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

#### 4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement

Les statistiques portant sur le Projet de gestion novatrice du fonds national femmes et développement se rapportent à l'année 2023, mais recouvrée en 2024.

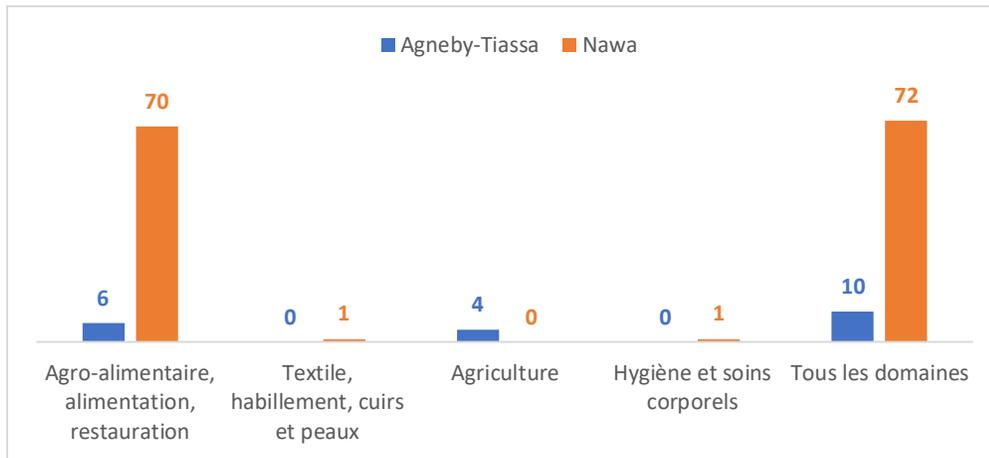
En 2023, le PGNFNFD a reçu 646 demandes de prêt équivalant à 202 200 000 FCFA. Elles ont été satisfaites à hauteur de 12,69 % et cela a concerné 82 femmes. Les demandes ont été faites pour quatre (4) domaines d'activités (voir tableau ci-après).

**Tableau 22** : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par domaine d'activité

Domaine d'activités	Demandes enregistrées	Demandes satisfaites	Montant de demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Montant de demandes non satisfaites
Agro-alimentaire, alimentation, restauration	418	76	21 400 000	342	102 600 000
Textile, habillement, cuirs et peaux	17	1	300 000	16	4 800 000
Agriculture	201	4	1 000 000	197	69 500 000
Hygiène et soins corporels	10	1	300 000	9	2 300 000
Tous les domaines	<b>646</b>	<b>82</b>	<b>23 000 000</b>	<b>564</b>	<b>179 200 000</b>

Source : MFFE-PGNFNFD 2024

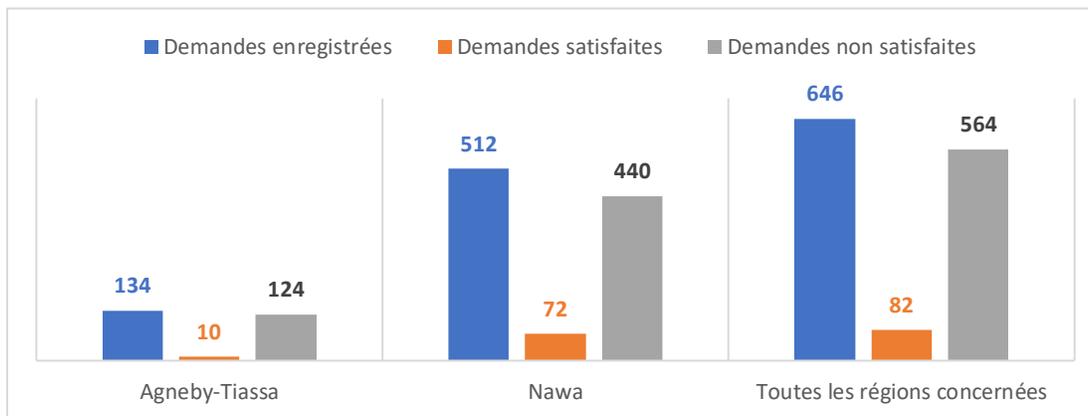
**Figure 123 :** Demandes de prêt satisfaites par domaine d'activité et par région



Source : MFFE-PGNFNFDF 2024

Les demandes de prêt, satisfaites ou non, sont réparties par région comme le présente la figure ci-dessous :

**Figure 124 :** Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFDF selon la région



Source : MFFE-PGNFNFDF 2024

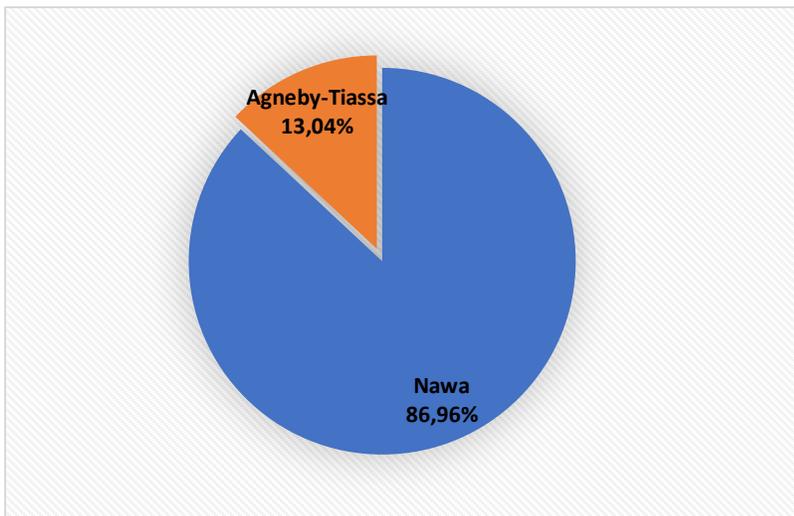
**Tableau 23 :** Prêts octroyés (FCFA) en 2023 par les institutions financières par région

Institutions Financières (IF)	Région	Localité	Montants octroyés par l'État aux IF	Volume de prêts octroyés par les IF	Nombre de bénéficiaires	Taux de remboursement
CMEC N'ZIANOUAN	Agneby-Tiassa	N'Zianouan	3 000 000	3 000 000	10	-
MUCREFBO SOUBRE	Nawa	Soubré	20 000 000	20 000 000	72	79,37%
<b>Toutes les localités</b>			<b>23 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>82</b>	-

Source : MFFE-PGNFNFDF 2024

Le tableau ci-dessus dresse la répartition aux institutions financières des vingt-trois millions de Francs (23 000 000 F) CFA alloués par le Ministère aux fins de l'autonomisation des femmes. Elle se présente comme illustrée par la figure ci-après :

**Figure 125** : Taux de répartition des fonds alloués par le MFE par région



Source : MFFE-PGNFNF 2024

100 % de ces fonds ont été effectivement prêtés à 82 femmes jusqu'à fin 2023, dans le cadre de l'appui au développement de leurs activités économiques à travers les institutions financières partenaires. Malgré la situation économique plus ou moins précaire et le faible niveau d'étude de ces bénéficiaires, le projet enregistre un bon taux de remboursement pour la région de la Nawa (79,37 %) ; les données de l'Agneby-Tiassa n'étant pas totalement disponibles.

En outre, un montant de 123 millions de F CFA a été mis à la disposition de deux institutions financières depuis le mois d'août 2024. L'octroi de ces prêts est en cours dans le Kabadougou et le District d'Abidjan.

# V. FAMILLE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

V. FAMILLE, AFFAIRES  
JURIDIQUES ET  
RESSOURCES HUMAINES



## 1. Promotion de la famille

En vue de la promotion de la famille, le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a élaboré la Politique Nationale de la Famille et son plan d'action. Cette politique a pour but la construction d'un modèle de société basé sur l'épanouissement de ses membres, dans le cadre de la famille, par l'édification d'un citoyen de type nouveau respectueux des valeurs de la famille et des valeurs républicaines ainsi que l'amélioration des standards de qualité de vie et la promotion de l'égalité des sexes. La Politique Nationale de la Famille vise à créer un cadre de protection, de promotion et de renforcement de l'institution familiale, en vue de lui octroyer les moyens d'assurer sa mission de moteur du développement durable et inclusif de la Côte d'Ivoire.

Pour sa mise en œuvre, ladite politique s'appuie sur la Commission Nationale de la Famille (CNFA). La CNFA joue un rôle central sur le plan stratégique et opérationnel et, conformément au décret 498 du 23 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la CNFA, elle est chargée de : (1) émettre des avis et de formuler des recommandations sur toute question relative à la famille au plan social, économique, environnemental et culturel, (2) faire des plaidoyers auprès du Gouvernement et autres acteurs institutionnels pour l'implication des familles dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, (3) assurer le suivi des engagements de l'Etat en matière de protection et de promotion de la famille, (4) coopérer avec les institutions ou organismes étrangers ayant des attributions similaires et de promouvoir la collaboration avec ces organismes et (5) produire périodiquement des rapports sur l'évaluation de la situation des familles.

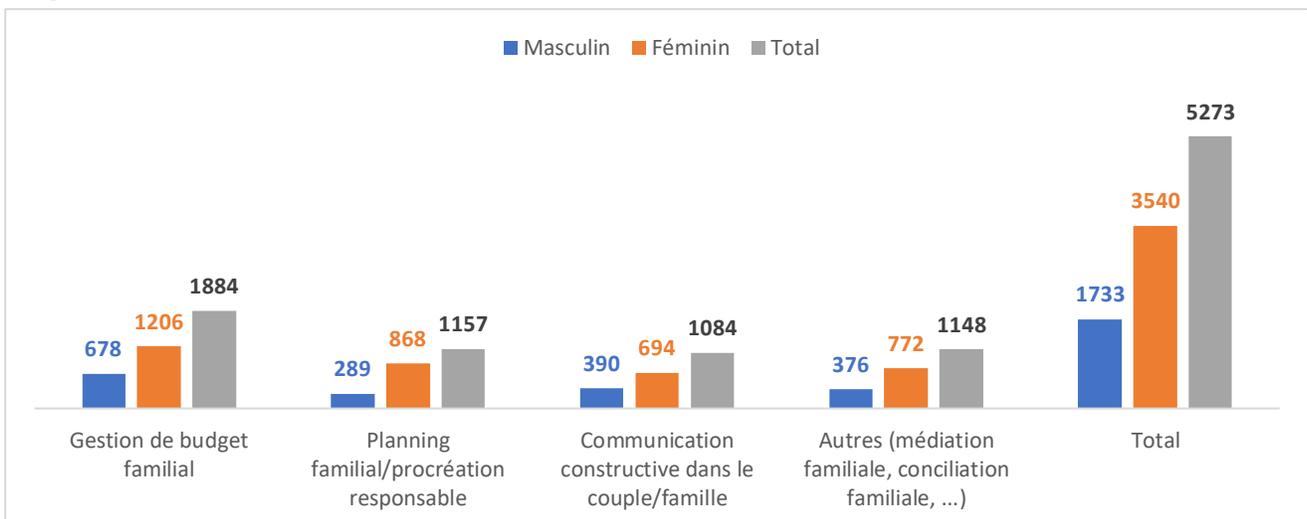
L'organe suprême de la CNFA est le Comité Consultatif National (CCN). Il se compose des représentants de 14 Institutions et Ministères, de 31 comités régionaux et de 13 comités communaux du District Autonome d'Abidjan.

### 1.1. Actions pour la promotion de la famille

En 2024, des activités de sensibilisation, de formation, d'écoutes et d'assistance ont été menées par la Direction en charge de la promotion de la famille (DPF).

#### 1.1.1. Personnes formées dans le cadre de la famille

**Figure 126** : Effectif des personnes formées par la DPF reparties par thème et par sexe des participants



Source : MFFE-DPF 2024

Au total, la DPF a renforcé les capacités techniques de 5 273 personnes membres de ménages sur les thèmes : gestion du budget familial, planning familial / procréation responsable, la communication constructive dans le couple et dans la famille et d'autres thèmes. Toutes ces personnes sont issues du milieu urbain et sont réparties par région comme ci-après :

**Tableau 24** : Répartition des effectifs des personnes formées par la DPF par région et par thème

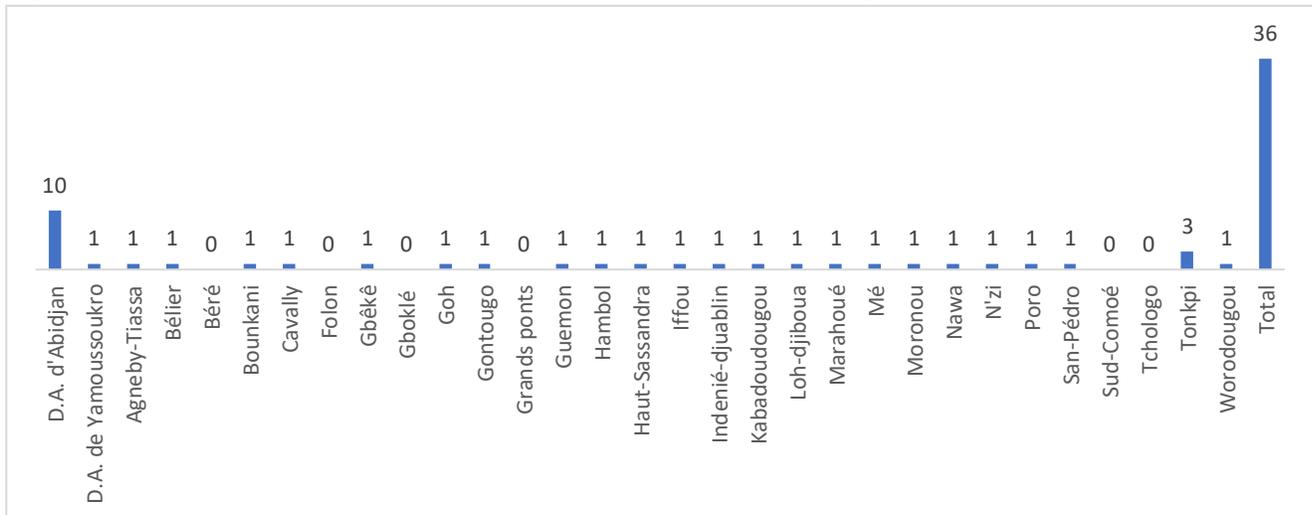
Thèmes abordés	Gestion de budget familial	Planning familial	Communication constructive	Autres (médiation familiale, conciliation familiale, ...)	Tous les thèmes
D.A. d'Abidjan	1327	550	550	715	3142
D.A. de Yamoussoukro	0	0	0	21	21
Agneby-Tiassa	100	100	100	84	384
Bafing	0	0	0	16	16
Bagoué	0	0	0	6	6
Bélier	0	0	0	31	31
Béré	0	0	0	8	8
Bounkani	0	0	0	23	23
Cavally	0	0	0	12	12
Gontougo	0	0	0	43	43
Grands ponts	200	200	200	0	600
Hambol	0	0	0	18	18
Haut-Sassandra	0	0	0	14	14
Iffou	0	0	0	35	35
Indenié-Djuablin	134	134	134	17	419
Marahoué	0	43	0	13	56
Mé	123	100	100	0	323
N'Zi	0	0	0	36	36
Poro	0	0	0	12	12
San-Pédro	0	30	0	8	38
Tchologo	0	0	0	4	4
Tonkpi	0	0	0	25	25
Worodougou	0	0	0	7	7
<b>Toutes les régions</b>	<b>1884</b>	<b>1157</b>	<b>1084</b>	<b>1148</b>	<b>5273</b>

Source : MFFE-DPF 2024

Le District autonome d'Abidjan vient en tête des personnes formées avec 59,59 %, suivi des Grands Ponts (11,38 %) et l'Indenié-Djuablin (7,95 %).

## 1.1.2. Cellules d'écoute et familles assistées

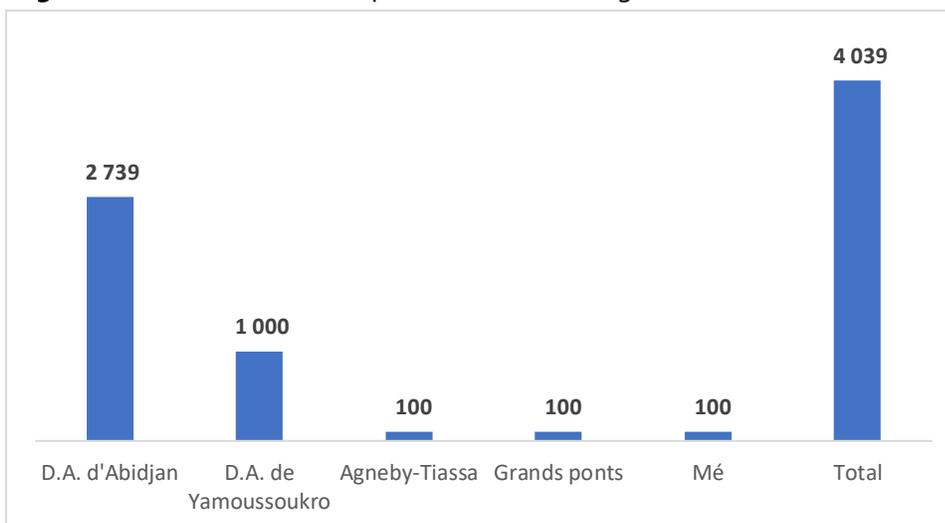
**Figure 127** : Répartition des cellules d'écoute installées par la DPF par région administrative



Source : MFFE-DPF 2024

Au total 36 cellules d'écoutes dédiées aux couples en difficulté ont été installées dans diverses régions de la Côte d'Ivoire. Elles ont permis d'assister 4 039 familles comme présenté sur la figure ci-après.

**Figure 128** : familles assistées par la DPF selon la région administrative



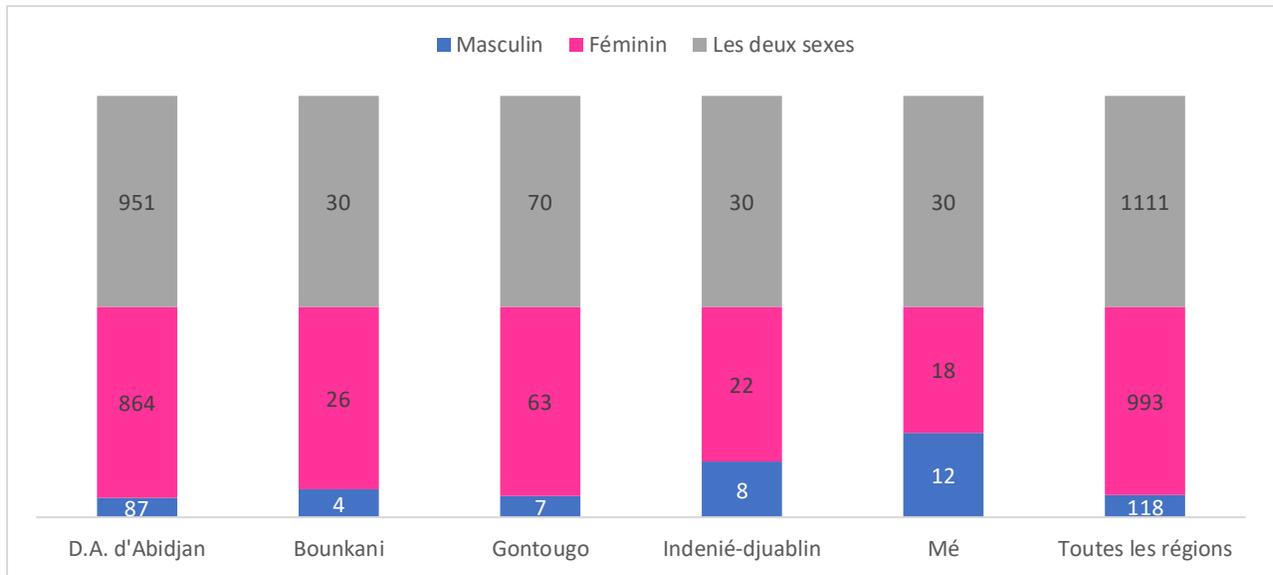
Source : MFFE-DPF 2024

La District Autonome d'Abidjan vient encore en tête avec 67,81 % des familles assistées par la direction en charge de la promotion de la famille.

## 1.2. Personnes ayant bénéficié d'un appui financier, en vivre ou non-vivre

Par ailleurs, dans le cadre de l'autonomisation des familles pour une meilleure protection des enfants en situation de rue, le PPEAV a renforcé les compétences parentales des familles dans plusieurs localités comme le montre la figure ci-après.

**Figure 129** : Personnes bénéficiaires d'un appui financier du PPEAV pour l'autonomisation des familles, réparties par région et par sexe

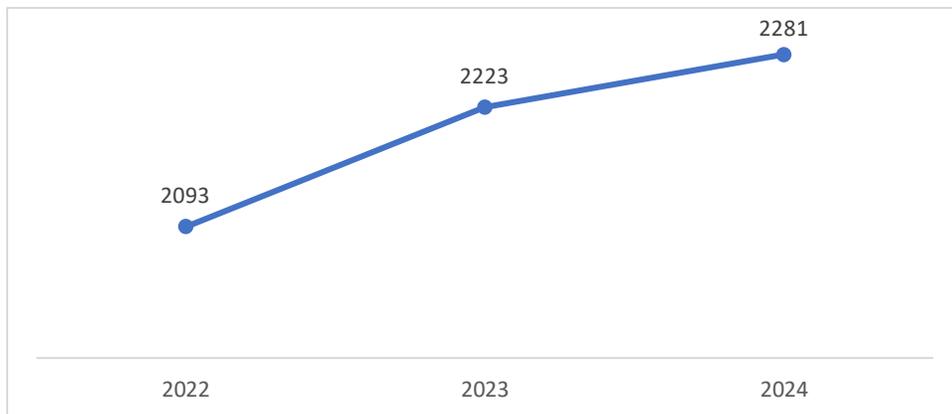


Source : MFFE-PPEAV 2024

Au total 1 111 personnes membres des familles des enfants en situation de rue ont été bénéficiaires d'un appui financier du PPEAV en vue de l'autonomisation de leurs familles, à Abidjan, dans le Bounkani, le Gontougo, l'Indenié-Djuablin et la Mé. Les femmes représentent 89,38 % des bénéficiaires.

Outre le PPEAV, le PNOEV a également apporté des appuis financiers (cash transferts) aux familles OEV.

**Figure 130** : Evolution des familles ayant bénéficié d'appuis directs du PNOEV de 2022 à 2024

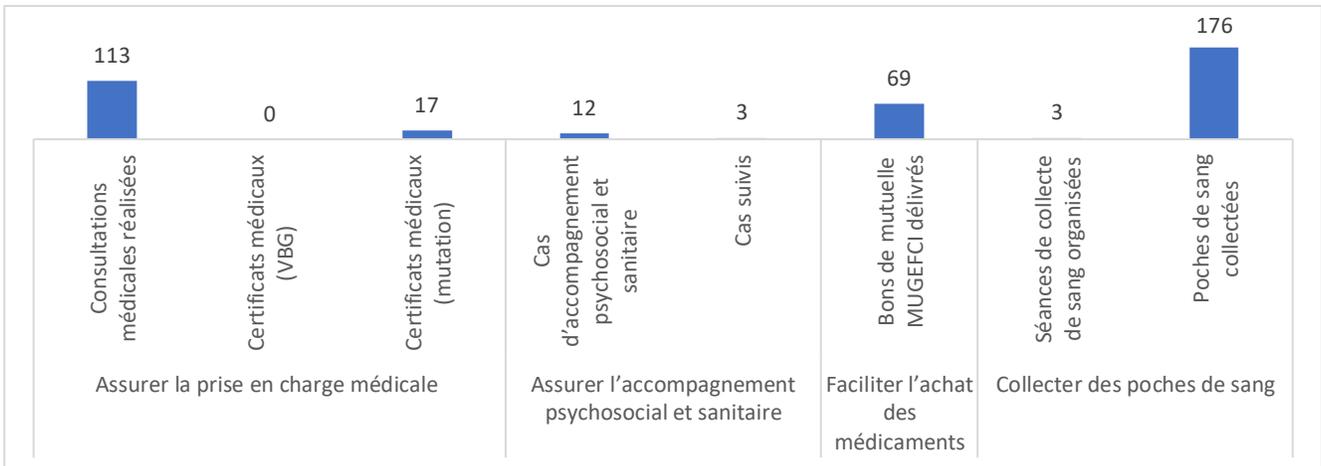


Source : MFFE-PNOEV 2024

Le nombre total des familles ayant été soutenues financièrement en 2024 en vue de leur autonomisation s'élève à **3 392**.

### 1.3. Activités de la Cellule Médico-Sociale (CMS)

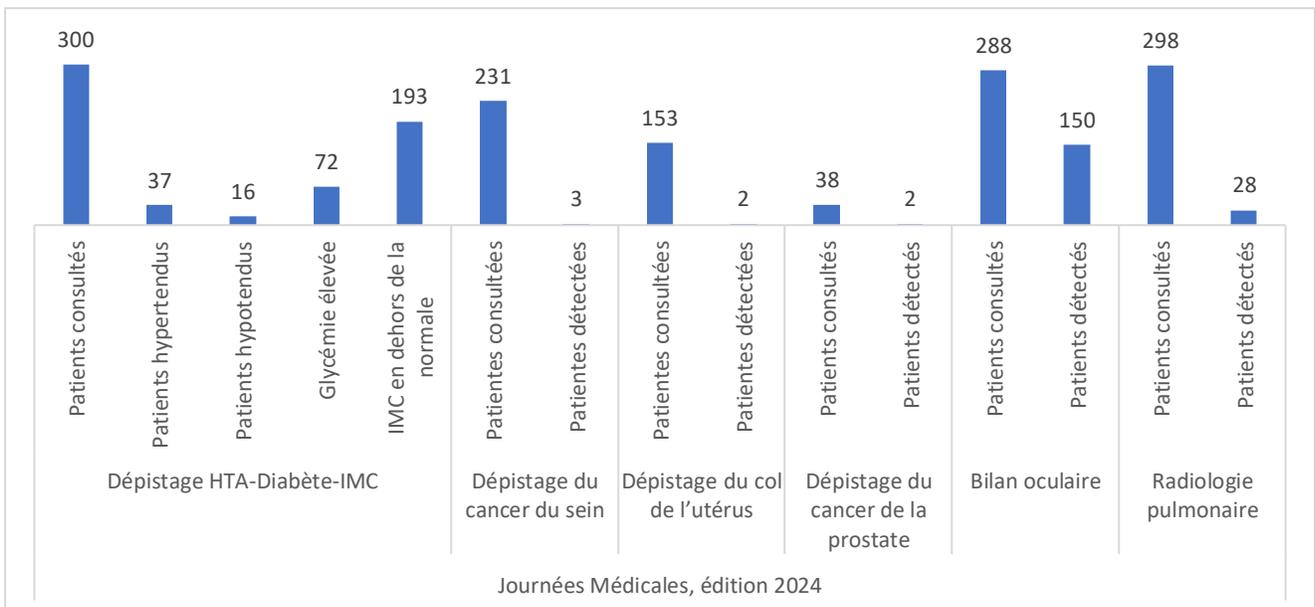
**Figure 131** : Prestations fournies par la CMS en 2024



Source : MFFE-DCMS 2024

La Cellule Médico-Sociale (CMS) a mené plusieurs interventions visant à la prise en charge médicale des usagers, à leur accompagnement psychosocial et sanitaire, à faciliter l'achat des médicaments des fonctionnaires et de leurs ayants droits et à collecter des poches de sang. Elle a assuré 113 consultations médicales qui ont permis la délivrance de 17 certificats médicaux aux fins de mutation des fonctionnaires, a délivré 69 bons de mutuelle MUGEFICI et au cours de 3 séances, a collecté 176 poches de sang.

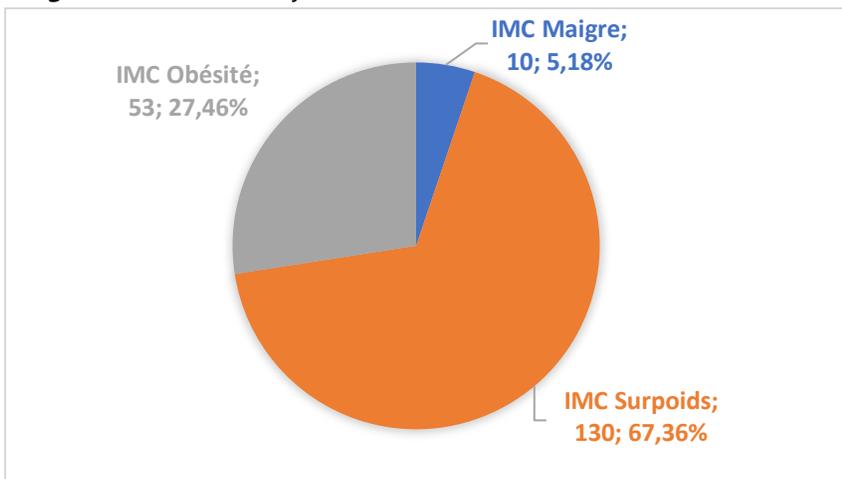
**Figure 132** : Interventions de la CMS au cours des journées médicales



Source : MFFE-DCMS 2024

Au cours de l'édition 2024 des journées médicales, la CMS a mené des interventions de dépistages HTA-Diabète-IMC, cancer du sein, col de l'utérus et du cancer de la prostate, et de bilans oculaires et de radiologie pulmonaire. Pour le dépistage du cancer du sein, 231 patientes ont été consultées dont 3 présentent des pathologies ; pour le dépistage du cancer de la prostate de titre, sur 38 patients consultés, 2 ont une pathologie détectée ; pour le dépistage HTA-Diabète-IMC, sur 300 patients, 37 sont hypertendus, 16 hypotendus, 72 présentent une glycémie élevée et 193 ont un IMC hors de la normale dont le détail est présenté sur la figure ci-après.

**Figure 133** : Patients ayant un IMC hors de la normale selon le niveau



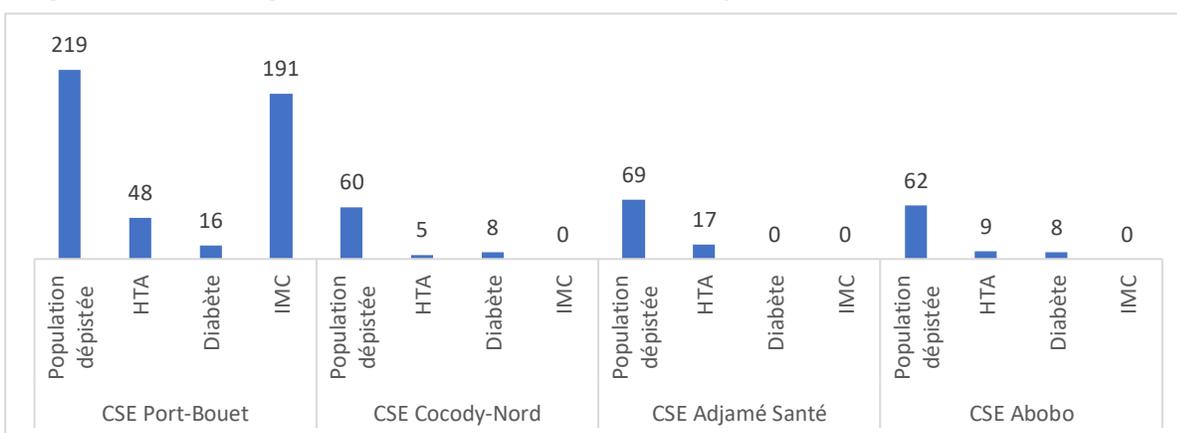
Source : MFFE-DCMS 2024

Sur les 193 patients ayant un IMC hors de la normale, 2 sur 3 sont en surpoids, 27,46 % sont obèses et 5,18 % sont maigres.

Avec l'appui des partenaires, des interventions se sont déroulées dans certaines structures du MFFE. Entre autres, en collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), des sensibilisations et des orientations sur les IST, Le VIH, les Grossesses non désirées et les VBG ont été faites dans 16 IFEF dans diverses régions de la Côte d'Ivoire, et ont permis de toucher 1683 personnes (auditrices et responsables d'encadrement).

Entre autres, avec le Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT), des interventions médicales ont eu lieu dans 4 complexes socio-éducatifs d'Abidjan comme le présente le graphique ci-après.

**Figure 134** : Dépistage HTA-Diabète-IMC dans les CSE Abidjan

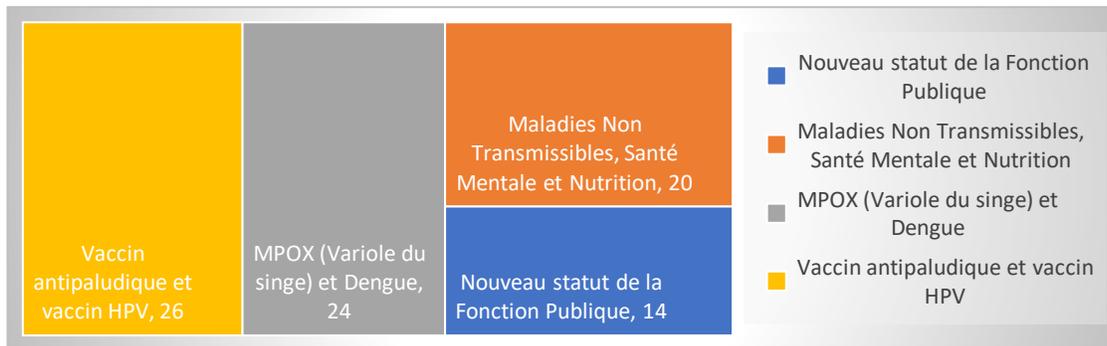


Source : MFFE-DCMS 2024

Au total, 410 personnes ont été dépistées, dont 32 présentent des signes de diabète.

Pour mener à bien certaines interventions médicales au niveau communautaire, la contribution des travailleurs sociaux s'avère indispensable ; la formation de ceux-ci s'avère donc nécessaire. Pour ce faire, la CMS et ses partenaires ont initié des séances de renforcement de capacité en faveur des travailleurs sociaux comme présenté sur le graphique ci-après.

**Figure 135** : Renforcements de capacités des travailleurs sociaux pour certaines interventions médicales



Source : MFFE-DCMS 2024

Au total 84 agents et travailleurs sociaux ont été formés sur les mesures préventives et la détection des cas suspects de Variole de singe et de Dengue, pour contribuer à la mobilisation communautaire pour la vaccination de routine, pour la prévention et la promotion de la santé et du bien-être.

## 2. Affaires juridiques et coopération internationale

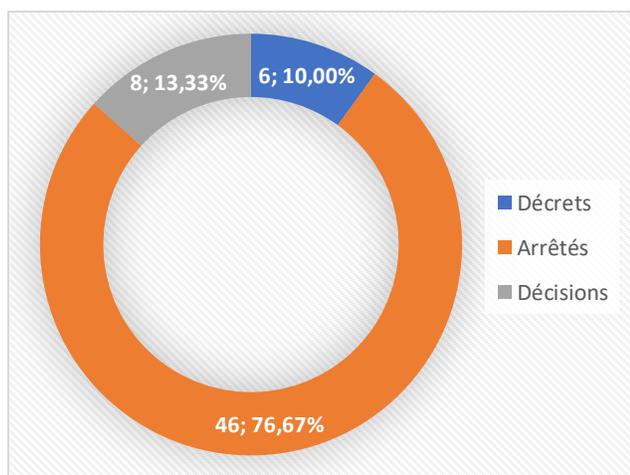
Les activités qui ont trait à la réglementation, à la documentation, aux contentieux et aux conventions de partenariat du MFFE sont à la charge de la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale (DAJCI). A cet effet, dans le cadre de la prise en charge des usagers du ministère, le Service du Contentieux apporte une assistance aux femmes, aux veuves, aux enfants et aux familles en difficulté, lorsque leurs droits sont lésés ou victimes de violences. Le Service Légistique a pour mission l'élaboration des exposés, communications en conseil des ministres, de projets de textes législatifs et réglementaires, entre autres. Le Service Coopération est aussi en charge de rechercher, suivre, garantir et évaluer, en relation avec les services compétents, la mise en œuvre des projets de coopération des partenaires au développement internes et externes, publics ou privés.

### 2.1. Les affaires juridiques

#### 2.1.1 La légistique

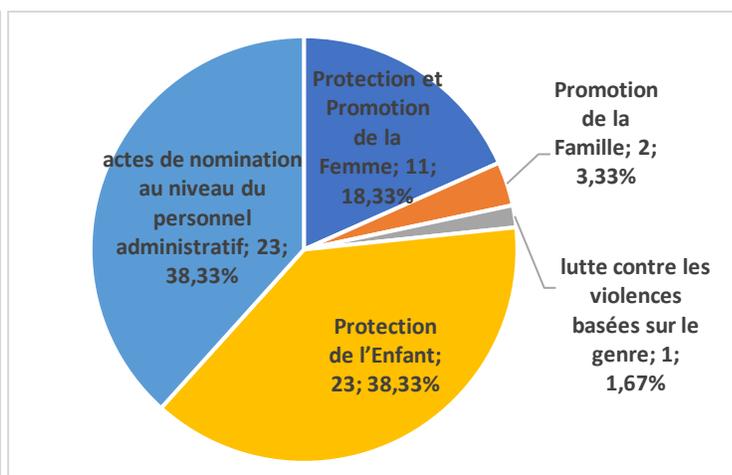
Au titre de la légistique, la DAJCI a élaboré et apporté son appui à l'élaboration de soixante (60) projets de textes juridiques.

**Figure 136** : Textes juridiques repartis par type



Source : MFFE-DAJCI 2024

**Figure 137** : Textes juridiques repartis par domaine

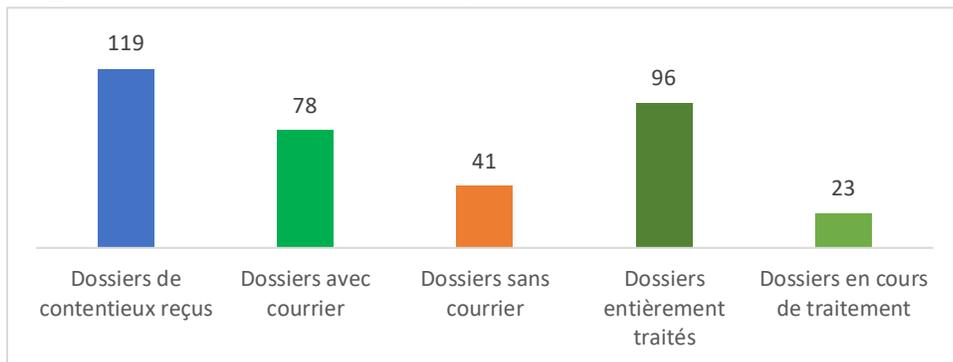


Source : MFFE-DAJCI 2024

Les textes juridiques rédigés par la direction en charge des affaires juridiques étaient composés de 10,00% de décrets, de 13,33 % de décisions et de 76,67 % d'arrêtés. Ils ont porté à 38,33 % sur la protection de l'enfant et les actes de nomination du personnel administratif, à 18,33 % sur la protection et la promotion de la femme, à 3,33 % sur la promotion de la famille et 1,67 % sur la lutte contre les violences basées sur le genre.

## 2.1.2 Les contentieux

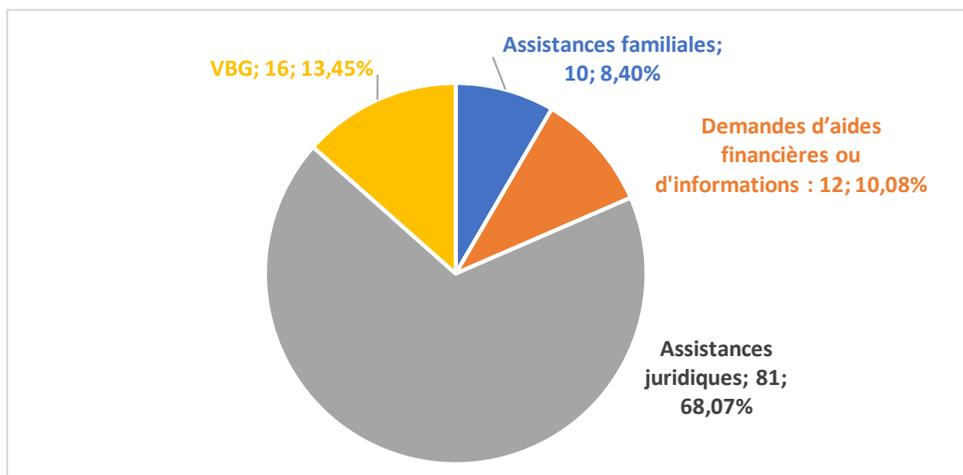
**Figure 138** : Dossiers de contentieux par statut



Source : MFFE-DAJCI 2024

Le service Contentieux a reçu 119 dossiers dont 96 (55 dossiers avec courriers et les 41 dossiers sans courriers) ont été entièrement traités, soit un taux de traitement de 80,67 %.

**Figure 139** : Dossiers de contentieux répartis par objet de la demande

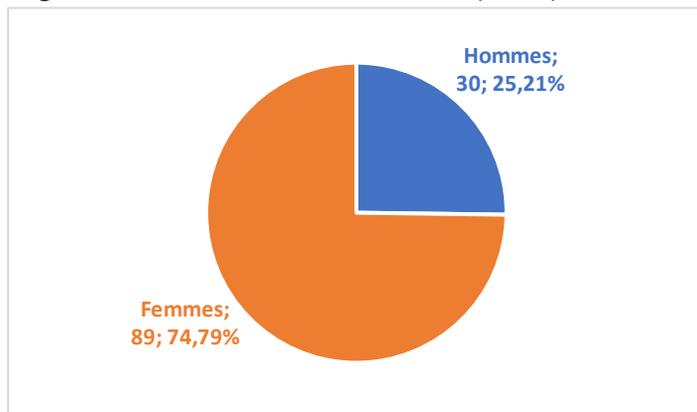


Source : MFFE-DAJCI 2024

Majoritairement, 68,07 % des dossiers de contentieux ont porté sur les demandes d'assistances juridiques. Mais, il faut remarquer que 13,45 % de ces dossiers ont porté les VBG.

Au total, 74,79 % des dossiers ont concerné les femmes.

**Figure 140** : Dossiers de contentieux répartis par sexe des concernés

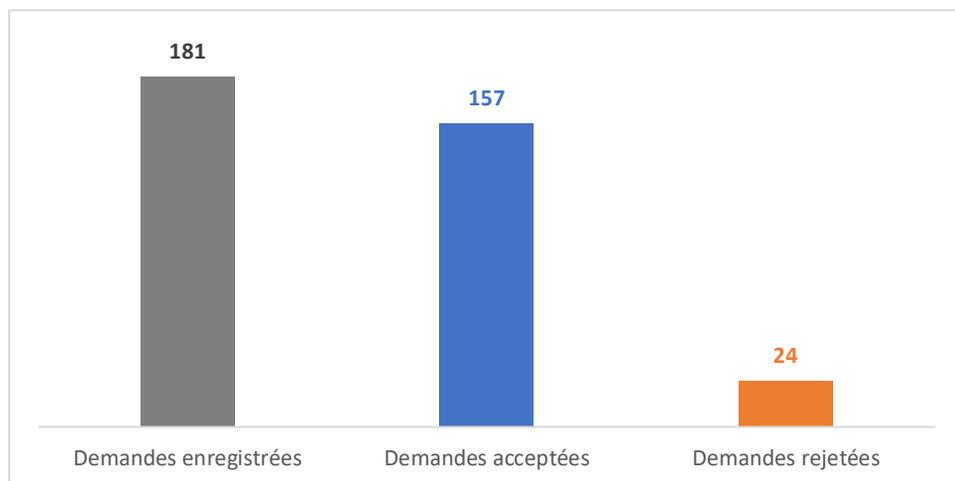


Source : MFFE-DAJCI 2024

## 2.2. La coopération internationale

En 2024, la DAJCI a reçu cent quatre-vingt et une (181) demandes de partenariat dont 157 ont été acceptées (voir **Annexe 24**), soit un taux d'avis favorable de 86,74 %.

**Figure 141** : Demandes de partenariat selon le statut



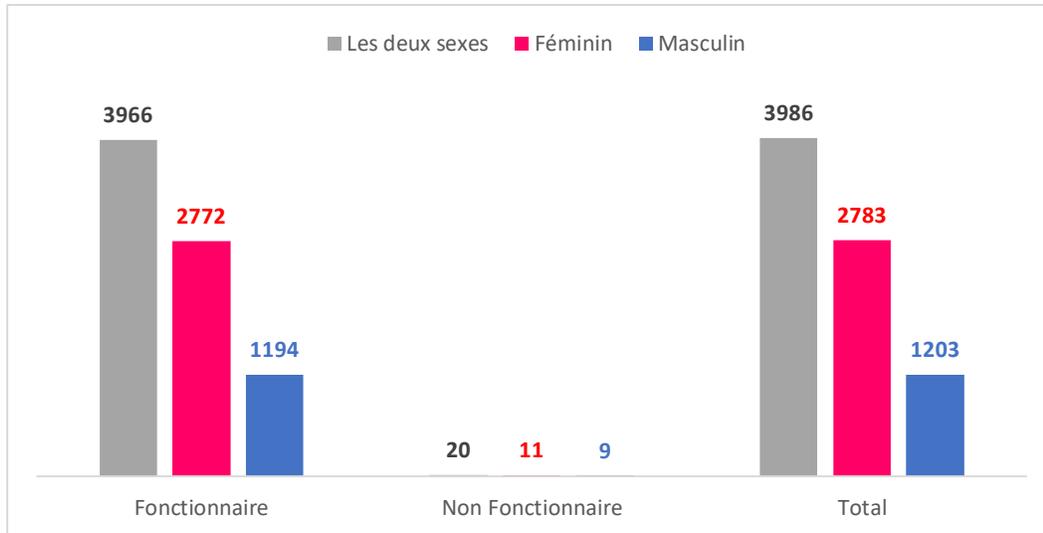
Source : MFFE-DAJCI 2024

### 3. Ressources humaines

#### 3.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois

##### 3.1.1. Fonctionnaires du MFFE en activité

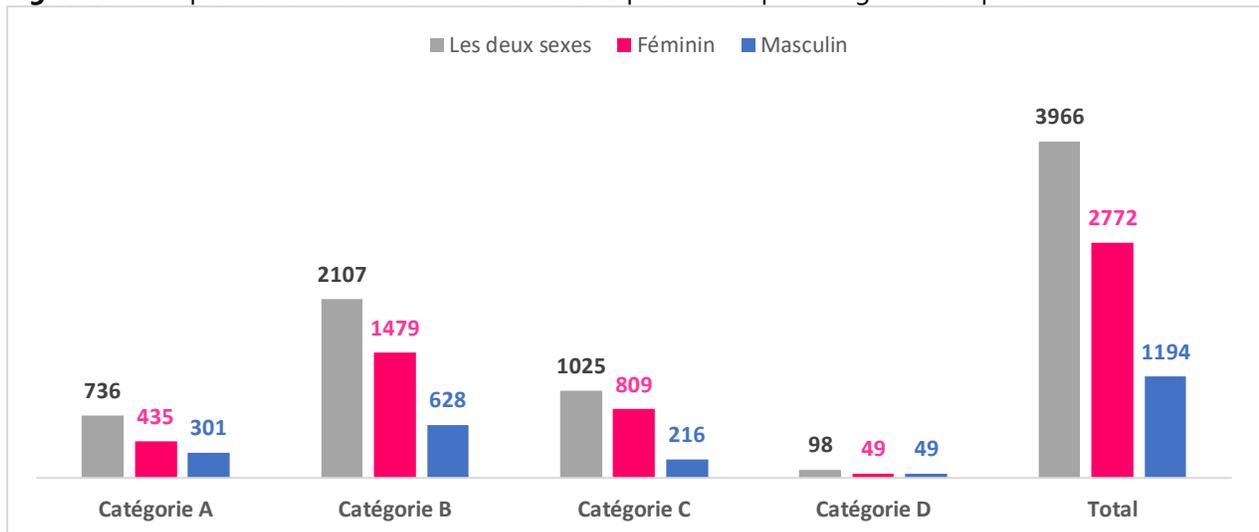
**Figure 142** : Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut



Source : MFFE-DRH 2024

En 2024, le MFFE compte 3 986 agents de l'Etat (3 966 fonctionnaires et 20 non fonctionnaires) dont 2.783 de sexe féminin (69,82 %) et 1 203 de sexe masculin (30,18 %). Les fonctionnaires sont répartis par catégorie et par grade suivant les graphiques ci-après :

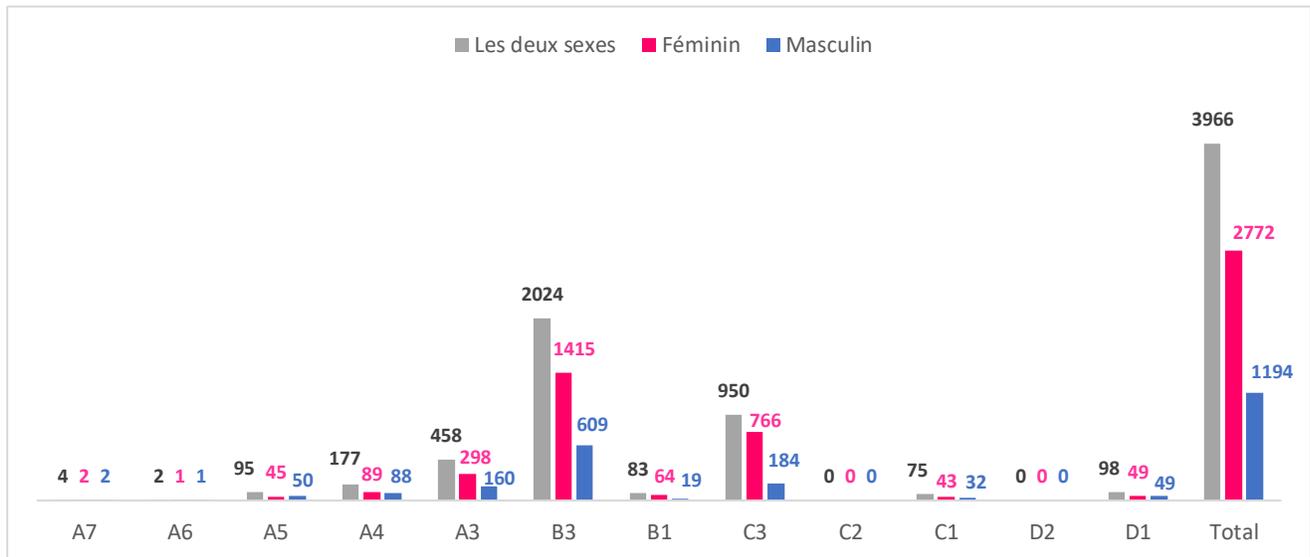
**Figure 143** : Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi



Source : MFFE-DRH 2024

Comme en 2023, les fonctionnaires du MFFE sont majoritairement de catégorie B (53,13 %), suivie de la catégorie C (25,84 %) et de la catégorie A (18,56 %). Les catégories sont désagrégées par grade comme le montre le graphique ci-après :

**Figure 144** : Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade



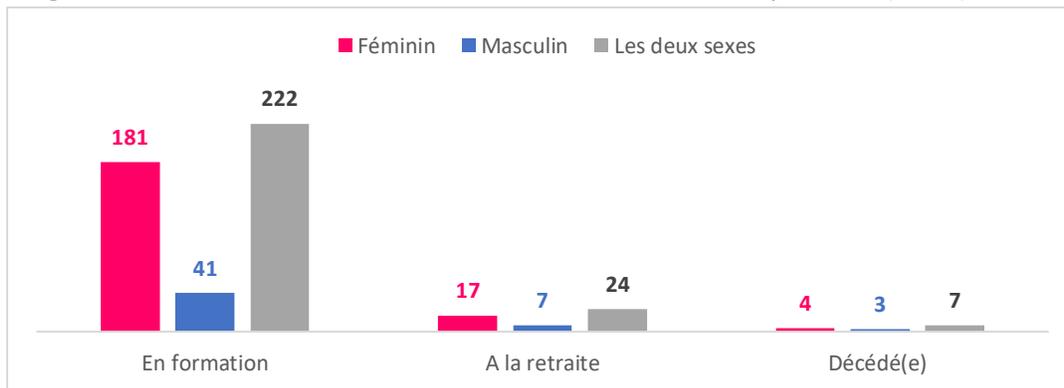
Source : MFFE-DRH 2024

Les fonctionnaires de grade B3 (51,03 %) et C3 (23,95 %) sont les plus représentatifs au sein du personnel du MFFE.

### 3.1.2. Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système

Outre les fonctionnaires en activité, le MFFE compte également des fonctionnaires en formation ou sortis du système comme le présente **la figure 145**.

**Figure 145** : Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système répartis par sexe

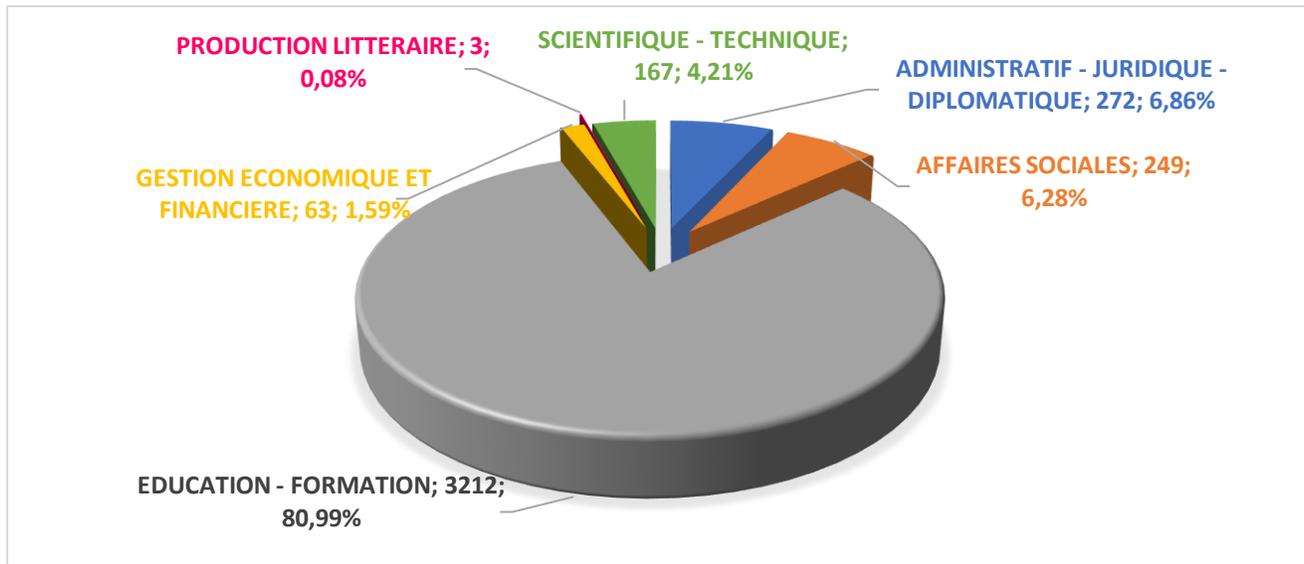


Source : MFFE-DRH 2024

### 3.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE en activité par famille d'emplois

Les emplois à la fonction publique sont classés en 6 grandes familles. La répartition des emplois au MFFE se présente suivant le graphique ci-après :

**Figure 146** : Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois



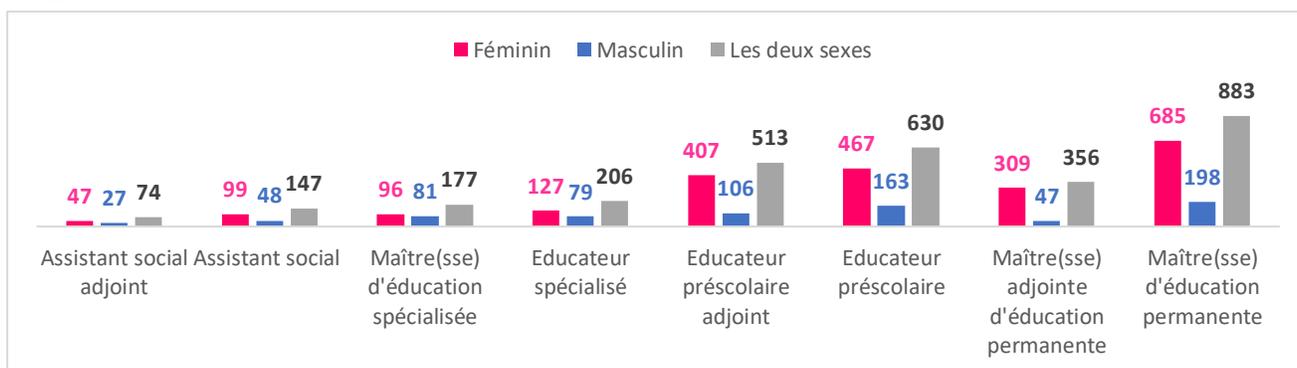
Source : MFFE-DRH 2024

Les emplois au MFFE sont majoritairement de la famille d'emploi Education-Formation (80,99 %) suivie de la famille Administratif-Juridique-Diplomatique (6,86 %).

### 3.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base

Relevant du social, les catégories d'emplois au MFFE que l'on qualifie d'emplois de base sont suivant le graphique ci-après.

**Figure 147** : Répartition du personnel du MFFE par emploi de base

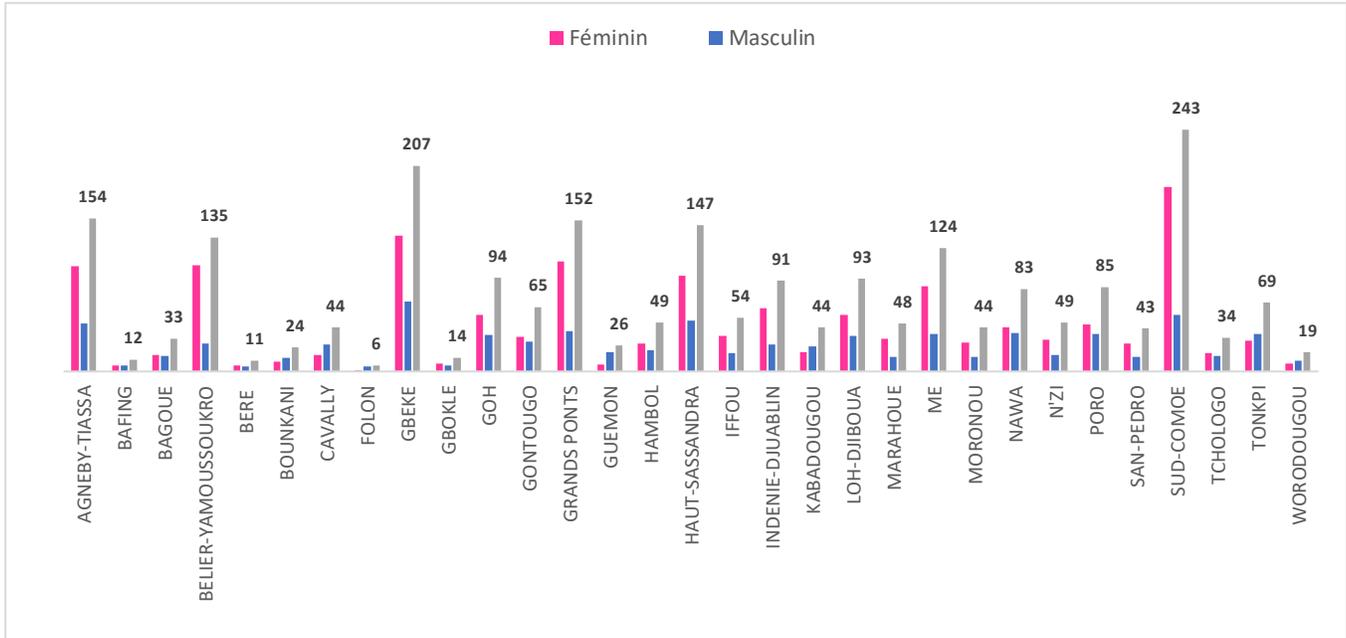


Source : MFFE-DRH 2024

### 3.4. Répartition des fonctionnaires et des structures du MFFE par direction régionale

La direction régionale d'Abidjan se distingue avec 1 205 fonctionnaires (85,64 % de sexe féminin et 14,36 % de sexe masculin) sur l'ensemble des 3 501 fonctionnaires mis à disposition des 32 directions régionales que compte le MFFE, soit un taux de 34,42 %. Pour les autres directions régionales, la répartition est donnée par le graphique ci-après :

**Figure 148** : Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale

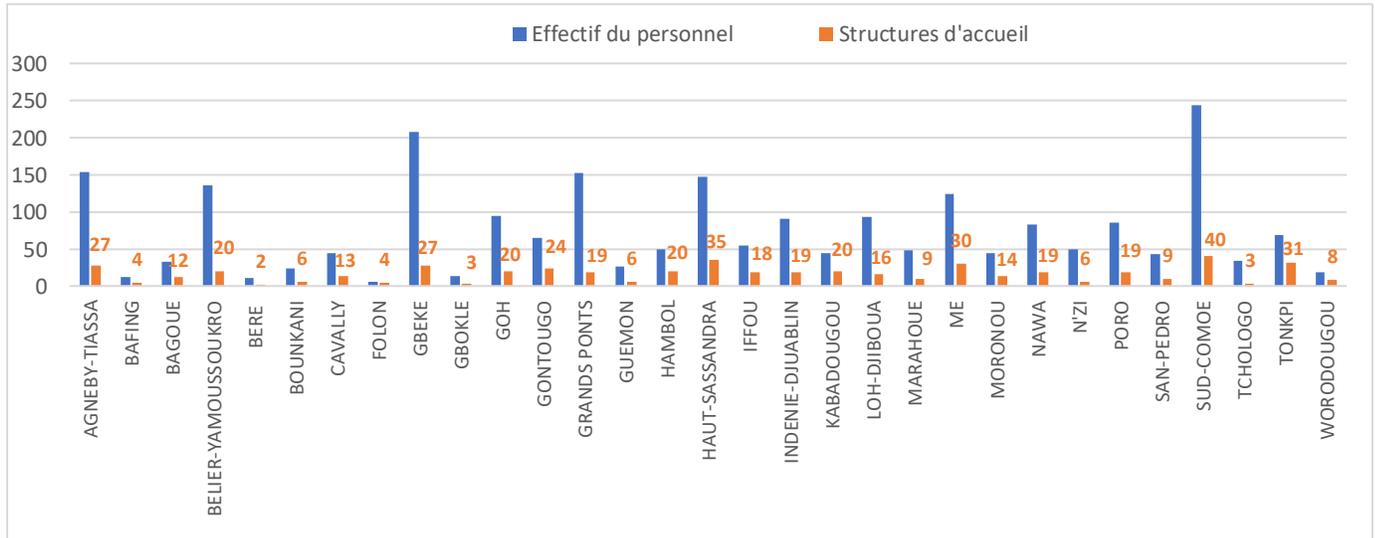


Source : MFFE-DRH 2024

Ce graphique suscite de mener une réflexion sur la répartition des fonctionnaires dans les différentes directions régionales vu le déficit en personnel dans certaines directions régionales autres qu'Abidjan, de façon spécifique dans les structures de base de ces directions régionales.

Le graphique ci-après permet de comparer les effectifs du personnel mis à disposition dans les directions régionales par rapport au nombre des structures d'accueil.

**Figure 149** : Effectif des fonctionnaires dans les directions régionales par rapport au nombre de structures



Source : MFFE-DRH 2024

Avec 1 205 fonctionnaires, la direction régionale d'Abidjan ne vient qu'avec 60 structures, soit un taux de 10,66 %. Ce qui donne un ratio de 20 agents par structure de la DRFFE d'Abidjan. En seconde position vient la DRFFE Sud-Comoé avec 243 agents pour 40 structures (7,10 %). Cela donne un ratio de 6 agents par structure.

### 3.5. Besoins en personnel

Les tableaux et la carte ci-dessous illustrent des besoins en personnel exprimés par les structures du MFFE.

**Tableau 25 :** Effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ADJOINT ADMINISTRATIF	23	1,05%
AGENT DE BUREAU	31	1,42%
ATTACHE ADMINISTRATIF	5	0,23%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	9	0,41%
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	2	0,09%
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	3	0,14%
SECRETAIRE DE DIRECTION	10	0,46%
SECRETAIRE DES RESSOURCES HUMAINES	1	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>3,84%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE – DIPLOMATIQUE est de 84, soit 3,84 % de la demande totale qui est 2 189.

**Tableau 26 :** Effectif demandé pour la famille d'emploi AFFAIRES SOCIALES

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ASSISTANT SOCIAL	167	7,63%
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	131	5,98%
ATTACHE SOCIAL	9	0,41%
AUXILIAIRE SOCIAL	5	0,23%
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>14,25%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois AFFAIRES SOCIALES est de 312, soit 14,25 % de la demande totale.

**Tableau 27** : Effectif demandé pour la famille d'emploi EDUCATION - FORMATION

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	15	0,69%
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	10	0,46%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	1	0,05%
COSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	1	0,05%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	439	20,05%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	454	20,74%
EDUCATEUR SPECIALISE	139	6,35%
INSPECTEUR D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	1	0,05%
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	15	0,69%
MAITRE(SSE) ADJOINT(E) D'EDUCATION PERMANENTE	245	11,19%
MAITRE(SSE) D'EDUCATION PERMANENTE	207	9,46%
MAITRE(SSE) D'EDUCATION SPECIALISEE	182	8,31%
PROFESSEUR DE LYCEE OPTION EDUCATION PERMANENTE	7	0,32%
<b>TOTAL</b>	<b>1716</b>	<b>78,39%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois EDUCATION - FORMATION est de 1 716, soit 78,39 % de la demande totale.

**Tableau 28** : Effectif demandé pour la famille d'emploi ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ASSISTANT COMPTABLE	2	0,09%
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	1	0,05%
SECRETAIRE COMPTABLE	1	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0,18%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois ECONOMIQUE ET FINANCIERE est de 4, soit 0,18 % de la demande totale.

**Tableau 29** : Effectif demandé pour la famille d'emploi PRODUCTION LITTERAIRE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ARCHIVISTE	2	0,09%
BIBLIOTHECAIRE	1	0,05%
DOCUMENTALISTE	1	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0,18%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois PRODUCTION LITTERAIRE est de 4, soit 0,18 % de la demande totale.

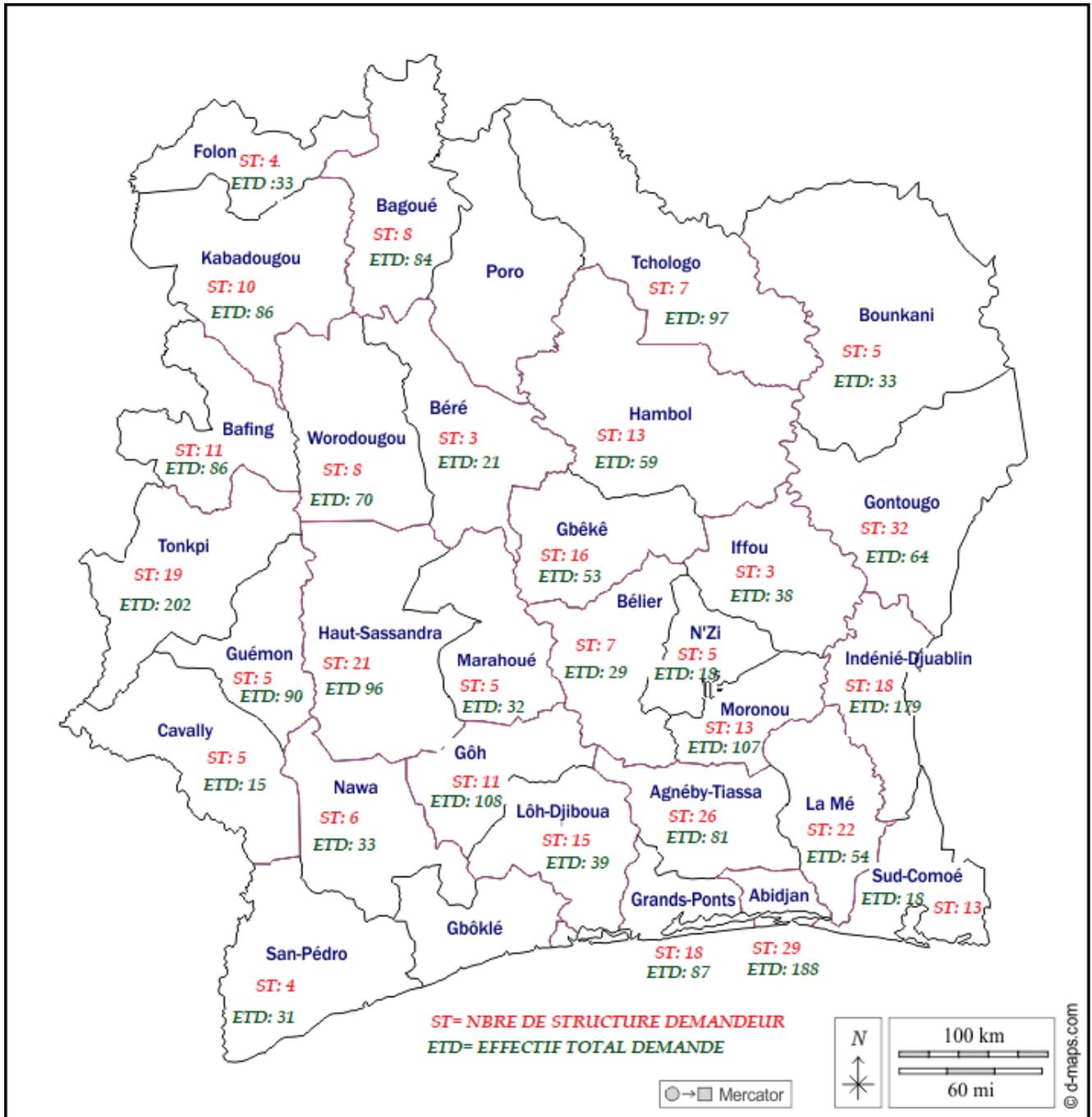
**Tableau 30** : Effectif demandé pour la famille d'emploi SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
AGENT D'HYGIENE	20	0,91%
AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS option CHAUFFEUR	10	0,46%
AGENT TECHNIQUE DE LA STATISTIQUE	2	0,09%
AIDE SOIGNANT	2	0,09%
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET AGRICOLES	1	0,05%
AUXILIAIRE DE SOINS INFIRMIERS	1	0,05%
AUXILIAIRE DES TECHNIQUES SANITAIRES OPTION PHARMACIE	1	0,05%
INFIRMIER (ERE) SPECIALISTE	1	0,05%
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	5	0,23%
INGENIEUR DES TECHNIQUES option GENIE LOGICIEL	1	0,05%
INGENIEUR DES TRAVAUX STATISTIQUES	2	0,09%
INGENIEUR INFORMATICIEN option GENIE LOGICIEL	1	0,05%
KINESITHERAPEUTE	2	0,09%
MEDECIN	1	0,05%
PSYCHOLOGUE	1	0,05%
SAGE-FEMME	1	0,05%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE	9	0,41%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE Option GESTION	4	0,18%
TECHNICIEN SURPERIEUR DE L'INFORMATIQUE Option MAINTENANCE	4	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>3,15%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

L'effectif demandé pour la famille d'emplois SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE est de 69, soit 3,15 % de la demande totale.

**Figure 150** : Carte de répartition des demandes de personnel des structures du MFFE par direction régionale



Source : MFFE-DRH 2024

## CONCLUSION

---

La sixième édition de l'annuaire statistique du Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant passe au crible les actions menées au titre de l'année 2024, à travers les différents indicateurs relatifs à l'autonomisation de la femme, la promotion et la consolidation des familles et la protection de chaque enfant dans un environnement propice à son développement harmonieux. Il évoque également les efforts des structures et les personnes ressources qui ont rendu possible le processus de son élaboration. Ainsi, l'action du ministère et des partenaires techniques et financiers y transparait éloquemment à travers les données validées selon la procédure en usage.

# RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

**Tableau 31** : Recommandations en matière de prévention

<b>Recommandations</b>	<b>Responsable (s)</b>
Redynamiser les comités de protection enfant	<i>DPE</i>
Intensifier la vulgarisation du guide d'animation communautaire	<i>DPE</i>
Intensifier la vulgarisation des numéros verts 116 et 1308	<i>DPE, PNLVVG, Plateforme de protection</i>
Harmoniser la méthodologie d'installation des CPE	<i>DPE</i>
Impliquer les travailleurs sociaux dans l'installation des mécanismes d'alerte précoce	<i>ONG/PMO</i>
Renforcer les capacités des acteurs des comités de veille	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS</i>
Renforcer la sensibilisation en milieu rural	<i>CSE, CS, ONG</i>
Renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de prise en charge (services spécialisés)	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS</i>
Vulgariser l'arsenal juridique portant sur la situation des enfants en situation de handicap	<i>DAS, DPPH-MEPS</i>
Repositionner effectivement la famille au cœur de la protection de l'enfant conformément à la PNPE	<i>DPE, DPF</i>
Construire et équiper de centres éducatifs dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire (MFFE)	<i>MFFE</i>
Faire la promotion du nouveau code pénal	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS, DPJEJ-MJDH, Coordination Genre de la police</i>
Sensibiliser les parents sur leur rôle primordial dans l'éducation des enfants en faisant ressortir les incidences juridiques des VBG en général et du viol en particulier	<i>CSE, CS, ONG, DR</i>
Sensibiliser les parents à une meilleure répartition des tâches entre filles et garçons	<i>CSE, CS, ONG</i>
Sensibiliser la communauté à signaler les cas de violence, d'abus, d'exploitation ou de négligence	<i>CSE, CS, ONG, DR</i>
Renforcer les activités de promotion des droits des personnes vivant avec un handicap	<i>DPPH, DAS-MEPS</i>
Organiser des équipes mixtes travailleurs sociaux et agents de santé pour intervenir en milieu rural en stratégies avancées afin de promouvoir les actions essentielles pour la nutrition	<i>PNN, SECONNAPE</i>
Renforcer les sensibilisations à l'endroit des agents d'état civil, des élus et de cadres de la région	<i>CSE, CS, ONG/PMO</i>
Initier des activités socio-éducatives pour occuper sainement les jeunes durant les vacances en lien avec les Espaces Amis des Enfants	<i>Save The Children, UNICEF, CSE, CS</i>
Adapter les stratégies de lutte contre les VBG aux mutations du phénomène dans chaque région	<i>CSE, CS, ONG, DR, PNLVVG, PTF</i>

**Tableau 32** : Recommandations en matière de prise en charge

<b>Recommandations</b>	<b>Responsable (s)</b>
Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées à la prise en charge des personnes survivantes de violences y compris les enfants et les personnes victimes de VBG et celles rendues vulnérables	<i>DPED, PNLVBG, PNOEV, DPE, DAS-MEPS, PTF</i>
Renforcer régulièrement les capacités en personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat	<i>DRHs-MFFE/MEPS</i>
Elaborer des stratégies pour encourager la dénonciation des violences sur les garçons	<i>DPE, PNLVBG, DAS-MEPS, MCSSLP, PTF</i>
Créer des AGR pour les familles indigentes	<i>PNOEV, PPEAV, DAEF, DAS-MEPS, FACI, Filets sociaux</i>
Renforcer la promotion de la scolarisation et le maintien de la fille à l'école	<i>CSE, CS, DMOSS, DR</i>
Rendre opérationnel le dispositif de familles d'accueil	<i>DPE</i>
Intensifier la mise en œuvre des stratégies innovantes (approche famille, éducation à la santé et à la vie saine dans les écoles et en milieu communautaire...)	<i>DPE, DPF, DAS-MEPS</i>
Construire et équiper les centres de transit dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire	<i>MFFE</i>
Adapter le mécanisme de prise en charge aux personnes en situation de handicap	<i>DPE, PNLVBG, DAS-MEPS</i>
Renforcer la synergie d'action entre les acteurs de la prise en charge médicale des fistules obstétricales et ceux de la prise en charge psychosociale	<i>PNLVBG, MSHP-CMU, PTF</i>

**Tableau 33** : Recommandations en matière de collecte de données

<b>Recommandations</b>	<b>Responsable (s)</b>
Renforcer les capacités des travailleurs sociaux, et des directeurs régionaux pour un meilleur suivi des activités	<i>DPED, PNLVBG, PNOEV, DPE, DAS-MEPS, UNICEF</i>
Renforcer les capacités des acteurs de collecte	<i>DPED</i>
Etablir une synergie d'actions avec les autres acteurs (santé, justice, ...) à travers l'harmonisation des supports de collecte	<i>DPED, DAS-MEPS</i>
Renforcer la collaboration entre les parties prenantes de la prise en charge, surtout entre le MFFE, le MEPS et le MCSSLP	<i>MFFE/MEPS/MCSSLP</i>
Redynamiser les plateformes de collaboration existantes et Installer ou créer de nouvelles	<i>PNLVBG, DPE, PNOEV, PTF</i>
Renforcer les capacités opérationnelles des structures de prise en charge (matériel roulant)	<i>PNLVBG, DPE, PNOEV, DCESPPE_CSE, DAS-MEPS, PTF</i>
Elaborer et partager les statistiques régionales de la protection de l'enfant et des VBG de l'année n aux acteurs régionaux au plus tard fin avril de l'année n+1	<i>DPED</i>

# ANNEXES



**Annexe 1 : Tableau des taux de transmission (Tx Tr) de données par les structures sociales étatiques**

<b>Services sociaux</b>	<b>Tx Tr</b>	<b>Services sociaux</b>	<b>Tx Tr</b>
CENTRE D'ACCUEIL D'ENFANT	NA	CS GUITRY	100%
CS BOLEQUIN	NA	CS JACQUEVILLE	100%
CS OUELLE	NA	CS KATIOLA	100%
CCAS MARCORY	100%	CS KONG	100%
CFP KANIASSO	100%	CS KORHOGO	100%
CS ABENGOUROU	100%	CS KOSSIHOUEN	100%
CS ABOISSO	100%	CS KOUNAHIRI	100%
CS ABY	100%	CS KOUTO	100%
CS AGOU	100%	CS LAKOTA	100%
CS AKOUPÉ	100%	CS LOPOU	100%
CS ALEPE	100%	CS MAN	100%
CS ANIASSUE	100%	CS MANKONO	100%
CS ANYAMA	100%	CS M'BATTO	100%
CS AYAME	100%	CS NAPIE	100%
CS BEDIALE	100%	CS N'GUESSANKRO	100%
CS BETTIE	100%	CS N'GUIEME	100%
CS BIANKOUMA	100%	CS NOE	100%
CS BLENIMEOUIN	100%	CS OKROUYO	100%
CS BOCANDA	100%	CS OUANGOLODOUGOU	100%
CS BODOKRO	100%	CS OURAGAHIO	100%
CS BONIEREDOUGOU	100%	CS PORT-BOUET JEAN FOLLY	100%
CS BONOUA	100%	CS PRIKRO	100%
CS BOTRO	100%	CS RUBINO	100%
CS BOUAFLE	100%	CS SAIQUA	100%
CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE	100%	CS SAKASSOU	100%
CS BOUNDIALI	100%	CS SANDEGUE	100%
CS BROBO	100%	CS SANGOUINE	100%
CS COCODY ANONO	100%	CS SAN-PEDRO	100%
CS COCODY M'POUTO	100%	CS SAPLI-SEPINGO	100%
CS DANANE	100%	CS SASSANDRA	100%
CS DAOUKRO	100%	CS SATAMA-SOKORO	100%
CS DIABO	100%	CS SEGUELA	100%
CS DIDIEVI	100%	CS SEGUELON	100%
CS DJEBONOUA	100%	CS SINFRA	100%
CS ETTROKRO	100%	CS SONGON	100%
CS FERKESSEDOUGOU	100%	CS SOROBANGO	100%
CS GADOUAN	100%	CS TAOU DI	100%
CS GAGNOA	100%	CS TIAPOUM	100%
CS GBOGUHE	100%	CS TIASSALE	100%
CS GOUMERE	100%	CS TIEBISSOU	100%
CS GRAND-BASSAM	100%	CS TIENOUGBE	100%
CS GRAND-LAHOU	100%	CS TOUBA	100%
CS GRAND-ZATTRY	100%	CS TOULEPLEU	100%
CS GUEYO	100%	CS TOUMODI	100%

<b>Services sociaux</b>	<b>Tx Tr</b>
CS TOUPAH	100%
CS TREICHVILLE HABITAT	100%
CS YAKASSE-FEYASSE	100%
CS YAMOOUSSOUKRO	100%
CS YOPOUGON NIANGON SUD	100%
CS ZARANOU	100%
CS ZOUKOUGBEU	100%
CSE ABENGOUROU	100%
CSE ABOBO	100%
CSE ADJAME 220	100%
CSE ADZOPE	100%
CSE AGBOVILLE	100%
CSE AKOUBE	100%
CSE ALEPE	100%
CSE BEOUMI	100%
CSE BONDOUKOU	100%
CSE BONGOUANOU	100%
CSE BOUAFLE	100%
CSE BOUAKE KOKO	100%
CSE BOUNA	100%
CSE DABAKALA	100%
CSE DALOA	100%
CSE DIEGONEFLA	100%
CSE DIMBOKRO	100%
CSE DIVO	100%
CSE DUEKOUÉ	100%
CSE GAGNOA	100%
CSE GRAND-BEREBY	100%
CSE GUIGLO	100%
CSE ISSIA	100%
CSE KORHOGO	100%
CSE KOUMASSI	100%
CSE LOGOUALE	100%
CSE MADINANI	100%
CSE MAHAPLEU	100%
CSE MAN GRAND-GBAPLEU	100%
CSE MINIGNAN	100%
CSE ODIENNE	100%
CSE OUME	100%
CSE PORT-BOUET	100%
CSE SIRASSO	100%
CSE SONGON ABADJIN KOUTE	100%
CSE TABOU	100%
CSE TIASSALE	100%

<b>Services sociaux</b>	<b>Tx Tr</b>
CSE TIEDIO	100%
CSE TREICHVILLE AVENUE 1	100%
CSE VAVOUA	100%
CSE YAMOOUSSOUKRO	100%
CSE YOPOUGON PORT-BOUET II	100%
CSE ZOUAN-HOUNIEN	100%
CSEV SAN-PEDRO	100%
CS ADIAKE	92%
CS ADJAME GBEBE	92%
CS AGBOVILLE	92%
CS AGNIBILEKROU	92%
CS ASSAHARA	92%
CS AZAGUIE	92%
CS DALOA GARAGE	92%
CS DIAWALA	92%
CS N'ZECREZESSOU	92%
CS SAMATIGUILA	92%
CS TABAGNE	92%
CS VAVOUA	92%
CS YOPOUGON MACA	92%
CS ZUENOULA	92%
CSE ADJAME SANTE	92%
CSE TOUBA	92%
CSE ZOUKOUGBEU	92%
CS ABOBODOUME	83%
CS DABOU	83%
CS KOUADIOBLEKRO	83%
CS MAFERE	83%
CS MEAGUI	83%
CS TANDA	83%
CSE SOUBRE	83%
CS BANGOLO	75%
CS BUYO	75%
CSE DAOUKRO	75%
CSE MAN DIOULABOUGOU	75%
CS ABONGOUA	67%
CS ATTECOUBE	67%
CS KANI	67%
CS M'BAHIAKRO	67%
CSE TAÏ	67%
CS AKOUBE-ZEUDJI	58%
CSE YAKASSE-ATTOBROU	50%
CSE COCODY NORD	42%
ONG DDE-CI YOPOUGON	ND

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**NA** = Non Applicable (structures n'ayant pas pu participer à la collecte de données pour des problèmes techniques ou autre)

**ND** = Non Défini (Il s'agit des ONG qui n'ont pas de nombre de transmissions clairement défini)

**Annexe 2 : Outils de collecte de données du SIG-OEV**

<b>N°</b>	<b>Outils</b>	<b>Destinataires</b>
<b>OEV</b>		
01	Outil d'évaluation de l'éligibilité au programme OEV	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
02	Acte d'Engagement de participation Active	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
03	Fiche d'identification du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
04	Fiche d'évaluation des besoins du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
05	Fiche d'évaluation des besoins du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
06	Fiche d'activité de soutien au bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
07	Fiche individuelle de suivi scolaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
08	Fiche de suivi nutritionnelle du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
09	Algorithme de l'éligibilité du dépistage au VIH de l'OEV et adolescent	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
10	Checklist de la graduation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
11	Base de données OEV	Gestionnaires de données
<b>DREAMS</b>		
12	Fiche d'éligibilité du participant	Mentors
13	Dossier d' enrôlement	Mentors
14	Dossier du bénéficiaire	Mentors
15	Fiche d'activité de groupe	Mentors
16	Fiche de suivi individuelle de la bénéficiaire	Mentors
17	Carnet de la bénéficiaire	Mentors
18	Base de données DREAMS	Gestionnaires de données
<b>VBG</b>		
19	Outil de classification des VBG	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
20	Formulaire d'admission et d'évaluation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
21	Fiche d'activité de prévention	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
22	Base de données GBVIMS/SIPE-CI	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
<b>GEC/AVEC</b>		
23	Fiche d'identification de l'AVEC et de ses membres	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
24	Fiche de suivi financier AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
25	Fiche de suivi de partage AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
26	Fiche de modification et Suppression des AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors

Source : MFFE-PNOEV 2024

**Annexe 3 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu**

Nombre de personnes sensibilisées sur les VBG	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total par milieu		TOTAL
	F	M	F	M	F	M	
Milieu urbain	29 057	22 209	53 376	29 790	82 433	51 999	134 432
Milieu rural	11 665	10 743	24 718	21 348	36 383	32 091	68 474
Total par sexe	40 722	32 952	78 094	51 138	118 816	84 090	202 906

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 4 : Répartition des appels répondus en 2024 sur la ligne verte 1308 par type de VBG**

Trimestres	Appels reçus	Appels traités	Motif	Nombre d'appelant par sexe			
				Homme	Femme	TOTAL	
<b>Trimestre 1</b>	<b>4 909</b>	<b>706</b>	<b>Signalement</b>	<b>90</b>	<b>183</b>	<b>273</b>	
			TYPE DE CAS	Viol	2	8	10
				Agression sexuelle	3	5	8
				Agression physique	18	40	58
				Mariage forcé	9	12	21
				DROS	17	36	53
				VPE	41	82	123
			<b>Demande d'information</b>	<b>200</b>	<b>233</b>	<b>433</b>	
<b>SOUS TOTAL T1</b>	<b>290</b>	<b>416</b>	<b>706</b>				
<b>Trimestre 2</b>	<b>2 458</b>	<b>537</b>	<b>Signalement</b>	<b>78</b>	<b>102</b>	<b>180</b>	
			TYPE DE CAS	Viol	3	5	8
				Agression sexuelle	5	12	17
				Agression physique	16	43	59
				Mariage forcé	-	4	4
				DROS	15	30	45
				VPE	39	8	47
			<b>Demande d'information</b>	<b>150</b>	<b>207</b>	<b>357</b>	
<b>SOUS TOTAL T2</b>	<b>228</b>	<b>309</b>	<b>537</b>				
<b>Trimestre 3</b>	<b>1 472</b>	<b>396</b>	<b>Signalement</b>	<b>149</b>	<b>132</b>	<b>281</b>	
			TYPE DE CAS	Viol	6	8	14
				Agression sexuelle	32	24	56
				Agression physique	45	40	85
				Mariage forcé	14	9	23
				DROS	25	33	58
				VPE	27	18	45
			<b>Demande d'information</b>	<b>70</b>	<b>45</b>	<b>115</b>	
<b>SOUS TOTAL T3</b>	<b>219</b>	<b>177</b>	<b>396</b>				

<b>Trimestre 4</b>	<b>3 523</b>	<b>695</b>	<b>Signalement</b>		<b>162</b>	<b>305</b>	<b>467</b>
			TYPE DE CAS	Viol	27	35	62
				Agression sexuelle	34	42	76
				Agression physique	51	69	120
				Mariage forcé	17	37	54
				DROS	12	57	69
			VPE	21	65	86	
<b>Demande d'information</b>		<b>101</b>	<b>127</b>	<b>228</b>			
<b>SOUS TOTAL T4</b>		<b>263</b>	<b>432</b>	<b>695</b>			
<b>Année 2024</b>	<b>12 362</b>	<b>2 334</b>	<b>Total Signalement</b>		<b>479</b>	<b>722</b>	<b>1 201</b>
			TYPE DE CAS	Viol	38	56	94
				Agression sexuelle	74	83	157
				Agression physique	130	192	322
				Mariage forcé	40	62	102
				DROS	69	156	225
			VPE	128	173	301	
<b>Total Demande d'information</b>		<b>521</b>	<b>612</b>	<b>1 133</b>			
<b>TOTAL APPELS TRAITES</b>		<b>1 000</b>	<b>1 334</b>	<b>2 334</b>			

Source : MFFE-PNLVBG 2024

#### Annexe 5 : Statistiques des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	AS							TOTAL
			Viol	Hors MGF	MGF	AP	MF	DROS	VPE	
<b>Abidjan</b>	1	<b>D.A. Abidjan</b>	115	30	1	327	16	790	313	<b>1 592</b>
<b>Yamoussoukro</b>	2	<b>D.A. Yamoussoukro</b>	66	3	0	38	2	71	40	<b>220</b>
<b>Bas-Sassandra</b>	3	<b>Gboklé</b>	13	2	0	4	0	12	1	<b>32</b>
	4	<b>Nawa</b>	15	10	0	37	5	59	53	<b>179</b>
	5	<b>San-Pedro</b>	34	2	0	48	2	145	31	<b>262</b>
<b>Comoé</b>	6	<b>Indénié-Djuablin</b>	12	4	0	40	3	156	86	<b>301</b>
	7	<b>Sud-Comoé</b>	86	45	1	165	1	327	190	<b>815</b>
<b>Denguélé</b>	8	<b>Folon</b>	8	1	0	7	10	7	10	<b>43</b>
	9	<b>Kabadougou</b>	5	22	0	36	7	23	37	<b>130</b>
<b>Goh-Djiboua</b>	10	<b>Gôh</b>	37	13	0	56	3	124	75	<b>308</b>
	11	<b>Loh-Djiboua</b>	16	0	0	18	2	22	28	<b>86</b>
<b>Lacs</b>	12	<b>Bélier</b>	19	2	0	31	0	15	1	<b>68</b>
	13	<b>Iffou</b>	10	1	0	45	1	126	10	<b>193</b>
	14	<b>Moronou</b>	7	4	0	28	0	127	26	<b>192</b>
	15	<b>N'Zi</b>	18	7	0	42	1	118	37	<b>223</b>
<b>Lagunes</b>	16	<b>Agneby-Tiassa</b>	13	6	2	34	2	113	35	<b>205</b>
	17	<b>Grands ponts</b>	12	7	0	59	1	136	40	<b>255</b>
	18	<b>Mé</b>	37	7	0	68	3	132	31	<b>278</b>
<b>Montagnes</b>	19	<b>Cavally</b>	15	4	0	51	2	121	74	<b>267</b>

	20	<b>Guémon</b>	19	4	0	53	1	20	8	<b>105</b>
	21	<b>Tonkpi</b>	56	8	0	132	1	187	63	<b>447</b>
<b>Sassandra-Marahoué</b>	22	<b>Haut-Sassandra</b>	97	38	2	177	12	287	156	<b>769</b>
	23	<b>Marahoué</b>	15	0	0	39	4	173	48	<b>279</b>
<b>Savanes</b>	24	<b>Bagoué</b>	13	5	0	10	2	26	10	<b>66</b>
	25	<b>Poro</b>	27	9	0	68	5	56	103	<b>268</b>
	26	<b>Tchologo</b>	45	2	1	113	27	194	40	<b>422</b>
<b>Vallée de Bandama</b>	27	<b>Gbéké</b>	22	25	0	120	5	457	115	<b>744</b>
	28	<b>Hambol</b>	14	1	0	53	6	165	89	<b>328</b>
<b>Woroba</b>	29	<b>Bafing</b>	13	1	1	33	9	23	9	<b>89</b>
	30	<b>Béré</b>	8	14	1	28	1	33	7	<b>92</b>
	31	<b>Worodougou</b>	22	2	16	10	6	47	7	<b>110</b>
<b>Zanzan</b>	32	<b>Bounkani</b>	6	3	0	21	13	26	3	<b>72</b>
	33	<b>Gontougo</b>	25	5	0	39	0	76	22	<b>167</b>
<b>Total par type de VBG</b>			<b>920</b>	<b>287</b>	<b>25</b>	<b>2 030</b>	<b>153</b>	<b>4 394</b>	<b>1 798</b>	<b>9 607</b>

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

#### Annexe 6 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	33	2	111	9	309	5	187	0	165	3	96	0
AS hors MGF	20	0	59	1	81	2	81	5	22	0	16	0
MGF	6		6		4		6		2		1	
AP	28	21	87	54	179	101	130	43	330	21	928	108
MF	0	0	0	0	28	0	77	2	36	1	8	1
DROS	115	120	124	119	156	129	205	52	841	38	2297	198
VPE	46	52	53	58	114	115	109	46	229	30	625	321
Sous-Total	248	195	440	241	871	352	795	148	1 625	93	3 971	628
<b>TOTAL</b>	443		681		1 223		943		1 718		4 599	

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

#### Annexe 6 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Tranche d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	901	19	656	264	920
AS hors MGF	279	8	249	38	287
MGF	25		22	3	25
AP	1 682	348	643	1 387	2 030
MF	149	4	107	46	153
DROS	3 738	656	1 020	3 374	4 394
VPE	1 176	622	593	1205	1 798
<b>TOTAL</b>	<b>7 950</b>	<b>1 657</b>	<b>3 290</b>	<b>6 317</b>	<b>9 607</b>

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

### Annexe 7 : Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
0 - 11 ans	8	8	0	8	0	0	4	28
12 - 17 ans	55	27	0	41	1	4	37	165
18 - 25 ans	241	88	0	255	18	513	237	1 352
26 - 40 ans	336	112	2	1 060	39	2 449	899	4 897
41 - 60 ans	105	18	21	566	63	1 288	492	2 553
61 ans et plus	14	3	2	21	7	102	35	184
Majeur et Mineur	5	0	0	6	0	8	2	21
Différents Majeurs	13	1	0	20	16	30	13	93
Différents Mineurs	0	0	0	0	1	0	0	1
Inconnu	143	30	0	53	8	0	79	313

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

### Annexe 8 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Conjoint/partenaire intime	47	9	0	955	18	1777	605	3411	35,51%
Ex-partenaire intime	14	5	0	148	6	1198	350	1721	17,91%
Père/Mère	29	4	4	231	44	932	382	1626	16,93%
Chef de ménage dans lequel vit l'utilisateur	21	10	0	151	17	113	99	411	4,28%
Autre membre du ménage dans lequel vit l'utilisateur	28	24	8	153	5	65	50	333	3,47%
Membre de la famille ne vivant pas dans le ménage	29	12	1	60	17	109	56	284	2,96%
Autre membre de la communauté résidente	110	28	1	47	13	33	39	271	2,82%
Voisin	95	31	7	45	0	7	17	202	2,10%
Camarade	47	20	0	26	1	21	15	130	1,35%
Ami de la famille	55	22	2	19	7	4	20	129	1,34%
Superviseur/employeur	5	1	0	12	0	11	8	37	0,39%
Enseignant/responsable scolaire	9	5	0	4	0	3	2	23	0,24%
Colocataire	3	1	0	3	0	2	4	13	0,14%
Prestataire de service	1	0	0	4	1	3	2	11	0,11%
Autre lien	30	14	0	48	9	47	50	198	2,06%
Sans lien	264	62	1	82	2	25	61	497	5,17%
Inconnu	133	39	1	42	13	44	38	310	3,23%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 9 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire**

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	598	130	19	288	26	200	123	1 384
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	65,0%	45,3%	76,0%	14,2%	17,0%	4,6%	6,8%	14,4%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	585	128	19	242	26	156	87	1243
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	64,9%	45,9%	76,0%	14,4%	17,4%	4,2%	7,4%	15,6%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	13	2		46	0	44	36	141
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	68,4%	25,0%		13,2%	0,0%	6,7%	5,8%	8,5%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	429	116	19	96	18	72	51	801
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	65,4%	46,6%	86,4%	14,9%	16,8%	7,1%	8,6%	24,3%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	418	114	19	63	18	42	30	704
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	65,3%	47,3%	86,4%	14,9%	17,1%	7,0%	9,3%	29,9%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	11	2		33	0	30	21	97
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	68,8%	25,0%		15,1%	0,0%	7,1%	7,7%	10,4%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

### Annexe 10 : VBG par lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Domicile de la victime	163	74	8	523	59	1830	563	3220	33,52%
Domicile de l'auteur présumé	316	89	12	732	60	1080	565	2854	29,71%
Domicile conjoint de la victime et l'auteur	31	7	0	470	5	654	247	1414	14,72%
Autre domicile	74	14	3	47	15	231	85	469	4,88%
Route/Rue	77	23	0	95	2	31	60	288	3,00%
Brousse/Forêt	84	20	1	19	1	12	13	150	1,56%
Au champ	22	8	0	26	0	19	29	104	1,08%
Ecole	18	11	0	21	0	25	14	89	0,93%
Chemin de l'école	19	12	0	7	0	3	6	47	0,49%
Au marché	6	0	0	16	0	7	16	45	0,47%
Hôtel	13	1	0	2	0	3	4	23	0,24%
Site d'accueil	8	0	0	3	0	1	7	19	0,20%
Point de contrôle /Barrage	1	0	0	0	0	4	7	12	0,12%
Camp	1	0	0	2	0	1	0	4	0,04%
Autres	73	17	0	49	8	273	123	543	5,65%
Non applicable	14	11	1	18	3	220	59	326	3,39%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

### Annexe 11 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2024

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2024	9 607	920	312	2 030	153	4 394	1 798
2023	8 862	1 091	292	1 873	219	3 764	1 623
2022	7 919	1 198	260	1 826	182	3 073	1 380
2021	6 040	954	312	1 391	142	2 189	1 052
2020	5 405	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	3 193	693	133	825	84	970	488
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 12 :** Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur la protection	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total		TOTAL GENERAL
	F	M	F	M	F	M	
Milieu urbain	37 797	28 895	84 077	38 069	121 874	66 964	188 838
Milieu rural	17 087	15 859	38 453	33 083	55 540	48 942	104 482
Total par sexe	54 884	44 754	122 530	71 152	177 414	115 906	293 320

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 13 :** Identification des appels reçus sur la ligne verte 116

Qualification d'appel	Nombre d'appel
<b>APPELS A CONTENUS</b>	
Autres catégories de violences	6
Autres enfants vulnérables	7
Enfants victimes d'abus	34
Enfants victimes d'exploitations	0
Enfants victimes de négligences	34
Violences sexuelles	9
<b>SOUS/TOTAL 1</b>	<b>90</b>
<b>APPELS PERIPHERIQUES</b>	
Appels pervers	90
Appels ludiques	9 207
Autres	2
Appels interrompus	0
Appels transférés	1
Appels muets	11
Dispo	0
<b>SOUS/TOTAL 2</b>	<b>9311</b>
<b>AUTRES TYPES D'APPEL</b>	
Conseils et orientations et aides	2
Informations corona virus	0
Informations 116	5
<b>SOUS/TOTAL 3</b>	<b>7</b>
<b>APPELS PERDUS</b>	
Inbound after hours drop	30 183
Agent not available	4 359
Lead being called	0
Inbound queue timeout drop	47 642
<b>SOUS/TOTAL 4</b>	<b>82 184</b>
<b>TOTAL APPELS ENREGISTRES</b>	<b>91 592</b>

Source : MFFE-DPE 2024

**Annexe 14 : Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence**

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Cas rapportés	973	963	786	654	1243	665	1116	241	4 118	2 523	6 641
Viol	33	2	111	9	309	5	187	0	640	16	656
Agression sexuelle (hors MGF)	20	0	59	1	81	2	81	5	241	8	249
Maltraitance Physique	28	21	87	54	179	101	130	43	424	219	643
Maltraitance Psychologique	46	52	39	39	69	37	87	16	241	144	385
Pires formes de travail	0	0	10	17	25	73	11	20	46	110	156
Economique	0	0	4	2	20	5	11	10	35	17	52
Abandon d'enfant	58	56	20	24	17	20	5	3	100	103	203
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	74	83	48	56	27	32	4	3	153	174	327
Défaut de scolarisation	3	2	48	77	46	64	17	10	114	153	267
Enfant privé de soins	498	548	136	159	60	73	41	22	735	802	1 537
Enfant disparu	62	51	56	74	144	86	66	22	328	233	561
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	115	120	124	119	156	129	205	52	600	420	1 020
Autre négligence	4	7	2	2	1	1	1	1	8	11	19
Mutilations Génitales Féminines	6		6		4		6		22		22
Mariage d'enfant	0	0	0	0	28	0	77	2	105	2	107
Rejet d'enfant selon les coutumes	9	4	9	10	27	12	8	4	53	30	83
Autres vulnérabilités	17	17	27	11	50	25	179	28	273	81	354

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 15 : Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants**

	VS	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total
0 - 11 ans	16	12	0	81	1	2	112
12 - 17 ans	74	51	0	56	2	27	210
18 - 25 ans	283	139	4	485	22	103	1036
25 - 40 ans	307	523	104	2165	51	95	3245
41 - 60 ans	90	234	81	703	78	43	1229
61 ans et plus	12	9	1	44	8	1	75
Majeur et Mineur	3	4	0	4	0	0	11
Différents majeurs	9	10	0	64	15	2	100
Différents mineurs	0	0	0	1	0	0	1
Inconnu	111	46	18	331	35	81	622

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**Annexe 16 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants**

	VS	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	AutrV*	Total	Proportion
Père/Mère	27	428	103	2963	72	98	3691	55,58%
Chef de ménage dans lequel vit l'enfant	26	155	34	161	21	9	406	6,11%
Autre membre du ménage de l'enfant	46	130	6	144	15	11	352	5,30%
Partenaire intime	24	35	0	85	12	85	241	3,63%
Membre de la famille ne vivant pas le ménage	35	44	13	125	16	5	238	3,58%
Autre membre de la communauté résidente	116	22	8	31	24	19	220	3,31%
Voisin	116	17	0	8	8	6	155	2,33%
Ami de la famille	70	18	8	12	7	5	120	1,81%
Camarade	56	22	1	23	1	13	116	1,75%
Ex partenaire intime	6	22	0	34	2	21	85	1,28%
Superviseur/employeur	2	9	4	5	0	0	20	0,30%
Enseignant/responsable scolaire	13	4	0	0	0	0	17	0,26%
Prestataire de service	1	2	0	3	1	0	7	0,11%
Colocataire	4	0	0	0	0	1	5	0,08%
Autre lien	33	35	5	28	7	10	118	1,78%
Sans lien	219	51	18	52	3	9	352	5,30%
Inconnu	111	34	8	260	23	62	498	7,50%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

\*AutrV : Autres vulnérabilités

**Annexe 17 : Répartition des enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence**

<b>Cas pec par région</b>	vs1	vs2	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	AutrV	<b>Total</b>
ABIDJAN	81	24	91	53	11	9	28	7	9	99	80	175	3	0	10	12	35	727
YAMOOUSSOUKRO	24	2	10	2	2	6	2	1	0	17	26	9	2	0	2	0	5	110
GBOKLE	12	1	3	0	0	0	0	0	0	8	0	1	0	0	0	1	0	26
NAWA	8	9	21	25	13	3	7	16	0	86	13	32	0	0	5	1	11	250
SAN-PEDRO	27	2	14	11	1	1	4	1	0	9	1	26	0	0	2	2	3	104
INDENIE-DJUABLIN	7	4	18	9	0	2	3	0	2	24	3	17	0	0	2	17	16	124
SUD-COMOE	75	45	74	44	6	1	7	9	2	126	25	78	0	1	0	2	31	526
FOLON	3	1	2	4	2	1	0	1	3	3	0	6	0	0	8	0	2	36
KABADOUGOU	4	19	29	17	1	1	3	1	0	13	1	13	0	0	4	3	4	113
GOH	32	12	20	23	1	1	24	21	1	51	29	32	1	0	2	3	16	269
LOH-DJIBOUA	14	0	4	3	0	1	5	0	0	14	9	11	0	0	1	0	10	72
BELIER	10	1	11	0	1	0	5	17	0	62	2	2	0	0	0	0	11	122
IFFOU	9	1	5	6	1	0	0	4	2	21	6	31	0	0	1	0	6	93
MORONOU	6	4	10	3	0	0	0	1	0	78	2	21	0	0	0	0	5	130
N'ZI	11	5	8	14	1	1	10	31	6	78	16	39	1	0	1	4	26	252
AGNEBY-TIASSA	8	6	17	9	2	10	8	10	7	66	23	88	0	2	2	13	9	280
GRANDS PONTS	11	7	13	7	0	0	3	20	0	53	12	18	1	0	1	4	7	157
ME	31	6	31	16	1	3	5	30	6	118	22	99	0	0	2	1	16	387
CAVALLY	14	2	10	6	0	0	2	5	0	11	16	20	1	0	1	1	2	91
GUEMON	18	4	11	3	1	2	5	2	0	9	14	5	2	0	1	4	7	88
TONKPI	43	7	22	19	0	2	8	4	2	26	12	24	0	0	0	0	12	181
HAUT-SASSANDRA	62	31	47	17	95	1	20	64	206	110	69	39	1	2	6	1	29	800
MARAHOUE	11	0	10	8	0	0	11	3	1	78	28	34	3	0	3	3	12	205
BAGOUE	9	5	4	3	0	4	5	0	1	16	9	11	0	0	1	0	2	70
PORO	17	9	23	6	1	0	8	18	0	86	32	12	0	0	2	1	9	224
TCHOLOGO	32	2	48	5	6	2	6	1	1	18	7	12	2	1	23	3	11	180
GBEKE	17	20	28	31	6	1	17	32	13	104	45	57	1	0	0	3	16	391
HAMBOL	6	1	16	22	1	0	2	3	0	11	19	22	0	0	3	1	10	117

BAFING	12	1	16	2	0	0	1	0	0	6	15	11	0	1	8	2	3	78
BERE	3	12	5	2	1	0	1	1	1	21	4	9	0	1	0	0	8	69
WORODOUGOU	19	2	1	6	0	0	1	1	1	25	13	26	0	14	6	0	6	121
BOUNKANI	3	1	10	2	0	0	1	0	0	2	1	4	0	0	10	1	0	35
GONTOUGO	17	3	11	7	2	0	1	23	3	88	7	36	1	0	0	0	14	213

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2024

**vs1** = Viol      **vs2** = Agression sexuelle hors MGF      **ab1** = Maltraitance physique      **ab2** = Maltraitance psychologique  
**exp1** = Pire forme de travail des enfants      **exp2** = Exploitation économique      **neg1** = abandon d'enfant  
**neg2** = Défaut de déclaration à l'Etat civil      **neg3** = Défaut de scolarisation      **neg4** = Enfant privé de soins      **neg5** = Enfant disparu  
**neg6** = Dénier de ressources, d'opportunité ou de service      **neg7** = Autre négligence      **ptn1** = Mutilation Génitale Féminine  
**ptn2** = Mariage d'enfant      **ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes      **AutrV** = Autres vulnérabilités

**Annexe 18** : Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
<b>Nombre de bénéficiaires identifiés</b>	<b>114 745</b>	<b>81 897</b>	<b>196 642</b>
0-11 mois	2 306	1 658	3 964
12-23 mois	2 430	2 413	4 843
2-4 ans	10 101	9 929	20 030
5-9 ans	21 461	20 272	41 733
10-14 ans	21 474	20 522	41 996
15-17 ans	12 031	11 221	23 252
18-20 ans	6 235	5 326	11 561
21 ans	757	549	1 306
22-24 ans	2 078	605	2 683
25 ans et +	35 872	9 402	45 274
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	76 795	71 890	148 685
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	37 950	10 007	47 957

Source : MFFE-PNOEV 2024

**Annexe 19** : Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
<b>Nombre de bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida</b>	<b>104 041</b>	<b>73 676</b>	<b>177 717</b>
0-11 mois	1 345	1 336	2 681
12-23 mois	2 141	2 136	4 277
2-4 ans	9 017	8 923	17 940
5-9 ans	19 507	18 461	37 968
10-14 ans	19 666	18 708	38 374
15-17 ans	11 197	10 353	21 550
18-20 ans	5 543	4 724	10 267
21 ans	637	439	1 076
22-24 ans	1 694	431	2 125
25 ans et +	33 294	8 165	41 459
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	69 053	65 080	134 133
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	34 988	8 596	43 584

Source : MFFE-PNOEV 2024

**Annexe 20** : Effectifs des structures de la petite enfance et CSE sous tutelle du MFFE

	CPPE	CACE	Crèche /Garderie	Total	%	CSE	CES	CS
PUBLIC	113	181	5	299	51,02%	69	69	69
PRIVE	277	0	10	287	48,98%			
NATIONAL	390	181	15	586	100%	69	69	69

Source : MFFE-DCESPPE\_CSE 2024

**Annexe 21** : Cartographie des IFEF

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1	Port Bouet	GRANDS-PONTS	23	Centre Marie Thérèse de l'Enfant Jésus Port-Bouët
	2	Koumassi		24	Centre Notre Dame de l'Incarnation Cocody
	3	Marcory		25	IMTHB ADJAME
	4	Marcory Anoumabo Espoir		26	Dabou
	5	Cocody Allocodrome		27	Jacquerville
	6	Riviéra Ste Famille		28	Lopou 2
	7	Treichville		29	Toupah
	8	Bingerville		30	Grand-Lahou
	9	Abobo Sogephia		SUD-COMOE	31
	10	Anyama	32		Adiaké
	11	Attecoubé	33		Bonoua
	12	Abobodoumé	34		Grand-Bassam
	13	Yopougon Mairie	35		Moossou
	14	Adiapodoume	36		Tiapoum
	15	Yopougon Solic 3	AGNEBY-TIASSA		37
	16	Songon		38	Agboville CNKF
	17	Camp Agban		39	Tiassalé
	18	Camp Akouedo		40	Sikensi
	19	Camp Gallieni Plateau		41	Taabo
	20	Centre Antonino Célona cocody	ME	42	Adzopé
	21	Centre Maria Fulvia cocody		43	Afféry
	22	Centre Marie Eugénie Angré		44	Montézo
		45		Ahoutoué	

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF
	46	Yakassé Attobrou		79	Diabo
HAUT-SASSANDRA	47	Daloa Commune		80	Kondéounou
	48	Daloa Tazibouo		81	Béoumi
	49	Issia		82	Botro
	50	Vavoua	HAMBOL	83	Katiola
	51	Zoukougbeu		84	Dabakala
	52	Daloa 2ème Bataillon		85	Fronan
MARAHOUE	53	Bouaflé		86	Satama-sokoura
	54	Sinfra		87	Satama-Sokoro
	55	Zuénoula		88	Tafiré
DISTRCT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO	56	Yamoussoukro	LOH-DJIBOUA	89	Divo
BELIER	57	Toumodi		90	Lakota
	58	Tiébissou		91	Hiré
	59	Didievi		92	Guity
	60	Djekanou		93	Zikisso
	61	Kahankro		GOH	94
62	Daoukro	95	Guibéroua		
IFFOU	63	M'Bahiakro	96		Zébizékou
	64	Ouélé	97		Oumé
	65	Pikro	98		Ouragahio
N'ZI	66	Dimbokro	99		Diégonefla
	67	Kouassi-Kouassikro	NAWA	100	Soubré
	68	Bocanda		101	Méagui
MORONOU	69	Bongouanou		102	Gueyo
	70	Arrah		103	Buyo
	71	M'Batto	SAN-PEDRO	104	San- Pédro
INDENIE-DJUABLIN	72	Abengourou		105	Tabou
	73	Yakassé-Féyassé	GBOKLE	106	Sassandra
	74	Agnibilékro		107	Fresco
	75	Tanguelan	GUEMON	108	Duékoué
GBEKE	76	Bouaké-Koko	CAVALLY	109	Guiglo
	77	Bouaké-Air-France		110	Toulépleu
	78	Yablassou-Sakassou		111	Taï
			112	Bloléquin	
			TONKPI	113	Man

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF
	114	Zouan-Houien	PORO	130	Odiénné
	115	NDI Man		131	Seydougou
	116	Logoualé		132	Tiémé
	117	Gbonné		133	Korhogo
	118	Danané		134	Guiembé
	119	Bin-Houiyé		135	Sinématiali
GONTOUGO	120	Bondoukou		136	M'Bengué
	121	Tanda		137	Kagbolodougou
	122	Kouassi-Daté kro	138	Niofouin	
	123	Assuéfry	TCHOLOGO	139	Ferkessédougou
	124	Tiédio		140	Kong
	125	Transua	BAGOUE	141	Boundiali
	126	Amanvi		142	Tengréla
BOUNKANI	127	Bouna		143	Kouto
	128	Nassian		144	Gbon
KABADOUGOU	129	Gbéléghan		145	Kasséré

Source : MFFE-DF 2024

**Annexe 22** : Activités de sensibilisation pour la promotion du genre et personnes touchées

Lieu	Nombre de personnes	Homme	Femme	Thèmes
<b>Journée Internationale de la Femme Rurale (JIFR 2024)</b>				
Journée officielle JIFR (en milieu Rural) ADZOPE	200	24	176	Lois sur le foncier et autonomisation de la Femme
Journée officielle JIFR (milieu urbain) ADZOPE	3 558	104	3 454	
Campagne communautaire de sensibilisation sur les VBG à Bouaké	337	82	255	VBG (organisations de femmes pour la prévention des violences ont leurs capacités opérationnelles et techniques renforcées)
<b>Assise Nationale des Femmes de Côte d'Ivoire (ANAFCI) (14 DISTRICTS)</b>				
Milieu Urbain	2 042	39	2 003	Egalité de Genre
Grand public en Milieu Urbain	42 000	4 200	37 800	Egalité de Genre

Lieu	Nombre de personnes	Homme	Femme	Thèmes
<b>Journée Internationale de la Jeune Fille -JIFI 2024 à YOPOUGON</b>				
Milieu Urbain (Yopougon)	240	37	203	Droits de la jeune fille
<b>Journée Internationale de la Femme 2024 A SONGON</b>				
Milieu Urbain (Songon)	7 213	721	6 492	Droits de la jeune fille
<b>Panels (dialogue climatique et impacts sur les femmes)</b>				
Abidjan	88	40	48	Impacts des changements climatiques sur les femmes
	805	227	578	Assises sur le foncier
<b>Total</b>	<b>56 483</b>	<b>5 474</b>	<b>51 009</b>	

Source : MFFE-DGE 2024

**Annexe 23** : Liste des textes juridiques rédigés en 2024 par la DAJCI par domaine

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
<i>Dans le domaine de la Protection et Promotion de la Femme</i>		
1	Projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Femme (CNF) et son rapport de présentation	Acte rédigé et transmis
2	Projet d'arrêté portant création, composition, attribution et fonctionnement du Comité de Pilotage de la Réforme des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine, en abrégé IFEF	Acte rédigé et signé
3	Projet d'arrêté portant création et ouverture de l'Institution de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) de Kagbolodougou dans le département Korhogo	Acte rédigé et transmis
4	Projet d'arrêté portant agrément d'Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
5	Projet d'arrêté portant agrément d'Institution de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
6	Projet d'arrêté portant octroi d'indemnités et de primes aux membres des organes en charge de l'organisation de la session 2024 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF)	Acte rédigé et signé

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
7	Projet d'arrêté portant création d'Institution de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
8	Projet d'arrêté portant agrément d'Institution de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) privés et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
9	Projet d'arrêté portant régularisation d'ouverture d'Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
10	Projet de décision portant création de centres d'examen et de désignation des membres des organes en charge de l'organisation de la session 2024 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF)	Acte rédigé et signé
11	Projet de décision portant création, composition, attribution et fonctionnement du Comité tripartite de suivi de la mise en œuvre du projet « Sensibilisation des femmes aux enjeux politiques et socio-économiques »	Acte rédigé et transmis
<b><i>Dans le domaine de la Promotion de la Famille</i></b>		
12	Projet d'arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité Multisectorielle de Coordination et de Suivi des Activités d'Éducation Parentale en abrégé CMCSAEP	Acte rédigé et transmis
13	Projet d'arrêté portant règlement intérieur du Comité Consultatif National (CCN), des Comités Régionaux et des Comités Communaux de la Commission National de la Famille (CNFA)	Acte rédigé et transmis
<b><i>Dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre</i></b>		
14	Projet d'arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Centre d'Accueil pour Femmes en Détresse d'Adiaké (CAFDA) et la note de Présentation	Acte rédigé et transmis
<b><i>Dans le domaine de la Protection de l'Enfant</i></b>		
15	Projet d'arrêté fixant la tarification applicable aux Établissements associés au Service Public de la Promotion et de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en vue de l'obtention de l'agrément et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
16	Projet d'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement des antennes régionales de l'Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
17	Projet d'arrêté portant ouverture de l'antenne régionale de l'Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire de l'Indénié Djuablin et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
18	Projet d'arrêté portant création, organisation et attribution du Comité Technique pour l'élaboration de la Stratégie	Acte rédigé et transmis

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
	Nationale de Développement de la Petite Enfance (CT-SNDPE)	
19	Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté 440 portant attribution et organisation des complexes socio-éducatifs et sa note de présentation	Acte rédigé et transmis
20	Projet d'arrêté fixant les normes et standards applicables aux Établissements et Services à caractère Socio-éducatif de Protection de la Petite Enfance	Acte rédigé et transmis
21	Projet d'arrêté portant résiliation du marché relatif au projet de construction de bâtiment administratif (lot 1) passé entre le Centre de la Zone 4C et l'entreprise EMAF et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
22	Projet d'arrêté portant résiliation du marché relatif au projet de construction de bâtiment administratif (lot 2) passé entre le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et l'entreprise PANHUI PRESTA PLUS et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
23	Projet d'arrêté déterminant les critères de sélection des familles d'accueil ;	Acte rédigé et transmis
24	Projet d'arrêté déterminant les procédures d'obtention, de renouvellement et de retrait de l'agrément des familles d'accueil ;	Acte rédigé et transmis
25	Projet d'arrêté interministériel fixant le montant de l'allocation financière et l'appui en vivres et non vivres des familles d'accueil ;	Acte rédigé et transmis
26	Projet d'arrêté portant tarification de l'agrément des Établissements de Protection de Remplacement privés de l'enfant ;	Acte rédigé et transmis
27	Projet d'arrêté fixant les procédures de placement de l'enfant dans un Établissement de Protection de Remplacement de l'enfant ;	Acte rédigé et transmis
28	Projet d'arrêté déterminant les conditions de recrutement du personnel dans un Établissement de Protection de Remplacement de l'enfant ;	Acte rédigé et transmis
29	Projet d'arrêté interministériel fixant les conditions et la procédure de parrainage d'un enfant admis dans un Établissement de Protection de Remplacement de l'enfant ;	Acte rédigé et transmis
30	Projet d'arrêté déterminant les pièces constitutives du dossier de candidature, la procédure d'obtention, de renouvellement et de retrait de l'agrément des Établissements de Protection de Remplacement de l'enfant	Acte rédigé et transmis
31	Projet d'arrêté portant autorisation de diriger les Centres de Protection de Petite Enfance Privés (CPPEP) et projet d'arrêté portant autorisation d'enseigner dans les Centres de Protection de Petite Enfance Privés et leur note de présentation	Acte rédigé et transmis
32	Projet d'arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Orphelinat National de Filles de Grand-Bassam (ONFGB) et la note de présentation ;	Acte rédigé et transmis

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
33	Projet d'arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Orphelinat de Garçons de Bingerville (OGB) et la note de présentation ;	Acte rédigé et transmis
34	Projet d'arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement des Pouponnières Publiques et la note de présentation ;	Acte rédigé et transmis
35	Projet d'arrêté fixant les normes et standards applicables aux Établissements et Services à Caractère Socio-Éducatif de Protection de la Petite Enfance et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
36	Projet d'arrêté portant création, attributions et organisation de Sous-directions au sein des Directions de l'Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire (ACACI) et la note de présentation ;	Acte rédigé et transmis
37	Projet d'arrêté portant régularisation d'ouverture du Centre de Protection de Petite Enfance (CPPE) de Jacqueville et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
<b><i>Au titre des actes de nomination au niveau du personnel administratif</i></b>		
38	Projet de décret portant nomination d'un Directeur de la Planification, de l'Évaluation et de la Documentation au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Acte rédigé et signé
39	Projet de décret portant nomination d'une Coordinatrice du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG) au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Acte rédigé et signé
40	Projet de décret portant nomination d'un Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Acte rédigé et signé
41	Projet de décret portant nomination d'un Directeur de la Formation au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Acte rédigé et signé
42	Projet de décret portant nomination d'un Directeur de la Promotion du Genre et de l'Équité au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Acte rédigé et signé
43	Projet d'arrêté portant nomination de monsieur Koffi Victor en qualité de Chef d'Antenne Régionale de l'ACACI de l'Indénié Djuablin au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
44	Projet d'arrêté portant nomination de trois responsables de complexes socio-éducatifs	Acte rédigé et transmis
45	Projet d'arrêté portant nomination d'une Directrice d'IFEF de Cocody	Acte rédigé et transmis
46	Projet d'arrêté portant nomination des chefs de Complexe Socio-Éducatif (CSE)	Acte rédigé et transmis
47	Projet d'arrêté portant nomination des responsables de Centre d'Éducation Spécialisée (CES)	Acte rédigé et transmis
48	Projet d'arrêté portant nomination des Directeurs de Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE)	Acte rédigé et transmis
49	Projet d'arrêté portant nomination des responsables de Centre Social (CS)	Acte rédigé et transmis

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
50	Projet d'arrêté portant nomination du directeur national du Projet d'appui à l'émancipation politique, économique et sociale des jeunes et des femmes	Acte rédigé et transmis
51	Projet d'arrêté portant nomination des Directeurs d'Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
52	Projet d'arrêté portant nomination d'un Conseiller Technique au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
53	Projet d'arrêté portant désignation des membres du Comité Consultatif National (CCN) de la Commission Nationale de la Famille, en abrégé CNFA	Acte rédigé et transmis
54	Projets d'arrêté portant nomination de responsables de Structures socio-éducatives de base (CSE, CS, CES, CPPE et CACE) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
55	Projet de décision portant mise en place, désignation des membres, attributions et fonctionnement du Comité Technique de Suivi de la Convention cadre de partenariat entre le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et l'International Rescue Committee, Inc. (IRC) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
56	Projet de décision portant désignation des surveillantes de la session 2024 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine ;	Acte rédigé et signé
57	Projet de décision portant désignation des correcteurs des épreuves et responsables de jury de la session 2024 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine	Acte rédigé et signé
58	Projet de décision portant désignation des membres du secrétariat permanent de la session 2024 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine	Acte rédigé et signé
59	Projet de décision portant désignation des membres du Comité tripartite de suivi de la mise en œuvre du projet « Sensibilisation des femmes aux enjeux politiques et socio-économiques »	Acte rédigé et transmis
60	Projet de décision portant nomination de directrices des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) de Fombolo et Fronan et leurs notes de présentation	Acte rédigé et transmis

Source : MFFE-DAJCI 2024

**Annexe 24** : Liste des demandes de partenariats acceptés par le MFFE en 2024

<b>N°</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>ETAT D'EXECUTION</b>
1	PROGRAMME D'APPUI AUX STRATEGIES SOCIALES	Rédigé et transmis
2	ONG JEUNESSE FEMININE ACTIVE (JFA)	Rédigé et transmis
3	ONG BIEN-ÊTRE MENTAL DE TOUS (BEMT)	Rédigé et transmis
4	ONG SOS ENFANCE JEUNESSE AFRICAINE (SOS EJA)	Rédigé et transmis
5	ONG MIELIS'SA	Rédigé et transmis
6	ONG TOUS POUR LA RELANCE	Rédigé et transmis
7	FEDERATION DJIGUISSEME	Rédigé et transmis
8	ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS METALLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
9	ASSOCIATION WILAT CÔTE D'IVOIRE (WOMEN IN LOGISTICS AND TRANSPORT CÔTE D'IVOIRE)	Rédigé et transmis
10	ONG VISION ROYALE	Rédigé et transmis
11	SARUM GROUP SARL (LA MAISON D'AZRA ET PRODUCTION)	Rédigé et transmis
12	UNION-HEARTS / CŒURS-UNIS	Rédigé et transmis
13	SOCIETE ABY'C CONSEIL ET `MEDIATION	Rédigé et transmis
14	ESTELLE GNADOU CONSULTING SARL	Rédigé et transmis
15	ONG « CŒUR FORT »	Rédigé et transmis
16	FONDATION BABY DAY	Rédigé et transmis
17	ONG KAMBELLE ESPOIR	Rédigé et transmis
18	ASSOCIATION ORIENTATION DIVINE INTERNATIONALE(AODI)	Rédigé et transmis
19	AFRICA SOLIDARITY AND DEVELOPMENT	Rédigé et transmis
20	ASSOCIATION DES BLOGUEURS DE COTE D'IVOIRE « ABCI »	Rédigé et transmis
21	UNION FEMININE INTERNATIONALE EAU DE VIE « UNIFEMVIE »	Rédigé et transmis
22	SOCIÉTÉ OLSY GROUP	Rédigé et transmis
23	ENTREPRISE « JM EVENTS »	Rédigé et transmis
24	ONG « HINE HA'MASHIAH »	Rédigé et transmis
25	CABINET LEARN AND SHINE	Rédigé et transmis
26	CABINET JEPHTE	Rédigé et transmis
27	AFRICAN SCHOOL OF ECONOMICS CI (ASE CI)	Rédigé et transmis
28	ASSOCIATION DES FEMMES JOURNALISTES DE CÔTE D'IVOIRE (AFJCI)	Rédigé et transmis
29	GRANDE UNION DE CÔTE D'IVOIRE (GUCI)	Rédigé et transmis
30	RÉSEAU AFRICAIN POUR LA RENAISSANCE ET DE LA DIASPORA	Rédigé et transmis
31	AGENCE KYRIA	Rédigé et transmis

N°	STRUCTURE	ETAT D'EXECUTION
32	ASSOCIATION « LE VOILE, MA PUDEUR »	Rédigé et transmis
33	ONG L'AGE D'OR	Rédigé et transmis
34	« FEDERATION DES ASSOCIATIONS FEMININES DE BONON (FAFEBO) »	Rédigé et transmis
35	ALLIANCE NATIONALE POUR LA SANTÉ ET LE DEVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE (ANSCI)	Rédigé et transmis
36	NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE (NDI)	Rédigé et transmis
37	NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE (NDI)	Rédigé et transmis
38	ASSOCIATION GROUPE SIGUIDIA DE MON PELE	Rédigé et transmis
39	FONDATION EASY LIFE FOR ALL « ELFA »	Rédigé et transmis
40	ASSOCIATION DES FEMMES D'ABBE BROUKOI PK 18 " SOLIDARITE "	Rédigé et transmis
41	ONG FOOD FOR LIFE GLOBAL IMPACT CI	Rédigé et transmis
42	ONG AXE POUR L'UNITE SOCIALE (AUS)	Rédigé et transmis
43	ASSOCIATION UNION DES FEMMES DYNAMIQUES AUX ŒUVRES SOCIALES DE YOPOUGON SIECI	Rédigé et transmis
44	FONDATION EGALITE	Rédigé et transmis
45	ONG HELP THE WOMEN OF AFRICA	Rédigé et transmis
46	ONG CŒUR DE MAMAN AMOUR D'ENFANT	Rédigé et transmis
47	AMICALE DES CONSEILLERES A L'EXTRASCOLAIRE ET CONSEILLERES PEDAGOGIQUES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION ABIDJAN 3 (ACDA)	Rédigé et transmis
48	FONDATION MAWUS'SE	Rédigé et transmis
49	ONG CHRETIENNE LE BATON DU BERGER	Rédigé et transmis
50	ASSOCIATION DES FEMMES SOLIDAIRES DE YOPOUGON MAROC KIMI	Rédigé et transmis
51	CONAPAPECI (SIBA, SALON INTERNATIONAL DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ÊTRE D'ABIDJAN)	Rédigé et transmis
52	ASSOCIATION SŒUR EMMANUELLE (ASMAE)	Rédigé et transmis
53	ONG QUALITORAMA	Rédigé et transmis
54	ONG ASSOCIATION ISLAMIQUE CARITATIVE HUMANITAIRE ACTIVE	Rédigé et transmis
55	SARAHADAM	Rédigé et transmis
56	ONG CŒURS HEUREUX	Rédigé et transmis
57	Entreprise AKWA HOLDING SARL	Rédigé et transmis
58	ONG WANEZI	Rédigé et transmis

N°	STRUCTURE	ETAT D'EXECUTION
59	ONG RELAIS ENFANTS-PARENTS ET SOLIDARITÉ DE CÔTE D'IVOIRE (REPSCI)	Rédigé et transmis
60	RESEAU IVOIRIEN D'AIDE AUX ORPHELINS MINEURS (RIAOM)	Rédigé et transmis
61	ONG BETHEL FOOD INTERNATIONALE	Rédigé et transmis
62	ASSOCIATION JEUNESSE ACTIVE D'AFRIQUE	Rédigé et transmis
63	ASSOCIATION DES FEMMES PORTEUSES DE VIE DE YOPOUGON NIANGON QUARTIER YAMOOUSSOUKRO (A.F.P.V.Y.Q.Y)	Rédigé et transmis
64	MUTUELLE DES FEMMES DE CÔTE D'IVOIRE (MUFEMCI)	Rédigé et transmis
65	ASSOCIATION DES FEMMES CAPABLES DE YOPOUGON FIN GOUDRON (A.F.C.Y.F.G)	Rédigé et transmis
66	FONDATION AFRICAN WOMEN INITIATIVES (FONDATION AWI)	Rédigé et transmis
67	ONG LES FEMMES BATTANTES DE COCODY	Rédigé et transmis
68	ONG BERKO FEMMES& ENFANTS	Rédigé et transmis
69	RESEAU DES COOPERATIVES AGRICOLES FEMININES DE LA REGION DU TCHOLOGO	Rédigé et transmis
70	(RECAFERT)	Rédigé et transmis
71	ASSOCIATION FEM'ALL	Rédigé et transmis
72	ONG ENSEMBLE, VIE ET ESPOIR	Rédigé et transmis
73	"PLATEFORME DES LEADERS FEMININS POUR DES INITIATIVES LOCALES (P.LE.F.I. L) "	Rédigé et transmis
74	RÉSEAU DES VOLONTAIRES POUR LA RÉINSERTION (RVR)	Rédigé et transmis
75	ONG INTER PALM LUMIERE (IPL)	Rédigé et transmis
76	ASSOCIATION DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (AF-MIRAH)	Rédigé et transmis
77	ONG AIR SANS FRONTIERE « HOMELESS CHILDREN FOUNDATION	Rédigé et transmis
78	ASSOCIATION "UN ENFANT DEUX REPAS PAR JOUR"	Rédigé et transmis
79	ONG LES AMIS DES ENFANTS	Rédigé et transmis
80	ONG REHOBOTH-CI	Rédigé et transmis
81	ASSOCIATION SHEKINA	Rédigé et transmis
82	ONG KENANIA EBOYEKOUN (FEMMES ENTREPRENANTES DE COTE D'IVOIRE)	Rédigé et transmis
83	ASSOCIATION N'TOBENI DES FEMMES DE NIANGON CANAL « ANFNC	Rédigé et transmis
84	ASSOCIATION DES FEMMES LEADERS ET AUTONOMES DE SINFRA (AFLAS)	Rédigé et transmis
85	AGENCE DE COMMUNICATION EVENEMENTIELLE MARKETING OPERATIONNEL « VERYGOOD 10/10 »	Rédigé et transmis

<b>N°</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>ETAT D'EXECUTION</b>
86	ONG TOP INNOVATION	Rédigé et transmis
87	ONG DORCAS-VIE	Rédigé et transmis
88	ONG ESPOIR BENI INTERNATIONAL	Rédigé et transmis
89	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE MONHYAKO (SCOOPS MONHYAKO)	Rédigé et transmis
90	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE AMANMOUO DU MORONOU	Rédigé et transmis
91	ONG GNOUMANYA	Rédigé et transmis
92	FONDATION ASHA	Rédigé et transmis
93	LA RECO DE BLANCHE	Rédigé et transmis
94	ASSISTANCE SECOURS ET DÉVELOPPEMENT	Rédigé et transmis
95	CONVENTION ONG ADDY	Rédigé et transmis
96	CONVENTION ONG HOPE OF HUMANITY	Rédigé et transmis
97	ASSOCIATION DES FEMMES BALAYEUSES DE CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
98	FONDATION ACTION FOR YOUTH LEADERSHIP CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
99	FRATERNITE SANS LIMITES	Rédigé et transmis
100	CONVENTION ACTION SANTE	Rédigé et transmis
101	ESPOIR DE LA VEUVE ET DES ORPHELINS	Rédigé et transmis
102	CONVENTION APROFEM	Rédigé et transmis
103	INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, INC	Rédigé et transmis
104	ONG 1FAMILLE	Rédigé et transmis
105	ONG PREVENTION FOREVER	Rédigé et transmis
106	ONG ABRI SÛR POUR ENFANTS	Rédigé et transmis
107	ONG LEAN ON ME	Rédigé et transmis
108	ONG DIDE CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
109	ONG DJIGUIYA (ESPOIR)	Rédigé et transmis
110	DIGIFEMMES	Rédigé et transmis
111	ENTREPRISE FAKI TECHNOLOGY	Rédigé et transmis
112	ONG LA JOIE DES TOUT-PETITS	Rédigé et transmis
113	ONG SANKOFA	Rédigé et transmis
114	ONG FOYER EN PAIX	Rédigé et transmis
115	ONG ALEPH INTERNATIONAL	Rédigé et transmis
116	ONG FAIR LABOR ASSOCIATION CÔTE D'IVOIRE (FLA-CI)	Rédigé et transmis
117	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CNRA)	Rédigé et transmis
118	FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES FEMMES DE COCODY	Rédigé et transmis
119	ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT CÔTE D'IVOIRE (DEVCI)	Rédigé et transmis

<b>N°</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>ETAT D'EXECUTION</b>
120	DIGITAL WOMEN ACTIVE AFRICA	Rédigé et transmis
121	SOCIETE TYZCOM	Rédigé et transmis
122	ONG LE BERCEAU DE L'ENFANCE	Rédigé et transmis
123	ONG NOUVELLE SAISON	Rédigé et transmis
124	ONG WOU-FLO	Rédigé et transmis
125	RESEAU JEUNES FEMMES PROFESSIONNELLES (RESEAU JFP)	Rédigé et transmis
126	ASSOCIATION DES COACHS PROFESSIONNELS DE CÔTE D'IVOIRE (ACOPCI)	Rédigé et transmis
127	ASSOCIATION CULTURELLE DES FEMMES AFRICAINES DE MELUN (ACFAM)	Rédigé et transmis
128	CENTRE AFRICAIN DES INNOVATIONS ET DE RENFORCEMENT DES SÉCURITÉS	Rédigé et transmis
129	FONDATION « MELCHISEDEK DE SALEM »	Rédigé et transmis
130	MISSION EVANGELIQUE LUTHERIENNE EN CÔTE D'IVOIRE (MELCI)	Rédigé et transmis
131	ONG WORLDCARE	Rédigé et transmis
132	CABINET C5P	Rédigé et transmis
133	SOCIETE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONL (SOCODEVI)	Rédigé et transmis
134	ONG AMÉRICAINNE GEDUS NETWORKS BUREAU CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
135	CONFÉDÉRATION MONDIALE DES EXCELLENTS ADOLESCENTS (CMEA EXCELL'ADOS)	Rédigé et transmis
136	COALITION DES ORGANISATIONS DE LUTTE CONTRE LE CANCER (COLCC)	Rédigé et transmis
137	SPECIAL OLYMPICS CÔTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
138	FONDATION MAM'ANGE CONNECT	Rédigé et transmis
139	ASSOCIATION SUPER MEME	Rédigé et transmis
140	ONG MONDE MEILLEUR	Rédigé et transmis
141	ONG LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL EN CÔTE D'IVOIRE (LCACI)	Rédigé et transmis
142	« SE DIRE OUI » FILIALE DE LA SOCIETE ASTIMA-CONSULTING	Rédigé et transmis
143	ENTREPRISE ADONIKAM IMMOBILIER	Rédigé et transmis
144	ONG LOLIDET	Rédigé et transmis
145	ONG RENAISSANCE ESPOIR DE VIE (ONG REV)	Rédigé et transmis
146	FONDATION A.I.D.E « LA FECONDE »	Rédigé et transmis
147	ONG MISSA	Rédigé et transmis
148	RESEAU DES ARTISANS DE COTE D'IVOIRE POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Rédigé et transmis

N°	STRUCTURE	ETAT D'EXECUTION
149	ONG NKLO BAKAN	Rédigé et transmis
150	FONDATION L'AMOUR EN PARTAGE	Rédigé et transmis
151	ONG RACINES	Rédigé et transmis
152	UNION DES ASSOCIATIONS DE FEMMES DE SONGON (UNAFES)	Rédigé et transmis
153	ASSOCIATION DE SOUTIENS AUX FEMMES VEUVES DE COTE D'IVOIRE	Rédigé et transmis
154	ASSOCIATION HUMANITAIRE DE LUTTE CONTRE LA SOUFFRANCE (AHLs HUMANITAIRE)	Rédigé et transmis
155	ENTREPRISE SERVLEAD TEAM	Rédigé et transmis
156	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CNRA)	Rédigé et transmis
157	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MFFE, CISCO INTERNATIONAL LIMITED ET CYBASTION EDUCATION (C-EDUCATION)	Rédigé et transmis

Source : MFFE-DAJCI 2024

**Annexe 25** : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFD selon la région

Domaine d'activités	Demandes enregistrées	Demandes satisfaites	Montant de demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Montant de demandes non satisfaites
Agneby-Tiassa	134	10	3 000 000	124	37 200 000
Nawa	512	72	20 000 000	440	142 000 000
Toutes les régions concernées	646	82	23 000 000	564	179 200 000

Source : MFFE-PGNFNFD 2024

**Annexe 26** : Effectifs des fonctionnaires du MFFE répartis par emploi et par sexe

EMPLOIS	F	M	TOTAL	%EFF GLOBAL
<b>1- FAMILLE ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE</b>				
ADJOINT ADMINISTRATIF	50	34	84	30,88%
AGENT DE BUREAU	31	26	57	20,96%
SECRETAIRE ASSISTANTE DE DIRECTION	32	1	33	12,13%
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	15	12	27	9,93%
ATTACHE ADMINISTRATIF	12	9	21	7,72%

<b>EMPLOIS</b>	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%EFF GLOBAL</b>
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	4	15	19	6,99%
SECRETAIRE DE DIRECTION	16	0	16	5,88%
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS	1	3	4	1,47%
ADMINISTRATEUR CIVIL	0	3	3	1,10%
ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNICATION	1	1	2	0,74%
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	0	1	0,37%
ADMINISTRATEUR EN CHEF DES SERVICES FINANCIERS	0	1	1	0,37%
ATTACHE DE COMMUNICATION	1	0	1	0,37%
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	0	1	0,37%
MAGISTRAT	0	1	1	0,37%
PREPOSE INTERMINISTERIEL	1	0	1	0,37%
<b>TOTAL</b> (FAMILLE ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE)	<b>166</b>	<b>106</b>	<b>272</b>	<b>100,00%</b>
<b>2- FAMILLE AFFAIRES SOCIALES</b>				
ASSISTANT SOCIAL	99	48	147	59,04%
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	47	27	74	29,72%
ATTACHE SOCIAL	14	9	23	9,24%
AUXILIAIRE SOCIAL(E)	5	0	5	2,01%
<b>TOTAL</b> (FAMILLE AFFAIRES SOCIALES)	<b>165</b>	<b>84</b>	<b>249</b>	<b>100,00%</b>
<b>3- FAMILLE EDUCATION – FORMATION</b>				
MAITRE (SSE) D'EDUCATION PERMANENTE	685	198	883	27,49%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	467	163	630	19,61%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	407	106	513	15,97%
MAITRE (SSE) ADJOINT D'EDUCATION PERMANENTE	309	47	356	11,08%
EDUCATEUR SPECIALISE	127	79	206	6,41%
MAITRE (SSE) D'EDUCATION SPECIALISEE	81	96	177	5,51%
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	60	32	92	2,86%
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE	30	35	65	2,02%
PROFESSEUR DE LYCEE OPTION EDUCATION PERMANENTE	36	27	63	1,96%
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	21	22	43	1,34%
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	38	2	40	1,25%
CONSEILLER A L'EXTRA SCOLAIRE CANTINE	16	6	22	0,68%
INSPECTEUR D'ORIENTATION	6	13	19	0,59%
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	10	7	17	0,53%
EDUCATEUR	9	7	16	0,50%

<b>EMPLOIS</b>	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%EFF GLOBAL</b>
CONSEILLER EXTRA-SCOLAIRE OPTION ALPHABETISATION	8	3	11	0,34%
INSPECTEUR D'EDUCATION PERMANENTE	10	1	11	0,34%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	6	2	8	0,25%
PROFESSEUR DE COLLEGE	0	5	5	0,16%
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE	1	3	4	0,12%
INSPECTEUR D'EDUCATION	3	0	3	0,09%
INSTITUTEUR	3	0	3	0,09%
INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	2	0	2	0,06%
INSPECTEUR D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	0	2	2	0,06%
INSPECTEUR GENERAL DE LETTRES MODERNES	1	1	2	0,06%
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION D'EDUCATION	1	1	2	0,06%
PROFESSEUR DE CAFOP	2	0	2	0,06%
PROFESSEUR DE LYCEE	2	0	2	0,06%
ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1	0	1	0,03%
ENSEIGNANTE CHERCHEUR	1	0	1	0,03%
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE PRINCIPAL	0	1	1	0,03%
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	0	1	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL	1	0	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SURVEILLEE	0	1	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL EN HISTOIRE GEOGRAPHIE	1	0	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL EN T.A.B	1	0	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION LETTRE MODERNE	0	1	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION SVT	0	1	1	0,03%
INSPECTEUR PRINCIPALE OPTION ECONOMIE	0	1	1	0,03%
INSTITUTEUR ADJOINT	0	1	1	0,03%
MAITRE ASSISTANT DES UNIVERSITES	0	1	1	0,03%
<b>TOTAL (FAMILLE EDUCATION – FORMATION)</b>	<b>2346</b>	<b>866</b>	<b>3212</b>	<b>100,00%</b>
<b>4- GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE</b>				
ASSISTANT COMPTABLE	11	15	26	41,27%
ATTACHE DES FINANCES	7	3	10	15,87%
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	17	4	21	33,33%
SECRETAIRE COMPTABLE	2	1	3	4,76%
SECRETAIRE DES FINANCES	1	2	3	4,76%
<b>TOTAL (GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE)</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>63</b>	<b>100,00%</b>

<b>EMPLOIS</b>	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%EFF GLOBAL</b>
<b>5- PRODUCTION LITTERAIRE</b>				
ARCHIVISTE	2	1	3	100,00%
<b>TOTAL (PRODUCTION LITTERAIRE)</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>63</b>	<b>100,00%</b>
<b>6- FAMILLE SCIENTIFIQUE - TECHNIQUE</b>				
TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUES OPTION MAINTENANCE	11	36	47	28,14%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	16	16	32	19,16%
AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS OPTION CHAUFFEUR	0	20	20	11,98%
AGENT D'HYGIÈNE	10	3	13	7,78%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION GESTION	3	9	12	7,19%
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	4	7	11	6,59%
INGENIEUR INFORMATICIEN OPTION RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	1	9	10	5,99%
KINESITHEPEUTE	0	4	4	2,40%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE COMMERCE	4	0	4	2,40%
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES OPTION RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	1	1	2	1,20%
MEDECIN	0	2	2	1,20%
FILLE DE SALLE	1	0	1	0,60%
INGENIEUR AGRONOME	1	0	1	0,60%
INGENIEUR AGRONOME PRINCIPAL	1	0	1	0,60%
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES	0	1	1	0,60%
INGENIEUR GENERAL EN AGRONOMIE	1	0	1	0,60%
INGENIEUR INFORMATICIEN OPTION GENIE LOGICIEL	1	0	1	0,60%
INGENIEUR TRANSPORT LOGISTIQUES	0	1	1	0,60%
MEDECIN CHEF	1	0	1	0,60%
PHARMACIEN GENERALISTE	0	1	1	0,60%
TECHNICIEN SUPERIEUR EN TRANSPORT LOGISTIQUE	0	1	1	0,60%
<b>TOTAL (FAMILLE SCIENTIFIQUE - TECHNIQUE)</b>	<b>56</b>	<b>111</b>	<b>167</b>	<b>100%</b>

Source : MFFE-DRH 2024

**Annexe 27** : Effectifs des fonctionnaires du MFFE dans les structures centrales répartis par sexe

<b>STRUCTURES CENTRALES</b>	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>TOTAL</b>
<b>CABINET ET DIRECTION RATTACHEES</b>			
CABINET	14	7	21
AUTORITE CENTRALE POUR L'ADOPTION EN COTE D'IVOIRE	14	9	23
CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS	3	1	4
DIRECTION DE LA COORDINATION	13	11	24
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION	7	13	20
DIRECTION DE LA QUALITE	5	8	13
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE	6	5	11
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	5	6	11
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	11	16	27
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9	15	24
INSPECTION GENERALE	8	4	12
SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES	5	7	12
SERVICE DE LA GESTION DU PATRIMOINE	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>102</b>	<b>203</b>
<b>DIRECTION CENTRALES</b>			
DIRECTION DE LA PROMOTION DU GENRE ET DE L'EQUITE	6	9	15
DIRECTION DE LA FORMATION	35	3	38
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE	6	8	14
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	32	14	46
DIRECTION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME	20	4	24
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>38</b>	<b>137</b>
<b>PROGRAMMES ET CELLULES</b>			
CELLULE MEDICO-SOCIALE	10	2	12
CNLTEE	4	6	10
PNLVBG	17	9	26
PNOEV	17	11	28
PPEAV	19	18	37
PROJET DE GESTION NOVATRICE FONDS FEMMES ET DEVELOPPEMENT	5	4	9
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>50</b>	<b>122</b>

Source : MFFE-DRH 2024

**Annexe 28 :** Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2024 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 04 au 06 mars 2025 à Yamoussoukro

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	SYLLA Losseny	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
2	ADOU Denis Bernard	Chef de services Statistiques, Administrateur de la base de données GBVIMS /SIPE	DPED MFFE
3	TAHA Dieman Landry	Sous-Directeur de la planification et des Statistiques	DPED MFFE
4	KOUADIO Brou Georges	Chargé d'étude	DPED MFFE
5	CAMARA Kogochou Lacina	Chef de service Suivi-Evaluation	PNLVBG MFFE
6	YAMBLE Beugré Cédric	Chargé de Suivi-Evaluation	PPEAV MFFE
7	GAUZE Robespierre	Chargé de Suivi-Evaluation	PNOEV MFFE
8	YEFFEY Pacôme	Sous-Directeur, chargé des personnes âgées	DAS MEPS
9	KOUA Justine	Agent	DAS MEPS
10	DAKO Dano	Directeur Régional	DRFFE ABIDJAN
11	AKA Effoly Florent	Directeur Régional	DRFFE AGNEBY-TIASSA
12	TOUVOLY Bi Zoro Bernard	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOOUSSOUKRO
13	TRAORE Abdallah	Directeur Régional	DRPS BELIER - YAMOOUSSOUKRO
14	OUATTARA Kathier Cédric	Agent	DRFFE INDENIE-DJUABLIN
15	SOGODOGO Abdouh Mohamed	Chef de service Suivi-Evaluation	DPE MFFE
16	NAHA Kablan Henri Joël	Chef de service	DCESPPE-CSE MFFE
17	DOSSO Namisata	Assistante SR/VIH/VBG	PNSME MSHP-CMU
18	SEMON N'Goran	Démographe	ANSTAT
19	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
20	KOUMOE Assouaman Michaelle	Point focal VBG – Protection Enfant	CSE DIMBOKRO
21	Noël N'GANZA	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE ISSIA
22	DOUMBIA Mory	Directeur	CSE YAMOOUSSOUKRO
23	KOUAME N'Guessan Zita Yolande	Responsable du centre social	CSE DIEGONEFLA
24	KOUADIO Ahi Toussaint	Attaché social, Promoteur de capacités VBG	INFS / MEPS
25	DJRAGBOU Kokora France	Point focal VBG	CS ANYAMA
26	GUEI Gnondé Cédric	Administrateur protection	UNICEF
27	YEBOUA Kouassi	Economiste	ONU FEMMES
28	KOUASSI N. Jaurès	Chargé de programme	SAVE THE CHILDREN
29	ZOBO Rosalie	Capacity Building Specialist	SAVE THE CHILDREN
30	KOUADIO Amino Rosine	Coordonnatrice centre sauvetage	ONG DDE-CI
31	KONE Issa	Manager ComDev	BLOMMER CHOCOLATE